332.109611
B226r
1990

BANQUE CENTRALE
DE TUNISIE

البنك المركزي التونسي

RAPPORT ANNUEL

1990

THE LIBRARY OF THE
DEC 12 1991
UNIVERSITY OF ILLINOIS

JUIN 1991

Digitized by the Internet Archive
in 2026 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/rapportannuel1990bank

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

32ème RAPPORT D'ACTIVITE

Exercice 1990

Présenté à

Monsieur le Président de la République

au nom du Conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie

par

Monsieur Mohamed El Béji HAMDA, Gouverneur

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

32ème RAPPORT D'ACTIVITE

Exercice 1990

Présenté à

Monsieur le Président de la République

au nom du Conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie

par

Monsieur Mohamed El Béji HAMDA, Gouverneur

SOMMAIRE

INTRODUCTION, présentée par Monsieur Mohamed El Béji HAMDA, Gouverneur 5

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

I. - La conjoncture dans les pays étrangers 12
II. - Les marchés des changes et de l'or 18
III. - Le marché mondial des matières premières 25

L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE TUNISIENNE

I. - L'activité agricole 34
II. - L'activité industrielle 48
III. - Les services 66
IV. - Les prix 79
V. - L'emploi et les salaires 84
VI. - Les investissements 90
VII. - Le commerce extérieur 102
VIII. - Les paiements extérieurs 112

L'EVOLUTION MONETAIRE ET LA DISTRIBUTION DU CREDIT

I. - L'action des autorités monétaires 138
II. - La liquidité et l'équilibre du système bancaire 148
III. - L'évolution des agrégats monétaires 161
IV. - La distribution du crédit 168

LA GESTION DE LA BANQUE CENTRALE 178

CONCLUSION 191

SOMMAIRE

INTRODUCTION, présentée par Monsieur El Béji HAMDA, Gouverneur 5

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

I. - La conjoncture dans les pays étrangers 12
II. - Les marchés des changes et de l'or 18
III. - Le marché mondial des matières premières 29

L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE TUNISIENNE

I. - L'activité agricole 34
II. - L'activité industrielle 48
III. - Les services 66
IV. - Les prix 79
V. - L'emploi et les salaires 84
VI. - Les investissements 90
VII. - Le commerce extérieur 102
VIII. - Les paiements extérieurs 112

L'EVOLUTION MONETAIRE ET LA DISTRIBUTION DU CREDIT

I. - L'action des autorités monétaires 128
II. - La liquidité et l'équilibre du système bancaire 148
III. - L'évolution des agrégats monétaires 161
IV. - La distribution du crédit 168

LA GESTION DE LA BANQUE CENTRALE 178

CONCLUSION 191

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-deuxième rapport annuel de la Banque Centrale relatif à l'année 1990 qui retrace l'évolution de la situation économique, monétaire et financière de la Tunisie et présente la gestion de l'Institut d'émission au cours de l'exercice écoulé après avoir donné un aperçu sur la conjoncture internationale.

Dans cette introduction générale, je vous fais part des résultats les plus significatifs enregistrés par l'économie tunisienne en 1990.

La situation économique et financière de la Tunisie a été globalement satisfaisante en 1990 malgré les contraintes imposées par un environnement mondial particulièrement tendu et l'apparition à l'intérieur du pays de facteurs défavorables tels que les inondations du début de l'année, les pressions de la demande intérieure découlant de la hausse des salaires et de la relance des investissements ainsi que les retombées négatives de la crise du Golfe, essentiellement sur le commerce et les paiements extérieurs et sur les finances publiques.

Grâce aux multiples actions engagées pour redresser l'économie réelle et à l'amélioration des conditions climatiques, le taux de croissance du PIB a été nettement consolidée pour atteindre 7,3%, en termes réels, contre 3,5% en 1989 et 5,1% prévu initialement.

Cette performance a été favorisée par la progression appréciable de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche, soit 27% environ aux prix constants contre 5,7% seulement une année auparavant, suite notamment à l'amélioration du niveau des productions de céréales, d'olives et de légumes ainsi que par les progrès soutenus des industries manufacturières qu'elles soient orientées vers l'exportation ou vers le marché local et par l'affermissement de la reprise du secteur du bâtiment et des travaux publics. Par contre, les secteurs des mines, de l'énergie et, à un degré moindre, le tourisme, ont accusé un certain essoufflement.

L'autre point positif de l'économie tunisienne se situe dans le domaine des investissements où le mouvement de reprise amorcé vers la fin de 1988 a permis de porter l'enveloppe de la formation brute de capital fixe à 2,6 milliards de dinars environ en 1990 contre 2,4 milliards prévus initialement et 2 milliards de dinars engagés une année auparavant. Cette évolution qui correspond à des taux de progression de 25% en prix courants et de 17% en termes réels est, d'ailleurs, confirmée par le rythme soutenu des intentions d'investissement déclarées dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, des industries manufacturières et du tourisme et par l'accroissement des importations de biens d'équipement à un taux élevé.

En conséquence, et outre l'amélioration du niveau de l'emploi dans l'agriculture, les créations d'emploi dans les activités non agricoles ont connu une légère progression, passant de 44 mille emplois en 1989 à 46 mille en 1990 contre 48 mille emplois prévus dans le Budget économique.

Toutefois, ces performances ont été atténuées par l'apparition de foyers de tensions dans les paiements extérieurs dont le déficit courant s'est sensiblement aggravé pour atteindre 611 millions de dinars environ ou 5,6% du PIB contre 347 millions de dinars et 3,6% en 1989.

En effet, le déficit commercial s'est encore élargi, pour passer de 1.382 millions de dinars en 1989 à 1.740 millions en 1990, enregistrant ainsi un accroissement de 358 millions de dinars ou 25,9% contre 270 millions de dinars et 24,3% une année auparavant. Aussi, le taux de couverture des importations par les exportations a-t-il baissé de 2,8 points pour se situer à 64%.

La détérioration de la balance commerciale est imputable à la nette décélération des exportations, suite notamment à la baisse des ventes de pétrole brut, de phosphate et dérivés et, dans une moindre mesure, de matériaux de construction. Certes, les importations dont la valeur absolue dépasse de loin celle des exportations ont, elles aussi, évolué à un rythme moins rapide qu'une année auparavant, sous l'effet de la diminution des achats de denrées alimentaires et de la décélération des dépenses pour les autres catégories de produits. Mais, et contrairement aux années 1987 et 1989, le taux de progression des importations a été, comme en 1988, supérieur à celui des exportations. Les taux respectifs d'augmentation se sont élevés, en 1990, à 15,9% et 10,9% aux prix courants contre 31,5% et 35,4% en 1989.

Poursuivant leur mouvement de baisse amorcé après le record de 1988, les recettes touristiques ont encore diminué en 1990 pour revenir de 881 millions à 828 millions de dinars, soit respectivement 15,9% et 18,3% des recettes courantes de la balance des paiements contre 26% deux années auparavant.

En revanche, les revenus de travail ont, de nouveau, augmenté pour totaliser près de 526 millions de dinars contre 463 millions en 1989 et 467 millions de dinars en 1988.

Au total, la balance générale des paiements a dégagé un solde déficitaire de 72,9 millions de dinars contre un excédent de 92,3 millions de dinars une année auparavant, lui-même en baisse par rapport à celui de 324,5 millions de dinars réalisé au cours de 1988.

De ce fait, les avoirs en devises nets des engagements de trésorerie ont diminué, d'une fin d'année à l'autre, de l'ordre de 25% pour se situer au terme de 1990 à 622 millions de dinars correspondant à 47 jours d'importation contre 73 jours à la fin de 1989.

Les finances publiques ont été également soumises à des pressions au cours de 1990, sous l'effet des dépenses occasionnées par les dégâts des inondations dans le centre et le sud du pays, par l'augmentation des salaires des fonctionnaires au milieu de l'année et par l'important besoin en capitaux nécessaires à l'assainissement financier des entreprises publiques. Ce phénomène coïncide avec la contraction du flux des ressources extérieures en provenance des institutions financières du Golfe suite à la crise déclenchée dans cette région au mois d'août. Toutefois, le redéploiement de certaines dépenses du Budget de l'Etat et le recours au financement intérieur a permis de maintenir le déficit budgétaire, hors amortissement de la dette, au niveau prévu initialement, soit 3,6% du PIB contre 4% environ en 1989.

Un autre foyer de tension a concerné la menace persistante de l'inflation en raison de l'évolution de la demande intérieure à un rythme plus rapide que prévu tant pour l'investissement que pour la consommation dans ses deux composantes publique et privée. Par ailleurs, la recrudescence de l'inflation mondiale qui renaît de ses cendres a entraîné un renchérissement des importations et a alimenté, en conséquence, la hausse des prix intérieurs.

Grâce au maintien du système de la compensation et aux mesures d'encouragement de l'épargne ainsi que celles du resserrement des liquidités monétaires, le taux d'inflation s'est situé dans la limite de 6,5%, niveau légèrement inférieur à celui de 7,7% atteint en 1989.

Sur le plan monétaire et financier, l'évolution de la monnaie (M2) a été, en effet, nettement moins rapide, en 1990, que celle du PIB aux prix courants, soit respectivement 7,1% et 14,9% contre 10,8% et 10,9% enregistrés l'année précédente. Compte tenu des autres ressources composées essentiellement de l'épargne-logement et des emprunts obligataires, la masse monétaire au sens large (M3) a également évolué à un taux modéré. Son rythme de progression s'est même ralenti, revenant de 11,7% en 1989 à 8,8% en 1990.

Du côté des contreparties des ressources du système financier, les créances nettes sur l'extérieur ont diminué sous l'effet de la baisse des avoirs en devises, alors que les créances sur l'Etat ont pratiquement évolué au même rythme qu'en 1989. En revanche, et sous l'effet de l'accroissement des besoins de financement émanant des promoteurs de projets et des entreprises en activité, les concours à l'économie sous forme de crédits d'investissement et d'exploitation ainsi que de portefeuille-titres des banques ont augmenté de plus de 11% contre 7,3% une année auparavant.

Il est à souligner que malgré l'accélération du rythme de progression de l'épargne nationale qui s'est accrue de 26% environ contre 7,6% seulement en 1989 et a représenté ainsi 21% du PNB, les besoins de financement des investissements continuent à dépasser les ressources intérieures d'épargne. Aussi, le taux de financement extérieur des investissements a-t-il légèrement augmenté en 1990 pour se situer aux environs de 17% contre 14% l'année précédente.

S'agissant de la dette extérieure, une amélioration a été enregistrée en 1990 au niveau du taux de l'endettement qui est revenu, d'une année à l'autre, de 55,5% à 51% du PNB. Parallèlement, le coefficient du service de la dette, qui a porté sur près de 1,1 milliard de dinars dont 353 millions de dinars environ au titre des intérêts, a connu une baisse de 2 points pour s'établir aux alentours de 21% du total des recettes courantes.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Après avoir connu une phase d'expansion quasi-ininterrompue pendant près de huit ans, la **croissance de l'économie mondiale** s'est nettement ralentie en 1990 sous l'effet essentiellement du tassement de l'activité dans les pays industrialisés qui représentent près de 70% de la production mondiale. Avec le déclenchement de la crise du Golfe, en août 1990, le ralentissement s'est accentué au quatrième trimestre et le taux de la croissance mondiale est revenu de 3,2% en 1989 à 1,8 % en 1990.

La hausse des prix à la consommation qui n'a pas cessé de s'accélérer depuis 1986 dans les pays industrialisés, s'est encore amplifiée en 1990 pour atteindre 5,7% en raison notamment du renchérissement du pétrole. Dans les pays en développement, l'inflation continue de connaître des niveaux alarmants notamment dans les pays d'Amérique latine et, à un degré moindre mais non moins important, dans les pays d'Asie.

Cependant, malgré le ralentissement de l'activité économique, le **commerce mondial** s'est encore accru, quoique à un rythme moins rapide que l'année précédente, grâce surtout à l'augmentation du volume des importations des pays exportateurs de pétrole et des nouveaux pays industrialisés d'Asie. A l'inverse, dans les pays industrialisés, les importations ont plutôt diminué. Aussi, la croissance du commerce mondial est-elle revenue de 7% en 1989 à 5% alors que dans les pays de l'Europe de l'Est, les échanges ont chuté de 15%.

En revanche, le problème des **déséquilibres des paiements courants** a perdu de son acuité en 1990 sous l'effet aussi bien du recul de l'excédent du Japon que de la contraction de l'excédent allemand. De leur côté, les deux grands pays déficitaires, Etats-Unis et Royaume-Uni, sont parvenus à réduire leur solde négatif des paiements courants.

Les inquiétudes quant aux grands déséquilibres ont fait place en 1990 à des préoccupations concernant l'éventualité d'une pénurie de l'épargne mondiale face à une demande accrue de ressources en provenance des pays de l'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et, bien entendu, des pays en développement.

Sur les **marchés internationaux des capitaux,** le volume total des nouveaux concours a été légèrement inférieur à celui de 1989. Le déclenchement de la crise du Golfe et le renchérissement du pétrole qui s'en est suivi ont ébranlé les marchés des capitaux où les cours des actions et des obligations ont fortement baissé.

Sur le plan de l'**endettement,** bien qu'aucune nouvelle initiative globale n'ait été prise en 1990, de nombreux évènements ponctuels ont en revanche influé sur son évolution. En effet, les pays débiteurs en difficulté sont parvenus à faire baisser quelque peu leur taux d'endettement et leur ratio du service de la dette malgré les mauvais résultats enregistrés en matière de croissance économique et d'exportation. Les gros débiteurs continuent cependant de rencontrer de sérieux problèmes pour restructurer leur économie et rétablir des relations normales avec leurs créanciers. En outre, certains pays d'Europe de l'Est ont eu du mal à respecter leurs échéances.

De leur côté, les banques ont continué de profiter de toutes les occasions pour réduire leurs risques et l'on a même constaté une révision de la stratégie de certains

bailleurs de fonds. Elles se sont toutefois montrées moins réticentes à apporter de l'argent frais dans des programmes d'allègement de dette lorsqu'ils sont assortis il est vrai d'un soutien officiel.

Dans ce contexte, les dirigeants des principaux pays industrialisés ont, lors du sommet de Houston, en juillet 1990, encouragé le Club de Paris à étudier de nouvelles possibilités pour résoudre le problème de l'endettement des pays à revenu intermédiaire plus faible. En outre, les institutions financières multilatérales ont pris diverses initiatives en vue d'adapter leurs modalités d'intervention, apportant ainsi leur soutien financier à certains accords sur la réduction de la dette.

Il n'en reste pas moins cependant que, après deux années d'accalmie relative, l'encours de la dette des pays en développement s'est encore accru, passant de 1.251 milliards de dollars en 1989 à 1.341 milliards de dollars en 1990.

Sur le plan de la **coopération multilatérale**, les négociations du GATT (Uruguay Round), qui avaient pour ambition d'améliorer quantitativement et qualitativement les échanges, ont été ajournées en décembre 1990, date initialement prévue pour leur achèvement, sans toutefois avoir débouché sur un accord.

Quant aux pays de la CEE, ils ont entériné en juillet la première étape du processus visant à instituer l'Union économique et monétaire devant aboutir à la libéralisation totale des capitaux. Simultanément, le Comité des gouverneurs des banques centrales des pays membres a renforcé les procédures destinées à promouvoir la coordination des politiques monétaires. Cependant, des différences de vues notables entre les pays persistent quant aux amendements à apporter au Traité de Rome, notamment, en matière de discipline et de politique de change à adopter envers les pays tiers.

Pour les pays de l'**Union du Maghreb arabe**, l'année a été marquée par l'élaboration d'un projet de convention commerciale et tarifaire en vue de l'instauration de la libre circulation des marchandises. En outre, afin de préparer la création d'un marché commun agricole maghrébin, les parties concernées se sont engagées à mettre en place, de manière progressive, une Union douanière maghrébine.

Par ailleurs et dans le cadre de l'instauration de l'Union économique maghrébine, il a été procédé, le 7 décembre à Tunis, à la création de l'Union des banques maghrébines dont l'objectif est de consolider les liens entre les établissements financiers de la région afin qu'ils contribuent efficacement, dans les domaines qui les concernent, à l'élaboration des décisions et des recommandations émanant des autorités officielles de l'UMA.

I. - LA CONJONCTURE DANS LES PAYS ETRANGERS

Après plusieurs années d'expansion continue et rapide, l'économie mondiale dans son ensemble est entrée dans une phase de récession en 1990 sous l'effet notamment de la baisse de la consommation intérieure et de la chute des investissements. Ce ralentissement de la croissance, ressenti dans les pays anglo-saxons dès la fin de 1988, s'est généralisé à l'ensemble des pays industrialisés à l'exception toutefois de l'Allemagne et du Japon qui ont bénéficié du niveau soutenu de leurs dépenses intérieures. Dans cet environnement défavorable, la production a marqué le pas dans les pays en développement.

Pour l'ensemble des **sept principaux pays industrialisés,** le taux de croissance moyen du PNB est revenu de 3,3% en 1989 à 2,6% en 1990. La crise du Golfe a certes contribué à la décélération des dépenses de consommation mais pour certains pays, le ralentissement de l'activité etait bien antérieur au mois d'août 1990.

C'est le cas notamment des **Etats-Unis** où le ralentissement de l'activité économique observé en 1989 s'est poursuivi en raison d'une contraction sensible de la demande intérieure. La baisse des commandes à l'industrie a réduit à néant les investissements des entreprises et la forte chute de la production au quatrième trimestre a atteint son plus bas niveau depuis 1982, notamment dans les secteurs de la construction, de l'immobilier et de l'automobile. De ce fait, le rythme de croissance du PNB est revenu de 2,5% à 1% seulement en 1990.

Nonobstant la situation de récession dans laquelle se trouvait le pays à la fin de l'année, les prix à la consommation ont augmenté de 6,1 % et ce, en raison du renchérissement du pétrole.

Au niveau de l'emploi, le taux de chômage a connu une nouvelle tendance à la hausse pour s'établir à 5,5 % après avoir été stabilisé au cours des deux dernières années à 5,3%.

Cependant, le ralentissement de l'économie américaine a été quelque peu atténué par l'amélioration des exportations nettes en raison de la dépréciation notable du dollar tout le long de l'année. Ainsi, malgré le poids de la facture pétrolière, une nouvelle contraction du déficit commercial a été enregistrée. En effet, en raison également du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et l'Europe, le commerce extérieur a enregistré une nette amélioration par rapport à l'année précédente. Les importations ont baissé en volume de 0,8% tandis que les exportations ont augmenté de 4,7%. Toutefois, en raison du renchérissement du pétrole, cette tendance ne s'est pas poursuivie au second semestre de 1990.

S'agisssant des paiements courants, le surplus dégagé au niveau des revenus nets des investissements a permis une réduction du déficit courant qui s'est inscrit à la fin de l'année à 99,3 milliards de dollars contre 110 milliards une année auparavant.

Toutefois, le budget fédéral, prévu initialement à 103 milliards de dollars, s'est encore aggravé pour atteindre 220 milliards soit pratiquement le niveau record enregistré en 1988. Cette aggravation est imputable pour 40 milliards de dollars à l'assainissement des caisses d'épargne.

Au **Japon**, l'activité économique a été, par contre, assez soutenue et ce, en dépit de la hausse des prix du pétrole dont le pays reste fortement dépendant.

Comme en 1989, la fermeté de la demande intérieure, et plus particulièrement le dynamisme des investissements des entreprises, a été à l'origine de la croissance. En effet, l'accroissement rapide du revenu disponible des ménages s'est traduit par une intensification des achats de biens et services. Par ailleurs, le niveau élevé des capacités de production et le recours plus intensif au facteur capital pour pallier les pénuries de main-d'oeuvre ont stimulé les investissements des entreprises. Avec la reprise des exportations, stimulée par la dépréciation du yen, le taux de croissance du PNB est passé de 4,7% en 1989 à 5,6% en 1990.

Cependant, conjuguée au renchérissement du pétrole, la vigueur de l'activité économique a exercé certaines pressions sur les prix intérieurs dont la hausse a atteint 4% à la fin de l'année contre seulement 2,6% une année auparavant.

Malgré l'amélioration en volume de la balance commerciale, la détérioration des termes de l'échange et l'élargissement du déficit de services ont réduit de nouveau le solde courant qui est ainsi revenu de 57,2 à 36 milliards de dollars soit 1,3% du PNB contre 2% l'année précédente.

En **Allemagne fédérale**, l'activité économique a pris un nouvel essor grâce à l'accélération des dépenses de consommation des ménages et à l'augmentation sensible du volume des investissements. Aussi, le PNB est-il passé de 3,9% en 1989 à 4,5% en 1990, soit au taux de croissance le plus fort depuis 1976.

Principal moteur de la croissance, la consommation des ménages a été stimulée par la forte progression du revenu disponible suite à l'introduction, au début de l'année, d'allègements fiscaux importants et par la mise en oeuvre de l'unification dont les effets expansionnistes ont encouragé les investissements productifs des entreprises. Ceux-ci se sont accrus au taux de 12% en raison des taux déjà élevés d'utilisation des capacités de production qui ont atteint un niveau record de plus de 90%.

Il n'en reste pas moins cependant que les appréhensions relatives aux effets inflationnistes de l'unification ne se sont pas matérialisées et la forte croissance n'a pas provoqué le dérapage redouté, la hausse des prix s'étant établie à 2,8% contre 3% en 1989.

Sur le plan des échanges extérieurs, l'effet stimulant exercé par l'unification sur la demande est-allemande a permis de réduire de manière significative l'excédent commercial. En effet, le volume des importations s'est accru de près de 18% par rapport à l'année précédente alors que les exportations ont plutôt marqué le pas. Celles-ci ont été entravées aussi bien par le ralentissement de la demande extérieure que par l'appréciation du deutschemark. En conséquence, et en raison notamment de l'alourdissement de la facture pétrolière, l'excédent commercial est passé, d'une année à l'autre, de 76,2 à 69,6 milliards de dollars.

Il en a été de même pour l'excédent courant qui, malgré l'amélioration des termes de l'échange et la poursuite de l'augmentation des recettes nettes au titre des revenus de

placement, s'est lui aussi réduit revenant de 57,3 milliards de dollars en 1989 à 47,3 milliards de dollars en 1990.

Cependant, le dynamisme de l'économie ouest-allemande contraste nettement avec la récession dans laquelle se débat l'ex-RDA. La dislocation de l'appareil de production est-allemand, qui a débuté avec le mouvement massif d'émigration au premier semestre, s'est accélérée en raison aussi bien de l'apparition de la concurrence des produits de l'Ouest que de la modification concomittante du comportement des consommateurs. Dans ce contexte, la production industrielle de l'ex-RDA a diminué de moitié environ au cours de 1990 et le PNB a accusé une chute de l'ordre de 18,4% en termes nominaux par rapport à l'année précédente.

Le coût d'assainissement de l'économie de l'ex-RDA a porté le déficit du budget de l'ensemble du pays à 110 milliards de deutschemarks, soit 4,1% du PNB contre seulement 6 milliards en 1989 et ce, malgré l'excédent substantiel de la sécurité sociale estimé à 20 milliards de deutschemarks.

L'activité économique en **France** s'est nettement ralentie en 1990 du fait notamment du fléchissement des investissements mais aussi et surtout de la détérioration de la demande globale. Dans ce contexte, le taux de croissance du PNB est revenu de 3,9% en 1989 à 2,8% en 1990.

L'investissement productif est resté, malgré tout, le moteur de la croissance économique même s'il a régressé par rapport aux deux années précédentes. Cependant, en raison du resserrement des marges d'exploitation des entreprises et de l'amenuisement de leur taux d'épargne, le financement des investissements n'a pu être réalisé que par un recours intensif aux crédits bancaires qui sont devenus de plus en plus chers. De ce fait, la situation financière des entreprises s'en est trouvée d'autant plus dégradée que les augmentations des salaires accordées ont eu pour conséquence un transfert de revenus vers les ménages. En dépit de la croissance de leur pouvoir d'achat, ces derniers ont plutôt freiné leur consommation de produits durables sous l'effet notamment du climat d'incertitude qui régnait à la suite du déclenchement de la crise dans le Golfe.

Quant au fléchissement de la demande étrangère, il est dû essentiellement au ralentissement de l'activité économique dans les principaux pays partenaires et notamment les pays anglo-saxons.

En recul durant les premiers mois, le chômage s'est maintenu à 9% le reste de l'année.

Sur le plan des échanges extérieurs, le déficit commercial s'est encore aggravé passant, d'une année à l'autre, de 10,7 à près de 14 milliards de dollars sous l'effet du gonflement de la facture énergétique. Malgré le solde touristique supérieur au niveau record de l'année précédente, le déficit courant s'est encore creusé passant de 4,3 milliards de dollars en 1989 à 7,6 milliards en 1990. Cette forte détérioration s'explique essentiellement par l'apparition d'un déficit élevé au niveau des revenus du capital en raison des intérêts servis sur les importants actifs en francs détenus par les non-résidents, qui ont connu un développement remarquable.

Au **Royaume-Uni**, le net ralentissement de l'expansion résultant notamment de la politique économique menée depuis 1988 a affecté pratiquement toutes les catégories de dépenses intérieures.

En fait, les dépenses des entreprises ont diminué plus rapidement que la consommation des ménages. L'investissement productif a en effet baissé de plus de 20%, provoquant un important mouvement de déstockage dans l'industrie et un affaiblissement de la productivité dans le secteur manufacturier.

Conjuguée aux fortes progressions des salaires, cette situation a eu pour conséquence le relèvement brutal du coût du facteur travail dont le taux s'est élevé jusqu'à 13,4% dans le secteur automobile. Mais la progression de l'offre d'emploi a marqué le pas par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, et bien que l'économie soit devenue moins dépendante de l'énergie importée, l'inflation s'est fortement accélérée sous l'effet aussi bien de l'introduction de la "Poll tax" et de certains autres impôts sur les biens de consommation que de la majoration des intérêts hypothécaires.

En matière de paiements extérieurs, les importations ont baissé du fait notamment du déclin de la demande en biens durables qui a touché particulièrement le secteur automobile, gros consommateur de produits importés. De leur côté, les exportations n'ont que peu progressé en raison de la faiblesse de la demande internationale et de la dégradation de la compétitivité des produits britanniques.

La réduction du déficit commercial, qui a été ramené de 39,4 milliards de dollars en 1989 à 31,4 milliards en 1990, et l'amélioration notable du solde des revenus d'investissement ont permis de contenir le déficit courant à 22 milliards de dollars environ contre près de 33 milliards l'année précédente.

En **Italie** et à l'instar de la plupart des pays de l'OCDE, l'activité économique s'est nettement ralentie en 1990 et le taux d'accroissement du PNB est revenu de 3% en 1989 à 2% en 1990 sous l'effet de la faiblesse de la demande intérieure dont l'évolution a été surtout entravée par la décélération de l'investissement productif. Le tassement de l'activité s'est traduit par un accroissement sensible des coûts unitaires du travail. Toutefois, des perspectives favorables sur le marché du travail sont apparues suivies d'une augmentation de la consommation privée ainsi que d'une légère accélération de l'inflation qui a été davantage ravivée par le renchérissement du pétrole.

Cependant, malgré le poids de la facture pétrolière, la balance commerciale a dégagé un excédent de 0,6 milliard de dollars après avoir enregistré, en 1989, un déficit de 2,2 milliards de dollars. Si les exportations se sont développées, notamment vers les pays de la CEE et plus particulièrement vers l'Allemagne, l'excédent enregistré a résulté exclusivement de l'évolution favorable des termes de l'échange liée notamment à l'appréciation de la lire par rapport au dollar. En effet, les prix ont baissé de 0,7% à l'importation, alors qu'à l'exportation ils ont augmenté de 2,2% au cours de l'année 1990.

Pour leur part, les exportations et les importations ont progressé en valeur aux taux respectifs de 5,6% et 3,7% en 1990 contre 15,9% et 16,6% en 1989. En revanche,

le déficit courant s'est élargi passant de 10,5 milliards de dollars en 1989 à près de 15 milliards en 1990 en raison du recul des revenus nets au titre des invisibles.

Sur le plan budgétaire, l'année a été marquée par une tentative de réduction du déficit qui, malgré les mesures d'économies présentées au mois de mai comportant notamment un relèvement de taxes et de tarifs publics, s'est élevé, à la fin de l'année, à 160 milliards de francs français représentant 10,8% du PIB contre 11,1% en 1989.

Après avoir connu une longue période d'expansion, l'économie **canadienne** a, pour la deuxième année consécutive, perdu de son dynamisme. Aussi, et en raison de la baisse de la demande globale, le rythme de croissance du PNB s'est-il encore ralenti en 1990 atteignant moins de 1% contre 3% une année auparavant.

La consommation privée, affectée par le niveau élevé des taux d'intérêt, la relative dégradation du pouvoir d'achat des salariés et la situation plus difficile sur le marché du travail, a accusé un recul de l'ordre de 2,5%.

Parallèlement, la saturation des capacités de production, la mauvaise conjoncture qui a prévalu aux Etats-Unis et surtout la baisse considérable des marges bénéficiaires ont engendré une baisse sensible des investissements des entreprises.

Au niveau de l'emploi, le taux de chômage s'est de nouveau élevé à 8% au cours de 1990 contre 7,5% en 1989.

En dépit de la baisse des exportations qui ont été affectées par le ralentissement de la demande mondiale, surtout celle émanant des Etats-Unis, le solde de la balance commerciale s'est amélioré passant de 6,4 à 9,3 milliards de dollars en 1990 grâce à la remontée des prix de l'énergie. Le déficit courant, quant à lui, s'est quelque peu amélioré malgré la dégradation de la compétitivité des produits canadiens pour atteindre 13,6 milliards de dollars en 1990 contre 14 milliards une année auparavant.

Dans les **autres pays industrialisés** de plus petite dimension, l'activité économique s'est également ralentie. En raison notamment d'une décélération des investissements fixes, la variation du PIB en volume s'est établie, pour l'ensemble du groupe, à 2,6% contre 3,5% une année auparavant.

Quant aux **pays en développement** ils ont certes enregistré une progression de la production réelle moyenne mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente. En outre, les différences dans l'évolution de la croissance se sont nettement amplifiées entre les divers pays et groupes de pays.

Parmi les pays asiatiques, la Chine a enregistré les meilleures performances. Outre la reprise du rythme de la croissance et le retour à un excédent commercial, l'inflation a été ramenée à 2% en 1990 après avoir atteint plus de 16% en 1989 et 21% en 1988. De même, en Corée du Sud, l'activité économique a connu une nette reprise.

Par contre, la croissance s'est plutôt ralentie dans les autres nouveaux pays industrialisés d'Asie. Le ralentissement est imputable aux difficultés rencontrées par les exportations de certains pays, à l'impact négatif provoqué par le marasme des marchés

boursiers de la zone ainsi qu'au renforcement des politiques monétaires restrictives dans le cadre de la lutte contre l'inflation.

En revanche, les **pays exportateurs de pétrole d'Extrême-Orient** ont enregistré une intensification de leur production grâce à une augmentation substantielle de leurs revenus. La croissance du PNB pour ces pays a atteint 3,1% contre 2,3% en 1989.

Dans les pays d'**Amérique latine**, le PIB a, par contre, régressé de 0,5% globalement malgré une progression du revenu net des pays de ce groupe exportateurs de pétrole. En outre, les pressions inflationnistes s'y sont encore renforcées et la hausse des prix a atteint en moyenne 768% en 1990 contre 533% en 1989.

Dans les pays d'**Afrique**, le PIB a certes progressé par rapport à l'année précédente en raison des performances réalisées par le Nigéria, pays exportateur de pétrole. Il n'en reste pas moins cependant que le revenu par habitant continue de se détériorer notamment dans les pays subsahariens.

Dans les pays exportateurs de pétrole du **Moyen-Orient,** le doublement des revenus pétroliers contraste avec l'alourdissement des déficits budgétaires. Les autres pays de la région, non exportateurs de pétrole, ont enregistré un net recul de leurs exportations et une contraction des recettes provenant des économies des travailleurs émigrés sous l'effet de la crise du Golfe.

Le marasme que connaissaient déjà les **pays de l'Est** depuis 1989 s'est encore amplifié en 1990. La croissance dans ces pays a baissé en moyenne de 6%, traduisant une chute de 20% de leur production industrielle en raison de l'obsolescence devenue manifeste de l'appareil de production et des pénuries des devises nécessaires à l'approvisionnement des pays en matières premières.

Par ailleurs, les réformes structurelles engagées en vue de favoriser le passage vers l'économie de marché semblent piétiner dans certains pays alors que, dans d'autres, le processus d'évolution a du mal à démarrer. En outre, le démantèlement rapide des arrangements commerciaux du COMECON, conjugué à la hausse des prix du pétrole, a encore amplifié les problèmes que connaissent ces pays.

II. - LES MARCHES DES CHANGES ET DE L'OR

Amorcées au dernier trimestre de 1989, les tensions sur les marchés des changes sont devenues encore plus aiguës en 1990.

Les changements intervenus en Europe de l'Est, la crise du Golfe et la faiblesse de l'économie américaine ont été à l'origine de graves perturbations qui ont mis à rude épreuve les politiques monétaires et économiques menées par les principaux pays industrialisés. Dans ces conditions et contrairement à ce qui avait été réalisé en 1989, l'absence de concertation a été quasi-totale entre les pays du groupe des sept qui n'ont pas pu assurer l'harmonisation nécessaire entre leurs politiques monétaires respectives. Les différentes monnaies ont par conséquent évolué librement donnant lieu à des fluctuations assez erratiques des taux de change.

En revanche, les évènements ci-dessus n'ont pas eu d'effet spectaculaire sur le marché de l'or qui n'a pas connu de grandes perturbations.

I - MARCHES DES CHANGES

Les marchés des changes ont été marqués par un fléchissement quasi-continu du cours du dollar américain surtout pendant le second semestre et ce, par rapport à toutes les autres monnaies.

L'assouplissement de la politique de la Réserve fédérale, à travers l'abaissement des taux d'intérêt et par conséquent du coût du crédit, a découragé les investisseurs à effectuer des placements en dollar. En revanche et grâce à des politiques monétaires restrictives, le deutschemark et le yen japonais ont pris une sérieuse avance sur la monnaie américaine. En effet, des taux d'intérêt supérieurs à ceux pratiqués à New York ont attiré les capitaux flottants vers Francfort et Tokyo.

Pour sa part, la monnaie helvétique a enregistré en 1990 une hausse par rapport aux autres monnaies et ce, grâce à des taux d'intérêt inhabituellement plus élevés que ceux des pays partenaires de la Suisse. Cette situation a été également favorisée par l'incertitude qui a régné tout au long de l'année sur les marchés des changes où le franc suisse a été utilisé comme monnaie refuge.

Quant aux monnaies du système monétaire européen (SME), elles ont connu une stabilité remarquable, pratiquement tout au long de l'année. D'ailleurs, l'introduction au SME de la livre sterling en octobre 1990 a même renforcé ces monnaies qui, dans l'ensemble, se sont bien comportées par rapport au dollar et au yen. Toutefois, si le rapprochement, puis l'unification des deux parties de l'Allemagne n'a pas entravé la poursuite de l'Union monétaire européenne, des tensions sont venues perturber l'équilibre du système, notamment en fin de période, sous l'effet du maintien par la Bundesbank de taux d'intérêt élevés.

1) Le dollar des Etats-Unis

En 1990, la monnaie américaine s'est nettement repliée sur les marchés des changes internationaux. Ce repli est imputable à la conjoncture défavorable qui a prévalu aux Etats-Unis et qui a été amplifiée, durant la seconde moitié de l'année, par son engagement total dans la crise du Golfe.

Dès le début de l'année et sous le signe de la faiblesse de l'économie américaine et de la baisse des taux de rémunération aux Etats-Unis, le billet vert a enregistré un net recul vis-à-vis notamment des monnaies européennes.

L'annonce de l'aggravation du déficit commercial en novembre 1989 conjuguée à la relance du débat budgétaire ont augmenté la pression sur le dollar. Cette pression aurait pu être plus marquée si le dollar n'avait pas, à la suite des tensions en Union Soviétique, profité de son statut de monnaie refuge au cours des périodes de crise. Il en est résulté, en février, un redressement du cours du dollar, qui s'est confirmé en mars et ce, par rapport surtout au yen, victime des turbulences qui ont agité les marchés financiers japonais, et à la livre sterling qui suit un mouvement de baisse. Par rapport aux monnaies fortes d'Europe continentale, les gains sont restés modestes.

En avril, la fermeté du dollar ne s'est pas maintenue du fait que les investisseurs estiment que le dollar est surévalué compte tenu de la situation de l'économie américaine et de l'incertitude qui règne en ce qui concerne la politique future du Federal reserve board. A fin mai, le cours du dollar s'est situé à un niveau inférieur de sept yens par rapport à celui du début du mois.

Durant les mois de juin et juillet, le cours du dollar a fluctué dans d'étroites limites pour amorcer par la suite un mouvement de baisse plus marqué en raison de la crise du Golfe. La chute de cette monnaie s'est poursuivie jusqu'en novembre où le cours a atteint son niveau le plus bas de l'année soit 1,4630 deutschemark.

Date / Monnaie	Clôture de New York du 29/12/89	Clôture de New York du 29/6/90	Clôture de New York du 29/12/90	Variation annuelle en %
DEM	1,6897	1,6607	1,4885	-11,91
GBP	0,6209	0,5718	0,5169	-16,75
Yen	143,8500	152,1000	135,3000	- 5,94
CHF	1,5420	1,4150	1,2668	-17,85

2) Monnaies du système monétaire européen (SME)

Le système monétaire européen a démontré tout au long de l'année une stabilité remarquable favorisée par une collaboration étroite entre les pays membres et a prouvé une fois de plus sa capacité de résistance aux influences extérieures. Même les turbulences qui ont agité les marchés des changes au mois d'août n'ont pas eu d'impact significatif sur l'évolution des taux bilatéraux des monnaies européennes.

La réunion des ministres de l'économie et des finances et des gouverneurs des banques centrales des douze pays de la CEE, tenue à fin mars en Irlande, témoigne de la volonté des pays de la communauté de renforcer l'Union monétaire européenne. A cette occasion, certaines mesures ont été prises notamment en vue de faire des banques actuelles la composante essentielle de la future communauté économique et monétaire européenne. Cette communauté appelée EUROFED, opérera de façon autonome et veillera en premier lieu à la stabilité des prix. De même et afin d'éviter que le deutschemark intervienne avec une forte pondération au sein du SME, les responsables ont envisagé, à un moment donné, de geler la composition du panier monétaire de l'ECU. Quoi qu'il en soit, la monnaie allemande a renforcé sa position et a joué ainsi un rôle capital pour la stabilité du système monétaire européen.

Après quelques fluctuations enregistrées en début d'année qui se sont accentuées pendant la phase transitoire de l'intégration de la RDA, le deutschemark a, dès le mois d'avril, repris de la vigueur pour occuper une place de choix sur les marchés des changes. Il est à rappeler que la Bundesbank a oeuvré, depuis la fin de 1989, à assurer la solidité du mark en adoptant une politique monétaire restrictive qui devait atténuer les risques de surchauffe de la demande intérieure résultant de l'intégration de l'ex-RDA.

Cependant, des perturbations politiques ont fait naître de nouvelles craintes qui ont empêché le mark de se raffermir notamment par rapport aux autres monnaies européennes. La monnaie allemande a ainsi évolué autour de son cours pivot (médian) de 3,3538 francs français et ce, pendant la période allant de mai à novembre. Toutefois, le relèvement du taux directeur (Lombard) à 8,5% en décembre a permis au deutschemark de s'apprécier rapidement pour terminer l'année à près de 3,40 francs français.

La France qui avait opté, dès le début de 1990, pour un franc fort en refusant le réaménagement des cours directeurs du SME demandé par l'Allemagne s'est trouvée contrainte en novembre d'assouplir sa politique monétaire en vue de relancer son économie. Dans ces conditions, le franc s'est montré ferme par rapport à toutes les monnaies, notamment le dollar E.U. dont le cours est tombé, en novembre et pour la première fois depuis janvier 1981, au-dessous de 5 francs.

Dès le début de l'année et sous l'effet des rumeurs de l'adhésion prochaine de la **livre sterling** au mécanisme du SME, les pressions à la dévaluation qui s'exerçaient sur cette monnaie se sont estompées, laissant la place à un mouvement de hausse des cours. Ce mouvement devait se renforcer avec l'apparition d'excédents au niveau des échanges pétroliers à partir du mois d'août.

Il est à signaler que l'adhésion au mécanisme du SME, en octobre, avec une marge élargie de fluctuation de 6% a permis à la livre de s'apprécier, en une seule fois, de plus de 10%. Cette monnaie a même frôlé le niveau de 3 deutschemarks et dépassé le cours de 10 francs français juste après sa réintégration.

Pour faire face aux difficultés conjoncturelles marquées par une inflation galopante et des déficits extérieurs considérables, les autorités britanniques ont pris les mesures nécessaires permettant à la livre d'évoluer à l'intérieur d'une marge de fluctuation comprise entre 2,77 et 3,13 deutschemarks et à un cours moyen de 2,95 deutschemarks. Parmi les mesures prises, l'on note la baisse du "taux de base de la Banque d'Angleterre" de 15% à

14% suivie par une réduction de un point de pourcentage du taux hypothécaire. Il en est résulté un fléchissement du taux de croissance de la masse monétaire qui est ramené à moins de 5%. Ainsi, la livre a pu se maintenir ferme jusqu'à la fin de l'année à 2,90 deutschemarks et 9,80 francs français contre respectivement 2,75 et 9,31 au début de l'année.

En Italie, les progrès réalisés sur le plan de la stabilité économique et la dévaluation de 3,01% de la lire ont permis au gouvernement de renoncer au statut spécial autorisant **la lire** à fluctuer dans une fourchette de plus ou moins 6% pour se conformer à la marge de fluctuation normale, peseta exceptée, soit plus ou moins 2,25%. Cette décision a été rendue possible grâce à la maîtrise, par l'Italie, de son différentiel d'inflation et de son déficit budgétaire.

Par ailleurs, si la nouvelle marge renforce la stabilité du SME, elle présente des risques quant à l'évolution de la monnaie italienne au sein du système. En effet, au mois d'août lors de l'apparition de la crise du Golfe, la lire a baissé considérablement du fait que l'Italie s'en est ressentie beaucoup plus que les autres pays industrialisés à cause de sa dépendance énergétique vis-à-vis du Golfe. En conséquence et suite au raffermissement du mark, le cours de la lire a continué de baisser, clôturant l'année à des niveaux faibles pouvant entraîner un nouveau réajustement du cours pivot de la monnaie italienne.

La **peseta espagnole** quant à elle a évolué d'une manière presque identique à celle de la lire. Forte en début d'année grâce au haut niveau des taux d'intérêt de la Banque d'Espagne qui continue de privilégier la lutte contre l'inflation, la peseta a connu de sérieuses difficultés au terme de 1990 notamment avec la montée du deutschemark. En conséquence, elle s'est trouvée comme la lire, sujette, en fin de période, à une adaptation de son cours pivot, opération rejetée par les autorités monétaires au début de l'année par crainte de la réapparition des tensions inflationnistes.

3) Autres monnaies

Le cours du **yen japonais** a sensiblement fléchi au début de 1990 à cause des turbulences qui ont secoué les marchés financiers japonais, de la diminution des excédents commerciaux et du bas niveau des taux d'intérêt. Toutefois, le soutien apporté par la Banque du Japon au yen, conjugué à une conjoncture favorable, a permis à la monnaie nippone de se redresser à partir de mai. Aussi, le cours du yen s'est-il nettement apprécié pour se situer au-dessous de 150 yens pour un dollar E.U. au cours des cinq derniers mois de l'année. Grâce à la remontée des cours sur la Bourse de Tokyo et à la poursuite de la hausse des taux d'intérêt dont le niveau est passé de 5,25% en mars à 6% en août, le yen s'est apprécié de 9% entre le début et la fin de l'année, mais tout en gardant une décote par rapport aux monnaies européennes.

En 1990, l'augmentation des taux d'intérêt en Suisse a permis au **franc suisse** de gagner du terrain par rapport à toutes les autres monnaies notamment le dollar E.U. Ceci traduit l'attrait de la monnaie helvétique lié, en outre, à des considérations de sécurité des placements de la part des investisseurs internationaux.

D'ailleurs, cette monnaie est devenue en avril la plus forte des principales devises mondiales. Son cours a même augmenté, quoique pour une courte période, pour se situer à

un seuil inférieur à 87 francs suisses pour 100 deutschemarks, bénéficiant ainsi des taux d'intérêt exceptionnels et de l'incertitude croissante marquant l'évolution du deutschemark. Pour les mêmes raisons, le franc suisse s'est apprécié par rapport au dollar pour terminer le mois d'avril à 1,4545 franc suisse pour 1 dollar.

La tendance enregistrée s'est consolidée en mai suite aux importantes opérations de remboursement effectuées par des débiteurs japonais en franc suisse.Le cours du franc suisse s'est situé à plus de 84 unités pour 100 deutschemarks et 1,40 franc pour 1 dollar E.U., niveau jamais atteint depuis 1988. Contrairement aux autres monnaies, le franc suisse a connu un véritable essor en août, date du déclenchement de la crise du Golfe. Au cours de ce mois, il a gagné 3% par rapport au deutschemark et 5,5% par rapport au dollar E.U. Depuis, la confiance semble maintenue dans l'évolution de la monnaie suisse qui retrouve tout son attrait de monnaie refuge durant les périodes d'incertitude. Au terme de l'année, le cours du franc suisse se situe à 1,28 franc suisse pour 1 dollar et 83 francs suisses pour 100 deutschemarks.

II - MARCHE DE L'OR

Alors qu'on s'attendait à une vive remontée du cours de métal jaune, en janvier, suite aux évènements intervenus en Europe de l'Est, le marché de l'or a été marqué par une certaine hésitation. En effet, toute hausse du cours du métal précieux s'est trouvée annulée par l'augmentation de l'offre émanant des opérateurs en quête de bénéfices substantiels. Ce comportement a empêché le marché de suivre une tendance précise et le cours de l'or de dépasser le seuil psychologique de 420 dollars l'once. L'hésitation qui a prévalu sur le marché des métaux précieux en janvier a pris fin pendant la première semaine de février lorsque le cours de métal jaune a plafonné à 423,50 dollars l'once.

L'optimisme qui a régné sur le marché a été éphémère puisque le cours est revenu à 407,50 dollars l'once au terme de février. Ce renversement de tendance trouve son origine dans les placements sous forme d'autres instruments financiers, dans des ventes massives de métal jaune et dans l'adoption, dans la plupart des pays industrialisés, de politiques monétaires restrictives à travers l'augmentation des taux d'intérêt et la lutte contre l'inflation.

Cette tendance à la baisse s'est maintenue jusqu'à la fin du premier semestre malgré les évènements en Europe de l'Est, les revendications tendant à la nationalisation des industries d'extraction de métal jaune en Afrique du Sud et la débâcle boursière de Tokyo. Elle a même été accentuée par l'abondance de l'offre liée à l'encouragement de la production en Amérique du Nord, dans certains pays du Sud-Est asiatique, en Amérique latine et en Afrique et le cours a terminé le premier semestre à 346 dollars l'once, niveau le plus bas depuis juillet 1986.

Avec la crise du Golfe, l'or a été remis de nouveau sur le devant de la scène et son cours s'est apprécié de 68,50 dollars pour s'élever à 414,5 dollars le 21 août sans toutefois retrouver le niveau record de février. Encore faut-il signaler que le comportement des opérateurs et les ventes des producteurs viennent régulièrement freiner la hausse du métal jaune. Depuis, le cours de l'or a fluctué, clôturant l'année au niveau de 380 dollars l'once, bien en deçà de son maximum de l'année. Il faudrait signaler enfin que les investisseurs semblent manifester peu d'engouement pour l'or malgré les évènements du

Golfe, privant ainsi ce métal de son statut de valeur refuge. De même, le déséquilibre entre l'offre et la demande est devenu si important que les perspectives optimistes quant à une reprise ferme des cours en 1991, même avec le déclenchement de la guerre du Golfe, ont de faibles chances de se réaliser.

S'élevant à 2.515 tonnes en 1990, l'offre d'or n'a progressé que de 37 tonnes ou 1,5% par rapport à son niveau de l'année précédente contre respectivement 621 tonnes et 33,4% en 1989. Cette progression résulte de l'augmentation de la production minière de 165 tonnes et du changement de la position des organismes officiels par rapport à l'année écoulée, qui sont devenus acheteurs nets pour 40 tonnes en 1990 alors qu'ils avaient offert 225 tonnes en 1989.

OFFRE DE L'OR (en tonnes)

	1986	1987	1988	1989	1990
Production	1698	1686	1814	1949	2114
Ventes(+) ou achats(-) des organismes officiels	-145	-72	-285	225	-40
Vieil or	474	407	328	304	441
Total	**2027**	**2021**	**1857**	**2478**	**2515**

Source : Rapport annuel Gold 1991 de "Consolidated gold field PLC"

Concernant la production minière, elle a totalisé 2.114 tonnes en 1990 contre 1.949 tonnes en 1989. L'augmentation a été enregistrée notamment dans les pays de l'Amérique du nord et en Australie.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OR (en tonnes)

	1989	1990
Afrique du sud	608,3	605,4
Etats-Unis	259,1	295,0
Union Soviétique	285,0	260,0
Australie	197,0	241,3
Canada	158,4	165,0
Chine	86,0	95,0
Brésil	96,9	78,0
Philippines	37,1	37,2
Nouvelle Guinée	33,7	33,6
Colombie	30,7	32,7
Autres pays producteurs	156,8	271,0
Total	**1.949,0**	**2.114,0**

Source : Rapport annuel Gold 1991 de "Consolidated gold field PLC"

S'agissant de la demande de métal jaune, elle s'est élevée à près de 2.380 tonnes en 1990 contre 2.207 tonnes une année auparavant. La progression enregistrée s'explique en totalité par l'accroissement de la demande des bijouteries dont les achats ont porté sur

près de 1.986 tonnes contre 1.811 tonnes l'année écoulée représentant 83% et 82% de la demande globale.

DEMANDE DE L'OR (en tonnes)

Par forme d'utilisation	1986	1987	1988	1989	1990
Bijouterie	1118	1160	1477	1811,3	1985,6
Electronique	124	125	134	138,1	142,8
Dentisterie	51	48	51	49,1	51,0
Autres usages industriels	56	56	59	62,3	64,5
Médailles et pièces de collection	12	16	19	19,2	18,6
Pièces de monnaie	327	200	126	126,9	117,4
Total	**1688**	**1605**	**1866**	**2206,9**	**2379,9**

Source : Rapport annuel Gold 1991 de "Consolidated gold field PLC"

III. - LE MARCHE MONDIAL DES MATIERES PREMIERES

Trois facteurs majeurs ont marqué en 1990 le marché mondial des matières premières : la baisse sensible du dollar notamment à partir du second semestre, la flambée des cours du pétrole et la diminution des prix de la quasi-totalité des denrées et des produits de base.

S'agissant du marché des céréales, il a été caractérisé par la guerre des subventions et l'excédent de la production qui ont pesé lourd sur les prix.

Quant aux oléagineux, si leurs cours se sont bien tenus, cela est dû surtout aux problèmes de l'offre rencontrés dans certains pays producteurs. En revanche, la situation des produits tropicaux ne cesse de se dégrader. En particulier, la suppression des quotas d'exportation du café en juillet 1989 et l'accumulation des stocks de cacao ont exercé un effet défavorable sur les prix. Par ailleurs, les incertitudes liées à la crise du Golfe ont réveillé les craintes de récession dans les pays industrialisés et ont déclenché un mouvement de repli pour l'ensemble des métaux.

I - PRODUITS ALIMENTAIRES

Pendant toute la décennie écoulée, le niveau général des cours des produits agricoles n'a cessé de diminuer, affectant profondément les économies des pays en développement déjà touchées par une lourde dette extérieure. En outre, le protectionnisme des pays industrialisés a sérieusement affaibli la capacité des pays exportateurs de matières premières. Dans ce contexte et après avoir connu une évolution favorable au début de l'année, les marchés mondiaux des produits alimentaires se sont montrés faibles aux mois de mai et juin par suite de l'annonce de bonnes récoltes en Afrique occidentale et d'une normalisation de la situation politique et sociale en Côte d'Ivoire. Au cours du quatrième trimestre, une certaine morosité a même régné sur la plupart des marchés internationaux de ces produits.

La suppression des quotas d'exportation par l'Organisation internationale du café (OIC), le 3 juillet 1989, a entraîné une baisse sensible des prix de cette denrée. Mais à partir du mois de février 1990, les cours du café se sont quelque peu redressés. C'est que les perspectives d'une sécheresse persistante au Brésil ainsi que les conséquences des gelées survenues au Mexique ont donné lieu à des prévisions pessimistes de la production alors que, du côté de la consommation, l'Europe de l'Est commence à constituer un nouveau marché d'avenir pour le café. En mai 1990, l'accumulation des stocks dans les ports des pays consommateurs a pesé lourd sur le marché de cette denrée. Ainsi, l'on a assisté à une réduction des achats des torréfacteurs, avec toutefois, quelques légères reprises des prix dès le début du mois de juillet générées par l'annonce du mauvais temps au Brésil. Encore faut-il noter que l'absence d'un consensus entre producteurs et consommateurs sur la reprise des négociations a fait constamment planer la menace d'un non rétablissement des contingentements à l'exportation pour la saison caféière en cours.

Dans ce contexte, les cotations de café ont poursuivi une légère tendance à la hausse jusqu'à la fin de 1990, enregistrant en décembre une surcote de 17,6% par rapport à leur niveau au terme de 1989. Mais, le prix annuel moyen du café sur le marché de New

York s'est inscrit en baisse de 16% environ pour revenir à 83 cents la livre britannique contre 99 cents une année auparavant.

PRIX MOYENS DES MATIERES PREMIERES ALIMENTAIRES

	Place de cotation	Unités	Moyennes de décembre			Moyennes annuelles		
			1989	1990	Variations 1990/89 en %	1989	1990	Variations 1990/89 en %
Café[1]	New York	Cents/lb	68	80	+17,6	99	83	- 16,2
Cacao	Londres et New York	Cents/lb	44	59	+34,1	57	58	+ 1,8
Thé	Londres	New-pence/kg	159	114	- 28,3	123	115	- 6,5
Sucre	New York	Cents/lb	13	10	- 23,1	13	13	-
Céréales								
Blé	Chicago	Cents le boisseau	447	308	- 31,1	461	369	- 20,0
Riz	Bangkok	Dollar/tonne	315	270	- 14,3	320	287	- 10,3
Maïs	Chicago	Cents le boisseau	244	242	- 0,8	264	261	- 1,1
Oléagineux								
Huile de soja	Ports hollandais	Dollar/tonne	429	478	+11,4	432	448	+ 3,7
Palme	Ports européens	Dollar/tonne	267	345	+29,2	350	290	- 17,1
Tournesol	Rotterdam	Dollar/tonne	478	514	+ 7,5	482	490	+ 1,7
Arachide	Rotterdam	Dollar/tonne	877	1039	+18,5	775	964	+24,4

Sources : Statistiques financières internationales du FMI pour le blé et le maïs et Bulletin mensuel des prix des produits de base de la CNUCED pour les autres produits

Le marché international du **cacao** s'est comporté, tout au long de 1990, d'une manière contrastée. A sa 39ème session ordinaire qui s'est tenue à Londres du 22 au 30 mars 1990, le Conseil international du cacao a décidé de proroger l'accord de 1986, mais sans ses dispositions économiques, pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1990. Durant cette période, le stock régulateur devait rester inchangé et les activités y afférentes se limiter au seul maintien de la qualité des quantités stockées.

Pour ce qui est des prix, le premier trimestre 1990 a été caractérisé par un renversement de la tendance à la baisse des cours de cette denrée observée jusquà la fin de l'année écoulée. Ce mouvement de hausse est dû aux conditions climatiques défavorables au Brésil et en Afrique de l'ouest et ce, en plus des troubles politiques et sociaux ayant prévalu en Côte d'Ivoire. Mais à partir de la mi-juin, de nouveaux facteurs de baisse sont venus bouleverser le marché suite notamment à la confirmation du retour au calme en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, les principaux producteurs mondiaux du cacao

[1] Brésilien et autres arabicas.

se sont réunis dans la capitale ghanéenne du 4 au 11 mai 1990 dans un esprit de solidarité et de coopération sud-sud en vue de rechercher des débouchés nouveaux, ce qui est de nature à stabiliser, voire de redresser, les cours de cette denrée.

Encore faut-il noter que la mise en veilleuse de l'accord international sur la stabilisation des prix du cacao reste toujours un facteur d'injustice pour les exportateurs. Dans ce contexte, il appartient aux pays producteurs de cette denrée de s'autodiscipliner collectivement dans leur politique d'exportation s'ils ne veulent pas que la faiblesse des prix continue à affecter gravement leurs économies. D'une année à l'autre et en termes de glissement, les cours ont atteint en décembre le niveau moyen de 59 cents la livre sur les places de Londres et de New York, enregistrant une surcote de 34% par rapport à celui de 1989.

La production mondiale de **thé** aurait dépassé largement le volume réduit de l'année précédente. Les bonnes conditions climatiques et, partant, les perspectives de meilleures récoltes dans presque tous les pays producteurs ainsi que l'abondance des stocks disponibles pendant le premier semestre de 1990, face à une demande d'importation modérée notamment du côté de l'URSS, ont été à l'origine d'un fléchissement continu des cours du thé toutes catégories confondues. Les prix enregistrés sur le marché de Londres ont affiché une baisse régulière pour atteindre en août le niveau le plus faible que l'on ait connu depuis deux années, soit 94,5 new pence le kilogramme. Cette tendance s'est, toutefois, renversée à partir du mois de septembre en raison notamment du retour de l'Union Soviétique en tant que grand acheteur sur le marché mondial du thé. Par ailleurs, les évènements liés à la crise du Golfe conjugués avec la baisse du dollar ont poussé les pays de la région à s'approvisionner davantage pour constituer des stocks, ce qui a permis un redressement sensible des prix qui ont clôturé l'année à 114 new pence le kilogramme.

Les cours du **sucre** ont très vivement progressé durant les quatre premiers mois de 1990, frôlant en avril le niveau de 16 cents la livre. Il est vrai que ce mouvement de hausse était nourri par une inquiétude des spéculateurs qui tablaient sur une régression de la production de l'URSS. Cette prévision n'ayant pas été confirmée, les prix du sucre ont amorcé, dès le mois de mai, une tendance à la baisse pour tomber en juin au dessous de 13 cents la livre et clôturer l'année à 10 cents seulement la livre.

En fait, ce retournement de tendance s'est amplifié quand la plupart des spéculateurs se sont comportés comme vendeurs sur le marché par suite d'une estimation en hausse de la production par les principaux négociants. Selon ces prévisions, la production mondiale de sucre de la saison 1989-1990 devait atteindre 108 millions de tonnes, soit un volume supérieur à celui prévu initialement, face à une faible demande mondiale essentiellement des pays de l'Est. En termes de moyenne annuelle, les cours sur le marché de New York se sont stabilisés à 13 cents la livre tandis qu'en termes de glissement, ils se sont inscrits en baisse de 23% environ.

La situation déficitaire qui avait prévalu sur le marché du **blé** au cours des trois dernières campagnes est en passe de se renverser pour la saison 1990-1991. Selon le Conseil international du blé, la production mondiale devrait progresser de 15 millions de tonnes pour s'établir à 558 millions de tonnes alors que la consommation se situerait aux alentours de 547 millions de tonnes. Il est vrai que les Etats-Unis ont sensiblement accru

leurs superficies emblavées en blé au lendemain de la sécheresse de 1988. Néanmoins et comme par le passé, le marché du blé a fait l'objet de tractations politico-commerciales. C'est ainsi que les USA ont continué à suivre une politique commerciale agressive illustrée par des ventes à très bon marché à la Chine et au Maroc.

Encore faut-il souligner que les marchés céréaliers ont connu, dès le mois de juin, une forte baisse des prix que l'embargo alimentaire décrété contre l'Irak n'a fait qu'aggraver. De surcroît, ces marchés ont été, de nouveau, agités par le rétablissement par les Etats-Unis du bonus à l'exportation sur les pays de l'Afrique du Nord, l'Egypte et la Syrie. A cela s'ajoute la perspective d'une récolte mondiale de blé nettement supérieure à celle de la campagne précédente. Dans ce contexte, les cotations du blé ont enregistré une décote de 31% environ pour terminer l'année à 308 cents le boisseau sur la place de Chicago.

Sur le marché mondial du **maïs,** après avoir connu une légère baisse durant les cinq premiers mois de 1990, les cours de cette denrée ont commencé à s'affaiblir pour clôturer l'année sur la place de Chicago à 242 cents le boisseau.

Les cours du **riz** ont connu une légère fermeté au début de l'année 1990 en raison des achats massifs effectués par les pays asiatiques et surtout la Chine. Mais suite à une prévision d'une récolte record, les prix ont affiché, à partir du mois d'avril, une tendance à la baisse pour clôturer l'année à 270 dollars la tonne contre 315 dollars une année auparavant. Cet affaiblissement des cours trouve son origine dans la baisse de la demande dans les pays importateurs d'Asie, en raison de l'amélioration de leur production. Aussi, le prix moyen annuel s'est-il inscrit sur le marché de Bangkok en baisse de 10% par rapport à celui de 1989.

Malgré le tassement des prix des **denrées oléagineuses** constaté au début de l'année sur les places internationales de cotation, les marchés de ces produits ont été généralement orientés vers la hausse. L'augmentation des cours est imputable essentiellement aux achats importants de **graines de soja** et au déficit de la production mondiale par rapport à la consommation. De 429 dollars la tonne en décembre 1989, les cours des huiles de soja ont clôturé l'année sur les ports hollandais à 478 dollars la tonne, en accroissement de 11,4%. Quant aux prix de l'huile de palme, ils ont augmenté, d'une fin d'année à l'autre, de 29,2%, passant sur les ports européens de 267 à 345 dollars en moyenne la tonne. Il en a été de même des prix de l'**arachide** et du **tournesol** qui ont progressé sur la place de Rotterdam de 18,5% et 7,5% respectivement pour atteindre 1.039 et 514 dollars la tonne.

II - MATIERES PREMIERES INDUSTRIELLES

Les cours des matières premières industrielles ont connu en général une baisse sensible qui a intéressé les principaux métaux, en particulier, l'étain, le cuivre et le zinc.

Après un début d'année prometteur, caractérisé par une fermeté des prix, les métaux non ferreux n'ont pas confirmé leurs bonnes positions. Aussi, les cotations sur les marchés des métaux ont-elles connu à partir du second semestre de 1990, un nouvel accès de faiblesse. Il est vrai que le ralentissement de l'activité économique mondiale a affecté particulièrement les secteurs de l'industrie automobile et de la construction, grands consommateurs de ces métaux.

C'est le cas notamment du **zinc** dont les prix ont enregistré un renchérissement durant les cinq premiers mois de l'année, dû essentiellement aux incertitudes pesant sur les approvisionnements du marché et la multiplication des conflits sociaux affectant les mines dans certaines zones productrices tels que le Pérou. Aussi, les prix de ce métal ont-ils atteint des niveaux élevés rarement enregistrés depuis dix ans. Mais l'excès de l'offre par rapport à la demande a eu un effet modérateur sur les cours qui se sont repliés à partir de juin pour atteindre sur le marché de Londres 1.266 dollars la tonne en décembre, en diminution de 16% par rapport à leurs niveaux du dernier mois de 1989.

Il en est de même pour le **cuivre** dont les prix ont évolué au début de l'année d'une façon erratique, au gré des informations en provenance du Pérou sur la grève des mineurs. Ni l'annonce au début de juin d'une grève au Zaïre, ni la réduction continuelle des stocks du London Metal Exchange n'ont pu stopper l'effritement des prix qui s'était amorcé au cours du mois de mai. Bien que les prix du métal rouge aient progressé en septembre au niveau de 1.612 livres environ la tonne, ils se sont de nouveau affaiblis tout au long du quatrième trimestre de 1990 pour clôturer l'année à 1.293 livres la tonne, enregistrant ainsi une décote de 14,6% par rapport à décembre 1989.

Le marché du **plomb** était marqué en 1990 par un excès d'offre par rapport à la demande, d'autant plus que certains pays importateurs comme les pays de l'Est sont devenus exportateurs sur le marché libre. De plus, la menace des conflits sociaux dans certains pays producteurs de ce métal persiste et reste toujours une source d'inquiétude pour la plupart des négociants sur le marché. Encore faut-il noter que le plomb a subi, à l'instar du cuivre et du zinc, les effets de la récession des secteurs de l'automobile et de la construction dans les pays industrialisés. Dans ce contexte, les prix se sont inscrits en baisse de 27% pour revenir en décembre 1990 à 325 livres la tonne contre 445 livres une année auparavant.

PRIX MOYENS DES MATIERES PREMIERES INDUSTRIELLES

	Place de cotation	Unités	Moyennes de décembre			Moyennes annuelles		
			1989	1990	Variations 1990/89 en %	1989	1990	Variations 1990/89 en %
Coton	Liverpool	Cents/lb	77	84	+ 9,1	76	83	+ 9,2
Caoutchouc	Singapour	Cents/kg	159	153	- 3,8	185	156	- 15,7
Cuivre	Londres	Livres/t.	1514	1293	- 14,6	1733	1495	- 13,7
Etain	Londres	Dollars/t.	8656	6196	- 28,4	6848	5700	- 16,8
Zinc	Londres	Dollars/t.	1507	1266	- 16,0	1714	1519	- 11,4
Plomb	Londres	Livres/t.	445	325	- 27,0	412	458	+ 11,2

Source : Bulletin mensuel des prix des produits de base de la CNUCED

Depuis le mois de juin 1990 et malgré les efforts déployés par l'Association des pays producteurs de l'**étain** en vue de contrôler l'offre, les exportations du Brésil et de la Chine ont dépassé largement leurs quotes-parts. Il importe de noter, en outre, que l'augmentation de la production d'étain a eu un effet négatif immédiat sur les prix en l'absence d'un contrôle étroit de la production, notamment en Bolivie, en Indonésie et en Malaisie.

En conséquence, les cours annuels moyens se sont situés sur la place de Londres à 5.700 dollars la tonne, en diminution de 17% environ par rapport à leurs niveaux de 1989. La décote est encore plus grande en termes de glissement annuel des prix qui sont revenus de 8.656 dollars la tonne à 6.196 dollars en 1990.

Le **caoutchouc naturel** reste toujours sensible à l'évolution du marché du pétrole et de ses dérivés. En effet, toute augmentation des prix de l'or noir influe automatiquement sur les cotations du caoutchouc synthétique et joue favorablement sur les cours des différents types du caoutchouc naturel. C'est ainsi que, dès le déclenchement de la crise du Golfe, le marché du caoutchouc a connu une activité fébrile. Par ailleurs, comme il est directement lié au secteur de l'automobile, ce marché a subi les effets de la récession économique dans les pays industrialisés. Toutefois, la baisse des prix a été limitée grâce notamment aux achats de l'Organisation internationale du caoutchouc destinés à la stabilisation du marché. Dans ce contexte, les cours sur la place de Singapour ont atteint le niveau de 153 cents le kg en décembre 1990, en diminution de 6 cents ou 3,8% par rapport à décembre 1989. En moyennes annuelles, ils se sont élevés à 156 cents le kg, en diminution de 29 cents ou 15,7%.

La tendance générale des prix sur le marché du **coton** peut être qualifiée de ferme. Durant le premier semestre 1990, les cours de ce produit se sont inscrits en forte progression et ont dépassé, à la fin de juin, de 14% ceux d'un an auparavant et de 20% ceux du début de l'année. Cela est dû en partie aux diminutions des surfaces cultivées enregistrées au cours des dernières années, en particulier aux Etats-Unis, et surtout en raison des inquiétudes suscitées par la baisse des récoltes en Australie et au Brésil. Le Comité consultatif international du coton (CCIC) prévoit que la consommation mondiale du coton atteindrait 18,8 millions de tonnes pour la campagne 1990-1991, alors que la production mondiale devrait se situer à 18,7 millions de tonnes. Cependant, le marché du coton était marqué par une stabilité relative des prix durant les cinq derniers mois de l'année. Cette situation est expliquée par la quasi-stabilité des niveaux des stocks mondiaux. Il est vrai que même si la production mondiale augmente, la consommation restera suffisamment élevée pour absorber cet accroissement. Encore faut-il noter qu'en dépit de l'incertitude des prix du pétrole et la persistance de la récession économique aux Etats-Unis consécutive à la crise du Golfe, la campagne cotonnière mondiale 1990-91 devrait être marquée par la progression de la consommation. En conséquence, les cours ont enregistré à la fin de l'année une augmentation de plus de 9% par rapport à leurs niveaux de l'année précédente.

III - PETROLE

En 1990, le marché mondial du pétrole a été marqué par une grande volatilité sous l'effet, notamment, des tensions qui ont pesé sur l'équilibre de l'offre et de la demande et des incertitudes sur l'issue de la crise du Golfe déclenchée en août 1990.

Au début de l'année et en raison d'une forte demande, les prix du pétrole ont commencé à se redresser après quatre années de stabilité relative. Mais, certains pays du Moyen-Orient ont délibérément augmenté leur production provoquant un effritement des cours qui sont tombés à moins de 15 dollars le baril à la mi-juillet. C'est alors que des tensions sont apparues au sein de l'OPEP et des rumeurs d'un nouvel accord ont entraîné une remontée des cours. Les membres de l'OPEP, qui se sont réunis à Genève les 26 et 27

juillet, ont décidé en effet de relever de 18 à 21 dollars par baril le prix de référence du brut.

Mais c'est l'invasion du Koweït par l'Irak qui, en provoquant l'arrêt des livraisons de ces deux pays, a déclenché une nouvelle envolée des cours qui devaient atteindre près de 40 dollars le baril au début d'octobre. Il est à rappeler que les quotas de ces deux pays représentaient 4,4 millions de barils par jour, soit près de 25% des exportations de l'OPEP.

Pour compenser ce déficit et assurer l'approvisionnement du marché, les autres pays membres de l'OPEP ont été autorisés à produire au-delà de leur quota et au maximum de leur capacité. Ainsi, l'offre s'est même inscrite en hausse passant, d'une année à l'autre, de 65,9 à 66,7 millions de barils par jour. A la fin de l'année, et grâce notamment à l'intensification de l'extraction en Arabie saoudite, l'OPEP à onze produisait autant que le faisait l'OPEP à treize en juillet. Cela a permis de ramener les prix à leur niveau d'avant la crise.

La 88ème Conférence de l'Organisation tenue à Vienne les 12 et 13 décembre a, quant à elle, reconduit l'accord d'août 1990 relatif au dépassement des quotas théoriques des pays membres afin de stabiliser le marché et ce, jusqu'à la résolution de la crise du Golfe.

En fait, le fléchissement des prix observé en fin d'année reflétait aussi bien l'accroissement de la production mondiale que le niveau record des stocks constitués. En outre, les pays de l'OCDE, les plus gros importateurs de pétrole, poursuivaient déjà des politiques d'économie d'énergie. D'ailleurs, ils ont fortement limité leur consommation et se sont trouvés de ce fait en meilleure position pour absorber toute perturbation de l'offre sur le marché mondial. Ainsi, malgré un froid précoce en Europe, la demande a été bien en-deçà de son niveau enregistré l'année précédente.

Pour sa part, l'Agence internationale de l'énergie, qui s'était refusée depuis le début de la crise à adopter des mesures susceptibles d'agir sur les prix, a subitement décidé d'intervenir en prévision du déclenchement des hostilités et à un moment où, paradoxalement, les prix étaient bien en deçà de leurs sommets de 1990. Au cours d'une réunion extraordinaire tenue le 11 janvier 1991, elle a mis en oeuvre un plan visant à faire baisser les prix du pétrole et à faire face à un éventuel déficit de l'approvisionnement en brut. En vertu de ce plan énergétique d'urgence, il a été convenu de mettre à la disposition du marché 2,5 millions de barils par jour et de réduire la consommation des pays membres.

Dans ce contexte, les inquiétudes quant à l'issue de la crise se sont estompées au fur et à mesure de l'évolution des événements du Moyen-Orient et les boulversements provoqués par cette crise, dont notamment l'arrêt des exportations de l'Irak et du Koweït et les incendies des puits de pétrole, n'ont pas aggravé d'une manière durable le problème de l'énergie. L'économie mondiale a été en mesure d'absorber, sans grande perturbation, ce qui a failli être un troisième choc pétrolier.

Il n'en reste pas moins que le problème crucial auquel l'OPEP doit continuer à faire face, à savoir la régulation de la production de manière à atteindre le "prix de référence minimum" de 21 dollars le baril, est toujours au centre des débats des prochaines réunions de l'Organisation.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE TUNISIENNE

I. - L'ACTIVITE AGRICOLE

Grâce à des conditions climatiques nettement plus favorables qui ont intéressé toutes les régions du pays à l'exception de celle du Nord-Ouest, les récoltes ont été dans l'ensemble satisfaisantes, en particulier dans la céréaliculture et l'arboriculture. Aussi, la valeur ajoutée du secteur agricole s'est-elle accrue de 27% en termes réels contre uniquement 5,7% en 1989, et ce malgré l'évolution peu favorable des secteurs de l'élevage et de la pêche.

L'accroissement de l'ensemble de la production a eu un impact positif sur la balance alimentaire du pays qui s'est soldée par un déficit moins important que prévu, soit 123,5 millions de dinars seulement contre 294,8 millions de dinars une année auparavant.

I - CULTURES ANNUELLES

Après deux années de mauvaises récoltes, les cultures annuelles ont enregistré, au cours de la campagne 1989-90, des résultats satisfaisants, comme en témoignent les niveaux de production atteints par les céréales et les cultures maraîchères.

A - GRANDES CULTURES

1) Céréaliculture

Malgré la contraction des superficies emblavées qui sont revenues, d'une année à l'autre, de 1,71 à 1,55 million d'hectares, la récolte de céréales de la campagne 1989-90 a atteint 16,3 millions de quintaux, soit 9 millions de quintaux de blé dur, 2,2 millions de quintaux de blé tendre et 5,1 millions de quintaux d'orge et de triticale contre un total de 6,4 millions de quintaux au cours de la campagne 1988-89 et 12 millions de quintaux prévus initialement. Cette récolte se situe en troisième position après celles enregistrées en 1985 et 1987 et qui avaient été respectivement de 20,8 millions et 19,3 millions de quintaux. De telles performances sont dues, entre autres, aux niveaux records réalisés dans les Gouvernorats de Kairouan, de Bizerte et de Sidi-Bouzid.

Pour sa part, la collecte de céréales réalisée par l'Office des céréales et les coopératives agréées a porté sur 7,6 millions de quintaux, en augmentation de 3,6 millions par rapport à la récolte précédente.

Dans ce contexte, les importations de céréales ont accusé une nette régression, revenant de 16,5 millions à 14,4 millions de quintaux.

S'agissant de la campagne 1990-91, elle a démarré dans des conditions peu favorables en raison d'un certain retard des pluies durant les mois de septembre et octobre 1990. Mais, à partir du mois de novembre, les précipitations ont été abondantes et ont intéressé toutes les régions du pays.

Parallèlement, les agriculteurs et plus particulièrement les petits exploitants de moins de dix hectares ont bénéficé de plusieurs mesures, visant à créer un environnement favorable à l'activité agricole. Ces mesures ont concerné notamment la révision des

barèmes de crédit de campagne pour couvrir l'augmentation des coûts de production, le rééchelonnement des crédits pour les exploitations situées dans les zones sinistrées par la sécheresse ou touchées par la grêle, le report des crédits de la campagne 1989-90 avec abandon des intérêts et la consolidation des crédits supervisés.

CEREALES : SUPERFICIES EMBLAVEES, PRODUCTION ET RENDEMENTS

Campagne	Superficies emblavées (en mille hectares)				Production (en millions de quintaux)				Rendements (en quintaux par ha.)		
	Blé dur	Blé tendre	Orge (1)	**Total**	Blé dur	Blé tendre	Orge (1)	**Total**	Blé dur	Blé tendre	Orge (*)
1973-74	990	195	384	**1.569**	6,6	1,4	2,3	**10,3**	6,6	7,2	5,9
1974-75	924	185	377	**1.486**	8,0	1,6	3,1	**12,7**	8,7	8,8	8,2
1975-76	1.266	126	576	**1.968**	7,0	1,1	2,4	**10,5**	5,5	8,7	4,2
1976-77	1.079	104	311	**1.494**	4,8	0,9	1,0	**6,7**	4,4	8,7	3,2
1977-78	1.031	101	497	**1.629**	6,5	1,0	2,0	**9,5**	6,3	9,9	4,0
1978-79	1.046	88	642	**1.776**	6,0	0,8	2,7	**9,5**	5,7	9,1	4,2
1979-80	818	80	413	**1.311**	7,4	1,3	3,0	**11,7**	9,0	16,1	7,2
1980-81	820	95	530	**1.445**	8,0	1,6	2,7	**12,3**	9,8	16,7	5,1
1981-82	666	88	443	**1.197**	7,5	1,6	3,4	**12,5**	11,3	18,5	7,6
1982-83	956	119	714	**1.789**	5,1	1,1	3,0	**9,2**	5,3	9,1	4,2
1983-84	785	117	579	**1.481**	5,8	1,3	3,1	**10,2**	7,4	10,9	5,4
1984-85	883	180	855	**1.918**	10,7	3,1	7,0	**20,8**	12,1	17,3	8,2
1985-86	723	113	442	**1.278**	3,8	1,0	1,5	**6,3**	5,2	8,5	3,6
1986-87	867	153	690	**1.710**	10,7	2,9	5,7	**19,3**	12,3	19,3	8,2
1987-88	598	102	490	**1.190**	1,7	0,5	0,7	**2,9**	2,8	5,2	1,4
1988-89	825	174	711	**1.710**	3,3	0,9	2,2	**6,4**	4,0	5,0	3,0
1989-90	795	161	595	**1.551**	9,0	2,2	5,1	**16,3**	11,3	13,7	8,6

Source : ministère de l'Agriculture

Les superficies emblavées en céréales sont estimées à 1.730 mille hectares, soit 850 mille dans le Nord et 880 mille hectares dans le Centre et le Sud. Le taux de réalisation de ces emblavures a atteint 93% au terme de février 1991 et ce, en raison du démarrage tardif des ensemencements causés par l'insuffisance des pluies au cours de septembre et octobre et des précipitations abondantes de décembre qui ont empêché les céréaliculteurs de poursuivre normalement l'opération de semis.

La récolte céréalière prévue initialement pour la campagne en cours est de 12 millions de quintaux. Néanmoins, il y a une forte chance qu'elle atteigne un volume supérieur eu égard aux superficies emblavées, aux conditions climatiques favorables qui ont prévalu jusqu'ici et aux travaux de désherbage et d'entretien que devraient effectuer les agriculteurs pour rentabiliser leurs exploitations d'autant plus que les prix à la production sont encourageants.

Pour la campagne 1989-90, ces prix ont été relevés, en effet, de 2 dinars par quintal pour le blé dur, de 1 dinar pour le blé tendre et de 0,5 dinar pour l'orge ainsi que pour le triticale, atteignant respectivement 24,5, 20,9, 15 et 18 dinars le quintal.

(1) Y compris le triticale depuis la campagne 1984-85.

EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES

(en dinars le quintal)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Blé dur	11	12,8	14	15	16	18,5	21	22,5	24,5
Blé tendre	10	11,7	14	14,5	16	17	19	19,9	20,9
Orge	8	9,5	10	10,5	11	12	14	14,5	15,0
Triticale	-	-	-	12	14	15	17	17,5	18,0

Source : ministère de l'Agriculture

2) Légumineuses

Comme pour les céréales, les conditions climatiques favorables ont permis d'accroître la production des légumineuses. Toutefois, si la récolte de petits pois et pois chiches s'est inscrite en augmentation de 10 mille tonnes par rapport à 1989, s'élevant à 30 mille tonnes, celle de fèves et féveroles est restée inchangée au niveau de 30 mille tonnes également.

PRODUCTION DES PRINCIPALES LEGUMINEUSES

(en mille tonnes)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Fèves et fèveroles	36	43	29	35	14	30	30
Petits pois et pois chiche	17	30	30	32	18	20	30

Source : ministère de l'Agriculture

A cet égard, il y a lieu de noter la forte régression des importations de légumineuses, en particulier de pois chiche, qui n'ont porté que sur 2,4 mille tonnes pour 1,7 million de dinars contre 9,7 mille tonnes et 4,7 millions de dinars une année auparavant.

3) Cultures fourragères

Malgré la contraction des superficies emblavées qui sont revenues, d'une année à l'autre, de 292 mille à 189 mille hectares, la production de fourrage sec a plus que doublé en 1990 pour atteindre 520 mille tonnes environ. Le niveau élevé de la production fourragère a permis de réduire le recours aux aliments concentrés de bétail. Par ailleurs, l'on a enregistré une baisse de la demande du foin produit dans le nord du pays, suite à l'abondance de la végétation naturelle dans les Gouvernorats du Centre et du Sud ainsi qu'à l'amélioration de l'état des terres de parcours. Ainsi et compte tenu de l'augmentation des ressources alimentaires disponibles, le déficit par rapport à la demande qui s'est situé, au cours des deux dernières campagnes, à un taux assez élevé s'est inscrit en baisse, en 1990, pour revenir à 7,3% uniquement.

B - CULTURES MARAICHERES

Les cultures maraîchères continuent à se développer à un rythme soutenu, comme en témoignent aussi bien l'extension des superficies qui leur sont réservées que l'amélioration des niveaux de production. L'accroissement de la production enregistrée en 1990 a intéressé toutes les variétés à l'exception de celles d'oignon et d'artichaut.

Au cours de la campagne 1989-90, la production de **tomate** a atteint le niveau record de 530 mille tonnes, soit un accroissement de 90 mille tonnes ou de 20,5% par rapport à la campagne précédente. Cette augmentation résulte de l'effet conjugué de l'élargissement des superficies emblavées qui ont couvert 21 mille hectares et de l'amélioration des rendements obtenus qui sont passés, d'une année à l'autre, de 22,8 à 25,2 tonnes à l'hectare.

Comme à l'accoutumée, les quantités de tomate fraîche livrées aux usines de transformation ont représenté une part importante de la production. Elles ont porté sur 390 mille tonnes et ont permis de produire 70 mille tonnes de double concentré de tomate contre respectivement 337 mille et 61,5 mille tonnes enregistrées en 1989. L'effet quantité a permis d'améliorer le revenu des agriculteurs, en dépit du maintien à 70 millimes le kilogramme du prix plancher servi par les conserveurs.

Sur le plan de la commercialisation, les exportations de double concentré de tomate se sont élevées à 6,6 mille tonnes pour une valeur de 6,6 millions de dinars contre uniquement 1,5 mille tonnes et 1,7 million de dinars en 1989.

PRODUCTION MARAICHERE

(en mille tonnes)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Tomate	360	430	420	418	485	400	440	530
Piment	130	120	140	150	150	120	110	175
Cucurbitacées	320	300	320	340	350	250	250	450
Pomme de terre	150	135	150	170	188	180	180	218
Oignon	85	100	110	105	110	100	121	100
Artichaut	12	11	11	13	15	15	17	15

Sources : Groupement interprofessionnel des légumes et ministère de l'Agriculture

Sous l'effet de l'amélioration des rendements, la production de **pomme de terre** s'est accrue, en 1990, de 38 mille tonnes par rapport à l'année précédente pour s'élever au niveau record de 218 mille tonnes réparti entre 28 mille tonnes de primeurs, 115 mille tonnes de pomme de terre de saison et 75 mille tonnes de pomme de terre d'arrière-saison.

Compte tenu de la satisfaction des besoins de la consommation locale et de l'exécution des contrats d'exportation qui ont porté sur 19 mille tonnes contre 4,2 mille tonnes seulement en 1989, les importations de pomme de terre se sont élevées à 26,1 mille tonnes en 1990 contre 19,1 mille tonnes une année auparavant. Sur le volume importé, 6,3 mille tonnes ont été destinées à la consommation pendant les périodes de soudure alors que le reste a surtout servi à couvrir les besoins de semences.

De même pour le **piment**, l'extension des superficies et l'amélioration des rendements ont permis d'obtenir une production record atteignant 175 mille tonnes au titre de la campagne 1989-90 contre 110 mille tonnes au cours de la campagne précédente.

Cependant, malgré l'augmentation de la production de piment, la demande est restée soutenue pour cette denrée à l'état frais dont les prix sur le marché ont atteint des niveaux assez rémunérateurs. Il en est résulté une baisse des quantités transformées en

harissa dont la production s'est inscrite en baisse de 3,8% pour se situer à 7,5 mille tonnes.

La production de **cucurbitacés**, constituée en grande partie par les melons et pastèques, a enregistré également un record pour s'élever à 450 mille tonnes, en augmentation de 200 mille tonnes par rapport au niveau atteint en 1989. Ce quasi-doublement de la production a résulté essentiellement de l'accroissement des superficies ensemencées. Les emblavures ont, en effet, atteint 40,5 mille hectares contre 25,8 mille une année auparavant, suite notamment à l'entrée en production de nouvelles régions dans le Centre et le Sud où l'on a enregistré d'importantes précipitations au cours de l'hiver et du printemps de 1990.

Quant à la production d'**oignon** et celle d'**artichaut**, elles ont accusé des baisses respectives de 17,4% et 11,8% par rapport à leurs niveaux de 1989 pour revenir à 100 mille et 15 mille tonnes. Si pour l'oignon, la régression est due essentiellement aux inondations survenues en janvier 1990 et qui ont perturbé les opérations de repiquage dans la région du Centre, pour l'artichaut, elle s'explique plutôt par le recul des superficies emblavées qui sont revenues, d'une année à l'autre, de 1,6 mille à 1,5 mille hectares.

II - ARBORICULTURE

Le secteur arboricole a favorablement évolué en 1990 grâce à l'accroissement remarquable des quantités récoltées de la plupart des espèces, en particulier les olives et les amandes.

A - OLIVES

Atteignant 650 mille tonnes, la récolte d'olives à huile a plus que doublé au cours de la campagne 1989-90. Elle a dégagé 130 mille tonnes d'huile contre des prévisions initiales de 110 mille tonnes et 54 mille tonnes au cours de la campagne précédente.

En ce qui concerne les quantités d'huile collectées par l'Office national de l'huile (ONH), elles se sont élevées à 99,3 mille tonnes au prix moyen de 1.480 dinars la tonne toutes qualités confondues contre moins de 21 mille tonnes une année auparavant. Comme la part des huiles de qualité supérieure dans le total a été relativement faible, soit 26,3%, les exportations n'ont pas atteint le niveau escompté initialement. Elles ont porté sur 50 mille tonnes, niveau certes supérieur aux 37 mille tonnes enregistrées au cours de la campagne 1988-89 mais en retrait par rapport aux prévisions initiales qui tablaient sur 70 mille tonnes. Il est à signaler que la Communauté économique européenne a absorbé la part la plus importante de nos ventes d'huile, soit 46 mille tonnes.

Les importantes pluies qui ont arrosé les régions du centre et du sud du pays au cours du printemps de 1990 et l'entretien des plantations par les oléiculteurs ont été bénéfiques sur l'olivier. En conséquence, la récolte d'olives à huile pour la campagne 1990-91 s'est située à 825 mille tonnes dont la trituration a donné 165 mille tonnes d'huile. Ce niveau de production correspond à la deuxième meilleure récolte après celle de la campagne 1975-76 qui avait été de 180 mille tonnes.

PRODUCTION ET EXPORTATIONS D'HUILE D'OLIVE

(en mille tonnes)

	1983-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91
Production	155	95	105	114	95	55	130	165
Exportations	71	51	44	57	52	37	50	75[1]

Source : Office national de l'huile

Compte tenu du stock report d'huile estimé, à la veille de la campagne, à 47,5 mille tonnes et des prévisions de collecte de 140 mille tonnes, les disponibilités de l'ONH s'élèveraient à 187,5 mille tonnes sur lesquelles il est prévu d'exporter 75 mille tonnes dont 46 mille ont déjà fait l'objet de contrats fermes avec les pays de la CEE ainsi que 15 mille et 13 mille tonnes seraient écoulées respectivement sur la Libye et la Jordanie.

Poursuivant leur politique d'encouragement aux producteurs agricoles, les pouvoirs publics ont annoncé, à la veille de la campagne, un nouveau relèvement des prix servis aux oléiculteurs. Cet ajustement de 30 millimes le kilogramme pour l'huile normale et de 40 millimes le kilogramme pour l'huile super-extra a porté les prix de ces deux variétés respectivement à 1,390 dinar et à 1,750 dinar le kilogramme.

EVOLUTION DES PRIX D'INTERVENTION DE L'ONH

(en dinar par kilogramme)

	1983-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91
Avance minimum	0,700	0,740	0,750	0,870	1,000	1,260	1,360	1,390
Avance maximum (huile super extra)	0,800	0,860	0,980	1,100	1,250	1,500	1,710	1,750
Complément de prix	0,070	0,070	0,080	0,050	0,090	-	-	-

Source : Office national de l'huile

La production d'olives de table a connu également une progression importante en 1989-90 pour atteindre 13 mille tonnes contre 7 mille en 1988-89. Quant à la récolte de 1990-91, elle n'a que peu évolué passant, d'une année à l'autre, de 13 mille à 14 mille tonnes. Il est à noter que cette culture est nettement en deçà des potentialités du pays ainsi que des besoins de la demande aussi bien intérieure qu'extérieure.

B - AGRUMES

Le prolongement de la sécheresse durant deux années consécutives dans la région du Cap-Bon s'est traduit par un appauvrissement de la nappe phréatique et des répercussions négatives sur l'état physiologique des vergers. Des maladies parasitaires, particulièrement "les aleurodes" ou mouche blanche, ont attaqué les arbres et déprécié la qualité des fruits. Ces effets risquent de se prolonger au cours de la prochaine campagne si des mesures de protection ne sont pas prises à temps.

[1] Prévisions.

PRODUCTION ET EXPORTATIONS D'AGRUMES

(en mille tonnes)

	1983-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91
Production	220,0	196,3	252,0	250,0	230,0	259,5	236,6	226,3
Exportations	31,7	41,0	45,5	53,3	42,8	41,4	28,9	26,0

Source : Groupement interprofessionnel des agrumes et des fruits

Outre les problèmes à caractère conjoncturel, les vergers sont confrontés à des problèmes structurels, notamment le vieillissement assez net des plantations dont près de 30% des arbres dépassent quarante années de vie, le morcellement continu de la superficie agrumicole et le manque d'entretien des vergers.

S'agissant de la production, elle s'est élevée au cours de la campagne 1989-90 à 236,6 mille tonnes dont 123,2 mille tonnes d'oranges maltaises contre respectivement 260 mille et 144 mille tonnes la campagne précédente. Comme la qualité des fruits s'est avérée juste moyenne, les exportations n'ont pas atteint le niveau escompté. Elles n'ont porté que sur 29 mille tonnes contre 41,4 mille tonnes une année auparavant et 40 mille tonnes initialement prévues.

Pour la campagne 1990-91, la production d'agrumes a atteint 226,3 mille tonnes, en diminution de 10,3 mille tonnes touchant particulièrement les maltaises et les clémentines. Pour ces deux variétés, les niveaux de récolte se sont élevés respectivement à 117,3 mille et 27,1 mille tonnes contre 123,2 mille et 32 mille tonnes au cours de la campagne précédente.

La régression du niveau de la récolte conjuguée à une qualité des fruits juste moyenne ont affecté le niveau des ventes d'agrumes à l'étranger qui n'ont porté que sur 26 mille tonnes dont 20 mille tonnes sur la France. Malgré l'avantage d'unicité de nos maltaises sur le marché extérieur, celles-ci sont confrontées à une forte concurrence notamment en matière des prix. En effet, les prix de nos maltaises dépassent d'environ 28% la moyenne des prix pratiqués par nos concurrents, ce qui nous appelle à soigner davantage la qualité et à oeuvrer en vue de la conquête de nouveaux marchés.

C - DATTES

La campagne de dattes 1990-91 a donné une production de 81,2 mille tonnes dont 55,7 mille tonnes de déglet-nour contre respectivement 74,8 mille et 50,6 mille tonnes au cours de la campagne précédente. Après un début de campagne caractérisé par une amélioration de la qualité des fruits, le prolongement de la séchresse au cours des mois de septembre et octobre 1990 a provoqué une maturité rapide et anormale des fruits et leur dessèchement, affectant sensiblement la qualité des dattes cueillies.

Sur le plan de la commercialisation, les premières estimations d'exportation tablaient sur un niveau de 20 mille tonnes environ dont 18,4 mille tonnes ont été déjà écoulées du début de la campagne jusqu'à la fin du mois d'avril 1991. Si au cours de la campagne de 1989-90, les prévisions ont été légèrement dépassées, grâce notamment à la bonne qualité des fruits, pour la campagne 1990-91, les prévisions initiales devaient s'avérer optimistes en raison de la qualité peu satisfaisante des fruits.

PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE DATTES (en mille tonnes)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Production	46	54	65	66	70	75	81
dont : déglet-nour	25	36	45	45	46	51	56
Exportations	11,4	16,4	16,0	14,2	15,3	18,3	20,0(1)

Source : Groupement interprofessionnel des dattes

S'agissant des prix, les pouvoirs publics ont annoncé, à la veille de la campagne, une nouvelle augmentation des prix minimums des variétés déglet-nour branchée et non branchée et ce, dans le souci de garantir aux producteurs des prix rémunérateurs. Ces derniers ont été portés à 1,300 dinar le kilogramme pour la première variété et à 1,100 dinar le kilogramme pour la seconde, soit un accroissement de 100 millimes par kilogramme pour chacune des deux variétés.

D - VIGNE

Au cours de la campagne 1990-91, les vendanges ont dégagé 267 mille hecto-litres de vin contre 233 mille hectolitres obtenus au cours de la campagne précédente. L'accroissement de la production enregistré pour la deuxième année consécutive, au taux de 15% environ, s'explique, d'une part, par les bonnes conditions climatiques et, d'autre part, par les soins apportés par les agriculteurs à leurs plantations, suite aux différentes incitations décidées par les pouvoirs publics pour favoriser la reprise de cette culture.

PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE VIN (en mille hectolitres)

	1983-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91
Production	576	680	567	402	420	204	233	267
Exportations	184	492	489	222	227	101	57	105(1)

Source : Office national de la vigne

De ce fait, et compte tenu d'un stock report, arrêté à la veille de la campagne à 65,9 mille hectolitres, les disponibilités de la campagne en cours se sont élevées à 333 mille hectolitres dont 105 mille hectolitres pour une valeur de 4,5 millions de dinars ont été programmés à l'exportation contre 57 mille hectolitres exportés au cours de la campagne 1989-90 pour une valeur de 3,3 millions de dinars. Par ailleurs, les prévisions des ventes sur le marché local ont porté sur 175 mille hectolitres environ, en dépassement de 5,6 mille hectolitres par rapport au volume enregistré une année auparavant.

Quant à la production de raisin de table, elle a régressé de 5 mille tonnes pour revenir à 50 mille tonnes suite aux attaques de parasites et à la pourriture des fruits.

E - AMANDES

Bénéficiant des conditions climatiques favorables en 1990, les plantations d'amandiers ont permis d'obtenir une production record de 52,2 mille tonnes, dépassant de 14,2 mille tonnes ou 37,4% son niveau de 1989. Bien qu'elles aient quadruplé en 1990

(1) Prévisions.

pour atteindre 400 tonnes, les exportations restent négligeables et se trouvent confrontées au problème de la cherté de nos fruits, notamment sur le marché européen. En effet, les amandes tunisiennes sont vendues aux prix variant entre 3,5 dinars et 4 dinars le kilogramme, toutes qualités confondues, alors que les prix des amandes des pays concurrents varient aux alentours de 2,5 dinars le kilogramme, coût et frêt compris. Par ailleurs, l'écoulement des amandes sur le marché du Moyen-Orient a été handicapé au cours de la deuxième moitié de 1990 par la crise du Golfe.

PRODUCTION ET EXPORTATIONS D'AMANDES EN COQUE SECHE

(en mille tonnes)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Production	42,0	51,0	42,0	46,0	30,0	38,0	52,2
Exportations	2,6	0,6	0,7	0,9	0,2	0,1	0,4

Source : Groupement interprofessionnel des agrumes et des fruits et Institut national de la statistique

F - ABRICOTS

Les plantations d'abricots, situées en majeure partie dans le centre du pays, ont beaucoup souffert des intempéries, notamment la chute de grêle, qui ont sévi pendant la période des récoltes au cours des trois dernières années.

PRODUCTION ET EXPORTATIONS D'ABRICOTS

(en mille tonnes)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Production	19,0	19,5	17,5	20,0	15,0	17,0	16,0
Exportations	0,8	0,5	0,7	0,9	0,4	0,5	0,2

Source : Groupement interprofessionnel des agrumes et des fruits et Institut national de la statistique

La production d'abricots s'est établie en 1990 à un niveau relativement bas, soit 16 mille tonnes contre 17 mille en 1989. Hormis 1,2 mille tonnes qui ont été mises en semi-conserves et 0,4 mille tonnes écoulées sur le marché extérieur, le reste de la production a été vendu sur le marché local à des prix rémunérateurs.

G - FRUITS D'ETE

La production de fruits d'été a continué à progresser en 1990 sous l'effet de l'amélioration des conditions climatiques pendant les périodes de nouaison et de floraison ainsi que de l'entrée en production de jeunes plantations. A l'exception de la récolte de poires qui a accusé une régression pour revenir, d'une année à l'autre, de 32 mille à 30 mille tonnes, la production de toutes les autres variétés a augmenté à des taux plus ou moins sensibles, en particulier celle des pêches, des pommes et des figues. Pour la grenade, dont certaines quantités commencent à être écoulées sur les marchés extérieurs, la récolte n'a que peu évolué, passant de 38 mille tonnes en 1989 à 39 mille tonnes en 1990.

III - CULTURES INDUSTRIELLES

A - BETTERAVE A SUCRE

En dépit de la stagnation des superficies récoltées au niveau de 5,1 mille hectares, la production de racines brutes de betterave à sucre s'est élevée, en 1990, à 289,4 mille tonnes correspondant à 248,3 mille tonnes en net, contre respectivement 229,2 et 197,3 mille tonnes produites au cours de l'année précédente. Cette évolution s'explique surtout par l'apport croissant des emblavures situées dans le Gouvernorat de Jendouba qui ont bénéficié d'un effort supplémentaire d'irrigation pour pallier les effets négatifs de deux années consécutives de sécheresse.

PRODUCTION ET PRIX DE CESSION DE LA BETTERAVE A SUCRE

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Production de racines nettes (en mille tonnes)	135,0	138,0	180,1	260,2	217,0	197,3	248,3
Prix maximum de cession (en dinars la tonne)	20,6	23,0	33,0	33,0	33,0	35,7	35,7

Source : Société tunisienne du sucre et Complexe sucrier de Tunisie

Les quantités de betterave traitées par le Complexe sucrier de Tunisie qui continue à réceptionner la majeure partie de la production ainsi que par la Société tunisienne de sucre ont dégagé 22,5 mille tonnes de sucre blanc contre 21,6 mille en 1989.

L'accroissement de la production locale de sucre blanc demeure toujours peu significatif par rapport aux besoins de la consommation nationale. Les importations ont même augmenté en 1990 atteignant 207,9 mille tonnes pour une valeur de 70,9 millions de dinars, en progression respectivement de 17,9% et 50,9% par rapport aux niveaux enregistrés une année auparavant. Cet accroissement s'explique, faut-il le souligner, par le souci de reconstituer le stock stratégique du pays en sucre ainsi que par la hausse, au début de l'année, des cours de cette denrée sur le marché mondial.

B - TABAC

Couvrant une superficie de 5 mille hectares environ, la culture de tabac a légèrement régressé en 1990 de 5,5 mille à 5,3 mille tonnes, réparties entre le tabac à fumer à raison de 80% et le tabac à priser à hauteur 20%. Comme la production locale ne suffit pas à couvrir la totalité des besoins de consommation, le pays a continué, en 1990, à importer du tabac brut pour une valeur de 8,2 millions de dinars et 5,1 mille tonnes contre 10,2 millions de dinars et 6,2 mille tonnes une année auparavant. Dans le même intervalle, les achats de cigarettes et de tabac fabriqué ont enregistré une nette augmentation passant, d'une année à l'autre, de 11,2 millions à 15,1 millions de dinars.

IV - PRODUCTION FORESTIERE

A - ALFA

Les conditions climatiques qui ont prévalu au cours de la campagne 1989-90 ont été favorables pour la nappe alfatière dont la reconstitution a permis de collecter 55 mille tonnes d'alfa vert contre 40 mille tonnes au cours de la campagne précédente. En outre, la collecte d'alfa a progressé grâce à l'exploitation de nouvelles zones de production et à l'effort consenti par les arracheurs qui ont obtenu un prix plus rémunérateur surtout qu'ils sont payés au comptant. Ce prix avait été relevé au milieu de la campagne 1989-90, pour passer de 35 à 45 dinars la tonne.

Le traitement des quantités collectées par la Société nationale de cellulose et de papier alfa (SNCPA) a permis d'obtenir 15,3 mille tonnes de pâte d'alfa, soit un accroissement de 4,1 mille tonnes ou 36,6% par rapport au niveau de l'année précédente. En conséquence, les exportations de pâte d'alfa ont progressé en volume de 21% environ, atteignant 7,6 mille tonnes pour une valeur de 8,2 millions de dinars.

Pour la même période, les importations de pâte à papier de bois ont été ramenées à 36,5 mille tonnes, en régression de 13,7%. Cette baisse a été compensée par l'accroissement des importations de papiers, cartons et ouvrages qui ont atteint 75,4 mille tonnes pour une valeur de 69,8 millions de dinars, en augmentation respectivement de 8% et 4% environ par rapport aux niveaux enregistrés en 1989.

B - LIEGE

L'exploitation forestière de liège a permis de récolter 7,2 mille tonnes en 1990, en diminution de 3,8 mille tonnes ou 34,5% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique, notamment, par les effets d'une sécheresse prolongée sur la région du nord-ouest du pays qui a provoqué le déssèchement d'un grand nombre d'arbres et a rendu difficile le décollement du liège lors de la récolte.

De ce fait, les exportations de liège et ouvrages ont accusé une baisse sensible, atteignant 1,2 mille tonnes pour une valeur de 0,8 million de dinars contre 3,8 mille tonnes et 1,7 million de dinars une année auparavant.

C - BOIS

L'abattage de bois brut qui a permis de réunir 252 mille mètres cubes en 1989 a progressé en 1990 pour atteindre 260 mille mètres cubes environ dont 146 mille mètres cubes de bois sur pieds, 58 mille mètres cubes de bois de chauffage et 26 mille mètres cubes de bois de trituration. Le bois collecté n'étant pas de qualité, le pays continue à recourir à l'importation pour répondre aux exigences des industries de transformation. Les achats ont porté, en effet, sur 229 mille tonnes de bois et ouvrages (ou l'équivalent de 305 mille mètres cubes) pour une valeur de 96 millions de dinars contre 256 mille tonnes et 92 millions de dinars en 1989.

V - ELEVAGE

L'amélioration des conditions climatiques qui ont prévalu en 1990 a contribué à l'accroissement des ressources alimentaires du cheptel et à la reconstitution des pâturages. En outre, le développement de la végétation des terres de parcours a permis une auto-suffisance en matière des aliments du bétail et a mis fin aux mesures de sauvegarde du cheptel décrétées lors des deux années précédentes.

EFFECTIF DU CHEPTEL DE REPRODUCTION

(en mille têtes)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bovins	324	321	337	342	354	334	355	346	343	343
Ovins	2.672	2.889	2.895	3.181	3.477	3.182	3.322	3.199	3.126	3.266
Caprins	455	514	556	583	620	562	627	618	652	671

Source : ministère de l'Agriculture

Parallèlement, la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse, fléau qui est apparu dans les régions d'élevage ovin et qui a causé la mort d'environ 52 mille têtes, s'est déroulée comme prévu. Cette campagne qui a permis de minimiser les dégâts doit se poursuivre en 1991 pour sécuriser les éleveurs et les aider à lutter contre d'éventuelles attaques de maladies telles que la tuberculose bovine et la lucilie bouchère, notamment dans le Sud.

Dans ce contexte, l'effectif du cheptel de reproduction, composé essentiellement de bovins, ovins et caprins, s'est inscrit en légère augmentation, passant de 4.121 mille têtes en 1989 à 4.280 mille têtes en 1990, réparties en 343 mille bovins, 3.266 mille ovins et 671 mille caprins.

En ce qui concerne la production de viande rouge, elle s'est inscrite en légère progression pour se situer à 84,1 mille tonnes contre 82,5 mille en 1989.

La libéralisation des prix de la viande bovine, décidée au cours du mois d'octobre 1990, n'a pas eu d'effets immédiats sur la production de viande bovine. Celle-ci est restée pratiquement inchangée, atteignant 39,1 mille tonnes contre 38,3 mille une année auparavant. Toutefois, le développement d'un marché de taurillons maigres à l'engraissement a commencé à prendre place.

Afin de protéger la production locale contre toute concurrence déloyale, la libéralisation des prix et des importations de viande bovine a été accompagnée par l'institution d'un prélèvement fiscal à l'importation fixé à 880 millimes par kilogramme.

La production de viande ovine et caprine a atteint respectivement 38 mille et 7 mille tonnes, en progression de 1,6% et 2,9% par rapport à leur niveau de 1989. Cette faible évolution s'est traduite par une augmentation des importations de viandes et abats afin de combler le déficit de production. Ainsi, les achats de bovins destinés à la boucherie et de viandes congelées, essentiellement bovines, se sont inscrits en accroissement de 9% et 12% environ respectivement pour atteindre 3,6 mille et 14 mille tonnes pour des valeurs respectives de 3,7 millions et 23,5 millions de dinars.

La production de lait frais a enregistré, en 1990, une progression d'environ 4,5%, atteignant 400 mille tonnes. Il en est résulté une réduction des quantités de lait importées essentiellement sous forme de poudre et qui ont atteint à peine 22 mille tonnes pour une valeur de 25,8 millions de dinars contre 28,7 mille tonnes et 46,2 millions de dinars en 1989. Par contre, les achats de beurre ont triplé,passant à 6,4 mille tonnes pour une valeur de 9,8 millions de dinars sous l'effet, entre autres, de l'augmentation de la demande locale. Notons que l'importation de lait en poudre a été libéralisée à l'instar de la viande bovine avec un prélèvement fixé pour 1990 entre 102 millimes et 245 millimes le kilogramme, selon le pourcentage de matière grasse contenu dans le produit.

PRODUCTION DE VIANDE ET DE LAIT (en mille tonnes)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Structure en %	
								1989	1990
Viande									
bovine	33,7	36,0	38,9	38,4	39,0	38,3	39,1	46,4	46,5
ovine	33,3	38,0	36,5	38,8	42,2	37,4	38,0	45,3	45,2
caprine	5,2	5,6	5,8	6,2	7,3	6,8	7,0	8,3	8,3
Total	**72,2**	**79,6**	**81,2**	**83,4**	**88,5**	**82,5**	**84,1**	**100,0**	**100,0**
Lait	290,0	315,0	325,0	356,0	360,0	383,0	400,0	-	-

Source : ministère de l'Agriculture

En dépit des perturbations dans le circuit de commercialisation, la production de la viande avicole s'est inscrite en légère augmentation passant, d'une année à l'autre, de 51,4 mille à 54 mille tonnes. Cette faible évolution est imputable à la régression du nombre des poussins d'un jour suite aux effets néfastes de la chaleur au cours des mois d'août et septembre 1990. Par ailleurs, et en vue de satisfaire la demande croissante de viande avicole et en raison du déficit observé au niveau de la viande rouge ainsi que de l'accroissement des prix, il a été procédé à l'importation de 550 mille oeufs, soit l'équivalent d'une production additionnelle de 500 tonnes de viande et de 300 tonnes de poulets congelés.

L'élevage de poules pondeuses a été affecté par la chute du prix des oeufs sur le marché intérieur qui est revenu après le mois de Ramadan de 62 à 50 millimes l'oeuf. Néanmoins, la production d'oeufs a augmenté de 4% pour s'approcher de 1,1 milliard d'unités.

PRODUCTION AVICOLE

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Viande de volaille (en 1000 tonnes)	40,0	50,3	37,5	40,5	41,3	43,9	41,3	44,5	51,4	54,0
Oeufs (en 10^6 unités)	777	832	940	970	1032	1046	930	1129	1029	1070

Source : ministère de l'Agriculture

VI - PECHE

La persistance du mauvais temps au cours d'une grande partie de 1990 a affecté l'activité de la pêche qui n'a dégagé que 88,6 mille tonnes de poissons et de fruits de mer

contre 95,1 mille en 1989. La baisse qui a touché pratiquement tous les modes de production, particulièrement celui de la pêche côtière, est imputable également aux effets de la surexploitation sur la côte sud-est du pays.

PRODUCTION HALIEUTIQUE

(en mille tonnes)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Variat. 1989/88 (en %)
Pêche côtière	29,6	31,8	36,2	42,9	45,0	49,3	46,1	40,5	- 12,1
Pêche au feu	17,4	20,3	30,6	29,1	32,5	32,0	28,6	27,9	- 2,4
Pêche au chalut	15,9	18,6	18,1	16,8	18,0	17,3	18,0	17,5	- 2,8
Divers	4,2	4,2	4,0	3,9	4,0	4,2	2,4	2,7	+ 12,5
Total	**67,1**	**74,9**	**88,9**	**92,7**	**99,5**	**102,8**	**95,1**	**88,6**	**- 6,8**

Source : Commissariat général à la pêche

Pour la pêche côtière, les prises n'ont porté que sur 40,5 mille tonnes de poissons, en diminution de 12,1% par rapport au niveau enregistré une année auparavant. Cette régression est imputable notamment au déploiement illégal des chalutiers dans les zones réservées à la pêche côtière, à la dégradation des ressources halieutiques dans le Golfe de Gabès où se trouve concentrée près de la moitié de la flotille nationale ainsi qu'aux conditions climatiques défavorables, empêchant la croissance normale des poulpes qui représentent 50% des apports de la pêche côtière.

Par ailleurs, les sorties en haute mer effectuées à bord des chalutiers ont enregistré en 1990 une légère baisse par rapport à leur nombre de l'année précédente. Elles ont permis de dégager 17,5 mille tonnes contre 18 mille tonnes une année auparavant.

L'apport de la pêche au feu s'est inscrit également en régression de 2,4% pour revenir à 27,9 mille tonnes, suite à la diminution du nombre des sorties en raison notamment des attaques des dauphins signalées dans les régions productrices, en l'occurrence Bizerte, Kélibia, Sousse et Mahdia.

Toutefois et en dépit de la baisse des quantités produites, les exportations de poissons, crustacés et mollusques se sont inscrites en progression. Elles sont passées de 14,4 mille tonnes pour une valeur de 84,4 millions de dinars en 1989 à 17,4 mille tonnes et 101,2 millions de dinars en 1990.

II. - L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Le secteur industriel a connu dans l'ensemble une évolution favorable en 1990 avec un taux de croissance de 6,6% en termes réels contre 4,8% en 1989. Toutefois, la consolidation de la reprise de l'activité du bâtiment ainsi que les performances des industries manufacturières sous l'effet du bon comportement de la demande aussi bien extérieure qu'intérieure ont contrasté avec la baisse des productions de phosphates et dérivés, de pétrole brut, de gaz naturel et de la sidérurgie. Ce fléchissement résulte essentiellement des difficultés d'écoulement sur les marchés extérieurs, de la diminution des réserves des principaux gisements de pétrole et des goulots d'étranglement d'ordre technique dûs à l'entretien et à la panne de certains équipements, notamment dans la sidérurgie et l'industrie des liants.

VARIATION DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR INDUSTRIEL EXPRIMEE EN PRIX CONSTANTS

(en pourcentage)

	1986	1987	1988	1989	1990
Mines	+ 25,0	+ 6,1	- 1,4	+ 8,1	- 4,0
Energie	- 1,4	- 3,4	-	+ 1,6	- 4,7
dont : Hydrocarbures	(- 2,5)	(- 5,5)	(- 1,4)	(+ 0,5)	(- 8,0)
Industries manufacturières	+ 4,8	+ 4,1	+ 6,9	+ 6,0	+ 9,3
Bâtiment et travaux publics	- 15,1	- 5,6	- 6,2	+ 6,7	+24,1
Ensemble du secteur industriel	**- 0,5**	**+ 0,1**	**+ 2,3**	**+ 4,8**	+ 6,6

Source : Budget économique actualisé de 1991

S'agissant des activités manufacturières exportatrices, qui jouent un rôle de premier plan dans le développement du secteur industriel et dans le renforcement du rythme de la croissance économique, elles ont continué à évoluer favorablement, réalisant un taux de progression de leur valeur ajoutée supérieur à 11% en termes réels, contre 8,6% en 1989. Cette évolution est attribuée principalement à l'augmentation appréciable des productions de l'industrie agro-alimentaire, du textile, cuir et chaussures, du secteur mécanique et électrique et des industries manufacturières diverses. Parallèlement et sous l'effet de l'affermissement de la demande intérieure, les industries manufacturières travaillant pour le marché local ont consolidé leur rythme de croissance qui est passé, d'une année à l'autre, de 3,5% à plus de 7%.

Dans ce contexte, l'activité industrielle a absorbé 29,8% de la formation brute de capital fixe globale et a contribué à hauteur de 28,2% dans le produit intérieur brut aux prix du marché et aux prix courants, contre respectivement 30,4% et 29% en 1989. Par ailleurs, les statistiques disponibles font état d'une contribution de ce secteur de l'ordre de 25% dans les créations d'emploi enregistrées en 1990, au lieu de 33% environ une année auparavant, et de 34% environ dans le total des emplois disponibles pour l'ensemble de l'activité économique ou l'équivalent de 670 mille postes d'emplois d'après l'enquête effectuée à cet effet en 1989.

Sur le plan de l'exportation qui constitue l'un des fondements du développement de l'économie nationale, il est utile de remarquer que la part des ventes de produits semi-finis, d'articles de consommation finale et de biens d'équipement ne cesse d'enregistrer des progrès au fil des ans. Cette part est passée, en effet, de 18,3% du total des exportations de biens FOB en 1971 à 36,6% en 1980 puis à 59,9% en 1986 pour atteindre 71,1% en

1990. Ce résultat ne tient pas compte, bien entendu, des exportations industrielles classiques, en l'occurrence celles des denrées alimentaires, de l'énergie et des produits d'origine animale, végétale et minérale.

Toutefois, des difficultés structurelles persistent encore du fait notamment du faible degré d'intégration de la plupart des activités industrielles qui est illustré par la forte dépendance à l'égard des importations de matières premières, de demi-produits et de biens d'équipement. Du fait, notamment, de l'exiguité du marché national, seule une ouverture réelle sur l'extérieur et une insertion de l'économie du pays dans le marché mondial sont de nature à permettre le développement de grandes unités de transformation à partir des matières premières importées, la création d'industries évoluées de biens d'équipement et la réalisation de rendements d'échelle. En outre, une telle évolution permettra de favoriser la compression des coûts de production et l'accroissement optimal de la valeur ajoutée du secteur. De même, elle rendra nécessaire les apports de technologies avancées, la maîtrise de ces technologies et la promotion de la recherche-développement tant au niveau national qu'au niveau des entreprises.

Dans cette optique, il convient de continuer à oeuvrer en vue d'améliorer de manière significative la qualité de la production et d'accroître, dans des proportions plus importantes que la concurrence étrangère, la productivité des travailleurs et du facteur capital pour donner un nouveau coup de fouet aux exportations. Par ailleurs, et afin d'assurer un développement solide et harmonieux du secteur industriel, il est primordial d'oeuvrer sans cesse pour trouver des solutions radicales et appropriées aux lacunes existantes en entreprenant des actions vigoureuses aussi bien sur le plan national que dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec les pays de l'Union du Maghreb arabe et de la Communauté économique européenne. Il s'agit, entre autres, de la promotion et de l'encouragement du partenariat qui offre des avantages certains en matière de financement des projets, d'apport des technologies et des expériences, de sécurité de l'approvisionnement en intrants et d'écoulement de la production sur les marchés extérieurs.

I - INDUSTRIE MINIERE

Après une année de croissance appréciable, soit 8,1% en termes réels, l'activité du secteur minier a accusé au cours de 1990 une régression de 4% environ. Ce fléchissement est imputable à la baisse de la production de phosphate de chaux, principale ressource minière du pays, ainsi que de celle des autres minerais, à l'exception du fer.

PRODUCTIONS MINIERES

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Phosphate de chaux	5800	6215	6026	6610	6259	- 5,3
Minerai de fer	310	295	325	280	291	+ 3,9
Minerai de plomb	2	4	4	3	3	-
Minerai de zinc	8	11	17	17	13	- 23,5
Spath fluor	37	43	55	54	41	- 24,1
Barytine	14	17	29	33	31	- 6,1
Sel marin	450	425	485	480	402	- 16,2

Source : Direction générale des mines

A - PHOSPHATE DE CHAUX

Affectée par les inondations du début de l'année et surtout par les difficultés d'exportation qui ont touché également les engrais, en raison de la stagnation de la demande à l'étranger et de la concurrence très sévère entre les pays producteurs, la production de **phosphate de chaux** a diminué en 1990 de 351 mille tonnes ou 5,3% par rapport à son niveau de l'année précédente pour se situer aux environs de 6,3 millions de tonnes. Ce volume de production, qui traduit une baisse au niveau des différents centres miniers, a été assuré à concurrence de 2,4 millions de tonnes environ par les laveries de Métlaoui, 1,9 million de tonnes par M'Dhilla, 1 million de tonnes par Moularès, 0,9 million de tonnes par Redayef et 55 mille tonnes par la mine de Kalaâ Khasba.

Il est à préciser que le rendement en phosphate marchand obtenu après lavage et traitement des quantités extraites, qui s'était amélioré d'environ 5 points en 1989, a légèrement régressé en 1990, revenant de 66,9% à 65,2%. Par ailleurs, l'activité d'extraction elle-même a accusé une baisse de l'ordre de 3% des quantités produites dégageant 9,6 millions de tonnes de minerai brut qui sont ventilées en 6,1 millions de tonnes pour les carrières (-5,3%), 2,5 millions de tonnes pour les mines souterraines (-15,3%) et 1 million de tonnes pour la sous-traitance (+96%). Encore faut-il noter que le niveau de l'extraction de phosphate à partir des mines souterraines a été le plus faible enregistré durant les vingt dernières années, en rapport principalement avec le recul de l'effectif des tâcherons et la baisse de la productivité.

Pour la deuxième année consécutive, les quantités de phosphate marchand commercialisées se sont inscrites en baisse tant pour les exportations que pour les ventes locales au profit des entreprises du Groupe chimique tunisien qui ont atteint respectivement 593 mille et 4.774 mille tonnes. Ces volumes sont en diminution de 45% et 6,9% par rapport aux niveaux enregistrés en 1989 contre des baisses respectives de 5,3% et 6,8% une année auparavant.

En particulier, la part de la Tunisie dans les exportations mondiales de phosphate est tombée de 2,68% en 1989 à 1,75% en 1990. De ce fait, les recettes d'exportation sont revenues, d'après les statistiques du commerce extérieur, de 32,5 millions à 17,4 millions de dinars, tandis que le prix moyen de vente a augmenté, d'une année à l'autre, d'un dollar environ la tonne, passant de 32 à 33 dollars la tonne. Mais comme le taux de change de cette monnaie s'est en général déprécié en 1990, les prix en dinars ont diminué en moyenne de 3,7% pour s'établir à 28,9 dinars la tonne.

Le fléchissement des ventes sur le marché local et à l'exportation a entraîné une accumulation de stocks de phosphate marchand de plus d'un million de tonnes, niveau qui est venu gonfler celui de 1,7 million de tonnes déjà disponible à la fin de 1989. Il en est résulté une détérioration des résultats de gestion de la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) qui sont redevenus, de nouveau, déficitaires pour un montant de 12,4 millions de dinars environ contre un résultat positif de 15,1 millions de dinars enregistré une année auparavant.

Pour redresser la situation de cette entreprise, il a été envisagé d'intensifier, au cours de 1991, les actions d'assainissement financier et technique dans le cadre du

contrat-programme, notamment par l'exploitation en priorité des carrières qui sont moins coûteuses que les mines souterraines et qui offrent l'avantage d'optimiser les capacités de production et de rentabiliser la gestion de la Compagnie. Par ailleurs, et compte tenu de la conjoncture internationale défavorable pour les phosphates en général et du volume des capitaux nécessaires pour les investissements et le remboursement de la dette, il a été décidé de suivre de près la situation financière de la Compagnie en vue de prendre à temps les mesures requises pour son redressement, à la lumière bien entendu de l'évolution réelle du marché mondial des phosphates.

B - MINERAI DE FER

En relation avec l'amélioration des rendements, la production de **minerai de fer** s'est inscrite en léger accroissement en 1990, passant de 280 mille à 291 mille tonnes. Ce volume de production a été assuré à concurrence de 187 mille tonnes environ par la mine de Jérissa, soit 100 mille tonnes obtenues par le procédé de grillage et 87 mille tonnes d'hématite (minerai de fer extrait à l'état pur), et de 104 mille tonnes par la mine de Tamera-Douaria fournies également sous forme d'hématite.

Comme dans le passé, la quasi-totalité de la production a été écoulée sur le marché intérieur, essentiellement à la sidérurgie d'El Fouladh. Ainsi, et grâce à la ponction sur les stocks antérieurs, les ventes locales ont porté sur 342 mille tonnes environ au prix moyen de 16,7 dinars la tonne contre respectivement 327 mille tonnes et 16,6 dinars la tonne en moyenne au cours de 1989. Quant aux exportations, elles ont été insignifiantes n'ayant atteint que 3,8 mille tonnes contre 10,4 mille une année auparavant et ce, à un prix moyen qui s'est maintenu au niveau de 26 dinars la tonne.

Etant donné que la production de minerai de fer ne parvient pas à satisfaire les besoins intérieurs, les importations se sont poursuivies en 1990 pour totaliser 67 mille tonnes environ pour une valeur de 1,9 million de dinars contre 88 mille tonnes et 2,5 millions de dinars l'année précédente. Outre ces importations de minerai destinées à l'industrie sidérurgique, il faudrait ajouter les achats de fonte, fer, acier et ouvrages dont la facture est passée, d'une année à l'autre, de 234,6 millions à près de 267 millions de dinars.

C - METAUX NON FERREUX

Etant généralement associées, les productions des **minerais de plomb et de zinc** ont accusé, dans l'ensemble, un fléchissement en 1990 s'établissant respectivement à 3 mille et 13 mille tonnes. La stagnation de la production de plomb est due à la baisse des quantités produites dans les mines de Boujabeur et d'El Akhouat qui a été juste compensée par l'accroissement de l'apport du gisement de Fej El Adhoum. Quant au **zinc**, la régression de la production enregistrée après une année de stagnation est imputable à la contraction de l'apport des trois mines précitées qui n'a été atténuée qu'en partie par la progression du volume extrait de la mine de zinc de Fej Hassine. Cette mine, située dans la région de Ghardimaou, assure près de la moitié de la production nationale de zinc.

Aussi bien pour le plomb que pour le zinc dont les productions ont diminué ces dernières années, il est escompté une reprise dans l'avenir surtout après la confirmation de réserves appréciables dans la mine de Fej Hassine et la création, avec l'aide de

l'Allemagne, de la société minière de Bougrine pour l'exploitation de l'important gisement du même nom découvert tout récemment dans le gouvernorat du Kef.

S'agissant de la **commercialisation** de ces deux minerais qui intéresse exclusivement le marché extérieur et ce, depuis la fermeture de la fonderie de plomb de Mégrine en août 1987 pour des raisons de rentabilité, l'on note l'exportation de 14 mille tonnes de zinc et de 2,1 mille tonnes de concentré de plomb aux prix moyens respectifs de 478 et 370 dollars environ la tonne contre 460 et 290 dollars la tonne en 1989.

Dans le domaine de l'exploitation du **spath-fluor** et de la **barytine** qui est assurée essentiellement dans le bassin minier de Zriba et de Hammam Jedidi, aux environs et à l'est de Zaghouan, la production a accusé une régression plus ou moins sensible, en 1990, alors qu'elle avait connu un certain redressement au cours des deux années précédentes. Elle a atteint, pour le spath-fluor, 41 mille tonnes à l'état humide qui ont été produites entièrement par la mine de Hammam-Zriba. Quant à la production de barytine, elle a totalisé 31 mille tonnes dont les deux tiers de barytine chimique fournie par la mine de Boujabeur, exploitée par la Compagnie minière du Nord-Ouest (COMINO). Le reliquat a été produit sous forme de boue de forage par les gisements de Zriba et de Hammam-Jedidi dépendant de la société Fluobar.

Sur le plan de l'écoulement, les **ventes locales** ont porté sur 39 mille tonnes pour le spath-fluor et 12 mille tonnes environ pour la barytine "boue de forage" contre respectivement des tonnages de l'ordre de 40 mille et 8 mille tonnes en 1989. Les prix moyens de vente ont été respectivement de 142 et 31,8 dollars la tonne, niveaux identiques à ceux de l'année précédente n'eût été l'augmentation de 2,2 dollars la tonne enregistrée pour la barytine.

En ce qui concerne les **exportations**, elles ont chuté pour le spath-fluor, revenant de 11 mille à 2,1 mille tonnes mais avec une amélioration du prix moyen de vente qui est passé de 113 à 127 dollars environ la tonne. Pour la barytine, les exportations ont totalisé 25,2 mille tonnes, exclusivement sous forme de barytine chimique, et ce, au prix moyen de 60,4 dollars la tonne (au lieu de 45 dollars environ en 1989) contre un total de l'ordre de 26 mille tonnes expédiées une année auparavant.

D - SEL MARIN

Portant la marque des conditions climatiques caractérisées par une pluviométrie en très nette amélioration par rapport aux deux années précédentes, la production de sel marin a accusé, en 1990, une diminution de l'ordre de 16% pour se situer à 402 mille tonnes. Ainsi et après une année de progression appréciable, les exportations de sel ont sensiblement fléchi, revenant de 467 mille à 373 mille tonnes environ. Toutefois, le prix moyen de vente a augmenté, pour passer de 12,8 à 14,9 dollars la tonne.

S'agissant des ventes locales, elles ont continué à progresser pour totaliser 69 mille tonnes environ contre 66 mille enregistrées en 1989, soit 10 mille tonnes en vrac et 59 mille tonnes sous forme conditionnée. Comme pour l'exportation, les prix moyens de vente sur le marché intérieur ont connu un accroissement, passant de 16,7 à 18,1 dollars la tonne pour le sel en vrac et de 72,2 à 75 dollars environ la tonne pour le sel conditionné. Toutefois et vu la dépréciation du dollar, les prix exprimés en dinar sont restés à leur

niveau de 1989 pour le sel en vrac, soit 15,9 dinars la tonne, et ils ont accusé une baisse de 2,7 dinars la tonne ou 4% pour le sel conditionné se situant à 65,8 dinars la tonne.

II - ENERGIE

Sous l'effet de la régression de la production de pétrole brut ainsi que celle de gaz naturel, la valeur ajoutée dans le secteur de l'énergie a accusé, en 1990, un fléchissement de 4,7% en termes réels contre une légère progression en 1989. Cette évolution qui s'inscrit dans la tendance à la baisse des dernières années est enregistrée malgré la progression des productions de carburants et d'électricité.

A - ELECTRICITE

La production d'électricité assurée par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) s'est inscrite en accroissement de 9,2% en 1990 contre 4,8% l'année précédente, pour atteindre 4,9 milliards de kWh environ.

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE

	En millions de kWh					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Production STEG	3749	4016	4278	4485	4898	+ 9,2
.Thermique	3698	3903	4231	4451	4854	+ 9,1
.Hydraulique	51	113	47	34	44	+29,4
Auto-producteurs	451	533	638	612	637	+ 4,1
Production nationale	**4200**	**4549**	**4916**	**5097**	**5535**	**+ 8,6**
Echange électricité avec l'Algérie	+15	- 3	-31	+25	- 4	
Total énergie émise en Tunisie	**4215**	**4546**	**4885**	**5122**	**5531**	**+ 8,0**
Consommation haute&moy.tension	2605	2857	3084	3214	3463	+ 7,7
.Industries extractives	303	328	344	367	360	- 1,9
.Industries sidérurgiques&métallurg.	153	153	140	162	172	+ 6,2
.Industries chimiques et du pétrole	394	472	503	461	531	+15,2
.Matériaux de construction	623	652	710	770	811	+ 5,3
.Industries du papier et édition	71	87	94	89	99	+11,2
.Industries textiles	131	134	159	174	199	+14,4
.Industries alimentaires	171	183	218	220	227	+ 3,2
.Industries diverses	146	153	170	185	203	+ 9,7
.Autres secteurs	613	695	746	786	861	+ 9,5
Consommation basse tension	1097	1177	1238	1331	1466	+ 10,1
Total consommation nationale	**3702**	**4034**	**4322**	**4545**	**4929**	**+ 8,4**
Pertes et énergies en compteurs	513	512	563	577	602	+ 4,3

Source : Société tunisienne de l'électricité et du gaz

L'électricité d'origine thermique qui représente la quasi-totalité de la production a été fournie pour 26% à partir du fuel-oil et 74% à partir du gaz naturel, contre respectivement 10,6% et 89,4% en 1989.

Quant à la production d'électricité d'origine hydraulique, elle a de nouveau augmenté sous l'effet de l'abondance des pluies, pour atteindre 44 millions de kWh

correspondant à 1% environ du volume global de l'énergie électrique fournie par la STEG aux bornes de ses centrales électriques.

Dans ce contexte, les équipements de production ont été mis sous un régime de fonctionnement plus intensif qu'une année auparavant. En effet, la puissance maximale de pointe appelée en 1990 a sensiblement évolué par rapport à celle de l'année précédente, pour passer de 771 à 865 mégawatts, soit un accroissement de 12% environ.

Il est vrai que sous l'effet de la consolidation de la reprise de l'activité économique qu'illustre un taux de croissance du PIB de 7,3% en prix constants contre 3,5% en 1989, la consommation d'électricité distribuée par la STEG s'est accrue de 8,7% contre 6,5% une année auparavant, soit 4,3% pour la haute tension, 9,6% pour la moyenne tension et 10,1% pour la basse tension. En particulier, si la progression de la consommation d'électricité basse tension est liée à l'accroissement des abonnements dont le nombre est passé, d'une année à l'autre, de 1.274.432 à 1.355.152 abonnés ainsi qu'à l'effort entrepris pour réduire l'énergie non facturée, celle de la moyenne tension est due surtout au développement des industries chimiques, du textile et cuir et des services, particulièrement le transport, les télécommunications et le commerce.

B - PETROLE BRUT

La production de pétrole brut a diminué de 420 mille tonnes ou 8,5% par rapport à son niveau de 1989 pour se situer à 4,5 millions de tonnes, niveau en retrait de 4% sur les prévisions initiales contenues dans le budget économique. Ce fléchissement a touché les principaux gisements en exploitation, particulièrement, ceux d'El Borma et d'Ashtart qui demeurent les plus importants en fournissant respectivement 2,4 millions et 1,3 million de tonnes ou 53% et 29% environ de la production totale. Il en est de même de l'apport du gisement off-shore de Tazarka, mis en exploitation en 1982, qui a régressé de 14% pour s'établir à 137 mille tonnes.

Néanmoins, le bon comportement du gisement de Makhrouga-Laârich-Debbech et surtout l'entrée en production du gisement d'Ezzaouia, au mois de novembre 1990, ont permis d'atténuer le mouvement de baisse de la production pétrolière.

PRODUCTION DE PETROLE BRUT PAR GISEMENT

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
El Borma	3421	3335	3019	2732	2412	- 11,7
Ashtart	1160	1011	1272	1459	1307	- 10,4
Tazarka	258	239	190	159	137	- 13,8
Autres gisements (Douleb, Tamesmida, Sidi Liteyem, El Hajeb, etc.)	408	402	427	581	655	+ 12,7
Total	**5247**	**4987**	**4908**	**4931**	**4511**	**- 8,5**

Source : Direction générale de l'énergie et Institut national de la statistique

Il importe également de souligner que l'activité de forage a connu une reprise en 1990. En effet, 13 puits d'exploration et d'appréciation ont été forés contre 7 puits seulement l'année précédente.

Sur le plan de la commercialisation, les ventes de pétrole brut local au profit de la raffinerie de Bizerte sont restées stationnaires au niveau de 1,1 million de tonnes. Sur ce tonnage, les achats de brut sur place ont atteint 30,4 mille tonnes pour une valeur de 5,2 millions de dinars contre 63,5 mille tonnes et 6,3 millions de dinars enregistrés en 1989. Par ailleurs, les importations des bruts irakien et syrien destinés à cette raffinerie ont porté sur 388 mille tonnes pour une valeur de 60 millions de dinars contre 524 mille tonnes environ et 54,2 millions de dinars une année auparavant. Il est à préciser que le prix moyen d'acquisition de ces bruts a augmenté de 2 dollars environ par baril, passant de 17,4 à 19,3 dollars le baril.

La baisse de la production de pétrole brut, conjuguée avec la diminution des importations destinées à l'industrie du raffinage, a eu un impact négatif sur l'évolution des exportations qui, avec 3,3 millions de tonnes, accusent une baisse d'un million de tonnes. En valeur, la diminution a été moins accentuée avec des recettes de 460 millions de dinars contre 506 millions en 1989. Il est vrai qu'après une baisse sensible, notamment pendant le deuxième trimestre, les prix à l'exportation ont connu, suite à la crise du Golfe, une amélioration sensible durant la seconde moitié de l'année 1990. Ils sont passés en moyenne, et d'une année à l'autre, de 18,48 à 24,04 dollars le baril pour le zarzaïtine, qui est la meilleure qualité de brut produite localement, et de 17,26 à 22,27 dollars le baril pour la qualité Ashtart, soit des accroissements respectifs de 5,56 et 5,01 dollars par baril.

C - GAZ NATUREL

Les disponibilités de gaz naturel ont connu, en 1990, une régression d'environ 6%, revenant de 1.769 millions à 1.667 millions de mètres cubes. Cette baisse est localisée au niveau des différentes sources d'approvisionnement, soit 2,3% pour le gaz d'El Borma suite au déclin de la production de pétrole brut dans ce gisement, 1,1% pour les redevances du gazoduc transcontinental et 9,7% pour les achats directs de gaz algérien.

BILAN GAZIER

	en millions de mètres cubes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Production	374	321	301	312	304	- 2,6
.Gisement d'El Borma	(373)	(320)	(300)	(311)	(304)	(- 2,3)
.Gisement de Sidi Abderrahman	(1)	(1)	(1)	(1)	-	
Redevances gazoduc	408	541	517	550	544	- 1,1
Importations	182	600	549	907	819	- 9,7
Disponibilités totales	**964**	**1462**	**1367**	**1769**	**1667**	**- 5,8**
Consommation	694	1214	1008	1365	1290	- 5,5
.STEG	(482)	(998)	(722)	(1051)	(955)	(- 9,1)
.Autres (clients industriels de Gabès et Tunis)	(212)	(216)	(286)	(314)	(335)	(+ 6,7)
Exportations	270	248	359	404	377	- 6,7

Source : Direction générale de l'énergie et Institut national de la statistique

Pour des raisons de compétitivité des prix, notamment pendant le deuxième trimestre de 1990 où les cours du brut ont accusé une nette détérioration,la STEG a procédé à la substitution du fuel-oil au gaz naturel pour faire fonctionner ses centrales électriques. Ainsi, sa consommation de gaz naturel a diminué de 9,1% par rapport à 1989, tandis que celle des industries des régions de Gabès et de Tunis a continué à augmenter mais à un rythme moins rapide qu'une année auparavant, soit 6,7% contre 9,8%. Au total, la consommation nationale de gaz naturel s'est inscrite en baisse de 5,5%, taux comparable à celui de la diminution des disponibilités.

S'agissant des exportations de gaz naturel, calculées par différence entre les disponibilités et la consommation globale, elles ont baissé de 6,7% pour se situer à 377 millions de mètres cubes, entièrement écoulés sur l'Italie.

D - CARBURANTS

Durant l'année 1990, la Raffinerie de Bizerte a traité un volume record de pétrole brut qui a atteint 1,7 million de tonnes correspondant à un accroissement de 7% par rapport au niveau enregistré en 1989. Ce rythme d'activité s'explique, d'une part, par l'amélioration de la récupération du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et, d'autre part, par le fonctionnement régulier des installations de production qui n'ont pas subi, comme les années antérieures, des arrêts dûs à l'entretien.

Il est à noter que la quantité de pétrole traité se répartit à concurrence de 72% pour le brut local et de 17% et 11% respectivement pour les bruts en provenance de l'Irak et de la Syrie qui étaient importés avant la crise du Golfe, dans le cadre des échanges commerciaux avec ces deux pays.

PRODUCTION DE CARBURANTS

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Gaz de pétrole liquéfié[1]	34	80	119	154	171	+ 11,0
Essence super	122	133	148	165	184	+ 11,5
Essence normale	91	92	91	97	87	- 10,3
Pétrole lampant	133	154	144	157	147	- 6,4
Gaz-oil et marine diesel	475	460	479	447	556	+ 24,4
Fuel-oil et bunker C	628	641	610	602	567	- 5,8
Virgin naphte	61	69	65	76	72	- 5,3
Autres (essence légère et white spirit)	4	4	4	5	5	-
Production totale	**1548**	**1633**	**1660**	**1703**	**1789**	**+ 5,0**

Source : Direction générale de l'énergie

(1) La production est assurée par la raffinerie de Bizerte et l'usine de gaz naturel de Gabès qui est entrée en activité à partir du mois d'avril 1987.

Par ailleurs, l'usine de GPL de Gabès entrée en service au mois d'avril 1987 a réalisé un niveau de production comparable à celui enregistré l'année précédente, soit 139 mille tonnes. Cette production se compose pour 44% de gaz propane, pour 31% de butane et pour 25% de gazoline, produits dont l'exportation a totalisé 80,3 mille tonnes pour une valeur de 14 millions de dinars contre 74 mille tonnes et 9,7 millions de dinars en 1989.

Pour ce qui est de la consommation de carburants, elle s'est accrue de 7,4% en 1990 contre une régression de 2,1% l'année précédente, dépassant le niveau de 3 millions de tonnes. Cette augmentation est due tant à l'évolution normale des besoins qu'à la substitution du fuel au gaz naturel dont les prix se sont avérés moins compétitifs.

Outre le fuel-oil dont l'utilisation a augmenté de 13,6% pour atteindre 1,1 million de tonnes ou encore 36% environ de la consommation globale de produits raffinés, il y a lieu de relever l'accroissement des consommations d'essence et de gaz-oil de l'ordre de 5% pour chacun des deux combustibles et ce, sous l'effet de l'augmentation du parc de véhicules automobiles et du développement des activités touristique et agricole.

Il importe également de mentionner l'augmentation de la consommation de GPL au taux de 5,6% et la quasi-stagnation de celle de pétrole lampant suite à la décision prise par les pouvoirs publics de limiter ce produit aux usages domestiques.

Quant à la consommation de kérosène, essence d'avions non produite localement, elle a diminué de 5 mille tonnes ou 2,6% pour se situer à 186 mille tonnes. La baisse semble s'expliquer par les changements intervenus dans les itinéraires aériens et la structure des flottes mises en exploitation.

IMPORTATIONS DE CARBURANTS

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Gaz de pétrole liquéfié	146	134	113	132	133	+ 0,8
Kérosène	90	150	169	189	197	+ 4,2
Gaz-oil	472	554	438	561	572	+ 2,0
Fuel-oil lourd	784	401	950	652	1067	+63,6
Pétrole lampant	-	-	-	3	-	
Essence super	-	-	-	21	18	- 14,3
Total	**1492**	**1239**	**1670**	**1558**	**1987**	**+27,5**

Source : Institut national de la statistique et Entreprise tunisienne d'activités pétrolières

Comme la production locale de carburants ne couvre que partiellement les besoins de la consommation, soit environ 59% en 1990, l'on a continué à recourir aux importations qui ont porté sur près de 2 millions de tonnes pour une valeur de 274,3 millions de dinars contre 1,5 million de tonnes et 199 millions de dinars en 1989. Parmi ces importations figure la contrepartie des exportations de fuel-oil local échangé par la STIR contre du fuel étranger pour des raisons de qualité et de prix. Ces exportations se sont élevées à 472 mille

tonnes pour une valeur de 46 millions de dinars environ contre 364 mille tonnes et 30,4 millions de dinars une année auparavant. En outre, les expéditions de virgin naphte, produit vendu exclusivement à l'étranger, sont revenues de 89 mille tonnes pour 12,6 millions de dinars en 1989 à 63 mille tonnes et 11,4 millions de dinars en 1990.

III - INDUSTRIES MANUFACTURIERES

Les industries manufacturières ont évolué, en 1990, à un rythme plus favorable que celui prévu initialement, en rapport avec l'accroissement appréciable de la production agricole qui fournit les intrants aux industries agro-alimentaires, le rythme soutenu des activités exportatrices, notamment le textile, l'industrie du cuir et chaussures et le secteur mécanique et électrique, ainsi que l'affermissement de la demande intérieure.

Toutefois, il y a lieu de souligner que les industries chimiques qui avaient accusé une décélération sensible en 1989 ont régressé de 1,5% en termes réels, en raison principalement des difficultés rencontrées en matière d'exportation des dérivés de phosphate.

VARIATION DE LA VALEUR AJOUTEE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES EXPRIMEE EN TERMES REELS (en pourcentage)

	1986	1987	1988	1989	1990
Industries agro-alimentaires	+ 4,7	+ 1,2	+ 3,9	- 3,9	+ 12,8
Matériaux de construction, céramiques et verres	+ 1,1	+ 4,8	+ 7,5	+ 7,1	+ 7,9
Industries mécaniques et électriques	+ 0,4	- 0,1	+ 3,6	+ 8,7	+ 9,9
Chimie et caoutchouc	+14,9	+ 5,7	+14,6	+ 3,2	- 1,5
Textile, cuir et chaussures	+ 5,6	+ 7,6	+ 8,0	+13,5	+ 15,0
Industries manufacturières diverses	+ 4,2	+ 5,0	+ 5,2	+ 7,8	+ 6,1
Ensemble du secteur des industries manufacturières	**+ 4,8**	**+ 4,1**	**+ 6,9**	**+ 6,0**	**+ 9,3**

Source : Budget économique actualisé de 1991

A - INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Après une année de régression, la valeur ajoutée dans le secteur des industries agro-alimentaires a connu en 1990 une nette progression, soit 12,8% en termes réels contre une baisse de 3,9% une année auparavant. Cette évolution favorable a été obtenue, il est vrai, grâce à l'amélioration des conditions climatiques et, partant, l'accroissement des récoltes dans le secteur de l'agriculture et pêche qui fournit les matières premières nécessaires à ce secteur.

Exceptés la **semoule**, le **lait industriel**, l'**harissa**, les **conserves de poisson**, le **sucre** ainsi que les **aliments de bétail**, tous les principaux produits alimentaires ont enregistré un accroissement plus ou moins sensible de la production. Les progrès les plus notables ont concerné surtout l'**huile d'olive**, l'**huile de mélange conditionnée**, les **conserves et semi-conserves de légumes et de fruits**, le **double concentré de tomate**, le **fromage**, les **eaux minérales** et le **vin**.

PRINCIPALES PRODUCTIONS DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

(en mille tonnes sauf indication contraire)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variat.90/89 en %
Dérivés de céréales						
Farine	486	513	533	540	564	+ 4,4
Semoule	400	442	502	492	466	- 5,3
Pâtes alimentaires	85	82	90	89	93	+ 4,5
Couscous	31	31	36	39	41	+ 5,1
Aliments de bétail	400	434	578	560	510	- 8,9
Lait et dérivés						
Lait industriel (en 1000 hl)	1565	1784	1936	1942	1863	- 4,1
Yaourt (en 10^6 pots)	400	420	423	448	460	+ 2,7
Fromage	2,5	3,2	3,5	3,7	4,2	+ 13,5
Conserves alimentaires						
Concentré de tomate	48	66	46	61	70	+ 14,8
Harissa	5,6	5,8	8,7	7,8	7,5	- 3,8
Conserves et semi-conserves de légumes et fruits	16	10	14	18	31	+ 72,2
Conserves de poisson	2,8	2,5	4,1	3,4	3,3	- 2,9
Sucre et sucreries						
Sucre en poudre	84	89	80	74	67	- 9,5
Sucre aggloméré	23	23	23	23	23	-
Confiserie	17	19	21	24	25	+ 4,2
Chocolaterie	1	2,7	3,1	3,8	4	+ 5,3
Huiles et corps gras						
Huile d'olive	105	114	95	55	130	+ 136,4
Margarine (en tonnes)	1400	1600	1900	2000	2100	+ 5,0
Huile de mélange conditionnée	20	23	25	33	45	+ 36,4
Boissons						
Eaux minérales (en 10^6 bouteilles de 90 cl)	48	54,5	55,3	60,3	64,2	+ 6,5
Boissons gazeuses (en 1000 hl)	2300	2400	2450	2500	2600	+ 4,0
Bière (en 1000 hl)	360	349	406	394	425	+ 7,9
Vin (en 1000 hl)	402	420	204	233	267	+ 14,6
Produits divers						
Tabac (en 10^6 paquets de cigarettes)	405	347	356	329	354[1]	+ 7,6
Alcool (en 1000 hl)	18,2	16	16	16	16	-

Source : INS, ministère de l'Agriculture et organismes concernés

B - INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, DE LA CERAMIQUE ET DU VERRE

Stimulée par la relance de la demande intérieure et la poursuite du courant des exportations, l'activité du secteur des matériaux de construction, de la céramique et du verre s'est consolidée, en 1990, comme l'illustre la réalisation d'un taux de croissance relati-

[1] Chiffre estimé sur la base de la production en tonnage contenue dans le budget économique de l'Agriculture de 1991.

vement satisfaisant qui a atteint plus de 7% en termes réels, pour la troisième année consécutive, contre 4,8% en 1987 et 1,1% en 1986. Toutes les productions du secteur ont progressé de manière soutenue entraînant ainsi une meilleure utilisation des capacités installées, ce qui est de nature à améliorer la rentabilité des entreprises existantes.

D'une année à l'autre, la production de **ciment** s'est inscrite en accroissement de 7,8% contre 10,7% en 1989. Elle a atteint 4,3 millions de tonnes environ dont 180 mille tonnes de **ciment blanc** fournies par l'usine tuniso-algérienne de Fériana (SOTACIB). Il importe de noter, à cet égard, que la décélération découle principalement de la stagnation des exportations de ciment qui ont totalisé, pour la deuxième année consécutive, près de 1,7 million de tonnes. D'ailleurs, la valeur de ces exportations a diminué en 1990 pour atteindre 61,9 millions de dinars dont 2,7 millions au titre du ciment blanc, contre respectivement 64,6 millions et 8,7 millions de dinars une année auparavant.

Quant à la production de **chaux**, elle s'est accrue au taux élevé de 24,4% contre 1,5% seulement en 1989 pour s'élever à 586 mille tonnes.

PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, DE CERAMIQUE ET DE VERRE

(en mille tonnes sauf indication contraire)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variat.90/89 en %
Ciment	2937	3215	3599	3985	4295	+ 7,8
dont : Ciment blanc	-	-	(130)	(165)	(180)	(+ 9,1)
Chaux	530	528	464	471	586	+24,4
Produits rouges	2200	2300	2300	2450	2750	+12,2
Carreaux de mosaïq(en millions de m²)	10,4	10,7	12,0	13,9	15,0	+ 7,9
Carreaux de faïence(en millions de m²)	4,0	4,4	5,1	5,7	6,2	+ 8,8
Bouteilles et gobelets	16,5	18,0	20,5	16,6	20,0	+20,5

Source : INS pour les liants et ministère du Plan et du Développement Régional (Budgets économiques) pour les autres produits

Pour les autres branches du secteur des matériaux de construction, la production a progressé dans l'ensemble à un rythme assez rapide. Toutefois, l'on relève une accélération au niveau des **produits rouges** et de l'industrie du **verre** qui contraste avec une certaine décélération de l'industrie du **carrelage**.

C - INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES

Le secteur des industries mécaniques et électriques, qui couvre actuellement une gamme assez diversifiée d'activités, a enregistré au cours de 1990 une progression de sa valeur ajoutée de 10% environ en termes réels contre 8,7% l'année précédente. Cette progression cache, cependant, des évolutions divergentes d'une branche à l'autre. C'est ainsi que l'accélération de la production dans les domaines de la construction mécanique, des industries électriques, de la fabrication des métaux et de la construction navale a contrasté avec la décélération de la métallurgie et la régression de l'industrie sidérurgique.

Après une année de reprise, l'activité de la **sidérurgie** El Fouladh a accusé en 1990 un ralentissement imputable essentiellement aux arrêts techniques des installations de production, à cause soit de pannes soit d'entretiens et réparations programmés des

équipements. Ainsi, tous les articles sidérurgiques, exceptées les structures métalliques qui ont bénéficié de la demande soutenue de la STEG pour les pylônes électriques, ont enregistré une diminution des quantités produites. La baisse a atteint 4,5% pour la fonte, 5,9% pour les billettes, 1,5% pour le fer rond à béton et 8,7% pour les tréfilés.

PRODUCTION DE LA SIDERURGIE

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Fonte	149	163	133	155	148	- 4,5
.solide	5	6	1	1	2	
.liquide	144	157	132	154	146	- 5,2
Billettes	181	188	159	187	176	- 5,9
Fer rond à béton	208	209	201	205	202	- 1,5
Tréfilés	25	25	23	23	21	- 8,7
Structures métalliques	5	4	6	10	12	+20,0

Source : Société El Fouladh

Sur le plan de la commercialisation des produits sidérurgiques fabriqués localement ou importés, il est à signaler, en particulier, l'accroissement des ventes de fer rond à béton de l'ordre de 55 mille tonnes contre une baisse de 15 mille tonnes en 1989. Cette progression s'explique par la reprise du secteur du bâtiment et par les besoins de réparation des dégâts causés par les inondations de janvier 1990 dans le centre et le sud du pays. Au total, les ventes ont atteint près de 300 mille tonnes dont 115 mille environ puisées sur les importations, contre respectivement 254 mille et 59 mille tonnes enregistrées une année auparavant. Encore faut-il remarquer que les exportations de fer rond à béton fabriqué par l'usine El Fouladh se sont interrompues, alors qu'elles avaient porté sur 2 mille tonnes en 1989.

Dans l'industrie de la **métallurgie**, la production a continué à progresser atteignant 12 mille tonnes environ pour les pièces en fonte et 1,3 mille tonnes pour les pièces en acier, niveaux en accroissement respectivement de 9% et 18% par rapport à 1989. Notons que la moitié environ de la production des pièces en fonte est destinée à l'exportation dans le cadre d'accords de compensation conclus avec les industries automobiles françaises. Cette orientation a permis, faut-il le souligner, d'améliorer le taux d'utilisation des capacités de production qui demeurent, toutefois, largement sous-utilisées au niveau de certaines grandes entreprises.

Pour sa part, le **travail des métaux** a connu une évolution normale d'une année à l'autre. Les taux d'accroissement de la production ont atteint 7,7% pour l'emballage métallique, 6,5% pour la charpente et 6,2% pour la quincaillerie, alors que le découpage des tôles et profilés est demeuré stationnaire au niveau de 82 mille tonnes environ.

Dans le domaine de la **construction mécanique** qui couvre plusieurs activités, essentiellement l'industrie automobile, la construction de moteurs diesels et les composants de véhicules, la production a, dans l'ensemble, connu des progrès, sans atteindre toutefois les objectifs souhaitables.

Ainsi, l'**industrie automobile** est restée limitée aux seuls ateliers de la Société tunisienne d'industrie automobile de Sousse (STIA) et aux chaînes de production de véhicules lourds, à savoir les camions, les autobus et autocars. Encore faut-il rappeler que le montage de cars est assuré également, et depuis la deuxième moitié des années soixante dix, par la Société d'équipement de transport et de carosserie (SETCAR) dont l'usine est installée à Ez-Zahra, banlieue sud de la capitale.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'arrêt pour des raisons de rentabilité de la production de véhicules légers et de tracteurs agricoles, au début de 1988 et à la fin de 1989, la production automobile n'a porté en 1990 que sur les camions et les autobus et autocars pour respectivement 1.024 et 533 unités contre 478 et 465 unités en 1989.

PRODUCTION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

	en unités					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Camionnettes	1096	1239	626	-	-	
Voitures de tourisme	2367	1090	794	-	-	
Voitures commerciales	1104	917	61	-	-	
Camions	690	451	428	478	1024	+114,2
Autobus et autocars	163	218	298	465	533	+ 14,6
Tracteurs agricoles	1617	331	292	150	-	

Source : Institut national de la statistique

Pour les autres activités de la construction mécanique, l'on note des accroissements de 27% environ pour les **composants automobiles**, de 25% pour les **cycles et cyclomoteurs** et de 14% pour les **moteurs diesels**. Pour ces derniers, la production assurée par l'usine SAKMO de Saket Sidi Youssef est estimée à 12 mille unités dont la moitié a été exportée sur l'Algérie.

S'agissant des **industries électriques et électroniques**, elles ont également continué à connaître des progrès soutenus pour la plupart des produits. En particulier, la progression des productions de radios et de réfrigérateurs de 17,6% et 24,4% respectivement a contrasté avec le faible accroissement de la production de téléviseurs (+0,9%) et la régression de celle de cuisinières (-18,2%).

PRODUCTION DES ARTICLES ELECTRO-MENAGERS

	en mille unités					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Téléviseurs	84	59	93	111	112	+ 0,9
Radios	67	23	40	17	20	+17,6
Cuisinières	14	19	16	22	18	- 18,2
Réfrigérateurs	42	39	37	41	51	+24,4

Source : Institut national de la statistique

D - INDUSTRIES CHIMIQUES

Le secteur des industries chimiques a accusé une régression de 1,5% en termes réels contre des accroissements de 3,2% en 1989 et de 14,6% en 1988. Cette situation est imputable principalement à la baisse de la production de la plupart des **dérivés de phosphate**, en particulier le superphosphate triple, l'acide phosphorique et le diammonium phosphaté, en raison des difficultés d'exportation engendrées par la détérioration de la conjoncture internationale et, partant, la diminution de la demande extérieure et des prix de vente. Il en est résulté une aggravation du déséquilibre financier des entreprises du Groupe chimique tunisien dont les pertes d'exercice ont atteint des niveaux trop élevés ces dernières années.

PRODUCTIONS DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES PHOSPHATES

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Superphosphate triple	957	1000	923	897	789	- 12,0
Acide phosphorique 54%	572	593	900	880	855	- 2,8
Acide superphosphorique	-	-	6	44	100	+127,3
Diammonium phosphaté	487	477	547	637	547	- 14,1
Monoammonium phosphaté	14	49	58	46	2	- 95,7
Superphosphate simple	36	31	32	30	26	- 13,3
Hyperphosphate	37	36	47	33	28	- 15,2
Autres engrais composés	19	92	132	89	197	+121,3
Ammonitre	170	202	218	213	209	- 1,9

Source : Institut national de la statistique et Direction générale des mines

En dehors de la branche de la transformation des phosphates, toutes les autres industries chimiques ont connu dans l'ensemble une évolution favorable. Les taux de progression de la production sont estimés à 13,9% pour l'**industrie pharmaceutique**, 8,7% pour la branche du **caoutchouc** et du **pneumatique**, 6,8% pour la **chimie de base** et 6,3% pour la **parachimie**, contre respectivement 2,9%, 12,2%, -0,9% et 7,3% en 1989.

E - INDUSTRIES DU TEXTILE, DU CUIR ET DES CHAUSSURES

Les industries du textile, cuir et chaussures ont continué à enregistrer en 1990 un taux de croissance appréciable de leur valeur ajoutée, soit 15% en termes réels contre 13,5% l'année précédente. Ce taux est d'ailleurs le plus élevé dans le secteur manufacturier après celui de 12,8% réalisé dans les industries agro-alimentaires.

Il est vrai que l'activité de ce secteur est étroitement liée aux exportations qui, malgré les difficultés et appréhensions soulevées lors de la crise du Golfe, ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu. En témoigne, la progression au taux de 34,2%, contre 32,3% en 1989, de la valeur des exportations de produits textiles, en particulier de **vêtements et accessoires** et d'articles de **bonneterie** dont 80% et 60% respectivement de la production sont écoulés sur les marchés extérieurs. Il en est de même des **tissus** et des **chaussures** dont l'exportation a porté respectivement sur 35% et 12% environ de la production, pour s'accroître en valeur de 27% et 33%, dans l'ordre, par rapport à 1989.

Ainsi, toutes les productions du secteur exceptés les **tapis** et, à un degré moindre, les **filés de laine** ont connu un accroissement appréciable.

PRINCIPALES PRODUCTIONS TEXTILES (en mille tonnes sauf indication contraire)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variat.90/89 en %
Filés de coton	17,0	17,9	19,0	23,0	25,3	+10,0
Filés de laine	8,0	8,2	8,5	8,8	9,0	+ 2,3
Tissus (10^6 mètres)	89,0	95,6	95,6	103,3	111,9	+ 8,3
Confection (10^6 pièces)	68,3	74,4	84,5	98,7	108,7	+10,1
Bonneterie	9,2	10,4	10,9	12,5	14,5	+16,0
Tapis	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8	-
Chaussures (10^6 paires)	14,5	15,1	16,1	17,2	18,6	+ 8,1

Source : Budget économique de 1991

Il importe également de noter que le secteur du textile, cuir et chaussures qui contribue pour près de 40% dans le total des exportations de biens est trop dépendant des marchés extérieurs tant pour ses approvisionnements en intrants que pour l'écoulement de la production. En effet, outre la dépendance à l'égard des exportations qui a été indiquée plus haut, l'activité de la **filature** qui est à la base du fonctionnement du secteur n'assure que 60% environ des besoins, ce qui se traduit par le recours aux importations de fils et filés textiles. Ces dernières ont porté, en 1990, sur 22,6 mille tonnes pour une valeur de 102,8 millions de dinars contre 21 mille tonnes et 90,4 millions de dinars une année auparavant. D'ailleurs, le taux de couverture dans ce domaine devrait être ramené à la baisse pour se situer aux environs de 16% si l'on élimine la production de filés textiles obtenue à partir de la transformation du coton en masse importé.

En plus du faible degré d'intégration, le secteur souffre de l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée d'autant plus que pour faire face à une concurrence étrangère très vive, il est impérieux de réaliser une amélioration significative de la qualité de la production et une maîtrise des coûts si l'on veut gagner le pari des exportations.

F - INDUSTRIES MANUFACTURIERES DIVERSES

En dépit d'une légère décélération, le secteur des industries manufacturières diverses a connu en 1990 une progression relativement satisfaisante. Le taux de croissance de la valeur ajoutée de ce secteur a atteint 6,1% en termes réels contre 7,8% en 1989 et 5,2% en 1988. Cette évolution est le résultat d'une accélération du rythme de progression des industries du bois, liège et ameublement et de la branche du papier et cartons, qui contraste avec une légère décélération de l'industrie du plastique et des autres industries diverses.

La production des industries du **bois, liège et ameublement** aurait augmenté en 1990 de 9% contre 8,4% l'année précédente, sous l'effet des progrès soutenus que connaissent les panneaux de particules, la menuiserie du bâtiment et les meubles. Il est à signaler que la demande de bois brut émanant de ces industries a augmenté, d'une année à l'autre, de l'ordre de 6% et elle a continué à être dépendante à concurrence de 80% environ des importations.

En ce qui concerne l'industrie du **papier et cartons**, l'accroissement de la production est estimé à 7,7% contre 6,1% en 1989. A côté de la pâte à papier d'alfa qui connait une reprise suite à l'amélioration du niveau de l'activité de la Société nationale de cellulose et de papier alfa (SNCPA), tous les autres articles ont enregistré une progression des quantités produites. C'est le cas, en particulier, des papiers d'impression et kraft et des emballages.

PRODUCTION DE L'INDUSTRIE DU PAPIER

	en milliers de tonnes					Variat.90/89 en %
	1986	1987	1988	1989	1990	
Pâte à papier d'alfa	17,2	17,9	15,0	10,6	15,3	+44,3
Papier d'impression-écriture	23,5	24,0	26,1	23,1	26,0	+12,6
Papier kraft	1,6	8,0	12,0	16,0	20,0	+25,0
Emballage en papier (kraft et carton)	64,5	66,5	70,5	75,0	80,0	+ 6,7

Source : INS et Budget économique de 1991

S'agissant de l'industrie du **plastique**, la production a continué à progresser mais à un rythme moins rapide qu'en 1989, soit 6% environ contre 7,3%. Elle est estimée à 72 mille tonnes dont moins de 10% sont destinées à l'exportation.

IV - BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Amorcée l'année précédente, la reprise du secteur du bâtiment et travaux publics s'est nettement consolidée, en 1990, comme en témoigne le taux de progression de la valeur ajoutée du secteur qui s'est situé aux environs de 24% en termes réels contre 6,7% une année auparavant et une baisse de 6,2% en 1988. Cette évolution favorable est imputable au mouvement ascendant des investissements et à l'élan que connaissent, de nouveau, le secteur de l'immobilier en général et la construction des logements en particulier.

III. - LES SERVICES

I - LES TRANSPORTS

Les résultats enregistrés dans les transports reflètent dans l'ensemble l'évolution de la croissance dans les autres secteurs de l'économie. Ainsi, la baisse du tonnage des échanges commerciaux avec l'extérieur, suite notamment à la régression des expéditions de phosphate et de pétrole brut, et les dégâts causés par les inondations de janvier 1990 ont affecté l'activité des transports. La valeur ajoutée du secteur a progressé de 4,2% à prix constants en 1990 contre 4,7% prévu initialement dans le cadre du Budget économique et 3,4% en 1989

En revanche, les investissements dans ce secteur ont presque doublé, d'une année à l'autre, atteignant 405 millions de dinars contre 222 millions en 1989 et 149 millions de dinars en 1988. Cet accroissement s'explique par la continuation des projets d'infrastructure, l'acquisition de nouveaux aéronefs de transport aérien ainsi que le renouvellement et l'extension des parcs automobiles suite à la restructuration de certaines sociétés de transport terrestre.

A - TRANSPORT MARITIME

Sous l'effet de la décélération de nos échanges commerciaux, en particulier du côté des exportations, l'activité du transport maritime a évolué, en 1990, à un rythme relativement modéré. Le nombre de navires reçus dans les cinq principaux ports commerciaux du pays a atteint 5.149 unités totalisant une jauge brute de 23,4 millions de tonneaux[1], contre respectivement 4.944 unités et 23 millions de tonneaux une année auparavant.

L'augmentation du trafic des navires a intéressé surtout les ports de Sfax, de Tunis-Goulette-Radès et, à un degré moindre, celui de Sousse. Quant aux ports de Bizerte et de Gabès, ils ont enregistré une légère augmentation de 0,9% et une baisse de 0,4% respectivement du nombre des navires déclarés à l'entrée.

NOMBRE DES NAVIRES ENTRES DANS LES PRINCIPAUX PORTS NATIONAUX (en unités)

	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
					1989/88	1990/89
Tunis-Goulette-Radès	1.799	1.858	2.060	2.144	+ 10,9	+ 4,1
Sfax	1.541	1.385	1.294	1.395	- 6,6	+ 7,8
Bizerte	536	565	565	570	-	+ 0,9
Gabès	519	522	528	526	+ 1,1	- 0,4
Sousse	442	408	497	514	+21,8	+ 3,4
Total	**4.837**	**4.738**	**4.944**	**5.149**	**+ 4,3**	**+ 4,1**

Source : Office des ports nationaux de Tunisie

[1] Unité internationale de volume équivalent à 2,83 mètres cubes.

Portant la marque de la baisse du volume des exportations, les quantités embarquées à destination de l'étranger ont accusé, en 1990, une diminution de 15,7% pour revenir à 8,6 millions de tonnes, suite essentiellement au recul des ventes de pétrole brut et de phosphate de chaux. Les expéditions de ces produits n'ont porté, en effet, que sur 3,3 millions et 0,6 million de tonnes respectivement contre 4,3 millions et 1,1 million de tonnes une année auparavant.

EVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE DE MARCHANDISES (en mille tonnes)

	1989		1990		Variat.1990/89 en %	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Trafic international	**8.223**	**10.202**	**8.206**	**8.601**	**- 0,2**	**- 15,7**
Port de Tunis-Goulette-Radès	2.737	506	2.700	540	- 1,4	+ 6,7
Port de Sfax	1.624	2.304	1.826	1.713	+12,4	- 25,7
Port de Bizerte	2.107	1.112	1855	1097	- 12,0	- 1,3
Port de Gabès	1.338	1.574	1443	1509	+ 7,8	- 4,1
Port de Sousse	417	445	382	485	- 8,4	+ 9,0
Terminaux d'oléoducs et plate-formes de gisements off shore	-	4.261	-	3.257	-	- 23,6
Cabotage[1]	**1.672**	**1.672**	**1793**	**1793**	**+ 7,2**	**+ 7,2**
Port de Tunis-Goulette-Radès	173	-	132	-	- 23,7	-
Port de Sfax	419	7	326	12	- 22,2	+71,4
Port de Bizerte	1.041	524	1245	479	+19,6	- 8,6
Port de Gabès	25	73	19	77	- 24,0	+ 5,5
Port de Sousse	14	-	71	-		
Terminaux d'oléoducs et plate-formes de gisements off shore	-	1068	-	1225		+14,7
Total trafic	**9.895**	**11.874**	**9999**	**10394**	**+ 1,1**	**- 12,5**

Source : Office des ports nationaux de Tunisie

Quant au volume des marchandises provenant de l'extérieur et débarquées dans les principaux ports tunisiens, il n'a pratiquement pas évolué se stabilisant à 8,2 millions de tonnes.

Au total, le trafic international de marchandises dans les deux sens a porté sur un volume global de 16,8 millions de tonnes, en régression de 1,6 million de tonnes ou 8,7%.

S'agissant de l'activité du cabotage entre les différents ports du pays, elle a porté sur 1,8 million de tonnes de marchandises contre 1,7 million en 1989. L'accroissement est imputable à l'augmentation du flux de pétrole brut acheminé vers la raffinerie de la STIR en provenance des gisements off-shore d'Ashtart et du terminal de l'oléoduc de Skhira et qui est venu compenser la baisse des quantités de pétrole importé d'Irak et de Syrie.

(1) L'activité du cabotage intéresse ici exclusivement les ports nationaux du commerce mais comme les entrées de marchandises dépassent les sorties, l'écart figure dans le poste "terminaux d'oléoducs et plate-formes de gisements off-shore".

L'activité de la Compagnie tunisienne de navigation (CTN) a connu une nette progression en 1990, soit 10% environ pour les marchandises transportées contre 1% seulement une année auparavant. Cette évolution s'explique par la reprise du transport des vracs liquides et la progression soutenue des vracs solides. Le volume transporté, qui représente 25% environ du trafic portuaire de marchandises contre 21% en 1989, a totalisé 4,6 millions de tonnes répartis presque à parts égales entre les moyens propres de la Compagnie et les bâteaux affrêtés.

Spécialisée dans le transport d'acide phosphorique à l'exportation et d'ammoniac et de gaz de pétrole liquéfié à l'importation, la Compagnie Gabès-Chimie-Transport (GCT) dispose au terme de 1990 de cinq phosphoriquiers et d'un gazier ammoniaquier d'une capacité totale de 55,5 mille tonnes. Elle a assuré le transport de 621 mille tonnes de marchandises dont 506 mille tonnes d'acide phosphorique, niveaux en régression respectivement de 1 % et 4% environ par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne le trafic maritime de passagers, il a connu également une diminution localisée au niveau des lignes de Tunis-Marseille et de Tunis-Gênes sur lesquelles le nombre de voyageurs enregistrés à l'entrée et à la sortie a atteint respectivement 166 mille et 99 mille personnes environ contre 186 mille et 139 mille passagers en 1989. En revanche, sur la troisième ligne qui relie Tunis à Palerme et Naples, l'effectif de passagers a progressé de 29% environ pour s'élever à près de 102 mille personnes.

La baisse du trafic total de passagers s'explique par la préférence des Tunisiens émigrés d'emprunter le mode de transport aérien depuis qu'ils n'ont plus les mêmes facilités d'importer des véhicules d'occasion lors de leur retour au pays.

NOMBRE DE PASSAGERS ENREGISTRES AU PORT DE TUNIS-GOULETTE

(en milliers de personnes)

	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
					1989/88	1990/89
Passagers entrés	147	173	235	199	+35,8	- 15,3
Passagers sortis	122	160	170	168	+ 6,3	- 1,2
Total	**269**	**333**	**405**	**367**	**+21,6**	**- 9,4**

Source : Office des ports nationaux de Tunisie

Dans le même intervalle, le nombre de voitures accompagnant les passagers s'est inscrit en baisse pour s'établir à 62.557 véhicules à l'entrée et 42.484 à la sortie, contre respectivement 83.929 et 37.342 véhicules une année auparavant. L'écart entre les entrées et les sorties, soit 20 mille voitures environ contre 46,6 mille en 1989 correspond essentiellement au nombre de véhicules importés sans transfert de devises par les Tunisiens à l'étranger, en particulier les travailleurs émigrés, et aux importations directes effectuées par les sociétés automobiles pour l'approvisionnement du marché intérieur.

La baisse sensible du nombre de voitures importées s'explique notamment par le retour à l'application, à partir de la fin de 1989, de l'arrêté du ministère des Finances du 9 décembre 1985 limitant l'âge des véhicules à 2 ans maximum avec l'obligation de payer les

droits de douane en devises. Rappelons que l'application de cet arrêté avait été suspendue provisoirement pendant une période qui a duré pratiquement une année et demie.

Pour les voyages de croisière, près de 51 mille touristes ont été enregistrés dans les ports nationaux contre un peu plus de 55 mille en 1989.

B - TRANSPORT AERIEN

En dépit du ralentissement de l'activité touristique, la valeur ajoutée dans le transport aérien a connu en 1990 une progression de 4,1% en termes réels contre 3,2% l'année précédente.

D'une année à l'autre, le nombre d'avions enregistrés à l'entrée et au départ des cinq aéroports internationaux, actuellement en service, s'est inscrit en augmentation de 3,7% pour se situer à 50 mille unités contre respectivement 1,2% et 48,2 mille unités en 1989. Aussi, l'effectif de passagers par voie aérienne s'est-il accru de 4,2% pour se situer aux environs de 5,1 millions de passagers contre 4,9 millions l'année précédente. Cette évolution est imputable à une légère reprise du flux des Européens, principale clientèle du tourisme tunisien, ainsi qu'aux mouvements des Tunisiens non-résidents venant passer leurs vacances dans le pays. En outre, il y a lieu de noter l'entrée en service, en mars 1990, d'une nouvelle compagnie de transport aérien "Air liberté Tunisie", spécialisée dans les vols aériens non réguliers (charter). Au cours de sa première année d'activité, cette entreprise a assuré le transport de près de 130 mille personnes, ce qui représente 5% du total du trafic charter.

En ce qui concerne la part de Tunis-air dans ce trafic, elle s'est légèrement améliorée, passant de 23,3% à 27,5%. Au total, la part du pavillon national dans le trafic charter transitant par les différents aéroports du pays s'est accrue de plus de 9 points pour s'élever à 32,5%.

MOUVEMENT DES AVIONS ET DES PASSAGERS DANS LES AEROPORTS INTERNATIONAUX

(en mille unités)

	1989		1990		Variat.1990/89 en%	
	Avions (1)	Passagers (2)	Avions (1)	Passagers (2)	Avions (1)	Passagers (2)
Tunis-Carthage	24,4	2.179,1	25,0	2.326,6	+ 2,5	+ 6,8
Monastir-Skanès	14,9	1.935,3	15,6	1.957,1	+ 4,7	+ 1,1
Jerba-Zarzis	6,5	732,0	6,6	751,1	+ 1,5	+ 2,6
Sfax-El Maou	2,1	42,4	2,2	46,9	+ 4,8	+10,6
Tozeur-Nefta	0,3	28,6	0,6	43,4	+100,0	+51,7
Total	**48,2**	**4.917,4**	**50,0**	**5.125,1**	**+ 3,7**	**+ 4,2**

Source : Office des ports aériens de Tunisie

(1) Il s'agit du nombre des avions enregistrés à l'arrivée et au départ.

(2) Il s'agit du nombre des passagers enregistrés à l'entrée, à la sortie et en transit.

L'accroissement du trafic aérien a intéressé, à des degrés divers, tous les aéroports, en particulier ceux de Tunis-Carthage et de Monastir-Skanès qui desservent les plus importantes régions touristiques du pays, à savoir les zones de Tunis et banlieue, Hammamet-Nabeul et Sousse-Monastir.

Pour sa part, le frêt commercial a enregistré une augmentation de 15,8% pour atteindre 28 mille tonnes environ et a continué à être acheminé pour près de 90% à travers l'aéroport international de Tunis-Carthage.

La compagnie tunisienne de l'Air "Tunis-air" dont la flotte s'est renforcée en 1990 par l'acquisition de deux avions du type airbus A-320 a amélioré de manière appréciable son rythme d'activité. Elle a transporté 1.840 mille passagers et 14,2 mille tonnes de frêt commercial, contre respectivement 1.721 mille personnes et 13,7 mille tonnes en 1989. Notons que pour faire face à l'accroissement du trafic, la flotte de Tunis-air est en train de se consolider et de se moderniser.

C - TRANSPORT TERRESTRE

1) Transport ferroviaire

Portant la marque de la baisse de la production minière, en particulier de phosphate de chaux, l'activité du transport ferroviaire a accusé en 1990 une régression et ce, pour la deuxième année consécutive. Ainsi, la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT), qui détient le monopole du trafic ferroviaire de marchandises, a transporté 1,8 milliard de tonnes-kilomètres contre 2,1 milliards en 1989 et 2,2 milliards en 1988. La baisse du trafic a touché, outre le phosphate, les engrais et soufre, les matériaux de construction et les céréales.

MARCHANDISES TRANSPORTEES PAR VOIE FERREE (en millions de tonnes-kilomètres)

Marchandises	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
					1989/88	1990/89
Phosphates	1.103	1.258	1.189	1.016	- 5,5	- 14,6
Minerai de fer	86	88	82	89	- 6,8	+ 8,5
Matériaux de construct.	238	250	233	223	- 6,8	- 4,3
Engrais et soufre	261	267	299	251	+12,0	- 16,1
Céréales	161	163	130	120	- 20,2	- 7,7
Energie	33	31	35	25	+12,9	- 28,6
Autres	104	99	96	110	- 3,0	+14,6
Total	**1.986**	**2.156**	**2.064**	**1.834**	**- 4,3**	**- 11,1**

Source : SNCFT

Face à une conjoncture économique difficile, liée à l'essoufflement du secteur des phosphates, et dans le but de diversifier la gamme de ses services et de limiter sa forte dépendance du transport de produits pondéreux, la SNCFT a entrepris des actions commerciales orientées vers la prospection de nouvelles activités. Ainsi, elle a engagé, à partir de 1990, une action visant notamment à ouvrir de nouveaux guichets sur la ligne Tunis-Tébourba ainsi que dans la région du Sahel. D'autres actions ont été également

menées pour la prospection de nouveaux marchés tels que le transport d'eaux minérales, de clinker et de sucre raffiné.

Le transport des passagers assuré par la SNCFT qui englobe également le métro du Sahel a, pour sa part, régressé en 1990. Il a porté sur 28,6 millions de voyageurs contre 29 millions en 1989, en rapport avec le recul du trafic sur les lignes de courte distance desservant la capitale, en particulier la ligne de Tunis-Borj Cédria. Cependant, les recettes relatives au trafic des voyageurs qui représentent 30% des recettes totales de la société ont enregistré une progression de l'ordre de 6%, en rapport avec l'ajustement des tarifs en août 1990.

S'agissant de l'activité de la Société du métro-léger de Tunis (SMLT), limitée au transport urbain de passagers dans la capitale, elle a connu une progression remarquable comme en témoigne le transport par cette entreprise de 69 millions de voyageurs contre 44,7 millions seulement en 1989. Il est vrai que le fonctionnement en année pleine de la ligne nord Tunis-Ariana et l'entrée en service, au cours de la deuxième moitié de l'année, de la ligne nord-ouest reliant Tunis à la Cité Ibn Khaldoun ont été à l'origine de ce développement.

EVOLUTION DU TRAFIC DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS

(en millions de voyageurs)

	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
					1989/88	1990/89
Société nationale des chemins de fer (SNCFT)	**25,2**	**28,2**	**29,0**	**28,6**	**+ 2,8**	**- 1,4**
- Longue distance	3,9	4,8	4,9	5,0	+ 2,1	+ 2,0
- Courte distance	21,3	23,4	24,1	23,6	+ 3,0	- 2,1
Société du métro-léger de Tunis (SMLT)	**40,4**	**41,9**	**44,7**	**69,0**	**+ 6,7**	**+54,4**
-Ligne Tunis-Ben Arous	20,5	21,8	23,1	23,3	+ 6,0	+ 0,9
-Ligne Tunis-Goulette-Marsa	19,9	20,1	20,2	19,7	+ 0,5	- 2,5
-Ligne Tunis-Ariana	-	-	1,4	23,4		
-Autres	-	-	-	2,6		

Source : SNCFT et ministère du Transport

2) Transport routier

La croissance du transport routier s'est élevée, en 1990, pratiquement au même niveau que l'année précédente, soit 7% environ en termes réels. Ce rythme assez rapide s'explique par l'évolution ascendante du trafic de voyageurs qui a augmenté de plus de 7% contre un taux de 5% en 1989, ce qui a permis de compenser la décélération enregistrée au niveau du transport de marchandises. Par ailleurs, la libéralisation du secteur, désormais ouvert à l'initiative privée, a permis de redynamiser l'activité du transport. Ainsi, et outre la restructuration des sociétés régionales de transport engagée au cours des deux années précédentes, 21 entreprises privées de transport de marchandises ont été agréées dont 15 sont déjà entrées en activité.

Sur le plan des investissements, l'enveloppe engagée dans le secteur du transport routier a continué de s'accroître à un taux assez élevé. Elle est passée de 128 millions de dinars en 1989 à 196 millions en 1990, soit 139 millions de dinars pour l'infrastructure et le reste pour le renouvellement et l'extension du parc roulant des entreprises de transport, particulièrement les sociétés régionales et la Société nationale des transports (SNT).

Dans ce contexte, le trafic de voyageurs assuré par les sociétés publiques de transport s'est élevé à 439 millions de personnes environ dont 261 millions dans la zone urbaine et sub-urbaine du district de Tunis desservie par la SNT et 173 millions de personnes transportées par les douze sociétés régionales, contre un total de 413 millions de voyageurs en 1989.

Par ailleurs, le trafic de marchandises réalisé par le secteur public a connu une progression de 13,5%, alors qu'il avait régressé de 3% environ une année auparavant. L'activité dans ce secteur a porté sur un volume de marchandises de 16 millions de tonnes dont 5,7 millions ont été transportées par la Société de transport de marchandises (STM) et 10 millions de tonnes par les sociétés régionales de transport.

S'agissant des opérateurs privés, leur contribution dans la valeur ajoutée du secteur, exprimée en termes constants, est en train de s'améliorer pour se situer aux environs de 14% du total, soit 8 millions de dinars environ contre 7 millions en 1989 ou encore une valeur ajoutée en prix courants de l'ordre de 23 millions de dinars. Il s'agit, en l'occurrence, des taxis urbains, des louages, des camionnettes de transport rural mixte, des sociétés de transport touristique et des véhicules de transport de marchandises pour compte d'autrui.

II - LE TOURISME

L'expansion que connaît le tourisme tunisien à partir de 1987 a été marquée par un certain essoufflement au cours de 1990. C'est ainsi que la relance de l'investissement et, partant, l'accroissement de la capacité d'hébergement qui ont été stimulés par les performances du secteur au cours des dernières années n'ont pas été accompagnés par une amélioration des autres principaux paramètres d'activité tels que les entrées de touristes, les nuitées et les recettes en devises. Néanmoins, le tourisme continue à occuper une place importante dans l'économie nationale eu égard, notamment, à l'apport en devises, à l'emploi et aux effets d'entraînement exercés sur les autres secteurs de l'activité économique.

Au terme de l'année 1990, le nombre de touristes ayant visité la Tunisie s'est élevé à 3.204 mille personnes contre 3.222 mille une année auparavant, soit un fléchissement de 0,6%. Ce mouvement de baisse est imputable en grande partie à la diminution des entrées des Libyens dont le nombre est revenu de 957 mille personnes en 1989 à 796 mille en 1990, en régression de 161 mille personnes ou 16,8%. En dehors des Libyens, les entrées ont progressé de 6,3%, passant de 2.265 mille à 2.408 mille personnes.

PRINCIPAUX INDICATEURS TOURISTIQUES

	Unité	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Variation de la valeur ajoutée en prix constants	%	+37,1	+11,7	- 2,8	- 0,5		
Valeur ajoutée en prix courants/PIB	%	3,8	4,3	4,3	3,9		
Investissements							
-En valeur	MD	65,0	84,0	109,0	121,0	+29,8	+11,0
-En % de la FBCF		4,0	5,0	5,5	4,8		
Capacité d'hébergement disponible (fin de période)	10^3 lits	100,5	104,9	109,8	116,5	+ 4,7	+ 6,1
Capacité d'héberg.mise en exploitation (moyenne mensuelle de la période)	10^3 lits	86,5	90,7	95,8	101,6	+ 5,6	+ 6,1
Entrées des non-résidents	10^3 pers.	1875	3468	3222	3204	- 7,1	- 0,6
Nuitées des non-résidents	10^6 unités	17,5	19,6	19,0	18,8	- 3,1	- 1,0
Nuitées des résidents	10^3 unités	1041	1059	1115	1178	+ 5,2	+ 5,6
Taux d'occupation							
-Absolu	%	51,2	54,9	51,1	48,3		
-Relatif	%	58,8	62,2	57,6	54,0		
Durée moyenne de séjour	jour	9,3	5,7	5,9	5,9	+ 3,5	-
Recettes brutes en devises							
-En valeur	MD	569	1086	881	828	-18,9	- 6,0
-En % des recettes courant.		17,6	26,0	18,3	15,9		
Dépenses par touriste et par nuitée	dinar	32,5	55,4	46,4	44,0	-16,2	- 5,2

Source : Office national du tourisme tunisien et BCT

Les Européens, qui constituent la principale clientèle du tourisme tunisien, ont enregistré, d'une année à l'autre, un taux d'accroissement de leur effectif de 2,1%, avec toutefois des évolutions divergentes selon les nationalités. En effet, l'arrivée en nombre accru des Italiens, des Suisses, des Allemands, des Autrichiens et des Espagnols a compensé, et au-delà, le recul des effectifs des Anglais, des Scandinaves, des Belges et des Hollandais. Il est vrai aussi que les Français sont revenus, et pour la première fois depuis 1973, en deuxième position après les Allemands puisque leur nombre a fléchi de 0,6% pour se situer à 458 mille touristes.

S'agissant du marché maghrébin, les entrées des Algériens et des Marocains en plus grand nombre qu'une année auparavant, avec respectivement une progression de 15,1% et 37,1%, n'ont pas compensé le recul de l'effectif des Libyens.

A l'instar des entrées, les nuitées des non-résidents passées dans les différentes unités hôtelières ont enregistré, au cours de 1990, une baisse de 0,9%. Elles se sont élevées à 18,8 millions d'unités dont 94,7% ont été l'oeuvre des Européens contre 94,6% en 1989. Si les nuitées ont augmenté de 5,6% pour les Allemands, de 23,4% pour les Italiens, de 7,2% pour les Suisses et de 24,1% pour les Espagnols, elles ont diminué de 12,4% pour les Anglais, de 12,6% pour les Belges et de 10,7% pour les Scandinaves.

En ce qui concerne les nuitées des résidents, elles se sont inscrites en augmentation de 5,6% pour s'élever à 1.178 mille unités, ce qui a permis d'améliorer leur part dans le total des nuitées. Celle-ci est passée, d'une année à l'autre, de 5,5% à 5,9%.

ENTREES ET NUITEES DES NON-RESIDENTS PAR NATIONALITE (en mille unités)

	Entrées			Nuitées			Variat.1990/89 en%	
	1988	1989	1990	1988	1989	1990	Entrées	Nuitées
Européens	**1.682**	**1.670**	**1.705**	**18.359**	**17.887**	**17.825**	**+ 2,1**	**- 0,3**
dont :								
Français	479	461	458	4.104	3.964	3.699	- 0,6	- 6,7
Allemands	474	455	479	6.529	6.158	6.500	+ 5,3	+ 5,6
Anglais	226	220	191	2.594	2.452	2.149	- 13,2	- 12,4
Italiens	133	157	189	1.122	1.306	1.611	+ 20,4	+23,4
Scandinaves	90	81	77	931	795	710	- 4,9	- 10,7
Hollandais	89	102	97	1.027	1161	1.055	- 4,9	- 9,1
Belges	76	78	74	822	940	822	- 5,1	- 12,6
Suisses	44	44	48	489	469	503	+ 9,1	+ 7,2
Autrichiens	37	35	39	349	320	322	+ 11,4	+ 0,6
Espagnols	25	29	34	196	228	283	+ 17,2	+24,1
Maghrébins	**1.696**	**1.440**	**1.375**	**880**	**711**	**630**	**- 4,5**	**- 11,4**
Algériens	412	378	435	252	199	200	+ 15,1	+ 0,5
Libyens	1.236	957	796	565	408	287	- 16,8	- 29,7
Marocains	48	105	144	63	104	143	+ 37,1	+37,5
Moyent-Orientaux	**34**	**47**	**46**	**100**	**137**	**117**	**- 2,1**	**- 14,6**
Américains (USA et Canada)	**10**	**12**	**13**	**55**	**74**	**62**	**+ 8,3**	**- 16,2**
Africains autres que Maghrébins	**14**	**15**	**12**	**47**	**46**	**43**	**- 20,0**	**- 6,5**
Divers	**32**	**38**	**53**	**161**	**156**	**164**	**+ 39,5**	**+ 5,1**
Total	3.468	3.222	3.204	19.602	19.011	18.841	- 0,6	- 0,9

Source : Office national du tourisme tunisien

Compte tenu de l'effet conjugué du renforcement de la capacité d'hébergement et de la baisse des nuitées, le taux d'occupation absolu a diminué de 2,8 points pour se situer à 48,3%. De même, le taux d'occupation relatif, calculé par référence aux lits mis en exploitation, s'est inscrit en baisse de 3,6 points pour revenir à 54%. Néanmoins, l'on a enregistré une certaine amélioration de ce taux dans la zone de Tunis-Nord et Sud.

D'une année à l'autre, la durée moyenne de séjour s'est stabilisée au niveau de 5,9 jours par touriste. Un tel niveau est nettement en deçà de celui de 9,3 jours enregistré en 1987. Cependant, la durée moyenne de séjour des Européens est restée assez élevée, se situant à 10,5 jours par touriste. A l'inverse, les touristes maghrébins qui ne visitent que rarement les hôtels n'ont qu'une durée de séjour d'environ une demi-journée en moyenne.

Evaluées à 828 millions de dinars, les recettes touristiques ont accusé en 1990 une baisse de 6% par rapport à 1989. Si ces recettes ont amorcé une hausse sensible dès le mois d'août, le mouvement n'a permis que d'atténuer l'effet des baisses accusées au cours des sept premiers mois de l'année. Quant à la dépense par touriste et par nuitée, elle est revenue de 46,4 dinars en 1989 à 44 dinars en 1990, en diminution de 5,2%.

REPARTITION DES NUITEES GLOBALES PAR ZONE TOURISTIQUE D'ACCUEIL

Zones	1989		1990		Variations en %
	En 1000 unités	En % du total	En 1000 unités	En % du total	1990/89
Nabeul-Hammamet	5.588	27,8	5.675	28,4	+ 1,6
Sousse-Kairouan	5.074	25,2	4.988	24,9	- 1,7
Jerba-Zarzis	3.403	16,9	3.476	17,4	+ 2,1
Monastir-Skanès	2.792	13,9	2.609	13,0	- 6,6
Tunis et banlieue	1.910	9,5	1.867	9,3	- 2,3
Gafsa-Tozeur	478	2,4	556	2,8	+16,3
Bizerte-Tabarka	309	1,5	283	1,4	- 8,4
Sfax	239	1,2	229	1,1	- 4,2
Autres régions	333	1,6	336	1,7	+ 0,9
Total	**20.126**	**100,0**	**20.019**	**100,0**	**- 0,5**

Source : Office national du tourisme tunisien

L'expansion pendant quatre années consécutives de l'activité touristique a favorisé la relance des investissements qui ont porté sur une enveloppe de 121 millions de dinars contre 109 millions en 1989 et 84 millions de dinars en 1988. A cet égard, il est à souligner que le nouveau code des investissements touristiques, promulgué en mars 1990, est venu renforcer les avantages accordés à ce secteur notamment sous forme de prise en charge des frais d'étude, d'architecture et des travaux d'infrastructure, d'exonération de la TVA sur les importations de biens d'équipement et d'octroi de bonifications d'intérêts supplémentaires pour les nouvelles zones touristiques, notamment le Sahara. Par ailleurs, un traitement de faveur est désormais réservé aux jeunes promoteurs ainsi qu'aux investisseurs dans le tourisme saharien en matière d'autofinancement puisque l'apport en fonds propres a été ramené de 40% à 25% et 30% respectivement.

En dépit des difficultés qu'il connaît, le tourisme demeure un secteur porteur de l'économie et une des principales sources de devises. Ces difficultés se situent, faut-il le rappeler, au niveau notamment de la qualité des prestations, de la commercialisation, de la formation professionnelle, du transport et de l'environnement.

Pour surmonter ces difficultés, il y a lieu de poursuivre la concrétisation des recommandations qu'on ne cesse de réitérer depuis des années. En outre, et afin de permettre au secteur de se développer au taux de croissance prévu, il serait utile de créer un fonds de développement pour accroître la participation des banques dans le financement de nouveaux projets, d'introduire d'autres formes de financement comme le leasing et d'encourager le partenariat et les investissements étrangers.

En matière de formation professionnelle, des actions multiples sont également indispensables afin d'améliorer les prestations touristiques et de soigner davantage l'image de marque du pays dans un domaine très sensible à la concurrence étrangère. Il s'agit notamment de l'amélioration des méthodes et des programmes d'enseignement en collaboration étroite avec les professionnels, du renforcement du recyclage et du perfectionnement au profit des employés des hôtels qui sont formés généralement sur le tas et du placement et du suivi des diplômés auprès des hôteliers.

Dans le même ordre d'idées, il convient de renforcer l'inspection des unités hôtelières pour prévenir, voire sanctionner, tout laisser-aller à l'égard de la qualité et du traitement de la clientèle. De même, il est indispensable d'intensifier l'organisation de séminaires de formation et de recyclage en ce qui concerne l'hygiène ainsi que d'élaborer des études sur la compétitivité des différents produits touristiques offerts par notre pays.

En ce qui conerne la commercialisation, la distribution du produit touristique tunisien devrait être améliorée et ce, par la définition d'une discipline rigoureuse en matière de prix et l'accès des professionnels à un pouvoir de négociation plus fort vis-à-vis des tours-opérateurs étrangers. D'ailleurs, il faudrait permettre la pénétration progressive de ces professionnels en tant qu'opérateurs sur les marchés émetteurs. Il est à signaler, à cet égard, que la commercialisation du produit tunisien est actuellement concentrée sur trois marchés et entre les mains d'une vingtaine de tours-opérateurs étrangers (70%).

Sur un autre plan, le produit touristique tunisien devrait être réexaminé dans le sens de la diversification et de l'enrichissement par la mise en place d'une nouvelle politique de promotion qui doit reposer sur l'exploration de nouveaux marchés qui sont, certes, éloignés mais dont le pouvoir d'achat est relativement élevé.

En outre, le "produit touristique" ne devrait pas englober l'hébergement seulement mais également l'environnement et l'animation, en particulier le sport nautique et équestre, le golf, la plaisance, les excursions et l'encouragement des manifestations culturelles. De même, il incombe aux professionnels de revoir et de modifier la politique de vente des séjours en s'orientant davantage vers la vente en demi-pension ou en logement-petit déjeuner pour favoriser l'animation de la rue et y créer une ambiance attractive. En même temps, il faudrait faire connaître davantage le produit tunisien et ses qualités aux consommateurs potentiels des différents marchés émetteurs. Enfin et pour permettre au secteur de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu, il est impératif de veiller à l'amélioration de l'état du transport touristique par le renforcement du contrôle et par la stricte application des critères de réforme du matériel roulant.

III - LE COMMERCE INTERIEUR

Les agréments accordés par l'Administration, qui constituent le principal indicateur pouvant permettre d'apprécier l'évolution de l'activité dans le secteur du commerce de distribution, ont porté en 1990 sur 67 points de vente dans le commerce de gros et 2.206 points dans le commerce de détail, niveaux en baisse respectivement de 35 unités et 1.659 unités par rapport à 1989.

S'agissant du commerce de gros, près de la moitié du nombre total de points de vente créés a été enregistrée dans l'alimentation générale, soit 32 unités dont 13 unités dans la région du Nord-Est et autant dans celle du Nord-Ouest.

Au stade du détail, les points de vente nouvellement créés n'ont atteint que 2.206 unités contre 3.865 unités une année auparavant, baisse qui a touché toutes les branches de l'activité commerciale. Comme à l'accoutumée, une grande part de ces créations intéresse la branche de l'alimentation générale dans laquelle on a enregistré 1.237 points de vente contre 2.213 unités en 1989. L'importance de ces créations s'explique par la faible importance des investissements requis et par le caractère "refuge" de cette activité pour les personnes en quête d'emploi.

REPARTITION PAR GOUVERNORAT ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE DES POINTS DE VENTE DE GROS AGREES EN 1990

Gouvernorats	Alimentation générale	Textile	Matériaux de construction	Bois et dérivés	Pneumatique	Librairie et papeterie	Total
Nord-est	**13**	**1**	**3**	**3**	**1**	**1**	**22**
dont							
Tunis	2	1	-	-	-	-	3
Ariana	4	-	1	2	1	1	9
Nabeul	6	-	2	1	-	-	9
Nord-ouest	**13**	-	**4**	**2**	-	**1**	**20**
dont							
Béjà	3	-	1	-	-	-	4
Le Kef	2	-	1	-	-	1	4
Centre-est	**4**	**2**	**2**	**1**	**2**	**4**	**15**
dont							
Sfax	2	2	2	1	2	3	12
Sousse	-	-	-	-	-	-	-
Monastir	2	-	-	-	-	1	3
Sud	**2**	-	**6**	**2**	-	-	**10**
dont							
Tataouine	-	-	-	-	-	-	-
Médenine	2	-	3	1	-	-	6
Total	**32**	**3**	**15**	**8**	**3**	**6**	**67**
Rappel 1989	33	32	15	11	5	6	102

Source : ministère de l'Economie nationale

Pour les autres activités commerciales, le nombre de points de vente de détail a atteint 376 unités dans la branche textile, 255 unités dans celle de la boucherie et 205 unités dans le commerce des matériaux de construction, en régression respectivement de 230 unités, 244 unités et 22 unités par rapport à 1989.

La répartition régionale des nouveaux points de vente de détail fait ressortir l'importance de la région du Centre-Est qui totalise 861 unités et représente 39% du total et de celle du Nord-Est avec 659 unités et 30% environ. La région du Sud a accaparé également un nombre élevé de points de vente, soit 336 unités ou 15% du total.

Les visites effectuées par les agents du contrôle économique dans les différents points de vente, et qui entrent dans le cadre de la protection et la préservation des consommateurs, ont permis de constater 10.552 infractions contre 8.125 en 1989. Comme par le passé, la hausse illicite des prix, l'absence de facture, le défaut d'affichage ainsi que d'agrément, le refus de vente et la vente conditionnée continuent à constituer les infractions les plus fréquentes.

Conformément à la politique visant à libéraliser l'économie tunisienne et à encourager l'initiative privée, les pouvoirs publics ont élaboré un projet de loi, portant sur l'organisation du commerce de distribution et rectifiant la loi n° 70-19 du 22 avril 1970 qui réglemente actuellement l'activité commerciale. Ce projet de loi prévoit la suppression de l'agrément préalable, l'allègement des procédures administratives qui seront remplacées dorénavant par une simple déclaration déposée auprès des services compétents, la responsabilisation des commerçants quant à l'organisation des circuits de distribution, la possibilité du cumul des commerces de gros et de détail, l'interdiction aux producteurs de vendre leurs produits sauf pour les commerçants et l'instauration d'un conseil national du

commerce. Ce dernier sera chargé d'examiner périodiquement la situation du secteur du commerce de distribution, d'émettre des avis sur les questions qui lui sont soumises et de formuler à l'intention du Gouvernement des propositions s'inscrivant dans le cadre du développement du secteur.

REPARTITION PAR GOUVERNORAT ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE DES POINTS DE VENTE DE DETAIL AGREES EN 1990

Gouvernorats	Alimentation générale	Textile	Matériaux de construction	Etab.à rayons multiples	Boucherie	Bois et dérivés	Pneumatique	Librairie et papeterie	Total
Nord-est	**391**	**129**	**50**	**5**	**44**	**5**	**10**	**25**	**659**
Tunis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nabeul	210	36	33	1	24	3	5	6	318
Bizerte	41	10	3	-	4	1	1	2	62
Zaghouan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ariana	73	28	4	3	11	1	1	7	128
Ben Arous	67	55	10	1	5	-	3	10	151
Nord-ouest	**126**	**28**	**14**	**-**	**23**	**2**	**-**	**6**	**199**
Le Kef	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Béja	43	13	6	-	11	-	-	3	76
Siliana	83	15	8	-	12	2	-	3	123
Jendouba	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre-est	**437**	**171**	**81**	**1**	**114**	**11**	**5**	**41**	**861**
Sfax	200	120	35	1	75	5	2	28	466
Sousse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mahdia	111	31	17	-	22	3	2	6	192
Monastir	126	20	29	-	17	3	1	7	203
Centre-ouest	**97**	**11**	**6**	**-**	**29**	**1**	**1**	**6**	**151**
Kairouan	88	10	6	-	26	1	1	5	137
Kasserine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sidi Bouzid	9	1	-	-	3	-	-	1	14
Sud	**186**	**37**	**54**	**-**	**45**	**2**	**2**	**10**	**336**
Gafsa	35	4	2	-	11	-	-	1	53
Medenine	110	15	25	-	27	-	2	4	183
Gabès	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kebili	37	12	27	-	7	2	-	5	90
Tozeur	4	6	-	-	-	-	-	-	10
Tataouine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1237**	**376**	**205**	**6**	**255**	**21**	**18**	**88**	**2206**[1]
Rappel 1989	2213	606	227	17	499	36	42	225	3865[1]

Source : ministère de l'Economie nationale

[1] Chiffres ne couvrant pas l'ensemble des régions, faute de données statistiques.

IV. - LES PRIX

Bien que le taux d'inflation de 1990 ait été légèrement inférieur à celui de l'année précédente, la hausse des prix est restée assez sensible tant au stade de la production qu'à celui de la distribution. En effet, l'ajustement des prix des produits compensés au mois d'août 1990, l'insuffisance et l'inadéquation entre l'offre et la demande, les anticipations haussières consécutives aux augmentations des salaires et le renchérissement des importations engendré par la montée de l'inflation mondiale sont autant de facteurs qui ont exercé une poussée inflationniste sur les prix.

Pour juguler l'inflation, les pouvoirs publics ont continué à prendre des mesures anti-inflationnistes tant par la maîtrise de la demande intérieure et l'encouragement de l'épargne que par le maintien du système de la compensation qui présente, il est vrai, une lourde charge pour le budget de l'Etat.

I - PRIX A LA PRODUCTION

L'indice général des prix à la production industrielle, calculé par référence aux principaux secteurs d'activité, a enregistré en 1990 une hausse modérée, soit 2,8% contre 7,2% et 9,8% respectivement en 1989 et 1988. Cette décélération est due à la baisse des prix des produits miniers et à l'évolution à un rythme moins rapide qu'une année auparavant des cours de la plupart des autres produits industriels, notamment l'électricité, l'eau, les produits manufacturés divers, le textile, cuir et chaussures et les articles mécaniques et électriques.

L'augmentation modérée des prix à la production dans le secteur industriel est allée de pair avec la poursuite du processus de libéralisation. A la fin de 1990, la libéralisation des prix a atteint 70% de la production industrielle des activités concurrentielles au stade de la production et 23% environ de l'ensemble des biens et services au stade de la distribution, contre respectivement 65% et 20% une année auparavant.

Par secteur d'activité, ce sont les prix des industries agro-alimentaires qui ont le plus augmenté, soit une hausse de 9,6% par rapport à 1989 contre 7,4% une année auparavant. Cette augmentation a touché surtout les produits laitiers, les boissons et les dérivés de céréales.

De même, les prix à la production des matériaux de construction, céramiques et verres ont accusé une augmentation assez importante imputable au renchérissement des prix des produits de carrière et de céramique.

Dans les industries chimiques, les prix à la production ont également évolué plus rapidement qu'une année auparavant suite au renchérissement des prix des engrais, des produits de la parachimie et du pneumatique.

EVOLUTION DES INDICES DES PRIX A LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

(base 100 en 1983) (Variations en %)

	Déc.89 / Déc.88	Mars90 / Mars89	Juin90 / Juin89	Sep.90 / Sep.89	Déc.90 / Déc.89	Moyennes de l'année 1989 / 1988	Moyennes de l'année 1990 / 1989
Industries agro-alimentaires	+10,4	+10,4	+10,9	+9,5	+7,2	+ 7,4	+ 9,6
Industries des matériaux de construction, céramique et verre	+ 0,5	+ 1,3	+ 5,8	+ 6,6	+ 8,4	+ 2,8	+ 5,0
Industries mécaniques et élect.	+ 9,3	+ 8,1	+ 8,9	+ 7,4	+ 6,6	+10,5	+ 7,4
Industries chimiques	+ 0,7	+ 3,1	+ 8,2	+ 8,7	+ 9,2	+ 3,0	+ 6,9
Industries textiles, habillement et cuir	+ 5,6	+ 4,9	+ 2,8	+ 2,0	+ 2,9	+ 9,9	+ 3,2
Industries manufacturières diverses	+ 6,7	+ 5,4	+ 5,4	+ 5,5	+ 3,1	+ 8,9	+ 4,6
Mines	+16,6	- 3,5	- 3,7	- 6,5	- 8,5	+24,9	- 5,1
Hydrocarbures	-	-	-	-	-	+ 2,3	-
Electricité et eau	+ 3,8	+ 3,7	-	-	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,1

Source : Institut national de la statistique

A l'inverse, les prix des articles mécaniques et électriques, du textile, cuir et chaussures ainsi que des produits manufacturés divers ont connu un ralentissement de leur rythme d'accroissement. La décélération s'explique par une certaine détente des prix à l'importation des matières premières et demi-produits nécessaires à l'activité de ces secteurs.

II - PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

L'indice générale des prix à la consommation familiale (base 100 en 1983) s'est élevé au terme de l'année 1990 à 171,1 points, soit un glissement de 6,8% par rapport à décembre 1989 contre 6,7% une année auparavant. En termes de moyenne annuelle, l'on note, cependant, un recul du taux d'inflation qui est revenu de 7,7% en 1989 à 6,5% en 1990. Mais cette décélération ne reflète pas le mouvement ascendant des prix enregistré durant le deuxième semestre de l'année 1990.

En réalité, l'évolution de l'indice des prix trouve son origine principalement dans l'ajustement des prix des produits couverts par la Caisse générale de compensation, le relèvement des tarifs du transport public, l'augmentation au début de l'année des prix des cigarettes et la hausse des prix des biens et services soumis au régime de la liberté totale, notamment les viandes, les fournitures électriques, les frais des actes médicaux, l'habillement et les produits d'entretien.

Toutes les catégories de produits ont connu une augmentation plus ou moins sensible notamment l'habillement dont les prix ont affiché des hausses prononcées tout au long de l'année. L'essentiel de la hausse a touché les vêtements pour enfants, la friperie, les vêtements de dessus pour homme, les chaussures, les tissus, les articles de mercerie et les frais d'habillement. Il est important de noter, à cet égard, que cette évolution contraste avec la décélération enregistrée au niveau des prix à la production de

l'habillement du fait, entre autres, du décalage temporel existant entre la sphère de la production et celle de la commercialisation.

Pour le transport, la hausse des prix a été également sensible suite au relèvement des frais d'assurance, des prix des pièces de rechange et plus particulièrement à l'ajustement des tarifs du transport public en commun au mois d'août 1990.

EVOLUTION DE L'INDICE GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE
(base 100 en 1983) (Variations en %)

	Déc.89 / Déc.88	Mars90 / Mars89	Juin90 / Juin89	Sep.90 / Sep.89	Déc.90 / Déc.89	Moyennes de l'année 1989 / 1988	Moyennes de l'année 1990 / 1989
Indice général	**+ 6,7**	**+ 6,9**	**+ 6,5**	**+ 6,3**	**+ 6,8**	**+ 7,7**	**+ 6,5**
Alimentation	+ 6,5	+ 7,2	+ 6,7	+ 6,7	+ 7,0	+ 8,9	+ 6,6
Habitation	+ 6,5	+ 6,4	+ 5,6	+ 5,1	+ 4,0	+ 5,8	+ 5,4
Habillement	+11,6	+ 9,1	+ 9,0	+ 7,7	+ 9,9	+13,3	+ 8,8
Entretien, hygiène et soins	+ 3,3	+ 4,3	+ 3,5	+ 3,6	+ 5,9	+ 2,9	+ 4,4
Transport	+ 7,4	+ 7,7	+ 6,3	+ 8,4	+ 8,4	+ 4,2	+ 8,0
Loisirs, culture et divers	+ 3,5	+ 5,7	+ 5,9	+ 5,1	+ 6,8	+ 6,0	+ 5,7

Source : Institut national de la statistique

Les prix des produits alimentaires ont, en revanche, augmenté à un taux moins élevé qu'en 1989, soit 6,6% contre 8,9% sous l'effet de l'amélioration du niveau de la production agricole alors que les prix à la production ont accusé un accès de hausse et ce, pour les mêmes raisons évoquées dans le cas de l'habillement. La hausse a touché en particulier les produits libres et ceux couverts par la Caisse générale de compensation par suite du relèvement du prix du sucre, en juillet, et des prix des produits céréaliers, de l'huile de mélange et du lait, en août 1990. Parallèlement, les prix de la viande aussi bien ovine que bovine, du poisson, du poulet, des oeufs et des boissons ont accusé un net accroissement. Il importe également de noter que l'importance de ce groupe de produit dans la composition de l'indice lui permet de continuer à se placer au premier rang en matière de contribution au glissement annuel de l'indice général des prix avec 44,1% contre 41,6% en 1989.

Dans l'ensemble, l'augmentation des prix des groupes "habitation", "entretien, hygiène et soins" et "loisirs, culture et divers" est restée relativement modérée, atteignant respectivement et en termes de variations annuelles 5,4%, 4,4% et 5,7%.

Si pour l'habitation, la hausse a surtout touché le mobilier et la literie, les appareils ménagers, les vaisselles et ustensiles et les articles d'ameublement, pour l'entretien, hygiène et soins, ce sont les prix des services d'hygiène, des actes médicaux, des produits pharmaceutiques, des articles d'entretien et des détergents qui ont le plus augmenté. En ce qui concerne la rubrique "loisirs, culture et divers", l'on note particulièrement l'augmentation des prix du tabac et cigarettes, des spectacles et des boissons et repas pris à l'extérieur du domicile.

S'agissant de la structure de l'indice général des prix à la consommation par régime de fixation des prix, elle est restée inchangée d'une année à l'autre, soit 55,6%

pour la liberté totale, 27,9% pour le régime de la taxation et 16,5% pour les autres régimes : auto-homologation, liberté contrôlée et homologation. Néanmoins, le glissement des prix des produits soumis à ce régime et la contribution de chacun de ces derniers à l'évolution de l'indice général des prix, d'une fin d'année à l'autre, ont connu des modifications plus ou moins sensibles.

Ainsi, les prix des produits fixés selon le régime de la liberté totale ont enregistré un glissement de 7,2% entre décembre 1989 et décembre 1990 contre 6,1% une année auparavant, contribuant ainsi à concurrence de 62,3% contre 54,1% en 1989 à l'évolution de l'indice général des prix. Cette accélération résulte notamment de la hausse des prix des viandes, des fournitures électriques, de l'entretien et réparation des logements, des pièces de rechange, des vêtements et des chaussures.

Pour les prix des produits soumis au régime de la taxation, ils ont évolué, d'une fin d'année à l'autre, à un rythme pratiquement identique à celui enregistré en 1989, soit 7% contre 7,3%. De ce fait, la contribution de ce régime au glissement de l'indice des prix a légèrement diminué revenant, dans le même intervalle, de 26,9% à 25,7%. Les prix des produits compensés ont glissé de 10,4% contre 15,7% en 1989 et leur contribution au glissement de l'indice d'ensemble des prix a diminué de 5,5 points pour atteindre 13,3%. Quant aux tarifs publics et autres prix taxés, ils ont plutôt connu une certaine accélération due principalement au relèvement des tarifs du transport en commun, du tabac, des cigarettes et de l'eau.

S'agissant des autres régimes des prix, l'on a enregistré un glissement de 4,8% contre 7,4% en 1989. La contribution de ces régimes qui sont en voie de disparition au profit de la liberté totale, est revenue, dans le même intervalle, de 19% à 12%. Encore faut-il noter que les hausses de prix ont surtout touché certains ustensiles, les lunettes et prothèses, les spectacles culturels et sportifs, les bains et douches et les boissons.

Bien que l'évolution des prix soit restée modérée, le risque inflationniste persiste encore et constitue, de ce fait, une menace pour les équilibres économiques internes et externes. A l'origine de cette menace de l'inflation se trouve la reprise des investissements ainsi que de la consommation dont le rythme de progression pourrait s'accentuer compte tenu des dernières augmentations des salaires et les répercussions négatives découlant de la montée de l'inflation mondiale. En outre, la libéralisation des prix s'est accompagnée souvent d'une augmentation inattendue des prix comme l'atteste l'accroissement du nombre des infractions relevées par les services du contrôle économique et qui touchent notamment la hausse illicite des prix et l'absence de facture.

III - LES MOYENS D'ACTIONS POUR CONTENIR L'INFLATION

Les autorités tunisiennes ont pris au cours du VIIème Plan et conformément aux orientations du Programme d'ajustement structurel (PAS) des mesures de libéralisation des prix tant au stade de la production qu'à celui de la distribution. De grands progrès ont été accomplis jusque-là sur la voie de la libéralisation et des projets de lois sont déjà élaborés par le gouvernement, intéressant la concurrence et la liberté des prix, le commerce de distribution, la protection des consommateurs, la métrologie et le pesage.

Par ailleurs, pour veiller au respect de la concurrence, une commission technique dénommée "Commission de la concurrence" est créée et dont le rôle consiste à trancher, le cas échéant, les différends entre les parties concernées et à enrayer la spéculation en assurant surtout la transparence des prix.

Dans ce contexte, le programme d'action envisagé par l'Administration consiste à étendre davantage le système actuel de liberté des prix aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la distribution et ce, dans tous les secteurs où sont réunies les conditions d'une concurrence saine et loyale.

En outre, les pouvoirs publics poursuivront l'assainissement des circuits de distribution pour les rendre plus transparents et lutter ainsi contre les pratiques spéculatives. Ceci devra se faire parallèlement à la compression des coûts de distribution par la réduction du nombre des intermédiaires commerciaux. Sur un autre plan, il y a lieu de continuer à oeuvrer en vue d'adapter le cadre législatif et réglementaire des circuits de distribution à la réalité économique créée par la nouvelle politique de libéralisation et d'encourager les producteurs à écouler par leurs propres moyens leur production dans les marchés de gros.

Enfin, et pour maîtriser davantage les prix, il incombe aux consommateurs de se comporter de manière rationnelle avant de procéder à tout achat.

V. - L'EMPLOI ET LES SALAIRES

I - EMPLOI

A la veille de la nouvelle décennie de développement économique et social, le problème de l'emploi continue à figurer parmi les préoccupations majeures des pouvoirs publics. C'est que la structure de la population reste caractérisée par une augmentation constante de la population d'âge actif dont la part est passée de 60% en 1984 à 62% en 1989.

Toutefois, et grâce à l'amélioration du taux de scolarisation des jeunes d'âge actif, la demande additionnelle d'emploi s'est inscrite, au cours de 1990, en diminution de 14 mille unités par rapport à l'année précédente pour s'établir à 55 mille. Comme les créations d'emploi dans les secteurs non agricoles ont intéressé 46 mille personnes contre 44 mille en 1989, le déséquilibre chronique entre la demande et l'offre a été atténué, ce qui a permis de stabiliser le taux de chômage au niveau de 15% environ.

Par ailleurs, l'amélioration du niveau de la production agricole a entraîné une meilleure occupation des agriculteurs ainsi que le placement, à titre saisonnier, d'un flux assez important de main-d'oeuvre en quête de travail. La création d'emploi dans ce secteur est évaluée, en effet, à l'équivalent de 20 mille emplois permanents dont 12 mille environ dans la céréaliculture et près de 8 mille dans la culture de l'olivier.

En vue de réduire le chômage et d'insérer le maximum de jeunes dans la vie active, les pouvoirs publics ont alloué en 1990 une enveloppe de 156,4 millions de dinars aux différents programmes de soutien à l'emploi et de promotion des revenus, soit un montant en accroissement de 20,3 millions de dinars ou de 14,9% par rapport à 1989. L'aide de l'Etat a bénéficié dans ce domaine aussi bien aux villes, particulièrement les grandes concentrations urbaines, qu'au monde rural.

PROGRAMMES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET DE PROMOTION DES REVENUS

(en millions de dinars)

	1988	1989	1990	Variat. en % 1990/89
Programme régional de développement	56,0	38,0	44,0	+ 15,8
Chantiers nationaux	14,5	21,0	15,0	- 28,6
Programme de développement rural intégré	31,6	52,0	75,9	+ 46,0
Fonds de réinsertion des travailleurs	24,2	21,8	17,9	- 17,9
Stage d'initiation à la vie professionnelle	1,8	3,3	3,6	+ 9,1
Total	**128,1**	**136,1**	**156,4**	**+ 14,9**

Source : ministère du Plan et du développement régional (Direction générale des ressources humaines)

Le montant alloué au programme de développement rural intégré (PDRI) a représenté près de la moitié de l'enveloppe globale contre 38% environ en 1989. Il s'est accru, d'une année à l'autre, de 46% pour s'élever à 75,9 millions de dinars. Les créations d'emploi qui en ont découlé sont estimées à 3,8 millions de journées de travail ou

l'équivalent de 15,2 mille emplois permanents, sur la base de 250 jours par an, contre respectivement 2,8 millions de journées et 11,2 mille emplois une année auparavant.

Le programme régional de développement (PRD) a également absorbé une enveloppe accrue, soit 44 millions de dinars contre 38 millions de dinars l'année précédente. L'intervention de ce programme a permis ainsi la création de 10 millions de journées de travail au profit de la population bénéficiaire dans les différents gouvernorats, ou 40 mille équivalents-emplois.

A l'inverse, le programme des chantiers nationaux a accusé un certain ralentissement n'ayant bénéficié que de 15 millions de dinars contre 21 millions en 1989. Il a contribué à la création de 6,5 millions de journées de travail ou encore l'équivalent de 26 mille emplois permanents.

Il en est de même du Fonds de réinsertion des travailleurs pour lequel la dotation de l'Etat a diminué de 3,9 millions de dinars pour revenir à 17,9 millions de dinars. De ce fait, les créations d'emploi engendrées par ce programme ont diminué sensiblement, n'atteignant que 0,6 million de journées de travail ou 2,4 mille équivalents-emplois. Il est à rappeler que pour la plupart des travailleurs concernés, les difficultés qui étaient à l'origine de la création de ce Fonds vers la fin de 1985 et celles qui sont apparues par la suite ont déjà trouvé des solutions.

Quant au programme des stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), il a bénéficié d'une dotation budgétaire légèrement supérieure à celle de 1989, soit 3,6 millions de dinars répartis entre 2,9 millions pour le régime (SIVPI) relatif aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et 0,7 million de dinars pour le régime (SIVPII) qui intéresse les jeunes diplômés du secondaire ainsi que des écoles privées de formation professionnelle.

Pour le SIVPI, l'enveloppe a permis de concrétiser la signature de 2.065 contrats contre 2.624 en 1989. Cependant, malgré la baisse des contrats signés, le nombre de jeunes confirmés dans leur poste de travail a augmenté passant, d'une année à l'autre, de 888 à 1.247 personnes.

En ce qui concerne le SIVPII, le nombre de contrats signés a également diminué, n'atteignant que 988 unités contre 1.256 en 1989. Néanmoins et comme pour la première formule des stages d'initiation à la vie professionnelle, la baisse a été compensée par une augmentation de l'effectif des jeunes confirmés dans leurs postes de travail, puisque ce dernier est passé de 70 seulement en 1989 à 332 en 1990.

S'agissant des contrats emploi-formation (CEF), leur nombre a, en revanche, continué à augmenter, pour la troisième année consécutive, atteignant 3.770 contrats contre 3.394 en 1989. Il en est de même de l'effectif des jeunes confirmés qui est passé de 1.760 à 1.947 personnes.

Outre les programmes déjà en vigueur, les pouvoirs publics ont créé à partir du mois de mars 1991 un nouveau programme de soutien à l'emploi appelé Fonds d'initiation et d'adaptation professionnelle (FIAP) en vue de venir en aide aux jeunes démunis de diplômes et de toute qualification professionnelle. Ce programme concernera les jeunes âgés de plus de 18 ans et sera financé par une enveloppe de 32 millions de dinars

représentant la contribution du budget de l'Etat, des entreprises concernées, de la Banque mondiale et de l'Agence américaine d'aide au développement (US-AID).

L'action de ce programme qui va s'étendre sur trois ans consiste à former les jeunes dans les entreprises qui expriment un besoin réel en main-d'oeuvre spécialisée. Au terme de la période de formation, les entreprises sont tenues d'embaucher ces jeunes conformément à une convention signée au préalable avec les autorités compétentes.

La répartition sectorielle des créations d'emploi dans les activités non agricoles fait ressortir une augmentation du nombre des emplois créés dans la pêche, le secteur du bâtiment et travaux publics, les industries manufacturières et les transports. Par contre dans le secteur touristique, l'administration et les services non administratifs autres que le tourisme, les créations d'emplois se sont maintenues à leur niveau de 1989. Quant aux secteurs des mines et de l'énergie, ils ont continué à connaître dans l'ensemble une baisse du niveau de l'emploi. Cette baisse est imputable dans le premier secteur à la suppression d'emplois et dans le deuxième au ralentissement du rythme des créations, en relation avec l'évolution de l'activité dans chacun de ces deux secteurs.

CREATIONS D'EMPLOI DANS LA PECHE ET LES ACTIVITES NON AGRICOLES

(en unités)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Pêche	1.300	1.500	1.500	1.000	1.000	1.500
Mines et énergie	-550	-1.050	-450	-500	-300	-500
Bâtiment et travaux publics	-	-2000	- 1.000	-	1.000	1.500
Industries manufacturières	15.000	12.000	11.000	14.000	14.000	15.000
Transports	1.350	1.400	1.000	1.000	800	1.000
Tourisme	3.000	2.000	1.000	3.000	2.000	2.000
Autres services	12.500	12.500	17.450	16.500	16.500	16.500
Administration	12.000	3.000	4.500	7.000	9.000	9.000
Total	**44.600**	**29.350**	**35.000**	**42.000**	**44.000**	**46.000**

Source : Direction générale des ressources humaines au ministère du Plan et du développement régional

Le renforcement de la flottille de pêche, par l'acquisition de six chalutiers, cinq sardiniers et 248 barques côtières, s'est répercuté favorablement sur la situation de l'emploi dans ce secteur. Les créations d'emploi ont atteint, en effet, 1.500 unités, en augmentation de 500 unités par rapport à l'année précédente. Ce niveau aurait pu être plus élevé si les conditions climatiques défavorables n'avaient pas affecté l'activité de la pêche en perturbant les sorties des pêcheurs en mer.

Dans le secteur du bâtiment et travaux publics, les créations d'emploi se sont situées également à 1.500 unités en 1990 contre 1.000 unités en 1989. Bien que la reprise soit relativement rapide, les réalisations restent en deçà de l'objectif du VIIème Plan qui tablait sur la création de 2.000 postes d'emploi d'autant plus que ce secteur représente généralement une activité "refuge" pour une abondante main-d'oeuvre ordinaire et exerce des effets d'entraînement sur les autres secteurs.

En ce qui concerne les industries manufacturières, le nombre d'emplois créés a atteint 15.000 unités dont 6.000 dans le textile, 2.800 dans les industries mécaniques et électriques et 2.600 unités dans les industries diverses, contre un total de 14.000 postes

d'emploi en 1989. L'accroissement des créations d'emploi dans le secteur manufacturier s'explique par la relance des investissements, particulièrement dans les industries orientées vers l'exportation. En effet, les intentions d'investissement industriel enregistrées par l'Agence de promotion de l'industrie (API) ont atteint 4.321 projets en 1990 contre 3.416 l'année précédente, ce qui devrait permettre la création de 99 mille postes d'emploi au terme de la réalisation de ces projets.

Pour ce qui est des transports, les créations d'emploi se sont élevées à 1.000 unités contre 800 en 1989. Cette évolution est imputable également au regain que connaissent les investissements dans le secteur, suite à l'encouragement de l'initiative privée et à la restructuration des entreprises publiques de transport.

A l'inverse et comme il a été indiqué plus haut, les secteurs des mines et de l'énergie continuent à accuser des pertes nettes d'emplois, en raison du repli des activités d'extraction de la plupart des minerais et de la régression des hydrocarbures. Ces pertes d'emplois ont atteint pour les deux secteurs réunis 500 unités en 1990 contre 300 une année auparavant.

Quant aux créations d'emplois réalisées dans le tourisme, l'administration et les autres services, tels que le commerce, les banques et les assurances, elles se sont maintenues aux niveaux enregistrés en 1989, soit respectivement 2.000, 9.000 et 16.500 postes d'emplois. Cette stagnation s'explique par le rythme d'activité de ces secteurs qui n'a pratiquement pas évolué. Encore, faut-il remarquer, que les créations d'emploi dans l'administration ont continué à bénéficier essentiellement aux services collectifs, en particulier l'Education et la Santé publique.

Dans le domaine de l'émigration, le placement de la main-d'oeuvre tunisienne par les canaux officiels (émigration contrôlée) a, de nouveau, accusé un fléchissement en 1990. Il n'a intéressé que 1.265 personnes contre 1.611 une année auparavant et 919 personnes en 1988. La baisse est enregistrée principalement sur les destinations de la Libye, de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, alors que le nombre des travailleurs émigrés en direction de la France et de l'Irak a augmenté d'une année à l'autre.

EMIGRATION CONTROLEE (en personnes)

Pays de destination	1985	1986	1987	1988	1989	1990
France	526	488	511	564	596	728
Libye	23	-	-	5	747	135
Arabie saoudite	243	228	208	297	113	90
Irak	-	725	-	10	89	299
Emirats Arabes Unis[1]	..	102	152	8	14	1
Autres	177	182	35	35	52	12
	969	**1.725**	**906**	**919**	**1.611**	**1.265**

Source : Office des tunisiens à l'étranger

[1] Chiffre non disponible pour l'année 1985.

II - SALAIRES

Les salaires ont encore connu des majorations substantielles, après l'aboutissement des négociations avec les syndicats. Ces derniers justifient leurs revendications par la hausse des prix et la nécessité de sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs. Cependant, tout relèvement des salaires, non justifié par une amélioration de la productivité, s'accompagne souvent par des pressions sur la demande intérieure et vient en conséquence alimenter les tensions inflationnistes[1]. Pour pallier ce phénomène, des efforts ont été entrepris ces dernières années à l'échelle nationale pour l'intéressement à la productivité dans les entreprises publiques et aux performances du secteur privé.

Au terme de 1990, et conformément à la circulaire du Premier Ministère en date du 27 juin 1985, une trentaine d'entreprises publiques relevant surtout des secteurs de l'énergie, de l'industrie des liants, des services et des industries diverses et ayant un effectif global de 17 mille salariés environ ont confectionné des systèmes de mesure d'intéressement à la productivitié. Les données disponibles pour l'année 1989 font ressortir, à cet égard, que 15 entreprises parmi les 18 qui ont présenté leurs dossiers à la Commission de productivité ont été autorisées à distribuer une prime de productivité au profit de leurs employés. Rapportée au salaire mensuel moyen, cette prime a représenté en moyenne la moitié d'un salaire mensuel, soit 195 dinars contre 194 et 189 dinars respectivement en 1988 et 1987.

Sur le plan macro-économique, il y a lieu d'indiquer qu'aussi bien la productivité du capital que celle du travail ont connu un léger redressement au cours de la période 1987-1989, soit respectivement 1,9% et 1,7% en moyenne par an.

Dans ce contexte, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) a connu à partir de janvier 1990 une augmentation de 6% environ, atteignant 120,016 dinars par mois pour le régime de 48 heures par semaine et 104,706 dinars pour celui de 40 heures ou encore un salaire horaire de 577 et 604 millimes respectivement. Ces salaires sont augmentés, faut-il le souligner, de 5 dinars par mois au titre de la prime de transport instituée au profit des smigards à partir de juillet 1986.

Le salaire minimum agricole garanti (SMAG) a, quant à lui, augmenté de 7% environ, passant de 3,315 dinars la journée de travail en août 1989 à 3,546 dinars en janvier 1990.

Au cours de la première moitié de 1991, le SMIG et le SMAG n'ont pas connu de modifications par rapport à leurs niveaux de l'année précédente.

Pour les autres salaires, des augmentations ont été décidées en 1990 et ont intéressé tant le secteur public que le secteur privé.

C'est ainsi que dans la fonction publique, le relèvement des primes spécifiques en faveur des agents de l'Etat se situe entre 40 et 105 dinars par mois, échelonnés à concur-

[1] Pour plus de détails, se référer au chapitre relatif aux prix.

rence du tiers sur trois ans, avec effet à partir de la deuxième moitié de 1990. Pour les entreprises publiques, la majoration des salaires a été de 5% à 7% de la masse salariale.

EVOLUTION DES SALAIRES LEGAUX (en dinars sauf indication contraire)

	Juillet 1986	Nov. 1987	Avril 1988	Août 1989	Janvier 1990	Variations en %	
						Janv90 / Juil.86	Janv90 / Août89
Salaire minimum interprofessionel garanti							
.SMIG horaire en millimes							
-Régime 48h par semaine	481	505	529	543	577	+20,0	+ 6,2
-Régime 40h par semaine	508	532	556	573	604	+18,9	+ 5,4
.SMIG mensuel							
-Régime 48h par semaine	100,048	105,040	110,032	113,032	120,016	+20,0	+ 6,2
-Régime 40h par semaine	88,066	92,226	96,386	99,386	104,706	+18,9	+ 5,4
Salaire minimum agricole garanti par journée de travail (SMAG)	**2,900**	**3,050**	**3,200**	**3,315**	**3,546**	+22,3	+ 7,0

Source : ministère des Affaires sociales et Journal officiel de la République tunisienne

Dans le secteur privé, les négociations salariales sectorielles entre les partenaires sociaux se sont déroulées au cours du premier semestre de 1990 et ont abouti à des majorations des salaires. Ces augmentations sont aussi étalées sur trois années à compter de la deuxième moitié de l'année avec un minimum de 10 dinars par mois. En termes relatifs, les augmentations vont de 10% à 13% pour l'année 1990 et atteignent des taux légèrement inférieurs pour les années 1991 et 1992.

Quoi qu'il en soit, l'accord national triennal 1990-1992 conclu entre les partenaires sociaux pour la revalorisation des salaires devrait constituer un facteur positif pour la préservation d'un climat social serein et stimulant pour l'accroissement de la productivité. Il importe de souligner, à cet égard, que l'augmentation des salaires qui vise précisément à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs risque, si elle n'est pas accompagnée par une amélioration effective de la productivité, de déclencher une spirale inflationniste dont les premières victimes sont les salariés eux-mêmes. Par ailleurs, et outre sa contribution à la maîtrise de l'inflation, la productivité est un facteur essentiel pour l'amélioration de la compétitivité et donc des exportations et de la création d'emplois.

VI. - LES INVESTISSEMENTS

La reprise des investissements s'est poursuivie en 1990 au rythme de 25% contre 19% une année auparavant. Ainsi, la formation brute de capital fixe s'est élevée à 2.500 millions de dinars aux prix courants dépassant de 100 millions de dinars les prévisions du budget économique et a représenté 22,9% du produit intérieur brut contre 20,9% en 1989. Les dépassements enregistrés ont concerné principalement les industries manufacturières, l'agriculture, le tourisme et les équipements collectifs.

L'effort d'investissement accompli en 1990 s'est traduit, notamment, par une augmentation soutenue des importations de biens d'équipement et un accroissement des crédits accordés par les banques de développement. Par ailleurs, la formation brute de capital fixe exprimée aux prix constants a progressé de 17,1% contre 8,4% en 1989 pour totaliser un milliard de dinars environ. Encore faut-il remarquer que l'enveloppe globale d'investissement a été ventilée à hauteur de 43,7% pour le remplacement du capital fixe amorti et de 56,3% pour l'accroissement des capacités productives, contre respectivement 51,1% et 48,9% une année auparavant.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE AUX PRIX COURANTS (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Formation brute de capital fixe	**1.685**	**1.620**	**1.680**	**2.000**	**2.500**	**+19,0**	**+25,0**
Amortissement	861	950	963	1.021	1.094	+ 6,0	+ 7,1
Formation nette de capital fixe	824	670	717	979	1.406	+36,5	+43,6

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

La relance des investissements qui a intéressé la plupart des secteurs reflète en général le climat de confiance instauré dans le pays et l'impact positif des mesures prises par les pouvoirs publics en vue d'améliorer l'environnement des entreprises et de stimuler en conséquence l'investissement. Ainsi, outre les codes des investissements industriels et agricoles adoptés respectivement en août 1987 et avril 1988, les autorités ont promulgué le code des investissements touristiques en mars 1990 après avoir fait de même pour les activités de services au mois de novembre 1989.

Pour ces services, les activités éligibles aux avantages et garanties de la loi n°89-100 ont été définies dans le décret n°90-730 du 25 avril 1990. Ces activités concernent tous les services destinés totalement à l'exportation, à l'exception de ceux bénéficiant des avantages régis par des lois spécifiques, ainsi que les services orientés partiellement vers les marchés extérieurs. Cette dernière catégorie d'activités couvre notamment les services informatiques, d'ingénierie, de bâtiment et de travaux, d'études, de conseils, d'expertises et d'assistances ainsi que les services éducatifs et culturels et les services divers, tels que les centres de soins et de rééducation, la maintenance des équipements non industriels et le nettoyage des locaux.

Par ailleurs, les autorités ont défini dans le décret n°90-840 du 21 mai 1990 la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission d'octroi des avantages et garanties prévus pour la promotion des activités de services.

Par catégorie d'investisseur, tous les agents économiques ont contribué de manière satisfaisante à l'effort d'investissement.

Ainsi, les investissements de l'**Administration** ont continué sur leur lancée augmentant de 37,5% par rapport à 1989. Ils se sont élevés à 593,1 millions de dinars dont 70% ont bénéficié à l'agriculture et pêche, aux équipements collectifs et, à un degré moindre, au secteur du transport, ce qui représente 23,7% du total des investissements contre 21,6% une année auparavant.

Conformément à la politique suivie en matière de libéralisation progressive de l'économie, les investissements effectués par les **entreprises privées** ont augmenté de 17,7% pour atteindre 773,3 millions de dinars. Toutefois, leur part a diminué de 2 points pour se situer à 30,9% de l'enveloppe globale d'investissement. Beaucoup plus diversifiés, ces investissements ont surtout profité aux industries manufacturières, à l'agriculture et pêche, au tourisme et à la recherche et l'exploitation pétrolières.

Quant aux investissements des **entreprises publiques**, ils se sont inscrits en accroissement de 29,7%, passant de 536,6 millions de dinars en 1989 à 696 millions de dinars en 1990, ce qui représente 27,8% du total de la formation brute de capital fixe contre 26,8% l'année précédente. L'essentiel des dépenses en capital a été engagé pour la réalisation des grands travaux d'infrastructure dans l'agriculture et pêche tels que l'hydraulique agricole, en particulier la construction de barrages et de conduites d'eau et l'équipement des périmètres irrigués.

Destinés comme d'habitude, dans leur quasi-totalité, à la construction de logements, les investissements engagés par les ménages se sont élevés à 437,7 millions de dinars, en progression de 16,6% par rapport à leur niveau de 1989. Leur part dans le total s'est située ainsi à 17,5% contre 18,8% une année auparavant.

La répartition des investissements selon les délais de productivité fait ressortir un renforcement de la part des projets immédiatement productifs qui est passée, d'une année à l'autre, de 53,5% à 55,7%, alors que les projets à productivité différée n'ont absorbé que 44,3% du total et ont intéressé, notamment, l'hydraulique agricole, la conservation des eaux et du sol, l'infrastructure de base et les équipements collectifs. Notons, par ailleurs, que la part des projets directement productifs et à forte intensité de main-d'oeuvre s'est située pratiquement à son niveau de 1989, soit 24% environ.

D'une année à l'autre, la répartition des investissements par mode n'a pas connu de changement notable. C'est ainsi que les constructions ont absorbé 1.538 millions de dinars ou 61,5% de la formation brute de capital fixe contre 1.226 millions de dinars et 61,3% en 1989.

Quant aux dépenses d'équipements collectifs et de remplacement ou extension des matériels et outillages de production des entreprises, elles sont passées, dans le même

intervalle de temps, de 661 millions à 820 millions de dinars ou encore de 33,1% à 32,8% de la formation brute de capital fixe globale.

Enfin, les dépenses d'investissement au titre des études de projets se sont accrues de 25,7% pour atteindre 142 millions de dinars, soit 5,7% du total des investissements.

I - REPARTITION DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE PAR BRANCHE D'ACTIVITE

L'accroissement de la formation brute de capital fixe enregistré, en 1990, a bénéficié à toutes les branches d'activités économiques, à l'exception du commerce et divers services.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE PAR BRANCHE D'ACTIVITE

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/89 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Agriculture et pêche	280	347	422	+21,6	16,7	17,3	16,9
Mines	24	30	30	-	1,4	1,5	1,2
Energie (eau, électricité et hydrocarbures)	195	189	266	+40,7	11,6	9,5	10,6
Industries manufacturières	263	368	428	+16,3	15,7	18,4	17,1
Bâtiments et travaux publics	15	20	20	-	0,9	1,0	0,8
Services non administratifs	713	832	1076	+29,3	42,4	41,6	43,0
Equipements collectifs	190	214	258	+20,6	11,3	10,7	10,4
Total	**1.680**	**2.000**	**2.500**	**+25,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

A - AGRICULTURE ET PECHE

Les investissements engagés dans le secteur de l'**agriculture et pêche** ont progressé de 21,6%, passant de 347 millions de dinars en 1989 à 422 millions en 1990. L'allocation de cette enveloppe s'est orientée, en particulier, vers le renforcement des actions de protection du patrimoine productif national, la mobilisation des ressources en eau et la recherche et vulgarisation agricole. Toutefois, les dépenses d'investissement réalisées dans ce secteur n'ont représenté que 16,9% de l'investissement global contre une moyenne annuelle de 20% prévue pour la période du VIIème Plan. A elle seule, l'Administration a accaparé 51% environ des investissements agricoles et de pêche, le reste étant partagé entre les entreprises privées et publiques à raison respectivement de 40,3% et 8,7%.

En ce qui concerne l'**hydraulique agricole**, les investissements se sont élevés en 1990 à 165 millions de dinars dont 76,4% ont été l'oeuvre de l'Administration contre un total de 140 millions de dinars en 1989. Celle-ci a consacré, en effet, une enveloppe de 125,7 millions de dinars, essentiellement à la construction de barrages et de conduites d'eau ainsi qu'à l'équipement de certains périmètres irrigués. Il s'agit, en particulier, des barrages de Sejnane et d'El Houareb, de la conduite de Sejnane-Joumine et de la

construction de lacs collinaires. Quant aux investissements effectués par les entreprises privées dans le domaine de l'hydraulique agricole, ils n'ont augmenté que de 6,7% seulement. En même temps, l'enveloppe réalisée par les entreprises publiques a accusé une baisse sensible de 58,3%, suite notamment à l'entrée dans la phase d'achèvement des projets de réhabilitation des périmètres irrigués de la région de Medjerda, de la Tunisie centrale et de Sidi Bouzid.

Les investissements consacrés à l'**élevage** ont presque stagné, s'élevant à 41 millions de dinars, soit 21 millions réalisés par le secteur public et 20 millions de dinars par les entreprises privées. Ces investissements ont servi au renforcement des actions sanitaires déjà engagées, aux programmes d'amélioration génétique du cheptel, à l'amélioration des zones de parcours, à la plantation d'arbustes fourragers et à l'acquisition de génisses de race pure et ce, en plus de la poursuite de la réalisation des projets des sociétés de mise en valeur et de ceux relevant des entreprises privées.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS L'AGRICULTURE ET LA PECHE

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/89 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Hydraulique agricole	127	140	165	+17,9	45,3	40,3	39,1
Matériel agricole	24	22	29	+31,8	8,6	6,3	6,9
Elevage	29	40	41	+ 2,5	10,3	11,5	9,7
Pêche	22	47	58	+23,4	7,9	13,6	13,7
Forêts et conservation des eaux	17	21	38	+81,0	6,0	6,1	9,0
Arboriculture	26	35	39	+11,4	9,3	10,1	9,2
Etudes, recherches et vulgarisation	11	8	10	+25,0	3,9	2,3	2,4
Stockage de céréales	1	-	-	-	0,4	-	-
Programme de développement rural intégré	15	20	27	+35,0	5,4	5,8	6,4
Divers projets intégrés	8	14	15	+7,1	2,9	4,0	3,6
Total	**280**	**347**	**422**	**+21,6**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

Dans la **pêche**, les investissements ont augmenté à un rythme rapide pour la deuxième année consécutive. Ils sont passés de 47 millions de dinars environ en 1989 à 58 millions de dinars en 1990, dont 81% ont été l'oeuvre des entreprises privées et le reste de l'Administration, soit respectivement des montants de 47 millions et 11 millions de dinars. L'enveloppe engagée a bénéficié à l'infrastructure portuaire, notamment l'achèvement du port de Monastir, l'extension de celui de Gabès et le renforcement de la flotte halieutique.

Dans les autres branches agricoles, la formation brute de capital fixe a continué également à progresser à un rythme plus ou moins soutenu. C'est le cas, en particulier, de l'**arboriculture**, de l'acquisition du **matériel agricole**, de la **conservation des eaux et du sol** ainsi que du **programme de développement rural intégré** (PDRI). Ce dernier a absorbé une enveloppe d'investissement plus importante que celle enregistrée en 1989, soit 27 millions de dinars environ contre 20 millions. Encore faut-il noter que les investissements consacrés

à ce programme ont été toujours l'apanage de l'Etat et ont concerné les infrastructures de base dans les régions défavorisées, particulièrement dans le secteur agricole.

B - INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES

Les investissements réalisés dans les industries non manufacturières ont totalisé 316 millions de dinars, en progression de 32,2% par rapport au niveau enregistré en 1989. La progression a concerné toutes les branches à l'exception des mines et du bâtiment et travaux publics où les investissements ont stagné.

Après avoir régressé l'année précédente, les investissements engagés dans la branche des **hydrocarbures** ont augmenté en 1990 de 48,1% pour atteindre 160 millions de dinars. La plus grande partie de l'enveloppe d'investissement a intéressé la recherche et l'exploitation pétrolières, le développement des gisements en cours d'exploitation, l'achèvement des travaux du nouveau gisement d'Ezzaouia et le démarrage des travaux relatifs au projet d'extension de la raffinerie de Bizerte.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS L'EAU, L'ELECTRICITE ET LES HYDROCARBURES

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/89 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Eau	35	34	42	+23,5	17,9	18,0	15,8
Electricité	44	47	64	+36,2	22,6	24,9	24,1
Hydrocarbures	116	108	160	+48,1	59,5	57,1	60,1
Total	**195**	**189**	**266**	**+40,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

Etroitement liés à l'accroissement de la consommation électrique, surtout de haute et moyenne tension, les investissements effectués dans la branche de l'**électricité** se sont élevés à 64 millions de dinars, en progression de 36,2%. Ils ont servi essentiellement à l'extension des réseaux de distribution et à la maintenance et au renouvellement des équipements.

A l'inverse, les investissements enregistrés dans le secteur des **mines** sont restés stationnaires au niveau de 30 millions de dinars. Comme dans le passé, l'essentiel de l'enveloppe a été le fait de la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) dans le cadre de la maintenance et de l'entretien de ses équipements de production et de la poursuite des travaux de construction de la laverie de Redeyef. Le reliquat a bénéficié, en premier lieu, au domaine de la recherche minière et à la sauvegarde des capacités de production existantes dans le secteur des métaux non ferreux.

C - INDUSTRIES MANUFACTURIERES

Les industries manufacturières ont bénéficié d'une enveloppe accrue de formation brute de capital fixe, soit 428 millions de dinars contre 368 millions en 1989 ou encore

17% environ de l'investissement global. Cette progression a intéressé toutes les branches et plus particulièrement l'agro-alimentaire et les industries chimiques.

En accroissement de 40,4% sur leur niveau de 1989, les investissements dans les **industries agro-alimentaires** ont atteint 73 millions de dinars environ dont 46 millions ou 63% ont été l'oeuvre des entreprises privées. Ces dernières ont surtout investi dans les domaines des conserves, des pâtes alimentaires, des huiles, de la boulangerie, des boissons gazeuses et de la minoterie.

S'agissant de la contribution des entreprises publiques, elle a intéressé le renouvellement de l'usine de sucre de Béjà et le renforcement des capacités de production dans les industries laitières.

Stimulés par une demande croissante, les investissements engagés dans les **industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre** ont également progressé en 1990, passant de 54 millions à 65 millions de dinars dont 55% environ ont été assurés par les entreprises privées. L'essentiel de l'enveloppe a été enregistré dans l'industrie des liants pour le renouvellement et la maintenance des cimenteries ainsi que dans la fabrication de carreaux de faïence et de l'exploitation des carrières et du marbre. Encore faut-il noter que les investissements effectués par les entreprises publiques ont bénéficié à hauteur de 22 millions de dinars environ ou 73,8% du total à l'industrie des liants. Par contre, dans les industries céramiques, ce sont les entreprises privées qui ont le plus investi, soit 17,3 millions de dinars ou 87% de l'enveloppe engagée dans cette branche.

Après avoir diminué en 1989, la formation brute de capital fixe réalisée dans les **industries mécaniques et électriques** a progressé en 1990. Elle est passée de 70 millions de dinars à 75 millions dont les trois quarts environ ont été le fait des entreprises privées. Ces dernières ont investi notamment dans le travail des métaux, la construction mécanique, la charpente et la chaudronnerie, la fabrication de machines, la branche des composants automobiles et la fabrication de matériels électriques et électroniques.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/89 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Industries agro-alimentaires	36	52	73	+40,4	13,7	14,1	17,1
Matériaux de construction, céramique et verre	40	54	65	+20,4	15,2	14,7	15,2
Industries mécaniques et électriques	78	70	75	+ 7,1	29,7	19,0	17,5
Industries chimiques	18	22	35	+59,1	6,8	6,0	8,2
Textile, cuir et chaussures	63	132	135	+ 2,3	24,0	35,9	31,5
Industries diverses	28	38	45	+18,4	10,6	10,3	10,5
Total	**263**	**368**	**428**	**+16,3**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

Quant aux investissements effectués dans les **industries chimiques**, ils ont enregistré, en 1990, le taux d'accroissement le plus élevé dans le secteur manufacturier, passant de 22 millions à 35 millions de dinars. Cette enveloppe se répartit à concurrence de 15 millions de dinars pour la fabrication d'engrais, 7 millions de dinars pour l'industrie pharmaceutique, 5 millions de dinars pour les industries chimiques de base, 4 millions de dinars pour la parachimie et autant pour l'industrie du caoutchouc et pneumatique. La participation des entreprises publiques est restée prépondérante avec une part de 60% de l'enveloppe d'investissement et elle a intéressé principalement la branche des engrais chimiques.

Dans le secteur du **textile, cuir et chaussures**, la formation brute de capital fixe a évolué à un rythme modéré, pour atteindre 135 millions de dinars contre 132 millions en 1989. Les projets les plus importants ont été réalisés par les entreprises privées à hauteur de 120 millions de dinars ou 89% environ. Cette évolution a intéressé toutes les branches, notamment celles de la filature et tissage, de la confection, de la bonneterie et de la chaussure.

Etant le fait des entreprises privées à concurrence de 93%, les investissements engagés dans les **industries manufacturières diverses** se sont élevés à 45 millions de dinars en 1990, représentant une part de 10,5% de l'enveloppe d'investissement effectuée dans le secteur manufacturier. L'effort d'investissement a bénéficié essentiellement aux industries du bois, du papier et du plastique où divers projets ont vu le jour, en particulier dans l'ameublement, la menuiserie pour bâtiment, le renouvellement et la maintenance de l'usine de cellulose à Kasserine et la fabrication des articles en plastique destinés à l'usage industriel.

D - SERVICES NON ADMINISTRATIFS

La formation brute de capital fixe enregistrée dans les services non administratifs a connu un accroissement de 29,3% en 1990, pour atteindre 1.076 millions de dinars correspondant à une part de 43% environ dans le total des investissements. Comme auparavant, l'essentiel de cette enveloppe a intéressé surtout le logement et les transports et télécommunications.

De 282 millions de dinars en 1989, les investissements engagés dans le secteur des **transports et télécommunications** sont passés à 476 millions de dinars en 1990, sous l'effet de l'accélération du rythme des investissements dans les transports routier et aérien. Pour ces deux moyens de transport, les dépenses en capital ont été consacrées aussi bien au renforcement de l'infrastructure de base qu'à l'acquisition du matériel.

Pour ce qui est du **transport ferroviaire**, la formation brute de capital fixe a enregistré une augmentation de 2,6% pour s'élever à 72 millions de dinars. Elle a été affectée aux projets d'adaptation et de maintien du réseau ferroviaire national, à l'équipement des ateliers de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) et à la continuation des travaux de prolongement du réseau de la Société du métro-léger de Tunis (SMLT). Parmi les principaux projets de la SNCFT, il y a lieu de citer, en particulier, le doublement de la voie de Borj Cédria-Sousse, la poursuite du projet de liaison des villes du Sahel et l'adaptation de l'infrastructure de la banlieue sud de la capitale à l'intensification

trafic ferroviaire. Par ailleurs, la SMLT a dépensé 26,1 millions de dinars pour l'accomplissement des travaux d'infrastructure sur les lignes nord-ouest et ouest de Tunis.

Dans le **transport routier**, les nouveaux investissements ont porté en majeure partie sur le renforcement de l'infrastructure à raison de 138,6 millions de dinars contre 73,3 millions en 1989. Comme à l'accoutumée, l'essentiel de ces dépenses a été supporté par le ministère de l'Equipement ; le reste étant assuré par les collectivités locales et régionales. Parmi les projets les plus importants figurent, notamment, la construction de l'autoroute Hammamet-M'Saken, le 6ème projet routier et la réparation des dégâts causés par les inondations à l'infrastructure routière dans le centre et le sud du pays.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS LES SERVICES NON ADMINISTRATIFS

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/89 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Transport& télécommunications	188	282	476	+68,8	26,4	33,9	44,2
Tourisme	84	109	121	+11,0	11,8	13,1	11,3
Logement	365	390	450	+15,4	51,2	46,9	41,8
Commerce et autres services	76	51	29	- 43,1	10,6	6,1	2,7
	713	**832**	**1076**	**+29,3**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

Encore faut-il noter que les investissements effectués dans la construction des routes et relevant des collectivités locales et des programmes de développement régional ont augmenté, passant de 24 millions de dinars en 1989 à 41 millions en 1990, dont 23 millions de dinars sont enregistrés au titre du PDRI.

Suite à la restructuration du secteur routier, les sociétés de transport ont procédé à des programmes d'investissement importants et ce, tant pour le renouvellement que pour l'extension de leur matériel roulant. Ces investissements ont atteint 57,8 millions de dinars, soit 38,3 millions engagés par les sociétés régionales de transport et 19,5 millions par la Société nationale des transports (SNT).

Les investissements consacrés au **transport aérien** ont nettement progressé en 1990, passant de 16,7 millions à 120,8 millions de dinars. Ils ont servi principalement au renforcement du matériel roulant et de l'infrastructure aéroportuaire. En effet, l'acquisition par la Société tunisienne de l'air (Tunis-air) de deux avions Airbus A320 de grande capacité a nécessité une enveloppe d'investissement de 66 millions de dinars. En outre, 14,5 millions de dinars ont été investis par l'Office des ports aériens de Tunisie (OPAT) pour la modernisation des aéroports et 8,7 millions de dinars ont été engagés par le ministère de l'Equipement pour la poursuite de la construction de l'aéroport international de Tabarka.

Totalisant 9,6 millions de dinars, les investissements consacrés au **transport maritime** ont été assurés presque entièrement par les entreprises publiques et ont intéressé l'équipement et l'entretien des ports ainsi que l'achat de matériel pour l'acconage et la manutention. En particulier, l'Office des ports nationaux de Tunisie (OPNT) a réalisé un investissement de 7,2 millions de dinars, alors que la Société tunisienne d'acconage et de

manutention (STAM) a investi pour 1,3 million de dinars contre respectivement 2,7 millions et 0,9 million de dinars en 1989.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS LES TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/88 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Transport ferroviaire	46,1	70,2	72,0	+ 2,6	24,5	24,9	15,1
SNCFT	25,7	40,3	45,9	+13,9	13,7	14,3	9,6
.Infrastructure	24,6	37,3	40,9	+ 9,7	13,1	13,2	8,6
.Moyens de transport	1,1	3,0	5,0	+66,7	0,6	1,1	1,0
Métro-léger de Tunis	20,4	29,9	26,1	- 12,7	10,8	10,6	5,5
Transport routier	82,7	127,6	196,4	+53,9	43,9	45,2	41,3
-Infrastructure	59,0	73,3	138,6	+89,1	31,3	26,0	29,1
-Moyens de transport	23,7	54,3	57,8	+ 6,4	12,6	19,2	12,2
Transport maritime	9,7	5,6	9,6	+71,4	5,2	2,0	2,0
Transport aérien	9,3	16,7	120,8	+623,4	4,9	5,9	25,4
Transport par pipe	1,3	1,7	5,9	+247,1	0,7	0,6	1,3
PTT	36,9	49,8	57,0	+14,5	19,6	17,7	12,0
Télédiffusion	2,2	10,4	13,9	+33,7	1,2	3,7	2,9
Total	**188,2**	**282,0**	**475,6**	**+68,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

Pour ce qui est des investissements réalisés dans le secteur des **télécommunications** et qui ont totalisé 70,9 millions de dinars, soit 57 millions au titre des PTT et 13,9 millions pour la télédiffusion, les projets engagés se rapportent, en particulier, au renforcement du réseau téléphonique urbain, à l'extension du réseau de la télédiffusion et au maintien et à la consolidation des équipements de transmission.

La reprise des investissements dans le **tourisme** s'est poursuivie en 1990, année au cours de laquelle l'enveloppe d'investissement a progressé de 11% pour s'élever à 121 millions de dinars. Cette enveloppe a servi, essentiellement, à la poursuite de la construction de nouvelles unités hôtelières pour accroître la capacité d'hébergement. Notons que cette capacité a atteint, au terme de 1990, 116.534 lits, en accroissement de 6,1% par rapport au niveau de 1989.

Représentant une part de 18% dans le total des investissements engagés dans l'économie nationale, la formation brute de capital fixe consacrée à la construction de **logements** a progressé en 1990, pour passer de 390 millions à 450 millions de dinars. L'effort d'investissement a été accompli aussi bien par le secteur privé que par le secteur public.

Dans le secteur privé, les investissements ont porté sur 368,8 millions de dinars et ont permis la construction de 25.820 équivalents-logements contre respectivement 320 millions de dinars et 23.560 équivalents-logements en 1989. Par ailleurs, les investissements du secteur public ont connu aussi une progression importante. Ils se sont élevés, en 1990, à 62,2 millions de dinars et ont engendré 4.420 équivalents-logements contre respectivement 45,2 millions de dinars et 3.463 équivalents-logements une année

ravant. Comme par le passé, l'essentiel des constructions a été le fait de la Société nationale immobilière de Tunisie (SNIT) et de la Société de promotion des logements sociaux (SPROLS).

A l'inverse, les investissements effectués par l'Administration dans le cadre du Programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR) ont accusé, plutôt, une diminution de 24%, en 1990, revenant de 25 millions de dinars pour 10.900 équivalents-logements à 19 millions de dinars pour 8.300 équivalents-logements.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT

	Investissements (en millions de dinars)		Equivalents-logements (en unités)		Variations 1990/89 en %	
	1989	1990	1989	1990	Investis.	Equiv.log.
SNIT	**28,1**	**35,0**	**2.308**	**2.430**	**+ 24,6**	**+ 5,3**
Logements ruraux	0,7	0,3	280	115	- 57,1	- 58,9
Dégourbification	-	-	-	-	-	-
Logements suburbains	13,5	14,6	1.275	1.285	+ 8,1	+ 0,8
Logements économiques	11,8	14,8	608	724	+ 25,4	+ 19,1
Logements de standing	-	0,7	-	16		
Amélioration de logements suburbains	2,1	4,6	145	290	+119,0	+100,0
Organismes de sécurité sociale	**10,0**	**23,7**	**505**	**1.475**	**+137,0**	**+192,1**
CNRPS	5,0	4,7	196	175	- 6,0	- 10,7
SPROLS	5,0	19,0	309	1.300	+280,0	+320,7
Autres promoteurs publics&collectivités locales	**7,1**	**3,5**	**650**	**515**	**- 50,7**	**- 20,8**
Total du secteur public	**45,2**	**62,2**	**3.463**	**4.420**	**+ 37,6**	**+ 27,6**
PNRLR	**25,0**	**19,0**	**10.900**	**8.300**	**- 24,0**	**- 23,9**
Total du secteur privé	**320,0**	**368,8**	**23.560**	**25.820**	**+ 15,3**	**+ 9,6**
Total	**390,2**	**450,0**	**37.923**	**38.540**	**+ 15,3**	**+ 1,6**

Source : ministère du Plan et du Développement Régional

Quoi qu'il en soit, la réglementation de l'activité de promotion immobilière, décidée le 20 juin 1974 et modifiée le 2 juillet 1977, s'est avérée insuffisante et a même entraîné un certain blocage de l'initiative privée dans la promotion immobilière. Pour stimuler l'investissement dans ce domaine, les pouvoirs publics ont procédé en 1990 à la refonte des textes par l'introduction des innovations se rapportant surtout à la définition du promoteur immobilier, aux avantages liés aux projets prioritaires ou à caractère social et aux investissements des étrangers aussi bien des résidents que des non-résidents[1].

C'est ainsi que l'activité de promoteur immobilier, qui consistait à construire en vue de la vente ou de la location d'immeubles dont les 3/4 au moins de la surface des planchers sont destinés à l'habitation, a été élargie pour couvrir les opérations de lotissement et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ainsi qu'à la construction ou

[1] Cf. Loi n° 90-17 du 28 février 1990 parue au JORT n°17 du 6 mars 1990.

la rénovation d'immeubles industriels, semi-collectifs ou collectifs à usage d'habitation, de commerce, professionnels ou administratifs.

Quant aux avantages prévus en faveur des promoteurs immobiliers, ils peuvent être accordés en fonction de la classification de l'investissement dans la catégorie prioritaire ou à caractère social. En plus des avantages liés à la constitution de la société et ceux relatifs à l'enregistrement, ces entreprises de promotion immobilière bénéficient de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices à concurrence de 25% du montant des bénéfices imposables découlant des activités dans le domaine de l'habitat jugé prioritaire et à concurrence de 50% du bénéfice imposable résultant des activités dans le domaine de l'habitat social.

D'autre part, la participation des étrangers résidents ou non-résidents au capital d'une société de promotion immobilière tunisienne est libre tant qu'elle est minoritaire et elle est soumise à l'approbation de la commission des investissements lorsqu'elle est égale ou supérieure à 50% du capital.

E - EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Etant l'oeuvre entièrement de l'Administration, l'enveloppe d'investissement engagée dans le domaine des équipements collectifs s'est inscrite en augmentation de 20,6% en 1990, pour atteindre le niveau de 258 millions de dinars ou encore 10,4% de l'investissement global. Comme auparavant, ce montant a servi à la réalisation des projets afférents à l'enseignement, la formation, la santé et la jeunesse, l'enfance et les sports.

II - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La majeure partie des investissements a continué à être financée par des ressources intérieures. Ainsi, les besoins de financement de l'économie nationale ont été couverts, en 1990, à hauteur de 80,5% par l'épargne nationale contre 85,7% l'année précédente. De ce fait, l'on a continué à faire appel aux capitaux étrangers qui restent une source complémentaire pour combler le gap de financement.

A - EPARGNE NATIONALE

L'épargne nationale s'est sensiblement accrue, soit de 26% environ contre 7,6% en 1989, pour s'élever à 2.362 millions de dinars, montant qui représente 21,2% du PNB au lieu de 19,4% une année auparavant. Néanmoins, cette progression n'a pas permis de couvrir entièrement l'accroissement des besoins de financement de l'économie résultant de la reprise des investissements.

B - RESSOURCES EXTERIEURES

Selon les statistiques provisoires du ministère du Plan et du développement régional, les apports extérieurs bruts de capitaux se sont établis, en 1990, à 1.157 millions de dinars, en progression de 92,5 millions de dinars ou 8,7% par rapport à 1989. L'accroissement a intéressé les prêts à moyen terme, essentiellement d'origine privée et les participations qui ont augmenté aux taux respectifs de 40% et 22% environ. Toutefois, les prêts à long terme accordés généralement par des bailleurs de fonds publics ainsi que les

dons ont accusé plutôt une baisse. Dans ce contexte, et compte tenu des sorties de capitaux constituées en majeure partie par les remboursements du principal de la dette, les apports extérieurs nets de capitaux ont augmenté de l'ordre de 16% pour atteindre 470,9 millions de dinars.

D'après les données établies par la Banque centrale, les tirages sur les prêts publics ont enregistré une baisse en 1990, revenant de 740 millions à 598 millions de dinars environ ou encore de 91,6% à 77,9% du total des tirages sur les prêts à moyen et long terme[1].

RESSOURCES EXTERIEURES EN CAPITAL

	Répartition en millions de dinars			Variations 1990/89 en %	Répartition en pourcentage		
	1988	1989	1990		1988	1989	1990
Prêts	644,7	834,5	912,0	+ 9,3	79,5	78,4	78,8
.Long terme	460,0	590,0	570,0	- 3,4	56,7	55,4	49,3
.Moyen terme	184,7	244,5	342,0	+39,9	22,8	23,0	29,5
Participations	115,0	160,0	195,0	+21,9	14,2	15,0	16,9
Dons	51,4	70,0	50,0	- 28,6	6,3	6,6	4,3
Apports extérieurs bruts	**811,1**	**1064,5**	**1157,0**	**+ 8,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
.Sorties de capitaux	570,0	659,0	686,1	+ 4,1	70,3	61,9	59,3
.Apports extérieurs nets	241,1	405,5	470,9	+16,1	29,7	38,1	40,7

Source : ministère du Plan et du Développement Régional
(Actualisation du Budget économique 1991)

Quant aux participations étrangères sous forme d'investissements directs ou de portefeuille-titres, elles ont continué à progresser pour se situer aux environs de 195 millions de dinars[1].

[1] Pour plus de détails, se référer au chapitre relatif aux paiements extérieurs.

VII. - LE COMMERCE EXTERIEUR

Après avoir connu une progression rapide en 1989, les échanges commerciaux de la Tunisie ont accusé, en 1990, une certaine décélération. Mais comme l'essoufflement a touché davantage les exportations que les importations, il en est résulté une aggravation du déficit commercial et corrélativement une détérioration du taux de couverture.

COMMERCE EXTERIEUR DE LA TUNISIE 1980-1990 (en millions de dinars)

Années	Importations (CAF)	Exportations (FOB)	Déficits	Taux de couverture des importations par les exportations (en %)
1980	1427	905	522	63
1981	1866	1234	632	66
1982	2001	1157	844	58
1983	2116	1263	853	60
1984	2511	1399	1112	56
1985	2287	1443	844	63
1986	2308	1388	920	60
1987	2509	1771	738	71
1988	3167	2055	1112	65
1989	4164	2782	1382	67
1990	4826	3086	1740	64

Source : Institut national de la statistique

Sur le plan de la répartition géographique, les échanges continuent de suivre les mêmes circuits qu'auparavant avec une prédominance des relations commerciales avec le continent européen, notamment les pays de la Communauté économique européenne (CEE) avec lesquels la Tunisie a échangé, en 1990, 76% des exportations et 70% environ du total des importations.

I - IMPORTATIONS

Exprimées en valeur CAF, les importations de biens sont passées de 4.164 millions de dinars en 1989 à 4.826 millions en 1990, en progression de 15,9% contre 31,5% l'année précédente.

Cette progression a intéressé toutes les catégories de produits à l'exception des denrées alimentaires. Pour cette dernière catégorie de produits, les achats ont pu être réduits grâce aux bonnes récoltes enregistrées, notamment en céréales.

Les importations de **produits alimentaires,** qui avaient atteint le niveau culminant de 562 millions de dinars en 1989, ont accusé une diminution en 1990 suite notamment à l'accroissement des productions de céréales, d'huile d'olive et de lait après une succession de deux campagnes agricoles marquées par des récoltes médiocres.

Grâce à l'amélioration remarquable de la production qui s'est située à 16,3 millions de quintaux au cours de la campagne agricole 1989-90, les importations de **céréales** qui ont pris de l'importance au cours des deux dernières années se sont élevées en 1990 à 14,4 millions de quintaux pour une valeur de 192 millions de dinars contre 16,5 millions de quintaux et 277,6 millions de dinars l'année précédente. Encore faut-il remarquer qu'outre la diminution du volume importé, la baisse des cours mondiaux des céréales et la

dépréciation du dollar américain, principale monnaie de règlement pour nos achats, ont contribué à l'allègement de la facture céréalière.

IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

(Quantité en 1000 tonnes, valeur en millions de dinars)

Produits	Quantité			Valeur			Variat.90/89 en%	
	1988	1989	1990	1988	1989	1990	Quantité	Valeur
Bovins pour boucherie	4,0	3,3	3,6	3,7	3,3	3,7	+ 9,1	+ 12,1
Viande bovine	10,1	11,7	13,7	15,7	16,8	22,9	+17,1	+ 36,3
Lait et dérivés	42,6	32,9	28,7	43,1	53,4	36,5	- 12,8	- 31,6
Thé	14,0	8,9	11,3	17,3	12,1	15,6	+27,0	+ 28,9
Blé dur	615,0	545,0	183,5	85,0	99,5	30,0	- 66,3	- 69,8
Blé tendre	736,5	611,3	714,1	87,0	104,9	94,1	+16,8	- 10,3
Orge	519,3	176,6	127,7	54,1	24,4	16,8	- 27,7	- 31,1
Maïs	227,0	250,7	293,3	24,5	35,2	35,6	+17,0	+ 1,1
Huile de soja	82,0	83,4	83,5	29,2	34,0	35,3	+ 0,1	+ 3,8
Huile de colza	36,4	55,9	46,1	13,9	23,3	17,9	- 17,5	- 23,2
Sucre	170,0	176,4	207,9	34,5	47,0	70,9	+17,9	+ 50,9
Autres	125,9	167,9	178,1	67,4	108,0	65,0	+ 6,1	- 39,8
Total	**2582,8**	**2124,0**	**1891,5**	**475,4**	**561,9**	**444,3**	**- 10,9**	**- 20,9**

Source : Institut national de la statistique

Sous l'effet de l'amélioration du niveau de la production locale de lait frais, les importations de cette denrée ont également diminué, n'atteignant que 21,9 mille tonnes pour une valeur de 25,8 millions de dinars contre 28,7 mille tonnes et 46,2 millions de dinars en 1989. Dans le même intervalle, les achats de beurre ont presque triplé pour se situer à 6,4 mille tonnes et 9,8 millions de dinars. Au total, les importations de **lait et dérivés** ont atteint 36,5 millions de dinars, en régression de 31,6%.

Il en est de même des importations d'**huile de soja** et d'**huile de colza,** nécessaires à la production d'huile de mélange ; elles ont totalisé 130 mille tonnes environ pour une valeur de 53,2 millions de dinars contre 139 mille tonnes et 57,3 millions de dinars en 1989. Cette baisse est imputable à la progression de la production locale d'huile d'olive dont la part dans le mélange est augmentée chaque fois que le niveau de la production locale s'améliore.

A l'inverse, les importations de **viande bovine** et de **bovins destinés à la boucherie** ainsi que celles de **sucre** et de **thé** ont enregistré en 1990 des progressions sensibles par rapport aux niveaux de l'année précédente. En particulier, si pour les deux premiers produits, la progression des achats est venue combler le déficit de la production locale de viande face à une demande intérieure croissante, pour le troisième produit, l'augmentation est attribuable au souci de la reconstitution du stock stratégique du pays et, surtout, à la hausse des cours sur le marché international durant le premier semestre de l'année.

Portant la marque du renchérissement des prix du pétrole brut ainsi que de ses dérivés suite à la crise du Golfe, les achats de **produits énergétiques** ont augmenté en valeur au taux élevé de 19,1%. Ils ont totalisé 429,4 millions de dinars contre 360,4

millions de dinars en 1989, alors que les quantités n'ont que peu évolué, passant de 3.567 mille à 3.582 mille tonnes.

Le renchérissement des prix a touché, notamment, le kérosène, le gas-oil, le gaz de pétrole liquéfié et le gaz naturel. Pour ce dernier produit, en particulier, les dépenses d'importation ont progressé au taux de 2,5% pour s'élever à 81,6 millions de dinars tandis que les quantités achetées ont accusé une baisse de l'ordre de 25% pour revenir à un million de tonnes.

IMPORTATIONS DE PRODUITS ENERGETIQUES

(Quantité en 1000 tonnes, valeur en millions de dinars)

Produits	Quantité			Valeur			Variat.90/89 en%	
	1988	1989	1990	1988	1989	1990	Quantité	Valeur
Houille et coke	122,0	122,5	145,4	12,0	14,4	17,0	+ 18,7	+ 18,1
Pétrole brut	-	553,1	446,3	-	67,4	54,6	- 19,3	- 19,0
Kérosène	169,4	189,5	196,7	22,3	33,9	44,6	+ 3,8	+ 31,6
Gas-oil	437,6	561,0	572,1	51,7	88,8	111,4	+ 2,0	+ 25,5
Fuel-oil	950,5	651,7	1067,0	57,1	51,8	87,2	+ 63,7	+ 68,3
Gaz de pétrole liquéfié	113,2	131,6	133,2	15,1	20,5	26,1	+ 1,2	+ 27,3
Gaz naturel	925,6	1336,9	1003,7	50,3	79,6	81,6	- 24,9	+ 2,5
Autres	3,0	20,6	17,6	0,3	4,0	6,9	- 14,6	+ 72,5
Total	**2721,3**	**3566,9**	**3582,0**	**208,8**	**360,4**	**429,4**	**+ 0,4**	**+ 19,1**

Source : Institut national de la statistique

Pour ce qui est des importations de pétrole en provenance de la Syrie et de l'Irak destinées à approvisionner partiellement la raffinerie de la STIR, elles se sont inscrites en régression de 19% environ tant en quantité qu'en valeur atteignant, selon l'optique des flux physiques adoptée dans les statistiques du commerce extérieur, 446 mille tonnes pour une valeur de 54,6 millions de dinars.

L'effet prix a été également négligeable pour le fuel-oil et l'augmentation des dépenses d'importation s'explique par la progression des quantités achetées qui ont atteint près de 1,1 million de tonnes pour une valeur de 87,2 millions de dinars contre 652 mille tonnes et 51,8 millions de dinars une année auparavant.

La relance des investissements a entraîné un accroissement sensible des importations de **biens d'équipement** qui se sont intensifiées au cours des trois dernières années. Elles ont atteint 1.085 millions de dinars environ en 1990 contre 794 millions en 1989, 530 millions en 1988 et 431 millions de dinars en 1987. Cette augmentation a touché toutes les catégories de biens d'équipement à l'exception de quelques articles tels que les pelles et appareils de terrassement et les machines pour l'industrie textile.

IMPORTATIONS DE BIENS D'EQUIPEMENT (Valeur en millions de dinars)

Produits	1988	1989	1990	Variat.en % 1990/89
Pompes et compresseurs	36,7	45,0	50,5	+ 12,2
Appareils de manutention	13,4	15,1	30,1	+ 99,3
Pelles et appareils de terrassement	10,9	30,2	29,7	- 1,7
Machines textiles	16,0	44,3	29,7	- 33,0
Matériel informatique et pièces	21,8	36,1	39,8	+ 10,2
Arbres de transmission	19,7	23,6	35,7	+ 51,3
Standards centraux et téléphones	5,7	13,9	19,8	+ 42,4
Appareils électriques divers	37,4	47,9	61,6	+ 28,6
Equipement de chemin de fer	1,7	4,5	6,3	+ 40,0
Tracteurs montés et en CKD	8,9	15,7	36,9	+135,0
Machines agricoles	9,4	8,3	13,1	+ 57,8
Camions et camionnettes	8,5	25,8	32,7	+ 26,7
Appareils scientifiques	60,7	77,0	85,2	+ 10,6
Autres	278,9	410,4	610,7	+ 48,8
Total	**529,7**	**793,6**	**1084,8**	**+ 36,7**

Source : Institut national de la statistique

En revanche, les importations de **matières premières et demi-produits** ont accusé une décélération sensible. Elles n'ont progressé que de 8,5% contre 19,8% en 1989, suite à la baisse des dépenses relatives aux achats de soufre non raffiné, de tabac brut, de feuillards et tôles et de quelques autres produits comme les matières plastiques, les tubes et les tuyaux et accessoires.

IMPORTATIONS DE MATIERES PREMIERES ET DE DEMI-PRODUITS
(Quantité en 1000 tonnes, valeur en millions de dinars)

Produits	Quantité			Valeur			Variat.90/89 en%	
	1988	1989	1990	1988	1989	1990	Quantité	Valeur
Tabac brut	4,6	6,2	5,1	7,8	10,2	8,2	- 17,7	- 19,6
Soufre non raffiné	1305,0	1234,8	1286,6	125,8	138,1	120,8	+ 4,2	- 12,5
Bois	196,6	243,1	221,1	51,1	78,8	88,5	- 9,0	+12,3
Coton en masse	18,4	28,0	26,7	25,1	38,4	44,0	- 4,6	+14,5
Produits chimiques	469,5	452,8	466,9	128,7	106,0	151,3	+ 3,1	+42,7
Fils et filés textiles	22,9	21,0	22,6	85,6	90,4	102,8	+ 7,6	+13,7
Matières plastiques	70,3	74,3	93,0	91,9	98,7	110,5	+25,2	+12,0
Papier & carton	67,1	70,0	75,4	55,7	67,2	69,8	+ 7,7	+ 3,9
Cordages & tissus spéciaux	4,6	5,0	2,8	37,3	38,7	42,4	- 44,0	+ 9,6
Feuillards et tôles	131,8	135,9	37,5	65,3	75,7	29,5	- 72,4	- 61,0
Tubes,tuyaux&access.	14,7	15,9	27,4	18,6	24,0	33,2	+72,3	+38,3
Profilés & barres en fer	107,7	120,8	175,3	29,1	42,1	51,3	+45,1	+21,9
Cuivre	6,9	9,6	11,5	15,1	32,6	34,6	+19,8	+ 6,1
Robinetteries &roulements	2,1	1,9	2,5	24,7	25,4	36,5	+31,6	+43,7
Autres	694,1	1303,6	1016,8	391,4	515,7	575,4	- 22,0	+11,6
Total	**3116,3**	**3722,9**	**3471,2**	**1153,2**	**1382,0**	**1498,8**	**- 6,8**	**+ 8,5**

Source : Institut national de la statistique

De 1.066 millions de dinars en 1989, les importations de **biens de consommation** sont passées en 1990 à 1.369 millions de dinars environ dont 704,3 millions ou plus de la moitié sont constitués par les achats d'articles textiles. Encore faut-il remarquer que les importations de voitures de tourisme ont diminué de 4,6 millions de dinars, d'une année à l'autre, suite à la baisse du nombre de véhicules introduits par les Tunisiens résidents à l'étranger.

IMPORTATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION (Valeur en millions de dinars)

Produits	1988	1989	1990	Variat. en % 1990/89
Produits pharmaceutiques	68,8	95,1	104,9	+ 10,3
Tissus textiles	233,1	391,9	456,6	+ 16,5
Velours	19,9	27,1	40,2	+ 48,3
Bonneterie	67,9	82,8	98,8	+ 19,3
Vêtements et accessoires	58,7	85,1	108,7	+ 27,7
Voitures de tourisme	48,9	94,0	89,4	- 4,9
Récepteurs TV en pièces	15,5	15,5	10,6	- 31,6
Pièces pour véhicules	51,4	54,8	59,6	+ 8,8
Autres	235,7	219,4	400,3	+ 82,5
Total	**799,9**	**1065,7**	**1369,1**	**+ 28,5**

Source : Institut national de la statistique

II - EXPORTATIONS

Exprimées en valeur FOB, les exportations de marchandises ont progressé à un taux moins élevé que celui enregistré l'année précédente. Elles ont atteint 3.086,5 millions de dinars dont 1.091 millions environ de produits textiles, 532 millions de produits énergétiques, 392 millions de phosphate et dérivés et 321 millions de dinars de denrées alimentaires.

Sous l'effet de la diminution des quantités expédiées qui n'ont porté que sur 3,3 millions de tonnes contre 4,3 millions en 1989, les exportations de **pétrole brut** ont accusé, en 1990, une baisse de 9,1% pour revenir à 460,1 millions de dinars. Cette baisse des recettes allait être encore plus importante sans l'augmentation substantielle des prix enregistrée durant les cinq mois qui ont suivi le déclenchement de la crise du Golfe.

Pour les autres produits énergétiques, si les ventes de virgin naphte ont également baissé, n'atteignant que 11,4 millions de dinars contre 12,6 millions une année auparavant, les exportations de fuel-oil lourd, qui font l'objet de quelques opérations ponctuelles de troc, ont sensiblement augmenté pour s'élever à 60,1 millions de dinars contre 36,7 millions l'année précédente et ce, en raison de l'effet conjugué de l'augmentation des quantités et des prix.

EXPORTATIONS DE PRODUITS ENERGETIQUES, DE MATIERES PREMIERES ET DE DEMI-PRODUITS

(Quantité en 1000 tonnes, valeur en millions de dinars)

Produits	Quantité			Valeur			Variat.90/89 en%	
	1988	1989	1990	1988	1989	1990	Quantité	Valeur
Pétrole brut	3150,1	4260,8	3256,7	290,5	506,1	460,1	- 23,6	- 9,1
Virgin naphte	66,0	89,4	63,4	7,4	12,6	11,4	- 29,1	- 9,5
Phosphate de chaux	1114,1	1082,4	601,8	26,9	32,5	17,4	- 44,4	- 46,5
Acide phosphorique	900,4	806,4	741,6	142,0	159,3	123,1	- 8,0	- 22,7
Superphosphate triple	860,2	847,9	756,7	113,9	128,9	95,3	- 10,8	- 26,1
Autres engrais chimiques	764,0	811,7	923,0	123,5	147,1	133,7	+ 13,7	- 9,1
Autres	2157,1	3471,0	3182,7	270,3	414,2	477,8	- 8,3	+ 15,4
Total	**9011,9**	**11369,6**	**9525,9**	**974,5**	**1400,7**	**1318,8**	**- 16,2**	**- 5,8**

Source : Institut national de la statistique

Dans ce contexte, l'excédent de la **balance énergétique** s'est contracté en 1990, revenant de 195,1 millions à 102,2 millions de dinars. L'excédent aurait baissé davantage si le prix du brut avait atteint des niveaux encore plus élevés, puisque les prix des carburants importés ont tendance à augmenter plus que proportionnellement par rapport à ceux du brut.

Confrontées à des difficultés d'écoulement, les ventes de **phosphate et dérivés** ont accusé une baisse par rapport à leur niveau de l'année précédente, soit 108 millions de dinars environ ou 21,6%. Si pour le phosphate de chaux, l'effet quantité a considérablement affecté les recettes qui n'ont porté que sur 17,4 millions de dinars contre 32,5 millions en 1989, pour l'acide phosphorique et le superphosphate triple, l'effet quantité a été aggravé par un effet prix pour faire baisser les recettes d'exportation de 36,2 millions et 33,8 millions de dinars respectivement. Quant aux exportations des autres dérivés de phosphate constituées principalement par le diammonium phosphaté (DAP), les engrais composés et le tripolyphosphate de soude (TPPS), la baisse des prix à l'exportation a été en partie compensée par l'accroissement des quantités vendues.

Représentant 35,4% du total des exportations, les ventes de **produits textiles** se sont élevées en 1990 à 1,1 milliard de dinars environ, soit un accroissement de 34,2% par rapport au niveau de 1989. Cette progression est imputable au rythme soutenu des ventes de vêtements et accessoires et d'articles de bonneterie qui se sont accrues respectivement de 32,3% et 49,3% pour atteindre 781 millions et 201 millions de dinars.

Parallèlement, le solde de la **balance textile** qui ne cesse de s'accroître, d'année en année, a atteint 156 millions de dinars en 1990 contre 99,2 millions en 1989 et 61,8 millions de dinars en 1988.

Les exportations de **chaussures** ont également progressé à un taux assez élevé. Elles sont passées de 48,7 millions à 64,8 millions de dinars dont 55,8 millions au titre des chaussures et sandales et 6,4 millions de dinars pour les chaussures de sport.

BALANCE COMMERCIALE DES PRODUITS TEXTILES (Valeur en millions de dinars)

Produits	1988	1989	1990	Variat. en % 1990/89
Vêtements et accessoires	444,4	590,3	781,0	+ 32,3
Articles de bonneterie	99,2	134,6	201,0	+ 49,3
Tissus de coton	37,0	37,0	46,8	+ 26,5
Tapis	10,3	8,7	9,6	+ 10,3
Autres	23,4	42,3	52,9	+ 25,1
Total exportations	**614,3**	**812,9**	**1091,3**	**+ 34,2**
Total importations	**552,5**	**713,7**	**935,3**	**+ 31,0**
Solde	**+61,8**	**+99,2**	**+156,0**	**+ 57,3**

Source : Institut national de la statistique

Atteignant 320,8 millions de dinars, les exportations de **produits alimentaires** ont connu une progression appréciable, soit 20,1% contre 6,3% en 1989. L'accroissement a intéressé notamment les ventes d'huile d'olive, de produits de la mer, de dattes et de légumes, en particulier de pommes de terre. Il est à noter que la reprise des ventes de poissons, crustacés et mollusques, enregistrée en dépit de la baisse du niveau de la production, s'explique par une forte demande extérieure.

A l'inverse, les exportations d'agrumes et, à un degré moindre, de vins ont été affectées par le niveau relativement bas des récoltes.

EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES (Quantité en 1000 tonnes, valeur en millions de dinars)

Produits	Quantité			Valeur			Variat.90/89 en%	
	1988	1989	1990	1988	1989	1990	Quantité	Valeur
Poissons, crustacés et mollusques	17,4	14,4	17,4	90,9	84,4	101,2	+ 20,8	+ 19,9
Dattes	15,8	16,6	18,0	33,7	37,8	44,9	+ 8,4	+ 18,8
Agrumes	43,3	40,7	29,3	13,3	13,4	9,8	- 28,0	- 26,9
Amandes	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4	0,7	+100,0	+ 75,0
Légumes	7,3	6,4	20,0	2,0	2,2	5,5	+212,5	+150,0
Huile d'olive	52,2	46,9	49,7	70,7	81,5	106,9	+ 6,0	+ 31,2
Vins	18,4	8,0	7,1	6,6	4,0	4,3	- 11,3	+ 7,5
Autres	26,6	24,0	67,2	33,9	43,4	47,5	+180,0	+ 9,4
Total	**181,1**	**157,1**	**208,9**	**251,2**	**267,1**	**320,8**	**+ 33,0**	**+ 20,1**

Source : Institut national de la statistique

III - REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La répartition géographique de nos échanges commerciaux avec l'extérieur n'a pas subi en 1990 de modifications notables par rapport aux années précédentes. En effet, les transactions tant à l'importation qu'à l'exportation restent pour plus de trois quarts concentrées sur le continent européen. Avec nos partenaires du continent américain, les circuits commerciaux conservent également une certaine importance, notamment du côté des importations. En dehors de ces deux continents, si les échanges continuent à se

renforcer dans les deux sens avec les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), avec les pays asiatiques, ils se font généralement et selon les partenaires à sens unique, soit du côté des importations ou des exportations.

Consolidant sa position de premier fournisseur et client de notre pays, la **France** a fourni 27,9% de nos importations et réceptionné 26,6% de nos exportations. Les achats ayant augmenté en valeur absolue beaucoup plus que les ventes, le déficit avec ce pays s'est aggravé de 112,9 millions de dinars pour s'élever à 523,2 millions de dinars représentant plus de 30% du déficit global de la balance commerciale. Du côté des importations, l'augmentation est due notamment à l'accroissement des achats de viandes et abats, de produits pharmaceutiques, de produits textiles, de machines, engins et appareils mécaniques et électriques et de matériel pour la navigation aérienne. Pour ce dernier produit, il s'agit de l'acquisition par la Compagnie tunisienne de l'Air "Tunis-Air" de deux avions du type Air Bus pour une valeur globale de 66 millions de dinars. Quant à l'accroissement des exportations, il s'explique par l'amélioration des ventes d'articles textiles, notamment la bonneterie et les vêtements et accessoires, de chaussures et de produits alimentaires qui ont plus que compensé la régression des exportations de phosphate et dérivés et surtout de pétrole brut.

Avec l'**Italie**, notre deuxième client et fournisseur, les échanges commerciaux se sont soldés en 1990 par un déficit supérieur à celui enregistré en 1989, soit 114,4 millions de dinars contre 49,8 millions. L'augmentation des importations en provenance de ce pays a intéressé, en particulier, les carburants, les machines, engins et appareils mécaniques et électriques, les autos, cycles et tracteurs et le coton ; tandis que du côté des exportations, des progressions notables ont été enregistrées au niveau des ventes de pétrole brut, d'huile d'olive, de produits de la mer et d'articles textiles. Encore faut-il remarquer que nos exportations d'engrais, d'acide phosphorique et de fontes, fers et aciers ont diminué en 1990.

Le déficit commercial avec l'**Allemagne** (ex-**RFA**), troisième client et fournisseur de la Tunisie, s'est aggravé passant de 127,9 millions à 136,4 millions de dinars et ce, sous l'effet d'une augmentation plus rapide en valeur absolue des importations que celle des exportations. Les achats de la Tunisie ont porté essentiellement sur les produits textiles, les machines, engins et appareils mécaniques et électriques et les autos, cycles et tracteurs. Quant aux exportations, l'augmentation a intéressé, en particulier, le pétrole brut, les articles textiles, les chaussures et les machines et appareils électriques. Ces produits ont représenté 90% du total de nos ventes sur ce pays, soit le même niveau qu'en 1989.

A l'exception du **Portugal** avec lequel l'on a enregistré un faible excédent, les échanges avec les **autres pays de la CEE** ont évolué au détriment de la Tunisie. En particulier, les transactions avec la **Grèce** se sont soldées par un déficit de 36,2 millions de dinars contre un excédent de 23,4 millions de dinars en 1989. Ce renversement de situation est imputable à la baisse des exportations à un rythme plus rapide que celui des importations, suite notamment au recul des ventes de pétrole brut qui n'ont atteint que 11,5 millions de dinars contre 85,8 millions une année auparavant.

ECHANGES COMMERCIAUX DE LA TUNISIE PAR PAYS

Pays	Importations				Exportations				Soldes	
	En M.D.		En %		En M.D.		En %		En M.D.	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990
France	1095,4	1345,5	26,3	27,9	685,1	822,3	24,6	26,6	-410,3	-523,2
Italie	569,8	767,8	13,7	15,9	520,0	653,4	18,7	21,2	- 49,8	-114,4
RFA	486,4	602,6	11,7	12,5	358,5	466,2	12,9	15,1	-127,9	-136,4
UEBL	195,8	230,6	4,7	4,8	170,0	216,0	6,1	7,0	- 25,8	- 14,6
Espagne	157,6	149,4	3,8	3,1	76,4	81,1	2,7	2,6	- 81,2	- 68,3
Pays-Bas	100,0	126,5	2,4	2,6	69,6	78,6	2,5	2,5	- 30,4	- 47,9
Grèce	79,5	49,6	1,9	1,0	102,9	13,4	3,7	0,4	+23,4	- 36,2
Royaume-Uni	63,0	81,8	1,5	1,7	42,1	50,6	1,5	1,6	- 20,9	- 31,2
USA	211,9	251,9	5,1	5,2	64,9	27,9	2,3	0,9	-147,0	-224,0
Canada	47,5	42,9	1,1	0,9	1,0	0,9	-	-	- 46,5	- 42,0
Japon	58,7	87,7	1,4	1,8	6,1	8,0	0,2	0,3	- 52,6	- 79,7
URSS	72,5	84,3	1,7	1,7	20,4	38,6	0,7	1,3	- 52,1	- 45,7
Chine populaire	28,9	28,9	0,7	0,6	20,1	20,4	0,7	0,7	- 8,8	- 8,5
Inde	6,4	10,0	0,2	0,2	76,7	38,2	2,8	1,2	+70,3	+ 28,2
Indonésie	7,7	4,0	0,2	0,1	35,1	20,2	1,3	0,7	+27,4	+ 16,2
Arabie Saoudite	32,1	37,4	0,8	0,8	7,7	3,7	0,3	0,1	- 24,4	- 33,7
Algérie	97,3	98,5	2,3	2,0	61,6	71,6	2,2	2,3	- 35,7	- 26,9
Libye	16,0	26,4	0,4	0,5	115,7	141,9	4,2	4,6	+99,7	+115,5
Maroc	46,1	42,1	1,1	0,9	16,5	20,8	0,6	0,7	- 29,6	- 21,3
Autres pays	791,0	758,5	19,0	15,8	331,6	312,7	12,0	10,2	-459,4	-445,8
Total	**4163,6**	**4826,4**	**100,0**	**100,0**	**2782,0**	**3086,5**	**100,0**	**100,0**	**-1381,6**	**-1739,9**

Source : Institut national de la statistique

Les échanges commerciaux avec les **Etats-Unis d'Amérique** se sont développés à l'importation alors qu'ils ont régressé à l'exportation, dégageant ainsi un déficit encore plus large, soit 224 millions contre 147 millions de dinars en 1989. Si du côté des importations, la progression est due notamment à l'accélération du rythme des achats de céréales, de machines, engins et appareils mécaniques et électriques, de livres et articles de librairie, pour les exportations, la baisse est due surtout à la diminution des ventes de pétrole brut.

S'agissant des autres principaux partenaires, l'on enregistre notamment une aggravation du déficit avec le **Japon** qui est passé, d'une année à l'autre, de 52,6 millions à 79,7 millions de dinars, une contraction du déficit avec l'**Union Soviétique** par suite d'une augmentation des exportations à un rythme supérieur à celui des importations et le maintien d'un niveau de déficit comparable à celui de l'année précédente avec la **Chine**, soit 9 millions de dinars environ.

En revanche, les échanges avec l'**Indonésie** et l'**Inde** ont continué à évoluer à l'avantage de la Tunisie, dégageant toutefois des excédents moins importants qu'en 1989. Les exportations sur ces deux pays ont intéressé, particulièrement, les engrais chimiques et l'acide phosphorique.

Avec les **pays de l'UMA**, les flux commerciaux se sont intensifiés dans les deux sens, mais surtout du côté des exportations. Ainsi, avec la **Libye**, l'accroissement des ventes pour 26,2 millions de dinars a permis de dégager un excédent commercial encore plus important, soit 115,5 millions contre 99,7 millions de dinars en 1989. L'augmentation des exportations s'explique par l'intensification des ventes de son, d'engrais chimiques, de fontes, fers et aciers, de machines et engins mécaniques, d'appareillages électriques et d'autos, cycles et tracteurs.

Les exportations sur l'**Algérie** ont également progressé, alors que les importations ont pratiquement stagné se traduisant par une contraction du déficit qui a atteint 26,9 millions de dinars contre 35,7 millions en 1989.

De même, les échanges avec le **Maroc** ont augmenté à l'exportation et ont accusé une légère régression à l'importation, dégageant un déficit commercial inférieur à celui de l'année précédente, soit respectivement 21,3 millions et 29,6 millions de dinars.

VIII. - LES PAIEMENTS EXTERIEURS

Pour la première fois depuis 1987, la balance des paiements de la Tunisie a dégagé en 1990 un solde déficitaire.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(en millions de dinars sauf indication contraire)

	1986	1987	1988	1989	1990
A - Paiements courants	**- 522**	**- 78**	**+91**	**- 347**	**- 611**
Solde courant/PIB (en %)	(-7,5)	(-1,1)	(+1,1)	(- 3,6)	(- 5,6)
-Marchandises (FOB)	- 742	- 602	- 941	-1146	-1474
-Services	+225	+478	+952	+756	+694
-Revenus	- 10	+ 43	+ 63	+ 32	+149
-Transferts unilatéraux	+ 5	+ 3	+ 17	+ 11	+ 20
B - Mouvements de capitaux	**+330**	**+192**	**+235**	**+415**	**+518**
C - Opérations d'ajustement	**+ 39**	**- 18**	**- 1**	**+ 24**	**+ 20**
Solde général	**- 153**	**+96**	**+325**	**+92**	**- 73**

Les évènements intervenus au début du mois d'août dans la région du Golfe se sont répercutés défavorablement sur les paiements extérieurs de la Tunisie. Si au départ, la portée de la crise était limitée puisque seules nos relations commerciales et financières avec le Koweït et l'Irak étaient affectées, par la suite et au fil des mois, elle a pris une dimension préoccupante créant même une certaine psychose à travers le monde qui a fortement entravé la circulation internationale de biens, de services, de capitaux et de personnes.

La balance des paiements courants qui s'est soldée de nouveau en 1989 par un déficit, s'est encore aggravée l'année suivante. L'accroissement des entrées nettes de capitaux s'étant avéré insuffisant pour permettre de faire face à cette situation, la Tunisie a dû procéder à une ponction sur ses réserves de change.

I - LES TRANSACTIONS COURANTES

En s'élevant à 611 millions de dinars en 1990, le déficit courant s'est rapproché de son niveau record enregistré en 1984. Les exportations de marchandises ayant accusé, dans l'ensemble, une forte décélération tandis que l'apport en devises effectué par les touristes s'est inscrit en régression, les recettes courantes ont augmenté moins vite que les dépenses.

A - LES RECETTES COURANTES

A l'exception des recettes touristiques et de celles relatives aux opérations gouvernementales, aux frais de bureau et aux services divers, toutes les autres recettes courantes ont poursuivi leur tendance à la hausse à un rythme plus ou moins accéléré.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES COURANTES (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Exportations de marchandises (FOB)	1400	1741	2058	2782	3087	+35,2	+11,0
Transports	148	208	228	255	285	+11,8	+11,8
Tourisme	386	569	1086	881	828	- 18,9	- 6,0
Revenus de facteurs	303	419	507	529	611	+ 4,3	+15,5
Redevance	32	34	36	39	44	+ 8,3	+12,8
Autres recettes courantes	210	235	264	327	358	+23,9	+ 9,5
Total	**2479**	**3206**	**4179**	**4813**	**5213**	**+15,2**	**+8,3**

1) Les exportations de marchandises

L'accroissement remarquable enregistré en 1989 par les recettes d'exportation de marchandises a accusé l'année suivante une nette décélération. Cette évolution est imputable, essentiellement, à la baisse enregistrée par les ventes à l'étranger d'intrants et de produits pétroliers[1].

Mesuré par le rapport entre le montant des exportations et la production intérieure brute, l'effort à l'exportation de marchandises s'est situé aux environs de 66% en 1990, niveau en deçà du taux de 70% atteint l'année précédente mais supérieur à celui de 60% réalisé en 1988. Cet effort peut être apprécié également à travers le nombre accru des sociétés industrielles inscrites sur la liste des entreprises exportant 15% et plus de leurs chiffres d'affaires et bénéficiant, de ce fait, d'avantages particuliers en matière de change. Elles sont autorisées à ce titre et, en vertu des dispositions de l'avis de change n°14 du 14 avril 1989, de garder par devers elles des avoirs en devises pouvant atteindre 20% de leurs recettes d'exportation et d'en disposer librement pour couvrir leurs dépenses en devises. En 1990, 100 sociétés ont atteint le seuil requis dont plus de 35% opèrent dans le domaine du textile et 20% dans l'industrie mécanique et électrique.

De 315 en 1989, le nombre des sociétés de commerce international constituées conformément aux dispositions de la loi n° 88-110 du 18 août 1988 est passé à 591 en 1990 sur un total de 1.287 unités ayant fait l'objet de déclaration à l'Administration. Néanmoins, seules 253 sociétés sont entrées en activité. La plus grande partie d'entre elles est considérée non-résidente, selon la réglementation des changes en vigueur. Certes, ces nouvelles structures, de par leur spécialisation et compte tenu de la possibilité qui leur est accordée d'effectuer, à la fois, des opérations d'exportation, d'importation et de négoce international, ont contribué avantageusement à maintenir le courant des exportations à un rythme appréciable. Néanmoins, certaines d'entre elles ne font que prendre en charge la fonction d'exportation de leurs entreprises-mères tandis que d'autres semblent avoir été

[1] Pour plus de détails, se référer au chapitre relatif au commerce extérieur.

créées dans le seul but de tirer profit des avantages fiscaux qui leur sont accordés. Aussi et dans le cadre de la loi de finances pour la gestion 1991, les autorités publiques ont-elles été amenées à apporter quelques corrections à la législation régissant cette activité en décidant d'extraire les voitures de tourisme que ces entreprises peuvent importer en franchise douanière.

En vue de consolider la position extérieure de la Tunisie, les pouvoirs publics ont continué d'assister les opérateurs économiques par le relai du Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX). En 1990, celui-ci a répondu favorablement à plus de 600 demandes présentées pour le financement de diverses actions ayant trait, notamment, à la participation à des foires et salons organisés à l'étranger, à la prospection et à l'étude de nouveaux marchés extérieurs et à l'édition de supports publicitaires.

2) Les recettes au titre des transports

Globalement, les recettes en devises réalisées au titre des transports se sont accrues en 1990 au même rythme enregistré l'année précédente. Individuellement, elles ont toutes progressé à des taux plus ou moins élevés, à l'exception de celles ayant trait aux opérations compensées et à l'avitaillement.

EVOLUTION DES RECETTES AU TITRE DES TRANSPORTS (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Frêt et assurance sur marchandises	29	27	31	40	53	+29,0	+32,5
Opérations compensées	60	69	65	89	78	+36,9	- 12,4
Billets de passage	37	69	89	89	109	-	+22,5
Affrêtement	1	16	9	3	8	- 66,7	+166,7
Avitaillement	4	5	2	3	1	+50,0	- 66,7
Autres	17	22	32	31	36	- 3,1	+16,1
Total	**148**	**208**	**228**	**255**	**285**	**+11,8**	**+11,8**

Les recettes enregistrées au titre du frêt et de l'assurance sur marchandises ont poursuivi leur mouvement ascendant corrélativement avec l'affermissement du courant commercial entretenu avec l'étranger. S'agissant des recettes dues à la billeterie, elles ont repris leur tendance à la hausse après une année de stagnation et ce, en dépit de la légère baisse enregistrée par les entrées touristiques. Sur les 109 millions de dinars perçues par la Tunisie, 80 millions sont réalisées par la Société tunisienne de l'air et 12 millions de dinars par la Compagnie tunisienne de navigation. Pour les recettes liées à l'affrêtement, la reprise a été suscitée par le regain d'activité de la navigation aérienne renforcée par l'intervention d'Air-liberté-Tunisie, société privée nouvellement créée et spécialisée dans les vols charters. Il est à remarquer que l'activité de cette société a fortement ressenti les répercussions défavorables de la guerre du Golfe sur le tourisme.

3) Les recettes touristiques

Après avoir battu tous les records enregistrés par le passé en atteignant plus d'un milliard de dinars en 1988, les recettes touristiques ont connu depuis une régression continue. Elles n'ont atteint en 1990 que 828 millions de dinars contre 881 millions une année auparavant. C'est que les circonstances favorables qui avaient prévalu il y a deux années ont eu tendance à s'émousser. En effet, venus massivement en 1988, suite à la réouverture en mars de la même année des frontières tuniso-libyennes, génèrant un flux très dense de recettes en devises, les visiteurs libyens n'arrivent plus aussi nombreux que par le passé. L'effectif de ces touristes est revenu de 1,2 million de personnes en 1988 à un peu moins de 1 million en 1989 et à 796 mille seulement en 1990. Leurs apports en devises convertibles sont de plus en plus réduits.

Il est vrai que l'activité touristique a pris, presque partout dans le monde, un nouveau tournant depuis que la crise du Golfe, déclenchée le 2 août 1990 avec l'annexion du Koweït par l'Irak, s'est acheminée vers l'éclatement de la guerre entre les pays belligérants.

Outre leur caractère aléatoire, les recettes touristiques ont continué à porter la marque de la dépréciation du dinar. Il est à rappeler que le glissement du dinar avait commencé, déjà, en 1985 et devait être complété par une dévaluation franche de 10% opérée le 19 août 1986. Cet ajustement du dinar était motivé par la recherche d'un taux d'équilibre et par le souci d'améliorer la compétitivité des produits tunisiens à l'étranger. Depuis 1987 et une fois les premiers objectifs réalisés, l'ajustement du dinar, qui s'est fortement atténué, devait permettre, en principe, de résorber le différentiel d'inflation avec les pays étrangers.

Mais le recours au glissement du dinar ne doit, en aucune manière, être interprété comme étant un moyen de procurer une marge de compétitivité supplémentaire aux opérateurs économiques. Ces derniers devraient, plutôt, fournir à cet effet l'effort nécessaire en matière, notamment, d'organisation, de gestion, de marketing et de compression des coûts pour maintenir et améliorer leurs parts de marchés.

4) Les revenus de facteurs

Constitués en majeure partie des économies sur salaires rapatriées par les tunisiens travaillant à l'étranger, les revenus de facteurs ont accusé en 1990 une nette accélération.

a - Les revenus du travail

A l'instar de beaucoup d'autres pays en voie de développement, la Tunisie n'est pas encore parvenue à garantir l'emploi à l'ensemble de la population active. Si, malgré tout, l'écart entre l'offre et la demande de travail se maintient à des niveaux supportables, c'est que plusieurs tunisiens ont dû émigrer soit à la recherche du travail soit, tout simplement, en vue d'améliorer, dans les plus brefs délais, leurs conditions matérielles. Orientés, au départ, presque exclusivement vers l'Europe occidentale et, plus particulièrement, vers la France, les flux d'émigration ont, ensuite, couvert d'autres zones géographiques. En particulier, la région du Golfe a suscité au cours des dernières années et jusqu'en août

1990, date de déclenchement de la crise, un très grand attrait et ce, non seulement pour les tunisiens mais, également, pour d'autres nationalités du monde arabe et non arabe. Cette situation est génératrice de flux appréciables de devises permettant de couvrir une partie non négligeable des dépenses courantes engagées annuellement par la Tunisie.

REVENUS DU TRAVAIL PAR MODE DE TRANSFERT

Années	Total		Apports en espèces		Apports en nature	
	En MD (1)	Var. ann. en %	En MD (1)	En % du total	En MD (1)	En % du total
1984	246	+ 0,8	211	85,8	35	14,2
1985	226	- 8,1	180	79,7	46	20,3
1986	287	+27,0	245	85,4	42	14,6
1987	403	+40,4	357	88,6	46	11,4
1988	467	+15,9	393	84,2	74	15,8
1989	463	- 0,9	359	77,5	104	22,5
1990	526	+13,6	442	84,0	84	16,0

Après avoir accusé une légère diminution en 1989 et ce, pour la première fois depuis 1986, les transferts d'économies sur salaires effectués par les tunisiens résidant à l'étranger ont repris en 1990 leur tendance à la hausse à un rythme assez élevé. Cette évolution a été stimulée, il est vrai, par les évènements intervenus dans le Golfe qui ont suscité prématurément le retour définitif d'une partie de la colonie tunisienne installée à l'étranger.

Comme par le passé, l'essentiel des transferts effectués par les tunisiens travaillant à l'étranger a été fait en espèces au moyen de virements bancaires ou de mandats-postes à partir de leurs lieux de résidence et de remises de billets de banque étrangers ou, accessoirement, de traveller's cheques durant leur séjour en Tunisie à titre de congé. Concernant les apports en nature, ils restent constitués, dans leur majorité, de voitures importées sans sortie de devises.

La répartition du revenu du travail entre rapatriements de devises et apports en nature continue à fluctuer d'année en année et reste déterminée par le gain de change résultant de la dépréciation du dinar, d'une part, et la réglementation régissant les importations de voitures d'occasion, d'autre part.

C'est ainsi qu'en 1988 et, surtout, en 1989, alors que les gains de change n'étaient plus aussi attrayants, les travailleurs tunisiens émigrés se sont davantage portés sur les importations de voitures d'occasion surtout que le marché local était peu approvisionné et que l'Administration a appliqué avec souplesse l'arrêté ministériel du 9 décembre 1985 qui limitait à deux ans au maximum l'âge des véhicules d'occasion importés.

(1) MD : million de dinars.

En revanche, en 1990, avec la reprise des importations de voitures neuves dans le cadre de l'appel d'offre international et le retour à une application stricte de l'arrêté ci-dessus indiqué, les tunisiens résidant à l'étranger ont réduit leurs importations de voitures d'occasion et accru, en conséquence, les rapatriements de leurs revenus en devises.

Cette contraction des apports en nature s'explique également par les modifications apportées aux mois de mars et d'avril de la même année à l'avis de commerce extérieur et de change n°10 et à l'arrêté du ministère des Finances du 9 décembre 1985. En vertu des nouvelles dispositions, le montant des importations sans paiement de biens à usage personnel effectuées annuellement par les tunisiens résidant à l'étranger est ramené de 1.000 à 500 dinars tandis que la valeur des effets et articles de ménage transférés à l'occasion de leur retour définitif dans le pays, antérieurement sans plafond, est limitée depuis à 15.000 dinars.

Depuis plusieurs années, le courant de l'émigration est soumis à travers le monde à de fortes pressions qui ne manquent pas de se répercuter sur les recettes en devises. Cette tendance s'est encore accentuée en 1990. En effet, alors qu'en Europe occidentale, l'afflux de personnes venus de l'Est constituait une offre nouvelle de travail abondante et très appréciée, concurrençant fortement celles provenant du reste du monde, dans la région du Golfe, la dégradation de la situation a suscité le départ d'une bonne partie des travailleurs étrangers qui ont dû regagner prématurément leurs pays d'origine. Dans le futur, l'on ne pourrait s'attendre à une amélioration de la situation compte tenu de l'entrée en vigueur de l'Acte unique prévue au début de 1993 et de la généralisation à travers le monde industrialisé de la robotisation dans les activités à forte intensité de travail.

Quoi qu'il en soit, le manque à gagner sur ce plan pourrait être récupéré et au-delà grâce à une allocation plus judicieuse du facteur-travail disponible. En assurant un meilleur encadrement technique des entreprises tunisiennes, l'on pourrait, à la fois, consolider l'offre locale d'emploi, rentabiliser les équipements restés jusqu'ici très peu utilisés et stimuler notablement le courant des exportations grâce à une compression des charges de production et une nette amélioration de la qualité du produit.

b - Les revenus du capital

De 66 millions de dinars environ en 1989, le rendement du facteur-capital placé à l'étranger s'est élevé à près de 86 millions en 1990 poursuivant ainsi sa hausse amorcée en 1987 à un rythme soutenu. Ces recettes restent prédominées par le produit du placement des avoirs en devises détenus par la Banque centrale de Tunisie et dont le niveau a fluctué en cours d'année dans le sens de la baisse. Sur un total de 74 millions de dinars perçu par l'Institut d'émission, 29 millions proviennent des placements sur l'Euro-marché en dollars des Etats-Unis, 20 millions en deutschemarks, 11 millions en francs suisses, 5 millions en livres sterling et 4 millions en Unités de compte européennes.

5) La redevance-gaz

Le montant des recettes perçues par l'Etat tunisien au titre de la redevance-gaz a beaucoup évolué au cours de 1990, portant la marque des variations enregistrées par le rapport existant entre le prix du gaz naturel et celui du fuel lourd, deux combustibles substituables au niveau, notamment, des centrales électriques. Apparu vers la fin du mois

de janvier, l'écart enregistré à l'avantage du gaz dont le prix est modifié trimestriellement s'est amplifié graduellement pour atteindre son plafond au mois de juin. Depuis, il s'est rétréci et la situation s'est totalement renversée au début du mois d'août avec le déclenchement de la crise du Golfe qui a exercé un effet expansif sur les prix internationaux du pétrole et de ses produits dérivés. La préférence accordée à l'usage du gaz qui en est résultée, conjuguée à la forte augmentation du prix de ce produit décidée pour le dernier trimestre de l'année, s'est traduite par une amélioration du niveau de la redevance perçue par le Gouvernement tunisien et dont le montant a atteint, pour toute l'année, 44 millions de dinars contre 39 millions en 1989.

Cette source de devises connaîtra une nouvelle dimension avec le développement attendu du réseau de distribution du gaz algérien à partir de la Tunisie. Si le projet de réalisation du gazoduc destiné à alimenter la Libye en gaz naturel provenant de l'Algérie est encore au stade de l'étude du tracé. Le prolongement de celui acheminant actuellement le gaz algérien vers l'Italie pour couvrir le territoire yougoslave est en cours de construction. Le 6 mars 1991, une convention a été signée en vue de l'installation d'un nouveau gazoduc entre l'Algérie et l'Italie dont la mise en service prévue au courant de 1994 permettra de porter les quantités totales de gaz acheminées d'un pays à l'autre à plus de 20 milliards de mètres cubes par an.

6) Les autres recettes courantes

L'accroissement enregistré par les autres recettes courantes prises globalement cache, en fait, une évolution divergente selon les rubriques. Portant sur des montants très faibles comparativement aux recettes générées par l'activité touristique, les autres recettes liées aux voyages ont enregistré une forte progression en 1990. Si les dépenses des Libyens au titre du tourisme ont poursuivi leur tendance à la baisse amorcée l'année précédente, celles correspondant aux soins médicaux ont continué à se situer à des niveaux relativement élevés.

EVOLUTION DES AUTRES RECETTES COURANTES (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Voyages (sans le tourisme)	51	60	59	46	66	- 22,0	+43,5
Dépenses des gouvernements étrangers en Tunisie	68	67	74	112	100	+51,4	- 10,7
Frais de bureau	26	31	28	53	49	+89,3	- 7,6
Frais commerciaux	28	31	34	40	57	+17,7	+42,5
Grands travaux et services techniques	7	4	5	7	7	+40,0	-
Services divers	18	29	39	46	45	+18,0	- 2,2
Transferts unilatéraux	12	13	25	23	34	- 8,0	+47,8
Total	**210**	**235**	**264**	**327**	**358**	**+23,9**	**+ 9,5**

De même, les recettes en devises enregistrées au titre des frais commerciaux ont accusé un accroissement appréciable. Comme par le passé, elles sont restées prédominées par les paiements au titre de la couverture des frais liés au commerce extérieur. A elle seule, la Société tunisienne de l'air a reçu de Airbus industrie, à titre de ristourne une enveloppe de l'ordre de 10 millions de dinars à l'occasion de la livraison des deux nouveaux appareils.

Reprenant leur tendance à la hausse, les recettes réalisées au titre des transferts sans contrepartie ont porté la marque de l'encaissement par l'Etat tunisien de 7 millions de dinars environ fournis par la Société Vianini au titre de la mise en jeu d'une contre-garantie se rapportant à la construction du barrage Sejnane. L'accroissement enregistré par les recettes bénéficiant au secteur privé a résulté, essentiellement, de l'augmentation du montant des bourses étrangères accordées aux étudiants tunisiens du fait, notamment, de l'intervention de nouveaux pays et organismes.

Depuis déjà quelques années, les recettes liées aux services techniques rendus à des non-résidents dépassent de loin celles réalisées en contrepartie des grands travaux exécutés à l'étranger. Cette évolution qui a résulté, certes, du fléchissement de l'activité à l'étranger des entrepreneurs tunisiens en matière de bâtiment et de travaux publics et, plus particulièrement, en Libye et en Algérie, illustre, par ailleurs, la diversification des services offerts en Tunisie aux non-résidents et les possibilités de développement de ce créneau.

Après avoir connu une forte progression en 1989, les dépenses engagées en Tunisie par les gouvernements étrangers et les instances internationales ont accusé une régression. Cette évolution est imputable, essentiellement, au transfert du siège de la Ligue des Etats arabes de Tunis au Caire. Le manque à gagner correspondant aux dépenses courantes effectuées annuellement par cette institution est d'autant plus élevé que les ambassades des pays arabes n'ont plus à effectuer les dépenses nécessitées auparavant par l'arrivée de délégations officielles devant représenter leurs pays dans le cadre des réunions périodiques tenues sous l'égide de la première instance interarabe.

Fluctuant d'une année à l'autre, les recettes enregistrées au titre des frais de bureau ont également diminué en 1990 pour se situer aux environs de 49 millions de dinars dont les deux tiers correspondent à la couverture des dépenses engagées en Tunisie par des sociétés non-résidentes pour l'aménagement et l'entretien de leurs bureaux administratifs. A elles seules, les banques off-shore installées en Tunisie ont dépensé, à cet effet, 21 millions de dinars environ.

B - LES DEPENSES COURANTES

Seules les dépenses en devises engagées pour la rémunération du capital étranger ont accusé une diminution en 1990. Toutes les autres dépenses ont augmenté à un rythme plus ou moins accéléré.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES COURANTES (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Importations de marchandises (FOB)	2142	2344	2999	3928	4561	+31,0	+16,1
Transports	208	230	281	362	383	+28,8	+ 5,8
Voyages	85	78	103	127	156	+23,3	+22,8
Grands travaux et services techniques	52	53	34	34	43	-	+26,5
Revenus du capital	305	370	439	492	455	+12,1	- 7,5
Autres dépenses courantes	209	208	232	217	226	- 6,5	+ 4,2
Total	**3001**	**3283**	**4088**	**5160**	**5824**	**+26,2**	**+12,9**

1) Les importations de marchandises

Comme les exportations mais à un degré moindre, les importations de marchandises ont accusé en 1990 une décélération suite à la baisse des achats de denrées alimentaires et au ralentissement des importations des autres groupes de produits.

La poursuite du mouvement de hausse enregistré de façon ininterrompue depuis 1985 par les importations s'est traduite par une légère augmentation du taux de pénétration. Défini comme étant le rapport entre les importations de marchandises et la demande intérieure, celui-ci s'est, en effet, élevé de 41,8% en 1989 à 42,2% en 1990, traduisant le recours accru de la Tunisie aux marchés extérieurs pour réaliser les diverses opérations d'investissement, assurer l'approvisionnement de l'appareil de production et satisfaire les besoins de la consommation finale[1].

Les importations de marchandises ont été favorisées par les nouvelles dispositions portant assouplissement du contrôle du commerce extérieur introduites depuis la mise en oeuvre du plan d'ajustement structurel. A cet égard, le processus de libéralisation s'est poursuivi en 1990 et la part des produits libres à l'importation a atteint 70% du total contre 63,1% seulement une année auparavant. En outre, les entreprises exportant 15% et plus de leurs chiffres d'affaires qui étaient autorisées à garder par devers elles jusqu'à 20% de leurs recettes d'exportation pouvaient faire face, sans assumer le risque de change, au paiement des importations dont elles avaient besoin. En outre, les mesures prises en vue de réduire ou de suspendre certains droits et taxes douaniers n'ont pas manqué de stimuler le courant des importations. Ces nouvelles dispositions réglementaires ont intéressé, notamment, les importations de matières premières et d'articles utilisés pour la production de médicaments s'ils ne peuvent pas être fabriqués en Tunisie, de certains matériaux destinés à être assemblés par l'industrie locale et de véhicules automobiles devant servir comme voitures de taxi ou de louage.

[1] Pour plus de détails, se référer au chapitre relatif au commerce extérieur.

2) Les dépenses au titre des transports

En 1990, la majeure partie des dépenses en devises engagées au titre des transports a accusé une décélération. Certaines d'entre elles sont toutefois restées inchangées par rapport à leurs niveaux de l'année précédente.

Les importations de marchandises ayant progressé en 1990 à un rythme nettement moins accéléré qu'en 1989, les dépenses en devises engagées pour couvrir les frais inhérents au frêt et à l'assurance sur marchandises ont accusé une forte régression. Il en est de même, mais à des degrés moindres, des dépenses effectuées dans le cadre des opérations compensées et pour l'achat de billets de passage auprès de compagnies étrangères de transport. Le renforcement du matériel naviguant dont disposent les opérateurs tunisiens leur permet non seulement d'accroître leurs parts du marché mais également de limiter considérablement leur recours à l'affrêtement.

EVOLUTION DES DEPENSES AU TITRE DES TRANSPORTS (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Frêt et assurance sur marchandises	120	132	163	206	210	+26,4	+1,9
Opérations compensées	45	53	53	64	75	+20,8	+17,2
Billets de passage	6	8	13	18	23	+38,5	+27,8
Affrêtement	11	13	21	38	38	+81,0	-
Avitaillement	14	8	6	7	7	+16,7	-
Autres	12	16	25	29	30	+16,0	+ 3,4
	208	**230**	**281**	**362**	**383**	**+28,8**	**+ 5,8**

3) Les dépenses au titre des voyages

Le nouvel élan pris en 1988 par les dépenses de voyage s'est poursuivi fermement en 1990 en dépit de la baisse enregistrée au niveau de certaines rubriques constitutives de cette partie non négligeable de la balance des paiements.

Les dépenses touristiques ont accusé, pour la troisième année consécutive, une forte progression sous l'effet, notamment, de l'accroissement soutenu des dépenses de voyage d'agrément qui en représentent, d'ailleurs, la part prépondérante. De 70 millions de dinars en 1989, celles-ci se sont élevées, en effet, à 98 millions de dinars en 1990, portant encore la marque de la dernière révision intervenue en matière d'allocation touristique.

Beaucoup moins élevé, le montant des dépenses effectuées au titre des voyages d'affaires s'est également accru passant, d'une année à l'autre, de 4 à 5 millions de dinars environ. Autorisées à garder par devers elles jusqu'à 20% de leurs recettes en devises générées par les flux d'exportation, les sociétés exportant 15% et plus de leurs chiffres d'affaires effectuent librement toutes dépenses à l'étranger nécessaires à la bonne marche de leurs activités et, en particulier, celles engagées pour contacter leurs partenaires, prospecter de nouveaux marchés, participer à des foires, etc...

S'agissant des dépenses relatives aux voyages officiels, elles sont passées, d'une année à l'autre, de 1 à 2 millions de dinars. Elles connaîtront, dans le futur, une nouvelle impulsion suite au relèvement de l'indemnité journalière accordée au personnel de l'Etat, des collectivités publiques locales, des établissements publics à caractère administratif et des entreprises publiques à l'occasion des missions effectuées à l'étranger. En vertu des dispositions du décret n° 90-2143 du 19 décembre 1990, le montant quotidien de cette allocation est fixé à 90 dinars pour les cadres supérieurs nantis d'emplois fonctionnels, à 75 dinars pour les cadres de maîtrise et à 60 dinars pour le personnel d'exécution.

Concernant les dépenses engagées au titre des frais d'études et de stages à l'étranger, elles se sont maintenues au même niveau que l'année précédente, soit 31 millions de dinars.

EVOLUTION DES DEPENSES RELATIVES AUX VOYAGES (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Tourisme	50	40	54	70	98	+29,6	+40,0
Etudes et stages	19	17	26	31	31	+19,2	-
Soins médicaux	12	12	11	10	13	- 9,1	+30,0
Autres frais de séjour	4	9	12	16	14	+33,3	- 12,5
Total	**85**	**78**	**103**	**127**	**156**	**+23,3**	**+22,8**

En matière de soins médicaux, la reprise des dépenses effectuées à l'étranger semble traduire la nécessité de recourir à des interventions chirurgicales jugées délicates. Il est à rappeler qu'en 1987, une équipe de médecins suffisamment qualifiés était venue encadrer sur le terrain certains spécialistes tunisiens en vue de les aider à assurer seuls et dans de meilleures conditions ce genre d'interventions. Une telle expérience, qui a été jugée concluante, pourrait contribuer à la réduction des dépenses pour soins médicaux à l'étranger.

Après avoir connu une forte progression en 1989, les autres frais de séjour engagés à l'étranger ont accusé l'année suivante une régression sous l'effet, notamment, de la diminution des dépenses effectuées au titre de la Omra. Le déclenchement de la crise du Golfe et l'installation en Arabie saoudite de forces militaires étrangères ont fortement affecté, à partir du mois d'août, le flux des voyageurs musulmans vers la Mecque. Concernant les frais de pélerinage, ils ont plutôt augmenté passant, d'une année à l'autre, de 8 à 9 millions de dinars. L'effectif des pélerins inscrits sur la liste officielle ayant été maintenu stable au niveau de 7.000 personnes, compte non tenu des accompagnateurs officiels, cette évolution est due, en partie, à l'accroissement du montant de l'allocation-pélerinage qui est passée de 1.300 dinars en 1989 à 1.350 dinars en 1990.

4) Les dépenses inhérentes aux grands travaux et services techniques

Après avoir marqué le pas en 1989 pour se stabiliser au niveau relativement bas de 34 millions de dinars, les dépenses en devises occasionnées par les grands travaux et services techniques réalisés en Tunisie par des étrangers ont repris en 1990 leur

mouvement à la hausse sans atteindre, toutefois, le niveau record de 53 millions de dinars enregistré trois années auparavant. Sur une enveloppe totale de 43 millions de dinars environ, près de 39 millions ont dû être consacrés au paiement des services techniques sollicités par des opérateurs tunisiens à des étrangers.

Encore une fois, les dépenses engagées au titre des grands travaux réalisés en Tunisie par des entreprises non-résidentes ont porté sur un montant relativement faible corrélativement avec la poursuite de la politique de rationalisation des investissements publics.

5) La rémunération du capital étranger

La Tunisie, qui s'est engagée dès les premières années de son indépendance sur la voie de la restructuration et du développement de son économie tout en consentant l'effort nécessaire en vue de consolider son infrastructure sur les plans économique et social, a dû recourir intensivement aux capitaux étrangers afin de combler l'insuffisance de son épargne nationale. Si au départ et compte tenu de la nature de la stratégie adoptée jusqu'à la fin des années soixante, l'assistance financière étrangère était accordée presque exclusivement sous forme de prêts, depuis le début de la deuxième décennie de développement et avec l'ouverture de notre économie, plusieurs promoteurs étrangers se sont intéressés à la Tunisie où ils ont investi énormément dans divers secteurs de l'activité économique.

Les changements intervenus dans le cadre des relations financières entretenues par la Tunisie avec l'étranger se reflètent à travers l'évolution des différentes composantes de la rémunération du capital étranger.

Parmi les quatre composantes de cette rubrique, seule celle ayant trait aux intérêts de la dette à court terme s'est inscrite en progression, quoique à un rythme beaucoup moins accéléré qu'en 1989, suite, notamment, au recours accru à l'emprunt pour le financement des importations. S'agissant de la rémunération des avoirs en dinars convertibles détenus en Tunisie par des non-résidents, elle a porté sur 6 millions de dinars environ. Tandis que la Banque de développement économique de Tunisie a dû verser à l'Union tunisienne de banques près de 6 millions de dinars à titre d'intérêts, les autres intermédiaires financiers agréés ont transféré, au même titre, 2 millions de dinars au profit de leurs correspondants étrangers.

DEPENSES AU TITRE DE LA REMUNERATION DU CAPITAL ETRANGER (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Intérêts de la dette à moyen et long termes	251	304	345	378	353	+ 9,6	- 6,6
Intérêts de la dette à court terme	7	6	8	14	18	+75,0	+ 28,6
Dividendes et bénéfices	5	10	35	35	29	-	- 17,1
Revenus des investissements directs	42	50	51	65	55	+ 27,5	- 15,4
Total	**305**	**370**	**439**	**492**	**455**	**+12,1**	**- 7,5**

En revanche, le montant des intérêts de la dette à moyen et long termes a diminué sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont, notamment, le report à partir du mois d'août du paiement du service de la dette de la Tunisie vis-à-vis du Koweït et, dans des proportions plus faibles, de l'Irak.

De même, les dividendes et bénéfices transférés à l'étranger ont accusé une diminution. Sur les 29 millions de dinars enregistrés en 1990, 13 millions ont été générés par les sociétés pétrolières, 7 millions par les institutions financières et 3 millions par l'industrie textile.

De 65 millions de dinars en 1989, le montant des revenus rapatriés par les promoteurs étrangers au titre des investissements directs réalisés en Tunisie est passé à 55 millions de dinars en 1990. Ces transferts sont le fait, principalement, des sociétés pétrolières et des entreprises exportatrices non-résidentes.

6) Les autres dépenses courantes

Contrairement à 1989 et à l'exception des dépenses engagées pour le paiement des primes et indemnités d'assurance, toutes les autres dépenses ont évolué dans le sens de la hausse.

EVOLUTION DES AUTRES DEPENSES COURANTES (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Dépenses gouvernementales	132	132	148	138	140	- 6,8	+ 1,4
Primes et indemnités d'assurance	19	18	18	17	17	- 5,6	-
Frais commerciaux	27	28	37	32	34	- 13,5	+ 6,2
Revenus du travail	8	6	5	5	7	-	+40,0
Services divers	16	14	16	13	14	- 18,8	+ 7,7
Transferts unilatéraux	7	10	8	12	14	+50,0	+16,7
Total	**209**	**208**	**232**	**217**	**226**	**- 6,5**	**+ 4,2**

Les dépenses gouvernementales, qui représentent plus de la moitié de cette rubrique, ont augmenté légèrement après avoir accusé une régression l'année précédente. Depuis déjà quelques années, les missions diplomatiques tunisiennes installées à l'étranger étaient appelées à accorder un intérêt particulier aux relations commerciales avec l'étranger et contribuer activement à la recherche de nouveaux marchés. Plusieurs séminaires ont été organisés à leur intention en Tunisie et l'on s'attend à ce que ces missions parviennent aux résultats escomptés en collaboration avec les entreprises et organismes spécialisés.

Reprenant également leur tendance à la hausse, les dépenses liées aux frais commerciaux sont passées de 32 millions de dinars en 1989 à 34 millions de dinars en 1990. Constitué, d'une part, des frais accessoires au commerce extérieur et, d'autre part, des frais de publicité engagés à l'étranger par des opérateurs tunisiens, ce montant couvre à hauteur de 4 millions de dinars environ les dépenses effectuées par l'Office national du

tourisme tunisien pour une meilleure exploitation des marchés traditionnels et la recherche de nouveaux débouchés pour notre produit touristique.

De 12 millions de dinars en 1989, le montant des transferts sans contrepartie effectués au profit de l'étranger est passé à 14 millions en 1990 dont 7 millions représentent la contribution de l'Etat tunisien à des organismes internationaux et 6 millions les fonds rapatriés par des étrangers au titre de leur départ définitif.

II - LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Alors que les tirages sur les crédits effectués par l'Administration ont diminué au même titre que les dons et les investissements directs, les entreprises ont, en revanche, intensifié leurs recours aux capitaux extérieurs à court et moyen termes pour couvrir leurs dépenses d'importation d'intrants et de biens d'équipement. Néanmoins, au total les recettes de capitaux extérieurs se sont accrues en 1990 à un rythme beaucoup moins accéléré qu'en 1989.

Accusant également une décélération, les sorties de capitaux ont augmenté moins rapidement que les entrées. Le solde excédentaire de la balance des capitaux ne s'est accru, de ce fait, que de 24,8% en 1990 contre 76,6% une année auparavant.

A - LES ENTREES DE CAPITAUX EXTERIEURS

La décélération du rythme d'accroissement des apports bruts de capitaux extérieurs accusée en 1990 est le résultat des évolutions divergentes enregistrées par les diverses rubriques y afférentes qui s'étaient inscrites toutes en progression en 1989.

EVOLUTION DES APPORTS BRUTS DE CAPITAUX EXTERIEURS (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Dons publics	32	29	90	195	171	+116,8	- 12,3
Participations étrangères	104	101	77	108	103	+ 40,3	- 4,6
Investissements directs	*69*	*85*	*67*	*87*	*79*	*+ 29,9*	*- 9,2*
Investis. de portefeuille	*35*	*16*	*10*	*21*	*24*	*+110,0*	*+ 14,3*
Capitaux d'emprunt à moyen et long termes	609	591	648	808	759	+ 24,7	- 6,1
Administration	*347*	*319*	*431*	*571*	*423*	*+ 32,5*	*- 26,0*
Entreprises	*262*	*272*	*217*	*237*	*336*	*+ 9,2*	*+ 41,8*
Capitaux d'emprunt à court terme	135	188	136	269	608	+ 97,8	+126,0
Total	**880**	**909**	**951**	**1380**	**1641**	**+ 45,1**	**+ 18,9**

1) Les dons publics

Après avoir enregistré une forte progression en 1989, année au cours de laquelle la Tunisie a dû affronter deux calamités naturelles, d'abord la sécheresse et ensuite les inondations, les dons publics se sont inscrits en régression.

En baisse de 16,4%, le montant total des dons en espèces s'est situé en 1990 à 56 millions de dinars, niveau inférieur à l'enveloppe de 65 millions accordée l'année précédente par la Libye. En vue d'aider la Tunisie à faire face aux dommages provoqués par les inondations, l'Arabie saoudite lui a fourni , au début de l'année, 45 millions de dinars environ à titre de don. De son côté, la CEE lui a accordé une aide en espèces évaluée à 8 millions de dinars.

S'inscrivant également en baisse, les dons en nature reçus par la Tunisie en 1990 n'ont porté que sur 115 millions de dinars contre 128 millions l'année précédente. Cette diminution enregistrée globalement cache toutefois une évolution divergente selon les produits. S'agissant, en particulier, des dons céréaliers, ils ont repris leur tendance à la hausse pour répondre aux besoins accrus de la Tunisie dont la production agricole a été fortement affectée par la persistance de conditions climatiques peu favorables.

VENTILATION DES DONS PAR MODE DE TRANSFERT (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990
Dons en espèces	4	1	4	67	56
Dons en nature	28	28	86	128	115
dont :					
Produits laitiers	*15*	*8*	*7*	*8*	*6*
Céréales	*13*	*11*	*41*	*39*	*41*
Total	**32**	**29**	**90**	**195**	**171**

2) Les participations étrangères

La diminution enregistrée par les investissements directs étrangers réalisés en Tunisie n'ayant pu être compensée par l'augmentation des investissements de portefeuille, la participation étrangère totale au capital a de nouveau fléchi en 1990 après avoir accusé une augmentation appréciable une année auparavant.

a - Les investissements directs

Fluctuant, le montant des investissements directs étrangers réalisés en Tunisie est revenu de 87 millions de dinars en 1989 à 79 millions en 1990 dont les deux tiers environ sont constitués d'apports en nature.

Comme par le passé, le secteur pétrolier s'est taillé la part du lion. Sur une enveloppe totale de l'ordre de 53 millions de dinars réalisée dans ce domaine, 27 millions représentent la valeur du matériel parvenu de l'étranger et devant servir pour les travaux de prospection et d'exploitation pétrolières. Ceux-ci ont connu au cours des dernières années

une nouvelle impulsion suscitée par la découverte de nouveaux gisements pétrolifères à travers le territoire tunisien.

Confiés à la Société espagnole Dragados Y Constructiones, les travaux de construction du barrage El Haouareb sur l'Oued Marguellil qui ont commencé depuis le mois d'avril 1986 ont nécessité un nouvel apport de fonds de près de 5 millions de dinars. Un montant légèrement inférieur est également parvenu de l'étranger pour le compte de Lake Group, société hollandaise chargée de l'exécution des travaux d'assainissement du lac de Tunis.

Dans le domaine touristique, les investissements directs étrangers ont porté sur 2 millions de dinars contre 1 million de dinars enregistré au profit du secteur de l'immobilier et correspondant au produit de la vente de terrains et de logements à usage d'habitation à des non-résidents.

b - Les investissements de portefeuille

Le montant des investissements de portefeuille effectués en Tunisie par des non-résidents a continué en 1990 à s'accroître fermement quoique à un rythme moins accéléré que celui enregistré l'année précédente. Cette évolution est due à la forte progression des investissements réalisés dans les domaines du tourisme et de l'immobilier qui a compensé et au-delà les baisses accusées au niveau des autres secteurs de l'activité économique.

RECETTES AU TITRE DES INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE (en millions de dinars)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Institutions financières	51	24	21	5	2	6	1
Tourisme et immobilier	7	5	3	2	1	3	13
Industries manufacturières	21	3	2	6	6	5	4
Autres	1	3	9	3	1	7	6
Total	**80**	**35**	**35**	**16**	**10**	**21**	**24**

L'activité touristique, dont le cadre juridique s'est amélioré notablement avec la parution en mars 1990 du nouveau code des investissements, a bénéficié, au cours de cette année, d'une enveloppe financière appréciable au titre des investissements de portefeuille. A lui seul, le Club méditerranée a réalisé un apport de l'ordre de 5 millions de dinars destinés à couvrir les dépenses occasionnées par le réaménagement des hôtels "Eucalypso" et "Jerba la douce". Outre la création de 240 nouveaux lits au sein de ces deux centres d'hébergement dont la date de réouverture est fixée au mois de juin 1992, il est prévu de les doter d'une salle de congrès, d'un centre de rééducation et de remise en forme et d'une piscine couverte, ce qui contribuera à diversifier le produit touristique offert par l'Ile de Jerba et prédominé actuellement par l'aspect balnéaire. Par ailleurs, le groupe français "Accord holding" a participé à hauteur de 4 millions de dinars à l'augmentation du capital de la société "Tanit international" qui se proposait également de développer sa capacité d'hébergement et de diversifier la gamme des services rendus à ses clients.

Dans le domaine industriel, à côté des nombreuses opérations d'investissement de portefeuille effectuées par les non-résidents et portant sur des montants relativement limités, une enveloppe de plus de 2 millions de dinars est parvenue de la France à titre d'acquisition d'une partie du capital de la société STUMETAL dans le cadre de la privatisation de cette entreprise spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage métallique.

Le montant des investissements étrangers de portefeuille réalisés au profit des institutions financières s'est situé à un niveau très bas en l'absence d'opérations effectuées pour le compte des banques de développement instituées conjointement avec certains pays arabes et dont le capital social n'est pas encore totalement libéré.

3) Les tirages sur prêts à moyen et long termes

Après deux années de hausse à un rythme soutenu, les entrées de capitaux sous forme de tirages sur les lignes extérieures de crédit à moyen et long termes ont accusé, de nouveau, une baisse. L'affermissement des flux de capitaux bénéficiant aux entreprises s'est avéré insuffisant pour neutraliser l'effet de la diminution enregistrée par les tirages effectués par l'Administration. Le déclenchement de la crise du Golfe a affecté notablement le flux des capitaux provenant de l'extérieur.

EVOLUTION DES TIRAGES SUR LES LIGNES EXTERIEURES DE CREDIT A MOYEN ET LONG TERMES **(en millions de dinars)**

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Administration	347	319	431	571	423	+32,5	- 25,9
Origine privée	*98*	*18*	*8*	*-*	*20*	*-*	*-*
Origine publique	*249*	*301*	*423*	*571*	*403*	*+35,0*	*- 29,4*
Entreprises	262	272	217	237	336	+ 9,3	+ 41,8
Origine privée	*160*	*138*	*70*	*68*	*142*	*- 2,9*	*+108,8*
Origine publique	*102*	*134*	*147*	*169*	*194*	*+15,0*	*+ 14,8*
Total	**609**	**591**	**648**	**808**	**759**	**+24,7**	**- 6,1**
Origine privée	*258*	*156*	*78*	*68*	*161*	*- 12,9*	*+136,8*
Origine publique	*351*	*435*	*570*	*740*	*598*	*+29,9*	*- 19,2*

L'évolution des tirages sur emprunts extérieurs à moyen et long termes enregistrée en 1990 laisse apparaître un très net changement dans la structure par origine. Le mouvement de baisse enregistré de façon continue par la part des capitaux d'origine privée depuis 1984 s'est renversé en 1990. L'Administration et, surtout, les entreprises ont intensifié leur recours à cette source de financement pour combler autant que possible l'insuffisance des capitaux d'origine publique. Cette évolution n'a pas manqué de peser sur les conditions d'endettement de la Tunisie.

Classée depuis plusieurs années déjà parmi les pays à revenus intermédiaires, la Tunisie n'était plus éligible aux sources de financement à des conditions concessionnelles. Aussi bien l'Administration publique que les opérateurs économiques ont dû souvent faire

appel au marché financier international et recourir davantage aux autres sources privées de financement. Cette situation a engendré une très forte aggravation des charges de l'endettement extérieur qu'illustre l'évolution ascendante du service de la dette dont le niveau a déjà franchi le cap de 1 milliard de dinars depuis 1989 contre 542 millions seulement en 1985. Malgré cette forte augmentation en valeur absolue, le taux du service de la dette s'est nettement amélioré. Il s'est situé à 21% en 1990 contre 23% en 1989 et 26,9% en 1986 et ce, suite à la restructuration de la dette extérieure et à la forte progression enregistrée par les recettes d'exportation depuis 1987.

Si l'enveloppe des capitaux d'emprunt à moyen et long termes dont la Tunisie a bénéficié en 1990 s'est inscrite en régression, c'est parce que l'Administration a pratiquement épuisé les crédits obtenus dans le cadre du soutien de l'effort d'assainissement et de redressement de l'économie.

La Tunisie, qui a toujours veillé à maintenir intacte sa crédibilité en entretenant d'excellentes relations avec l'ensemble de ses partenaires et en honorant à temps ses engagements financiers quelle que soit la situation de son économie, dispose encore d'une grande capacité de financement d'origine extérieure. Si en 1990, une grande partie des lignes de crédit contractées par la Tunisie était encore inutilisée c'est, surtout, en raison de la possibilité donnée aux entreprises d'effectuer par certificat d'importation une bonne partie de leurs achats à l'étranger en payant au comptant le montant requis ou en recourant à des crédits commerciaux à court terme. Cette situation n'a pas manqué de se traduire par des ponctions supplémentaires sur les réserves de change.

Il faut reconnaître, cependant, que les tirages sur les lignes de crédit contractées par l'Etat et mises à la disposition des opérateurs économiques se heurtaient, très souvent, à un certain nombre de difficultés dues, notamment, aux procédures assez longues prévues dans les conventions. Mais, la plupart de ces difficultés viennent de connaître un début de solution et les banques ont été invitées à orienter les opérations qui leur sont confiées par leurs clients vers ces crédits dont les conditions ont été améliorées en faveur des utilisateurs.

a - Les tirages de l'Administration

De 571 millions de dinars en 1989, le montant des tirages sur emprunts extérieurs effectués par l'Administration est revenu à 423 millions en 1990 dont 38% ont servi à financer directement des fournisseurs étrangers de marchandises. La contraction des crédits d'origine publique est essentiellement imputable au fléchissement des tirages effectués auprès du Japon, de l'Arabie saoudite, de la Banque africaine de développement et, surtout, de la Banque mondiale du fait, notamment, de l'utilisation totale de certains crédits accordés à la Tunisie dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'ajustement structurel.

b - Les tirages des entreprises

De 237 millions de dinars en 1989, les tirages des entreprises sur les lignes extérieures de crédit sont passés à 336 millions de dinars en 1990. Comme par le passé, ce sont les institutions financières qui ont le plus fait recours aux capitaux d'emprunt à moyen et long termes. Elles ont reçu, à ce titre, 127 millions de dinars contre 86 millions

pour le secteur des transports, 59 millions pour l'industrie manufacturière et 33 millions de dinars environ pour l'énergie et l'eau potable.

4) Les capitaux à court terme

Poursuivant leur tendance à la hausse à un rythme soutenu, le montant des capitaux à court terme enregistré en 1990 s'est élevé à 608 millions de dinars dont plus des trois quarts sont constitués d'emprunts commerciaux.

B - LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital ont continué à s'accroître en 1990 mais à un rythme moins accéléré que l'année précédente. A l'exception de celles ayant trait aux investissements directs et aux investissements de portefeuille qui ont poursuivi leur tendance à la hausse à un rythme soutenu, les autres sorties de capitaux se sont ralenties, le montant de l'amortissement de la dette à moyen et long terme des entreprises ayant même enregistré une diminution.

EVOLUTION DES DEPENSES EN CAPITAL (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Participations	30	18	21	23	33	+ 9,6	+43,5
Investissements directs	*20*	*10*	*15*	*18*	*27*	*+20,0*	*+50,0*
Invest. de portefeuille	*10*	*8*	*6*	*5*	*6*	*- 16,7*	*+20,0*
Capitaux d'emprunt à moyen et long termes	417	556	579	728	739	+25,7	+ 1,5
Administration	199	252	286	364	394	+27,3	+ 8,2
Entreprises	218	304	293	364	345	+24,3	- 5,2
Capitaux d'emprunt à court terme	85	132	109	206	342	+89,0	+66,0
Total	**532**	**706**	**709**	**957**	**1114**	**+35,0**	**+16,4**

1) Les participations

Le rythme d'accroissement des sorties de capitaux au titre des participations étrangères s'est encore accéléré en 1990. Tandis que les dépenses engagées au titre des investissements de portefeuille ont repris leur tendance à la hausse, celles relatives aux investissements directs ont poursuivi leur mouvement ascendant à un rythme soutenu.

a - Les sorties de capitaux au titre des investissements directs

De 18 millions de dinars en 1989, les dépenses en capital effectuées au titre des investissements directs se sont élevées à 27 millions de dinars en 1990 dont 26 millions ont été l'oeuvre de sociétés pétrolières étrangères opérant en Tunisie. En effet, celles-ci ont réexporté du matériel pour une valeur de 25 millions de dinars qui a servi dans le cadre des travaux de prospection engagés dans le pays.

Outre ces opérations qui correspondent en fait à des désinvestissements, certains résidents tunisiens ont procédé réellement mais pour des montants relativement faibles à des investissements directs à l'étranger. A cet égard, il y a lieu de noter que ces opérations qui portent sur des montants encore faibles sont destinées, en général, à assurer une présence des opérateurs tunisiens sur les marchés extérieurs et à leur permettre une meilleure pénétration commerciale.

b - Les sorties de capitaux au titre des investissements de portefeuille

Reprenant leur tendance à la hausse, les dépenses en capital engagées en matière d'investissement de portefeuille sont passées de 5 millions de dinars en 1989 à 6 millions environ en 1990 dont près de 1 million au titre de l'amortissement de l'emprunt national contracté par l'Etat auprès des tunisiens résidant à l'étranger et un montant presque égal au titre de la cession de participations détenues par les entreprises non-résidentes. Près de la moitié de ces cessions sont le fait de la Société financière internationale qui a vendu ses parts au capital de Tunisie-leasing au profit du Crédit foncier et commercial de Tunisie.

Quant à la participation tunisienne au capital d'entreprises installées à l'étranger, elle a porté sur près de 2 millions de dinars, montant correspondant à la participation de la Société tunisienne de banque auprès de la Société nigérienne de banque nouvellement créée à l'occasion de la liquidation de la BDRN.

Concernant la participation des résidents tunisiens à la constitution de nouvelles sociétés non-résidentes de commerce international, elle a porté sur 300 mille dinars environ.

2) L'amortissement de la dette à moyen et long termes

Après avoir enregistré une forte accélération en 1989, les sorties de capitaux au titre de l'amortissement de la dette à moyen et long termes ont poursuivi l'année suivante leur tendance à la hausse à un rythme très modéré.

Ceci est dû, principalement, au report obligé des remboursements de la dette vis-à-vis de certains pays du Golfe, suite au déclenchement de la crise dans la région au début du mois d'août. D'ailleurs, à partir de cette date et en attendant la normalisation de la situation dans la région, la Tunisie a suspendu le remboursement en principal et en intérêts de ses emprunts contractés auprès du Koweït conformément à la décision prise dans ce sens à l'échelle internationale.

Aussi bien pour l'Administration que pour les entreprises, c'est le montant des remboursements de la dette d'origine publique qui a fléchi, celui transféré au profit des sources privées de financement ayant poursuivi sa tendance à la hausse.

AMORTISSEMENT DE LA DETTE A MOYEN ET LONG TERMES (en millions de dinars)

	1986	1987	1988	1989	1990	Variations en %	
						1989/88	1990/89
Administration	199	252	286	364	394	+27,3	+ 8,2
Prêts d'origine publique	*167*	*227*	*242*	*304*	*292*	*+25,6*	*- 4,0*
Prêts d'origine privée	*32*	*25*	*44*	*60*	*102*	*+36,4*	*+70,0*
Entreprises	218	304	293	364	345	+24,3	- 5,2
Prêts d'origine publique	*42*	*66*	*73*	*116*	*77*	*+59,0*	*- 33,7*
Prêts d'origine privée	*176*	*238*	*220*	*248*	*268*	*+12,8*	*+ 8,1*
Total	**417**	**556**	**579**	**728**	**739**	**+25,7**	**+ 1,5**
Prêts d'origine publique	*209*	*293*	*315*	*420*	*369*	*+33,3*	*- 12,2*
Prêts d'origine privée	*208*	*263*	*264*	*308*	*370*	*+16,7*	*+20,1*

Certes, le remboursement de la dette extérieure est une nécessité impérieuse et la Tunisie a toujours veillé à honorer à l'échéance tous ses engagements financiers. Néanmoins, si jusqu'à 1985, les entrées de capitaux d'emprunt à moyen et long termes ont permis de couvrir et au-delà les paiements effectués au titre du remboursement du service de la dette, depuis, un déficit entre les deux flux est apparu et son intensité s'est accentuée d'une année à l'autre.

ENTREES NETTES DE CAPITAUX D'EMPRUNT A MOYEN ET LONG TERMES

(en millions de dinars)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Tirages	550	609	591	648	808	759
Service de la dette	542	668	860	923	1106	1092
Entrées nettes	**+ 8**	**- 59**	**-269**	**-275**	**-298**	**-333**

3) Les capitaux à court terme

Sur les 342 millions de dinars enregistrés au titre des capitaux à court terme du côté des dépenses, 300 millions environ représentent le montant des exportations effectuées à crédit.

S'il est vrai que beaucoup d'entreprises tunisiennes ont, de plus en plus, tendance à accorder des facilités de paiement à leurs clients étrangers, l'on constate que certaines d'entre elles éprouvent de grandes difficultés pour recouvrer en totalité leurs créances à court terme nées sur l'extérieur. Sur un montant total de 36 millions de dinars correspondant aux crédits déclarés impayés à la fin de 1990, près de 96% sont classés dans la catégorie des risques politiques.

PAIEMENTS EXTERIEURS DE LA TUNISIE : EVOLUTION DES RECETTES COURANTES ET DES ENTREES DE CAPITAUX

(en millions de dinars)

Rubriques	1987	1988	1989	1990
A. BIENS, SERVICES, REVENUS ET AUTRES TRANSFERTS	**3205,6**	**4179,1**	**4812,8**	**5213,3**
EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (FOB)	**1741,1**	**2058,0**	**2782,0**	**3087,4**
SERVICES	1032,0	1589,2	1478,9	1480,3
TRANSPORTS	207,6	228,2	254,6	285,0
Frêts et assurances sur marchandises	26,5	31,1	39,7	52,7
Opérations compensées	69,2	65,2	88,7	78,2
Billets de passage	68,8	89,4	88,9	108,9
Affrêtements	16,4	8,7	3,0	8,5
Avitaillement	4,9	2,4	3,1	0,6
Autres frais	21,8	31,4	31,2	36,1
VOYAGES	629,1	1145,2	926,5	893,7
Tourisme	568,9	1086,1	880,7	827,8
Etudes et stages	1,4	0,7	0,7	0,6
Soins médicaux	0,1	0,5	0,3	0,4
Autres frais de séjour	58,7	57,9	44,8	64,9
OPERATIONS GOUVERNEMENTALES	100,4	110,2	151,2	144,3
Gouvernement tunisien	33,8	36,1	38,9	43,9
-Redevance	33,8	35,5	38,8	43,8
-Assistance technique	-	0,6	0,1	0,1
Gouvernements étrangers	66,6	74,1	112,3	100,4
AUTRES SERVICES	94,9	105,6	146,6	157,3
Primes et indemnités d'assurance	15,4	10,4	8,5	7,8
Frais de bureau	31,0	27,7	52,8	48,5
Frais commerciaux	30,7	33,5	39,8	56,6
Grands travaux et services techniques	4,2	5,1	7,2	7,0
PTT	4,3	7,2	13,3	16,7
Divers	9,3	21,7	25,0	20,7
REVENUS	419,1	507,2	528,7	611,3
Revenus du capital	16,1	40,6	65,7	85,6
Intérêts sur prêts et placements	15,6	38,9	63,8	83,4
Dividendes et bénéfices	0,5	1,7	1,8	0,9
Revenus des investissements directs	-	-	0,1	1,3
Revenus du travail	403,0	466,6	463,0	525,7
Economies sur salaires	380,3	426,7	426,6	484,4
Autres revenus du travail	22,7	39,9	36,4	41,3

Rubriques	1987	1988	1989	1990
TRANSFERTS UNILATERAUX	**13,4**	**24,7**	**23,2**	**34,3**
SECTEUR PRIVE TUNISIEN	12,9	21,1	22,6	25,9
Bourses étrangères	5,0	9,6	13,3	14,7
Dons publics aux privés	-	-	0,3	0,2
Autres transferts publics	1,4	0,5	0,5	1,9
Autres transferts privés	6,5	11,0	8,5	9,1
SECTEUR PUBLIC TUNISIEN	0,5	3,6	0,6	8,4
B. ENTREES DE CAPITAUX	**908,7**	**956,5**	**1396,0**	**1647,9**
DONS PUBLICS	28,6	89,5	195,4	171,1
INVESTISSEMENTS DIRECTS	85,1	67,1	87,4	78,6
Avoirs	1,2	1,7	0,2	1,0
Engagements	83,9	65,4	87,2	77,6
Participations	82,1	63,7	83,2	73,3
Prêts	1,3	0,6	1,5	1,8
Immobilier	0,5	1,1	2,5	2,5
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	15,5	9,8	21,1	24,2
Obligations du secteur public	0,5	1,2	5,2	1,6
Avoirs	0,5	0,8	0,8	1,5
Engagements	-	0,4	4,4	0,1
Autres obligations	-	-	-	-
Actions du secteur public	15,0	8,6	15,8	22,1
Avoirs	0,1	-	0,1	-
Engagements	14,9	8,6	15,7	22,1
Autres actions	-	-	0,1	0,5
Avoirs	-	-	0,1	0,5
Engagements	-	-	-	-
CAPITAUX A MOYEN ET LONG TERMES DE L'ADMINISTRATION	319,4	431,0	571,1	423,3
Engagements	319,4	431,0	571,1	423,3
Prêts publics étrangers	301,3	422,8	571,1	403,5
Prêts privés étrangers	18,1	8,2	-	19,8
CAPITAUX A MOYEN ET LONG TERMES DES ENTREPRISES	271,6	223,4	252,4	342,4
Avoirs	-	6,9	15,7	6,3
Engagements	271,6	216,5	236,7	336,1
Prêts publics étrangers	133,4	146,6	169,0	194,5
Prêts privés étrangers	138,2	69,9	67,7	141,6
CAPITAUX A COURT TERME	188,5	135,7	268,6	608,3
Prêts commerciaux	18,3	14,7	17,8	111,0
Emprunts commerciaux	170,2	121,0	250,8	497,3
C. OPERATIONS D'AJUSTEMENT	-	**2,4**	**24,7**	**19,7**
Différences de change	-	0,6	10,3	2,7
Opérations en cours	-	1,8	14,4	17,0
TOTAL GENERAL	**4114,3**	**5138,0**	**6233,5**	**6880,9**

PAIEMENTS EXTERIEURS DE LA TUNISIE : EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES ET DES SORTIES DE CAPITAUX

(en millions de dinars)

Rubriques	1987	1988	1989	1990
A. BIENS, SERVICES, REVENUS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	3283,4	4088,3	5160,2	5823,8
IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (FOB)	2343,5	2999,0	3927,8	4501,0
SERVICES	553,8	637,5	723,1	786,6
TRANSPORTS	230,2	280,8	362,4	382,8
Frêts et assurances sur marchandises	131,8	163,0	205,5	210,3
Opérations compensées	52,9	53,2	64,5	75,0
Billets de passage	7,9	12,7	17,9	23,2
Affrêtement	12,6	21,1	38,4	37,7
Avitaillement	7,8	6,3	6,9	6,7
Autres frais	17,2	24,5	29,2	29,9
VOYAGES	77,9	102,5	127,3	155,9
Tourisme	40,7	53,4	70,2	97,8
Etudes et stages	16,7	26,2	31,1	31,6
Soins médicaux	11,7	11,2	9,8	12,8
Autres frais de séjour	8,8	11,7	16,2	13,7
OPERATIONS GOUVERNEMENTALES	132,4	148,3	137,8	139,6
Gouvernement tunisien	132,4	148,3	137,8	139,6
- Assistance technique	2,3	13,2	23,0	27,1
- Autres	130,1	135,1	114,8	112,5
Gouvernements étrangers	-	-	-	-
AUTRES SERVICES	113,3	105,9	95,6	108,3
Primes et indemnités d'assurance	17,6	18,1	17,1	17,1
Frais de bureau	4,1	5,9	3,4	2,0
Frais commerciaux	28,1	37,0	31,8	34,4
Grands travaux et services techniques	52,7	33,6	33,9	43,3
PTT	3,6	3,9	2,1	4,7
Divers	7,2	7,4	7,3	6,8
REVENUS	376,2	443,9	496,9	462,1
Revenus du capital	370,4	439,2	491,9	455,0
Intérêts sur prêts à moyen et long termes	310,7	344,5	377,7	352,6
Intérêts sur prêts à court terme		8,0	14,5	18,4
Dividendes et bénéfices	9,7	35,2	34,7	28,5
Revenus des investissements directs	50,0	51,5	64,9	55,4
Loyers	-	-	0,1	0,1
Revenus du travail	5,8	4,7	5,0	7,1
Economies sur salaires	3,1	2,5	2,4	5,3
Autres revenus du travail	2,7	2,2	2,6	1,8
TRANSFERTS UNILATERAUX	9,9	7,9	12,4	14,1
SECTEUR PRIVE TUNISIEN	5,1	3,5	6,9	7,0

Rubriques	1987	1988	1989	1990
Bourses étrangères	-	-	-	-
Dons publics aux privés	-	-	-	-
Autres transferts publics	0,2	0,2	0,2	0,9
Emigration et immigration	4,9	3,3	6,7	6,1
Autres transferts privés	-	-	-	-
SECTEUR PUBLIC TUNISIEN	4,8	4,4	5,5	7,1
B. SORTIES DE CAPITAUX	**716,2**	**725,2**	**981,0**	**1130,0**
DONS PUBLICS	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS DIRECTS	10,3	14,6	17,7	26,8
Avoirs	2,3	0,4	4,6	0,3
Engagements	8,0	14,2	13,1	26,5
Participations	5,8	14,1	11,8	26,5
Prêts	2,2	-	1,2	-
Immobilier	-	0,1	0,1	-
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	7,9	5,9	5,4	5,5
Obligations du secteur public	7,3	3,2	3,9	0,8
Avoirs	6,7	2,3	2,2	-
Engagements	0,6	0,9	1,7	0,8
Autres obligations	-	-	-	-
Actions du secteur public	0,6	0,8	1,0	0,9
Avoirs	-	0,5	0,1	-
Engagements	0,6	0,3	0,9	0,9
Autres actions	-	1,9	0,5	3,8
Avoirs	-	1,9	0,5	3,8
Engagements	-	-	-	-
CAPITAUX A MOYEN ET LONG TERMES DE L'ADMINISTRATION	251,7	286,3	364,4	394,6
Engagements	251,7	286,3	364,4	394,6
Prêts publics étrangers	226,8	242,2	304,7	291,8
Prêts privés étrangers	24,9	44,1	59,7	102,8
CAPITAUX A MOYEN ET LONG TERMES DES ENTREPRISES	313,7	309,3	388,0	361,6
Avoirs	9,9	16,6	24,3	16,5
Engagements	303,8	292,7	363,7	345,1
Pêts publics étrangers	66,2	72,6	115,5	77,5
Prêts privés étrangers	237,6	220,1	248,2	267,6
CAPITAUX A COURT TERME	132,6	109,1	205,5	341,5
Prêts commerciaux	45,7	65,4	28,9	41,0
Emprunts commerciaux	86,9	43,7	176,6	300,5
C. OPERATIONS D'AJUSTEMENT	**18,2**	-	-	-
Différence de change	7,6	-	-	-
Opérations en cours	10,6	-	-	-
TOTAL GENERAL	**4017,8**	**4813,5**	**6141,2**	**6953,8**
SOLDE	**+96,5**	**+324,5**	**+92,3**	**-72,9**

L'EVOLUTION MONETAIRE
ET
LA DISTRIBUTION DU CREDIT

I. - L'ACTION DES AUTORITES MONETAIRES

Les nouvelles mesures prises en 1990, qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du programme d'ajustement structurel adopté en 1986, ont intéressé principalement la politique des taux d'intérêt, la réserve obligatoire, le marché monétaire et le développement du marché financier. La mise en place du cadre réglementaire de la Bourse des valeurs mobilières compte, également, parmi les dispositions fondamentales arrêtées en 1990.

Par ailleurs et dans le but d'activer la concrétisation des projets, les autorités monétaires ont invité les banques à faire preuve de plus de célérité dans l'étude des dossiers et à procéder au déblocage des crédits dès la réalisation des garanties nécessaires[1].

Les autorités monétaires ont, en outre, poursuivi leur politique d'assouplissement et de simplification des formalités et des procédures en matière de change et de commerce extérieur.

I - REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE BANCAIRE

Les mesures prises par les autorités monétaires dans ce domaine ont concerné le relèvement des taux d'intérêt préférentiels et les taux d'intervention de la Banque centrale sur le marché monétaire, le réaménagement de la réserve obligatoire ainsi que la réglementation du marché financier.

A - POURSUITE DE LA REFORME DE LA POLITIQUE DES TAUX D'INTERET

Dans le cadre de la politique tendant à harmoniser les taux d'intérêt en vue de leur donner plus d'efficacité pour une meilleure allocation des ressources, la Banque centrale a franchi une nouvelle étape dans la réduction des crédits accordés aux activités bénéficiant de taux d'intérêt préférentiels et dans le relèvement des taux de faveur qui leurs sont réservés afin de les rapprocher de ceux pratiqués sur le marché.

Pour ce qui est des comptes créditeurs, le taux de rémunération des dépôts à vue en dinars et des placements en dinars d'une durée inférieure à trois mois demeure libre mais plafonné à deux points de pourcentage, alors qu'auparavant, seul l'écart entre le taux de rémunération maximum et le taux minimum était limité à un point de pourcentage. Cet aménagement a été introduit dans le but, faut-il le souligner, de maintenir une certaine hiérarchie dans la rémunération des dépôts en fonction de la durée. Concernant les autres produits financiers et particulièrement les dépôts à terme et les bons de caisse, des précisions ont été apportées quant aux conditions et formalités d'ouverture et de remboursement anticipé. Le taux d'intérêt applicable à ces dépôts continue à être librement fixé par les banques.

[1] Cf. Note de la BCT aux banques n°90-07 du 27 février 1990.

Quant aux taux d'intérêt débiteurs et de réescompte prélevés sur les différentes catégories de crédits accordés aux activités prioritaires, ils ont été relevés en juillet 1990 de 0,5 point ou d'un point de pourcentage[1] conformément au tableau ci-dessous.

TAUX DEBITEURS ET TAUX DE REESCOMPTE DES CREDITS AUX ACTIVITES PRIORITAIRES

(en pourcentage)

Désignation	Quotité réescomptable		Taux d'intérêt débiteurs		Taux de réescompte	
	Ancienne	Nouvelle	Anciens	Nouveaux	Anciens	Nouveaux
Financement à court terme						
-Effets de mobilisation des crédits de cultures :						
.garantis par les sociétés de caution mutuelles	100	100	7,0	8,0	3,0	4,0
.autres			7,0	8,0	4,75	5,75
-Effets de mobilisation des : .crédits de préfinancement exportations .créances nées sur l'étranger relatives à des exportations dont le délai de règlement n'excède pas 180 jours	85	100	6,0	8,25	4,0	6,25
-Effets de mobilisation : .d'avances sur céréales et légumineuses, huiles et vins .de crédits de financement de stocks de céréales et d'huiles assortis d'une lettre d'agrément	85		6,0	non-éligibles	4,75	non-éligibles
Financement à moyen terme -Invest.dans l'artisanat&les petits métiers -Invest.d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies nouvelles			7,0	8,0	5,5	6,5
-Investissements agricoles			7,5	8,0	6,0	6,5
-Invest.industries exportatrices résidentes -Invest.de la petite et moyenne entreprise -Crédits à moyen terme relatifs à des exportations de biens d'équipement et de consommation durable dont le délai de règlement est supérieur à un an			8,0	9,0	6,5	7,5

Par ailleurs, le taux d'intérêt des crédits attribués sur le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle a été porté à 5% contre 4% auparavant pour les zones de décentralisation industrielle éligibles aux avantages accordés pour la promotion du dévelop-

[1] Cf. Circulaires de la BCT aux banques n°90-18 et 90-19 du 11 juillet 1990.

pement régional en matière d'industries manufacturières[1] et à 7,25% contre 6,25% pour les autres zones. Il est à noter que la durée et le délai de grâce demeurent inchangés.

B - RELEVEMENT DES TAUX D'INTERVENTION DE LA BANQUE CENTRALE

Ayant constaté des signes de dérapage des agrégats monétaires, particulièrement des crédits à l'économie, par rapport aux prévisions, la Banque centrale a pris, en juillet, des mesures restrictives en relevant le taux des prises en pension pour le porter au taux de l'appel d'offres (TAO) majoré de 1,5 point de pourcentage contre un point de pourcentage auparavant. De même, elle a relevé de 1/16 de point le taux de l'appel d'offres pour le porter à 10 6/16%.

C - REACTIVATION DE L'INSTRUMENT DE LA RESERVE OBLIGATOIRE

L'instrument de la réserve obligatoire additionnelle introduit à la fin de 1989 a été reconduit en 1990[2] mais avec des limites mensuelles. En effet, les banques doivent constituer, en plus de la réserve de base dont le taux est maintenu à 2% de l'assiette, 100% de toute augmentation de cette même assiette par rapport à son niveau de décembre 1989 au-delà des limites mensuelles arrêtées par la Banque centrale. De même, l'assiette de la réserve a été étendue à l'ensemble des dépôts à vue et à terme, aux certificats de dépôts et aux comptes d'épargne à l'exception de l'épargne liée.

L'intention des autorités monétaires était de faire de cette réserve additionnelle un instrument dissuasif, ce qui a été effectivement le cas, car tout au long de l'année, les banques ont réussi à maîtriser l'évolution de leurs dépôts et la plupart d'entre elles n'a pas eu à subir la réserve obligatoire additionnelle.

D - DECENTRALISATION DES OPERATIONS DE LA BANQUE CENTRALE

La Banque centrale a ouvert un comptoir à Monastir le 21 mai 1990 dont la zone d'intervention couvre les gouvernorats de Monastir et de Mahdia[3]. Comme les autres comptoirs, celui-ci est habilité à traiter les opérations d'achat et de vente de billets de banques étrangers et à instruire les dossiers relatifs aux opérations décentralisées de crédit, de commerce extérieur et de change. Il assure, en outre, la présidence de la chambre de compensation créée sur cette place et dont la zone de compensation couvre les agences bancaires installées dans la ville de Monastir.

II - REGLEMENTATION DU MARCHE FINANCIER

Les mesures prises dans ce domaine ont intéressé le règlement général de la Bourse, la fixation des commissions sur les transactions boursières et le statut des intermédiaires en Bourse.

---

[1] Cf. Décret n°90-1667 du 15 octobre 1990 paru au JORT n°68 du 23-26 octobre 1990.

[2] Cf. Rapport annuel de la BCT pour l'année 1989 page 179 et circulaire de la BCT aux banques n° 90-02 du 2 mars 1990.

[3] Cf. Circulaire de la BCT aux banques n°90-08 du 24 avril 1990.

A - REGLEMENT GENERAL DE LA BOURSE

Après la promulgation de la loi relative au marché financier qui a créé le Conseil supérieur du marché financier et a redéfini la mission et les organes de la Bourse des valeurs mobilières ainsi que les attributions et les conditions de désignation des intermédiaires en Bourse, les pouvoirs publics ont mis en place un règlement général qui définit les règles se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des marchés placés sous son contrôle. D'autres dispositions ont intéressé surtout les règles d'admission, l'introduction et le séjour des valeurs mobilières à la cote permanente et leur radiation, la protection de l'épargne, l'information des épargnants et les obligations d'information des sociétés[1].

1) La cote permanente

La cote permanente comporte désormais trois marchés au lieu d'un seul auparavant.

Un **premier marché** est réservé aux titres de capital de sociétés anonymes qui répondent aux critères d'ouverture au public, de taille, de performance, de liquidité et de transparence, définis dans l'article 28 du règlement général de la Bourse des valeurs mobilières et qui ont fait l'objet d'une décision d'admission par le Conseil de la Bourse. Ces sociétés doivent avoir un capital minimum libéré d'un million de dinars, justifier d'au moins trois bilans bénéficiaires sur les trois derniers exercices et avoir distribué au moins un dividende relatif à l'un de ces exercices. Elles doivent, lors de la procédure d'introduction, justifier de la répartition de leur capital entre trois cents actionnaires au moins et avoir 20% au moins de ce capital diffusé auprès d'actionnaires ne possédant pas individuellement plus de 5% de ce capital et/ou auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières.

Un **second marché** est ouvert aux titres de capital de sociétés anonymes dont la qualité d'information, la taille et la diffusion ne leur permettent pas d'accéder au premier marché. Ces sociétés doivent répondre aux critères prévus dans l'article 29 du réglement général de la Bourse et faire l'objet d'une décision d'admission par le Conseil de la Bourse. Elles doivent justifier d'un capital minimum libéré de 500 mille dinars, avoir deux bilans successifs bénéficiaires et avoir distribué au moins un dividende relatif à l'un de ces exercices. Elles doivent aussi avoir un capital réparti au moins entre cent actionnaires et avoir 10% au moins du capital diffusé auprès d'actionnaires ne possédant pas individuellement plus de 5% de ce capital et/ou auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières.

Enfin, un **marché obligataire** est réservé aux titres émis par l'Etat ainsi qu'à tous les autres titres de créances admis à la négociation sur ce marché par décision du Conseil de la Bourse. Pour ces titres de créances émis, certaines conditions doivent être vérifiées. En effet, l'encours minimum au jour de l'admission, toutes catégories réunies, ne doit pas être inférieur à un million de dinars et l'émission doit être réalisée par appel public à l'épargne et auprès de plus de 100 détenteurs de titres.

---

[1] Cf. Rapport annuel de la BCT pour l'année 1989 pages 181 et 182 et Avis du ministère du Plan et des Finances paru au JORT n°6 du 23-26 janvier 1990.

Un compartiment spécial est prévu pour les titres de capital et les titres de créances régulièrement admis sur l'un des marchés précédents mais ne pouvant pas répondre aux conditions de négociation d'usage. Il s'agit des titres offerts ou demandés en quantités ne correspondant pas aux quotités prévues par les modalités des négociations, de ceux qui sont non libérés totalement, de ceux soumis à un régime fiscal particulier et des titres libellés en monnaies étrangères ou soumis à un régime de change particulier. Ces titres sont négociés sur décision du Président de la Bourse.

2) La cote occasionnelle

Les valeurs mobilières non admises à la cote permanente sont négociées à la cote occasionnelle soit sur le marché occasionnel soit sur dossier.

Le marché occasionnel est ouvert aux valeurs des sociétés faisant appel public à l'épargne et désignées par la Bourse à la négociation sur ce marché, aux titres de toute autre société anonyme à la demande de l'une des parties à la transaction y compris les opérations de restructuration d'entreprises publiques ou toute autre opération exigeant une transaction dans des conditions de marché.

Le compartiment des transactions sur dossier peut intéresser des valeurs admises aussi bien à la cote permanente qu'au marché occasionnel lorsqu'il s'agit de transfert de portefeuille par opération de fusion, d'absorption ou de scission de société, de restructuration financière entre sociétés mères et filiales, de transactions sur des actions de garantie de gestion d'administrateurs, de cession de gré à gré à titre gratuit ou onéreux entre ascendants ou descendants, de rétrocession d'actions en portage ainsi que de toutes opérations agréées.

B - COMMISSIONS SUR LES TRANSACTIONS BOURSIERES

La Bourse des valeurs mobilières perçoit des commissions sur les transactions boursières et autres opérations qu'elle accomplit. Ces commissions sont au nombre de quatre, à savoir : la commission sur les transactions boursières, la commission d'admission à la Bourse, la commission annuelle de séjour à la cote permanente et la commission sur les visas de la Bourse[1].

La commission sur les transactions boursières est prélevée suivant un barème qui fixe les taux à l'achat et à la vente applicables aux transactions ventilées par tranche aussi bien pour les opérations de la cote permanente que pour celles de la cote occasionnelle. En aucun cas, la commission par transaction ne peut être inférieure à 250 millimes et supérieure à 10 mille dinars pour chacune des parties à la transaction.

La commission d'admission à la cote permanente est de 0,05% du montant nominal du capital admis sans toutefois dépasser 5 mille dinars.

[1] Cf. Arrêté du ministre du Plan et des Finances du 8 janvier 1990 paru au JORT n°6 du 23-26 janvier 1990.

La commission annuelle de séjour à la cote permanente des titres de sociétés quel que soit le nombre de lignes de cotation qu'elles occupent varie de 500 dinars à 5 mille dinars selon le capital nominal.

Enfin, la commission sur les visas de la Bourse des prospectus qui sont publiés à l'occasion de toute opération d'appel public à l'épargne telle que l'émission de valeurs mobilières, les offres publiques d'achat, d'échange ou de vente.

Notons que les commissions sont réduites de moitié pour les transactions effectuées par les sociétés d'investissement à capital variable ou par toute autre formule collective de placement agréée par la Bourse.

C - STATUT DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE

En vue d'assurer la sécurité des transactions et des intérêts des épargnants, la profession d'intermédiaire en Bourse a été strictement réglementée notamment au niveau des conditions exigées pour l'octroi de l'agrément ainsi qu'au niveau des obligations auxquelles sont soumis les intermédiaires en Bourse et des garanties déposées quand ils interviennent pour le compte d'un client ou pour leur propre compte[1].

III - FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Outre le financement habituel des campagnes agricoles, les interventions des pouvoirs publics en matière de crédit ont intéressé les investissements dans l'agriculture essentiellement la création de points d'eau et de périmètres irrigués, les travaux de conservation des eaux et du sol, le développement de l'élevage et de la production fourragère, l'acquisition de matériel neuf et la révision du matériel agricole usagé[2].

Le soutien des pouvoirs publics est accordé surtout sous forme de prêts et de subventions à concurrence respectivement de 75% et 15% de l'investissement. Le reliquat, soit 10%, constitue l'autofinancement. Il est à noter que pour certaines actions, le taux de la subvention pourra atteindre 50% de l'investissement.

Quant aux taux d'intérêt sur ces prêts, ils ont été relevés uniformément de 0,5 point de pourcentage[3] pour être portés à 8,5% pour le long terme, à 8% pour le moyen terme et à 7% pour les actions jugées plus prioritaires tels que les travaux de conservation des eaux et du sol et les arbres fruitiers non encore productifs.

Par ailleurs, suite aux évènements du Golfe et dans le cadre de l'assistance aux exportateurs sur l'Irak, la Banque centrale a admis au réescompte et aux mêmes conditions de faveur les créances impayées sur ce pays pour une période de trois mois renouvelable. Elle a également admis au réescompte les crédits de préfinancement des exportations à

---

[1] Cf. Arrêté du ministre du Plan et des Finances du 18 janvier 1990 paru au JORT n°6 du 23-26 janvier 1990.

[2] Cf. Décret n°90-822 du 12 mai 1990 paru au JORT n°36 du 29 mai 1990.

[3] Cf. Arrêté des ministres de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et du Plan et du développement régional du 22 janvier 1991 paru au JORT n°10 du 5 février 1991.

hauteur de 70% de la valeur des stocks constitués pour faire face aux commandes fermes de l'Irak.

1) Financement des campagnes agricoles

La Banque centrale a continué en 1990 à soutenir le financement des campagnes agricoles par des crédits de campagne, des crédits de préfinancement des exportations et par des avances sur marchandises. Toutefois, à partir de juillet 1990, les taux d'intérêt des crédits accordés sous forme d'avances sur marchandises ne sont plus mobilisables auprès de la Banque centrale au taux de faveur.

S'agissant de la **campagne des agrumes** 1990-91, le prix de référence pour le calcul des montants des crédits de préfinancement des exportations d'agrumes a été porté à 500 dinars la tonne contre 460 dinars au cours des deux dernières campagnes[1].

Pour le financement de la **campagne oléïcole**, le prix de base servant au calcul des montants de crédits finançant la campagne 1990-91 a été maintenu à son niveau de la campagne précédente, soit 1,590 dinar le kilogramme[2].

Pour la **campagne de dattes** 1990-91, le financement s'est effectué dans les mêmes conditions que celles des années précédentes par des crédits de préfinancement des exportations, des crédits d'avances sur marchandises et par des crédits de campagne. Seul le montant de cette dernière forme de crédits finançant les dattes deglet nour branchées a été relevé puisqu'il est calculé par référence au prix à la production fixé à 1,300 dinar le kilogramme au lieu de 1,200 dinar précédemment. Pour les autres variétés, le prix a été maintenu à 1,100 dinar le kilogramme pour les dattes deglet nour marchandes et à 420 millimes le kilogramme pour les dattes communes et autres variétés.

Pour les crédits accordés sous forme d'avances sur marchandises et de préfinancement des exportations, le montant est fixé par référence aux prix à la production majorés de 250 dinars par tonne pour la période octobre-décembre 1990 et de 450 dinars par tonne pour la période janvier-septembre 1991[3].

Le financement de la **campagne des céréales** 1990-91 s'est effectué sur la base d'un prix d'aval par quintal fixé à 26 dinars pour le blé dur, 22,400 dinars pour le blé tendre et à 16,500 dinars pour l'orge contre respectivement 23,500 dinars, 20,900 dinars et 15,500 dinars pour la campagne précédente. Pour le triticale, le prix d'aval a été maintenu à 18,500 dinars par quintal.

2) Crédits de culture

La liste des crédits de culture établie dans l'annexe I de la circulaire 87-47 du 23 décembre 1987 a été élargie par l'ajout des cotonniers qui bénéficient désormais de crédits

(1) Cf. Note de la BCT aux banques n°90-48 du 19 novembre 1990.

(2) Cf. Note de la BCT aux banques n°90-50 du 23 novembre 1990.

(3) Cf. Note de la BCT aux banques n°90-49 du 19 novembre 1990.

de culture suivant le barème de 485 dinars par hectare échéant le 30 novembre de chaque année[1]. Ils bénéficient également de crédits de campagne au cours des mois de novembre et décembre pour une échéance fixée au 31 décembre de l'année suivante.

Par ailleurs, les autorités monétaires ont augmenté pour la campagne 1990-91 le montant des crédits de culture "céréales" en relevant le barème servant de base pour le calcul du volume du crédit et en maintenant, à titre exceptionnel pour la campagne 1990-91, la quotité d'intervention des banques à 80% des charges.

BAREME DES CREDITS DE CULTURE "CEREALES" (en dinars par hectare)

Spéculation / Campagnes	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Céréales et légumineuses				
Zone I	155	224	224	237
Zone II	110	175	175	183
Orge				
Zone I	115	169	169	172
Zone II	80	148	148	152
Zone III	40	65	65	67

De même, les barèmes des crédits de culture relatifs à la betterave sucrière, à l'arboriculture ainsi qu'aux cultures maraîchères de saison et de primeurs ont été relevés[2] en décembre 1990. Les quotités d'intervention des banques ont été augmentées de 15 à 30 pour cent selon l'évolution des coûts pour chaque spéculation au cours des trois dernières années.

IV - REGLEMENTATION DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR

Les pouvoirs publics ont poursuivi en 1990 leur politique d'assouplissement des formalités et procédures de commerce extérieur et de change engagée depuis quelques années.

1) Assouplissement des modalités de commerce extérieur

Il a été décidé que la procédure du programme annuel d'importation sous couvert d'une autorisation annuelle d'importation (AAI) peut désormais être étendue à de nouvelles catégories d'opérateurs. Cette extension peut se faire par simple avis aux importateurs et aux exportateurs sans qu'il soit nécessaire de modifier l'avis de commerce extérieur et de change n°10. Il est à rappeler qu'auparavant, les opérateurs éligibles à la procédure de l'AAI étaient limitativement énumérés par l'avis n°10 précité et ne pouvaient bénéficier de cette procédure que les industriels exportateurs, les organismes chargés de l'approvisionne-

[1] Cf. Notes de la BCT aux banques n°90-43 du 16 octobre 1990 et n°90-54 du 18 décembre 1990.

[2] Cf. Note de la BCT aux banques n°90-55 du 24 décembre 1990.

ment du pays en pièces détachées de rechange et en certains produits de première nécessité et en produits destinés à l'industrie[1].

Parallèlement, les bénéficiaires d'une autorisation annuelle d'importation ont été dispensés de la présentation d'une demande de modification préalablement à tout report de montants d'un numéro de la nomenclature générale des produits "NGP" à un autre dans la limite de l'autorisation annuelle d'importation et en respect des réserves portées sur le titre.

De même, la procédure de modification des titres d'importation a été assouplie. Les demandes de modification des titres d'importation domiciliés ne sont plus exigées quand il s'agit du changement du mode de règlement ne donnant lieu ni au paiement anticipé ni au paiement de frais financiers ou du changement de la monnaie de règlement dans la limite du montant total initial et n'entraînant pas une augmentation du prix unitaire. La même formalité est supprimée pour toute réduction du délai de règlement des importations dans la limite de 90 jours et tout changement du mode de livraison n'entraînant pas une augmentation de la valeur ou de la quantité à importer[2].

2) Modalités de transfert au titre d'économies sur salaire

Les salariés de nationalité étrangère exerçant en Tunisie en tant que coopérants ou contractuels ainsi que les étrangers natifs de Tunisie peuvent transférer 50% de leur salaire déduction faite de tous impôts, indemnités ou primes. Toutefois, ils peuvent transférer la totalité pour la période de congé qu'ils passent à l'étranger.

Rappelons que la réglementation ancienne faisait la distinction entre les salariés étrangers contractuels et les salariés étrangers natifs de Tunisie. Les premiers pouvaient transférer 50% de leur salaire de base net sans limitation de montant si leur famille ne résidait pas en Tunisie et avec une limitation de 150 dinars par mois si elle réside en Tunisie. Quant aux salariés étrangers natifs de Tunisie, ils ne pouvaient transférer que 30% de leur salaire de base net avec un plafond de 80 dinars par mois.

3) Modalités de transfert au titre des dividendes, tantièmes et jetons de présence

La distribution et le transfert des dividendes, tantièmes et jetons de présence réalisés au cours du dernier exercice, qui étaient soumis à l'autorisation de la Banque centrale, ont été libérés pour les sociétés qui répondent à l'une des conditions suivantes : avoir des titres inscrits à la cote permanente de la Bourse des valeurs mobilières, exercer une activité appartenant à un secteur prioritaire (agricole, industriel, pêche, artisanat, touristique, services, promotion immobilière, commerce international...), réaliser 15% au moins de son chiffre d'affaires à l'exportation ou avoir 50% au moins de son capital détenu par des résidents.

Toutefois, ces sociétés doivent veiller au préalable à l'équilibre de leurs structures financières par la consolidation de leurs fonds propres pour dégager un fonds de roulement positif en rapport avec leur activité.

---

[1] Cf. Avis de change n°10 paru au JORT N° 32 du 15 mai 1990.

[2] Cf. Note de la BCT aux intermédiaires agréés n°90-44 du 22 octobre 1990.

4) Transfert au titre des abonnements et de frais bancaires

Les résidents sont désormais autorisés à transférer, sans limitation de montant, les sommes correspondant aux coûts des abonnements à des revues ou à des périodiques étrangers ou de cotisations à des associations scientifiques, culturelles, philantropiques et professionnelles.

De même, les banques peuvent procéder librement aux transferts au titre des frais bancaires ou d'intérêts débiteurs dont elles sont redevables[1].

---

[1] Cf. Avis de change du ministre de l'Economie et des Finances n°15 paru au JORT n°61 du 25 septembre 1990.

II. LA LIQUIDITE ET L'EQUILIBRE DU SYSTEME BANCAIRE

Une nouvelle institution financière, l'Union tunisienne de leasing, a été créée en 1990. Désormais, le système financier est composé de la Banque centrale, de douze banques de dépôts et du Centre des chèques postaux pour former le système monétaire ainsi que de huit banques de développement, de deux organismes de leasing et de la Caisse d'épargne nationale tunisienne.

De même, le réseau des agences bancaires s'est élargi de 35 nouvelles agences pour totaliser 599, réparties à travers tout le territoire avec une forte concentration dans les zones côtières essentiellement Tunis, Nabeul, Sfax et Sousse. Rapporté à l'ensemble de la population, l'on relève une représentation bancaire pour 13.477 habitants environ contre 14.024 habitants l'année écoulée.

A - EVOLUTION DE LA LIQUIDITE BANCAIRE

La trésorerie des banques a connu un important resserrement en 1990, ce qui les a amenées à accroître leur refinancement auprès de l'Institut d'émission qui a atteint 778 millions de dinars, en augmentation de 184 millions de dinars.

Cette contraction de la trésorerie des banques résulte de l'effet restrictif exercé pratiquement par tous les facteurs de liquidité. L'examen de l'évolution des moyennes quotidiennes mensuelles fait apparaître que la trésorerie des banques a connu trois grands mouvements en cours d'année.

Dans une première phase couvrant la période janvier-juillet, la liquidité des banques s'est, dans l'ensemble resserrée. Aussi, le recours des banques à la Banque centrale est-il passé de 577 millions de dinars en décembre 1989 à 914 millions de dinars en juillet, reflétant ainsi une contraction de 337 millions de dinars de leur trésorerie imputable essentiellement aux effets restrictifs exercés par les avoirs nets en devises, les billets et monnaies en circulation ainsi que par la constitution des réserves obligatoires et des dépôts provisoires.

EVOLUTION DES FACTEURS DE LA LIQUIDITE BANCAIRE

(Moyennes quotidiennes en millions de dinars)

	Moy. 1989	Moyennes trimestrielles 1990				Moy. 1990	Variat. en MD	
		I	II	III	IV		90/89	89/88
Billets&monnaies en circ.	- 835	- 908	- 947	-1039	-1010	- 976	- 141	- 60
Solde cpte cour.duTrésor	- 84	- 73	- 95	- 103	- 92	- 91	- 7	+ 4
Avoirs nets en devises	+722	+793	+691	+ 636	+ 696	+704	- 18	+255
Réserves obligatoires et dépôts provisoires	- 36	- 74	- 82	- 89	- 84	- 82	- 46	- 23
Autres facteurs	- 361	- 355	- 317	- 308	- 353	- 333	+ 28	- 28
Total facteurs	**- 594**	**- 617**	**- 750**	**- 903**	**- 843**	**- 778**	**- 184**	**+148**
Total concours	**+594**	**+617**	**+750**	**+ 903**	**+ 843**	**+778**	**+184**	**- 148**
Marché monétaire	579	617	750	903	843	778	199	568

Au cours de la seconde phase couvrant la période août-novembre, la trésorerie des banques s'est améliorée suite à l'effet expansif engendré notamment par la baisse des billets et monnaies en circulation, le mouvement de reconstitution des avoirs nets en devises et la diminution du solde du compte courant du Trésor.

EVOLUTION DES FACTEURS DE LA LIQUIDITE BANCAIRE EN 1990

(données de fin de période en millions de dinars)

	1989	1990				Déc90 / Déc89	Déc89 / Déc88
		Mars	Juin	Sept.	Déc.		
Billets et monnaies en circulation	- 906	- 931	-1029	-1047	-1053	- 147	- 71
Solde du cpte courant du Trésor	- 135	- 95	- 100	- 92	- 115	+ 20	- 19
Avoirs nets en devises	+831	+764	+ 616	+747	+ 622	- 209	+ 98
Réserves obligatoires et dépôts provisoires	- 33	- 62	- 76	- 78	- 58	- 25	- 19
Autres facteurs	- 332	- 290	- 276	- 344	- 250	+ 82	- 32
Total facteurs	**- 575**	**- 614**	**- 865**	**- 814**	**- 854**	**- 279**	**- 43**
Total concours	**+575**	**+614**	**+865**	**+814**	**+ 854**	**+279**	**+ 43**
Marché monétaire	575	614	865	814	854	+279	+371

Enfin au cours du mois de décembre, la trésorerie des banques s'est de nouveau resserrée suite à l'augmentation habituelle de fin d'année des billets et monnaies en circulation ainsi qu'à la baisse des avoirs nets en devises. Il convient de remarquer que l'effet restrictif de ces deux facteurs a été en partie atténué par l'augmentation des dépenses de l'Etat par le biais de son compte courant auprès de la Banque centrale.

B - RESSOURCES ET EMPLOIS DES BANQUES DE DEPOTS

Les emplois des banques de dépôts ont augmenté en 1990 à un rythme plus accéléré que celui des ressources monétaires et quasi-monétaires alors qu'une évolution inverse avait été enregistrée l'année passée. En conséquence, le recours des banques au refinancement de la Banque centrale s'est sensiblement accru pour représenter 12,8% de l'ensemble des ressources contre 9,4% en 1989.

RESSOURCES ET EMPLOIS DES BANQUES DE DEPOTS (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Concours à l'économie	5070	5184	5306	5428	5606
Créances sur l'Etat	711	794	838	772	759
Comptes de trésorerie	166	184	189	268	205
Autres postes nets	-70	-115	-59	-180	-19
Total emplois = Total ressources	**5877**	**6047**	**6274**	**6288**	**6551**
Ressources monétaires&quasi-monétaires	4331	4404	4335	4388	4586
Ressources spéciales	591	612	640	654	684
Fonds propres nets	400	437	453	451	444
Refinancement des banques	555	594	846	795	837

1) Emplois des banques de dépôts

Les emplois des banques de dépôts ont progressé en 1990 à un rythme plus rapide que celui enregistré en 1989, soit 11,5% contre 7,3%. L'accélération a intéressé les concours à l'économie ainsi que les comptes de trésorerie.

a - Concours à l'économie

Représentant plus de 80% de l'ensemble des emplois, les concours à l'économie dispensés par les banques de dépôts se sont élevés à plus de 5,6 milliards de dinars en 1990, en progression de 10,6% contre 9,2% en 1989. L'augmentation enregistrée a intéressé surtout les crédits accordés sur les ressources de la Banque centrale ainsi que ceux octroyés sur les ressources spéciales alors que les crédits alloués sur les ressources ordinaires des banques ont accusé une décélération de leur rythme de progression.

En se situant à 837 millions de dinars, l'encours des crédits accordés sur les ressources de la Banque centrale s'est inscrit en augmentation de plus de 50% par rapport à celui de 1989. De même, leur part dans le total des crédits accordés sur les ressources ordinaires s'est consolidée de 4,6 points de pourcentage pour représenter 17,3% en 1990.

Pour ce qui est des crédits accordés sur les ressources propres des banques, ils ont atteint 4 milliards de dinars, en progression de 4,8% contre 15,2% en 1989.

Les crédits dispensés sur les ressources spéciales des banques se sont accrus au taux de 12,8% pour s'élever à 617 millions de dinars.

Enfin, le portefeuille-titres des banques s'est situé à 150 millions de dinars en 1990, soit la même enveloppe détenue une année auparavant.

CONCOURS A L'ECONOMIE DES BANQUES DE DEPOTS (en millions de dinars)

Libellés / Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Crédits sur ressources ordinaires	4373	4476	4585	4672	4839
Banque centrale	555	594	846	795	837
Marché monétaire	-369	-376	-137	128	96
Reprise de liquidité	924	970	983	667	741
Banques de dépôts	3818	3882	3739	3877	4002
dont : Portefeuille escompte	2091	2013	1865	1911	2193
Comptes courants débiteurs	1060	1166	1159	1210	1066
Crédits sur ressources spéciales	547	554	581	608	617
Portefeuille-titres	150	154	140	148	150
Total des concours	**5070**	**5184**	**5306**	**5428**	**5606**

b - Créances sur l'Etat

Totalisant 759 millions de dinars en 1990, les concours des banques à l'Etat se sont inscrits en augmentation de 48 millions de dinars par rapport à leur niveau de 1989.

Cette augmentation qui a intéressé essentiellement les souscriptions des banques aux bons d'équipement dont l'encours est passé de 664 millions de dinars en décembre 1989 à 729 millions de dinars en décembre 1990, résulte de la souscription par les banques d'une enveloppe brute de bons d'équipement de 174 millions de dinars et des remboursements de bons échus pour un montant global de 109 millions de dinars.

Pour ce qui est de l'encours en bons du Trésor, il s'est élevé à 448 millions de dinars dont 30 millions de dinars sont restés dans le portefeuille des banques contre respectivement 171 et 47 millions de dinars en 1989. Le reliquat, soit 418 millions de dinars contre 124 millions une année auparavant, a été diffusé auprès du public.

c - Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie des banques de dépôts, qui avaient accusé une baisse en 1989, ont augmenté de 39 millions de dinars à la fin de 1990 pour totaliser 205 millions de dinars. De plus fortes augmentations ont été enregistrées au cours de la période juillet-août et ce, en prévision de l'accélération des retraits des agents économiques et surtout des opérations de change manuel en relation avec l'afflux aussi bien des travailleurs tunisiens à l'étranger que des touristes. Aussi au terme de cette période, les comptes de trésorerie des banques ont-ils atteint un maximum de 368 millions de dinars. En dehors de ces deux mois, ils ont, par contre, beaucoup fluctué.

COMPTES DE TRESORERIE DES BANQUES (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Encaisse	31	32	34	39	50
Comptes courants ordinaires	32	48	43	63	37
Dépôts au CCP	3	3	2	4	4
Comptes devises	30	37	28	43	37
Moins : Autres concours BCT	12	16	6	16	11
Correspondants banquiers nets	44	-11	-5	22	6
Sièges, succursales, agences nets	38	91	93	113	82
Total	**166**	**184**	**189**	**268**	**205**

2) Ressources des banques de dépôts

Portant la marque de l'accélération du rythme de progression des ressources spéciales et du refinancement des banques auprès de la Banque centrale, l'ensemble des ressources des banques a progressé en 1990 à un taux plus élevé que celui de l'année précédente, soit 11,5% contre 7,3%.

a - Ressources monétaires et quasi-monétaires

Totalisant 4.586 millions de dinars à la fin de 1990, les dépôts monétaires et quasi-monétaires se sont accrus de 255 millions de dinars ou 5,9% contre 415 millions de dinars ou 11,3% une année auparavant. La décélération est imputable au fléchissement du

rythme de progression des dépôts quasi-monétaires et à la faible augmentation des dépôts monétaires.

Principale composante des dépôts monétaires, les dépôts à vue des résidents, qui avaient baissé de 2,2% en 1989, se sont accrus de 0,7% en 1990. Il convient de noter qu'en cours d'année, les dépôts à vue n'ont pas connu une évolution régulière. Après avoir fluctué au cours des cinq premiers mois de 1990 dans une fourchette allant de 1.485 à 1.532 millions de dinars, ils se sont inscrits en baisse continue pour se situer à 1.270 millions de dinars en novembre. En décembre, ils ont sensiblement augmenté pour s'élever à 1.532 millions de dinars.

Le ralentissement du rythme de progression des dépôts quasi-monétaires trouve son origine principalement dans la transformation en bons du Trésor d'une partie des placements sous forme de dépôts à terme et de certificats de dépôts et dans les souscriptions aux billets de trésorerie par certaines entreprises.

RESSOURCES MONETAIRES ET QUASI-MONETAIRES (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Ressources monétaires	1717	1687	1691	1530	1752
dont : Dépôts à vue des résidents	1522	1485	1472	1304	1532
Ressources quasi-monétaires	2614	2717	2644	2858	2834
dont : Dépôts à terme des résidents	681	623	618	623	614
Comptes d'épargne des résidents	1323	1347	1361	1404	1546
Compte d'épargne-logement des résidents	202	206	207	207	212
Certificats de dépôts des résidents	192	288	197	337	185
Emprunts obligataires des résidents	47	47	62	62	103
Total des dépôts	**4331**	**4404**	**4335**	**4388**	**4586**

Continuant sur leur lancée, les dépôts d'épargne autres que l'épargne-logement se sont accrus de 16,9% en 1990 contre 20,5% une année auparavant.

Totalisant 1.512 millions de dinars, les dépôts en comptes spéciaux d'épargne des résidents ont augmenté, d'une fin d'année à l'autre, de 211 millions de dinars dont près de la moitié ou 101 millions de dinars ont été enregistrés au cours du seul mois de décembre après capitalisation des intérêts.

Quant à l'épargne-logement auprès de la Banque de l'habitat, elle s'est inscrite en progression de 5% en 1990 contre 3,3% une année auparavant. Notons que le nombre de souscripteurs aux contrats d'épargne-logement a atteint près de 24 mille, en augmentation d'environ 6 mille unités par rapport à 1989.

S'agissant des dépôts à terme des résidents, ils sont revenus, d'une fin d'année à l'autre, de 681 en 1989 à 614 millions de dinars en 1990, en diminution de 67 millions de dinars ou 9,8%. De même, leur part dans les dépôts quasi-monétaires n'a pas cessé de baisser depuis 1988, revenant de 44,9% en 1987 à 21,7% en 1990.

Pour ce qui est de l'encours des souscriptions des entreprises et des particuliers aux certificats de dépôts, qui est revenu à 185 millions de dinars, il s'est inscrit en légère diminution en 1990 par rapport à 1989 contre une augmentation de 48,8% une année auparavant. En cours d'année, il a atteint des niveaux très élevés avec un maximum de 433 millions de dinars enregistré en août. La baisse accusée en 1990 est due à l'orientation des placements vers les bons du Trésor et au développement des financements inter-entreprises sous forme de billets de trésorerie.

Enfin, les souscriptions des entreprises et particuliers aux obligations et emprunts à plus d'un an lancés par les banques de dépôts ont atteint 103 millions de dinars, en augmentation de 56 millions de dinars par rapport à l'encours de 1989 et ce, suite aux souscriptions pour 25 millions de dinars à la deuxième tranche de l'emprunt obligataire émis par la Banque nationale agricole (BNA), pour 8 millions de dinars à l'emprunt obligataire émis par la Banque du sud (BS) et pour 40 millions de dinars à l'emprunt obligataire privé émis par la Société tunisienne de banque (STB).

b - Ressources spéciales

S'élevant à 684 millions de dinars, les ressources spéciales des banques de dépôts enregistrent une augmentation de 93 millions de dinars ou 15,7% en 1990.

RESSOURCES SPECIALES DES BANQUES DE DEPOTS (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Fonds de contrepartie	3	3	3	3	2
Fonds de prêts de l'Etat	367	371	384	393	388
dont : FOSDA	76	90	84	87	90
FOSEP	23	23	23	23	23
FOPRODI	36	38	38	40	43
FONAPRA	41	42	43	44	46
FNAH	7	7	7	7	6
Fonds de prêts extérieurs	221	238	253	258	294
dont : US-AID	22	22	22	22	47
BIRD-AID	33	73	38	42	43
	591	**612**	**640**	**654**	**684**

c - Fonds propres nets

Totalisant 444 millions de dinars, les fonds propres nets des banques de dépôts nets s'inscrivent en augmentation de 44 millions de dinars ou 11,1% en 1990, taux comparable à celui enregistré une année auparavant. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'affectation des bénéfices réalisés, au titre de l'exercice de 1989, aux provisions et aux réserves pour respectivement 61 et 7 millions de dinars ainsi que de l'augmentation des immobilisations nettes de 21 millions de dinars qui entrent en déduction des fonds propres.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES NETS DES BANQUES DE DEPOTS (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Fonds propres	**525**	**562**	**581**	**585**	**590**
.Capital libéré	178	171	172	172	175
.Report à nouveau	1	15	1	1	1
.Réserves	138	140	146	149	145
.Provisions	208	236	262	263	269
Moins : Immobilisations nettes	**125**	**125**	**128**	**134**	**146**
.Immeubles et mobiliers	164	168	169	176	187
.Non-valeurs	9	11	12	12	13
.Amortissement	48	54	53	54	54
Fonds propres nets	**400**	**437**	**453**	**451**	**444**

C - REFINANCEMENT

Le déséquilibre croissant entre les emplois et les ressources des banques de dépôts s'est traduit par un accroissement de leur refinancement auprès de la Banque centrale dans le cadre du marché monétaire.

Il est à rappeler que depuis novembre 1988, le réescompte n'est plus une source de liquidité pour les banques. En effet, le produit de réescompte est automatiquement repris par la Banque centrale de Tunisie et rémunéré au taux du marché interbancaire de la veille. La différence entre le taux du marché interbancaire et le taux du réescompte est reversée aux banques et correspond à la bonification d'intérêt qui bénéficie en définitive aux activités prioritaires.

1) Marché monétaire

Constituant l'unique source de refinancement des banques, l'intervention de la Banque centrale sur le marché monétaire est un instrument essentiel dans la régulation de la liquidité bancaire.

Exprimée en terme de moyennes quotidiennes, l'intervention de la Banque centrale sur le marché monétaire a augmenté, durant les sept premiers mois de l'année, passant de 577 millions de dinars en décembre 1989 à 914 millions de dinars en juillet 1990, mois au cours duquel un maximum de 1.047 millions de dinars a été enregistré. Depuis et sous l'effet des mesures restrictives prises par la Banque centrale portant réduction des liquidités fournies sur appel d'offres et relèvement des taux de l'appel d'offres et des prises en pension de 1/16 et 0,5 point de pourcentage respectivement, l'intervention de l'Institut d'émission s'est inscrite en baisse jusqu'au mois de novembre pour reprendre, de nouveau, au cours du mois de décembre le mouvement de hausse, clôturant l'année à 854 millions de dinars.

Représentant plus des trois quarts de l'intervention de la Banque centrale, les achats des banques sur appel d'offres se sont également inscrits à la hausse durant les sept premiers mois passant, en terme de moyennes quotidiennes, de 453 millions de dinars en

décembre 1989 à 563 millions de dinars en juillet 1990. Pour la période restante de l'année, ils ont suivi un mouvement de baisse pour clôturer l'année au niveau de 307 millions de dinars.

S'agissant du recours des banques à la pension à sept jours, il a beaucoup augmenté en 1990 et surtout à partir d'août suite à la réduction des montants offerts dans le cadre d'appel d'offres. D'une moyenne quotidienne de 124 millions de dinars en décembre 1989, les prises en pension sont passées à 351 millions de dinars en juillet puis à 547 millions de dinars en décembre 1990 avec un maximum de 633 millions de dinars enregistré le 14 décembre.

INTERVENTION NETTE DE LA BANQUE CENTRALE SUR LE MARCHE MONETAIRE

(Chiffres de fin de période en millions de dinars)

	Décembre 1989	1 9 9 0			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Intervention de la BCT sur le marché monétaire	**575**	**614**	**865**	**814**	**854**
Appel d'offres	477	559	569	356	308
Prise en pension	98	55	296	458	546
Opérations ponctuelles	-	-	-	-	-
Injection	-	-	-	-	-
Ponction (-)	-	-	-	-	-

Le taux d'intérêt moyen au jour le jour pratiqué sur le marché interbancaire a beaucoup fluctué. Après s'être stabilisé au cours du mois de janvier au niveau de 11 5/16%, ce taux a baissé les 2 et 6 février de 1/16 de point chaque fois. Cette baisse ayant été épongée en deux étapes en mars, le taux d'intérêt pratiqué sur le marché interbancaire s'est maintenu à 11 5/16% jusqu'au 30 juillet. Cependant, suite au relèvement du taux de la pension de 0,5 point de pourcentage à la fin de juillet et de celui de l'appel d'offres de 1/16 de point à la fin d'août, il a de nouveau augmenté mais avec de légères fluctuations, atteignant un maximum de 11 15/16% le 11 septembre. Depuis, il a baissé à deux reprises de 1/16 de point chacune pour s'établir à 11 13/16% jusqu'à la fin de l'année.

INTERVENTION NETTE DE LA BANQUE CENTRALE SUR LE MARCHE MONETAIRE

(Moyennes quotidiennes en millions de dinars)

	Décembre 1989	1 9 9 0			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Intervention de la BCT sur le marché monétaire	**577**	**641**	**768**	**885**	**854**
Appel d'offres	453	553	586	382	307
Prise en pension	124	88	182	498	547
Opérations ponctuelles	-	-	-	5	-
Injection	-	-	-	5	-
Ponction(-)	-	-	-	-	-

S'agissant du taux de l'appel d'offres, il s'est maintenu au cours des sept premiers mois de l'année au niveau de 10 5/16% avant d'être relevé à 10 6/16% le 28 août, niveau qui est resté inchangé jusqu'à la fin de l'année.

2) Réescompte

Totalisant 759 millions de dinars en 1990, le réescompte a accusé une baisse de 185 millions de dinars alors qu'il s'était inscrit en augmentation de 152 millions de dinars en 1989. Cette diminution trouve son origine exclusivement dans la baisse du réescompte des crédits à court terme. Quant au réescompte des crédits à moyen et long termes, il a plutôt enregistré une légère progression.

La baisse du réescompte des crédits à court terme a touché essentiellement le réescompte des crédits de préfinancement des exportations des phosphates ainsi que les crédits saisonniers et ceux finançant les stocks qui, à partir de juillet 1990, ne sont plus éligibles aux taux de faveur.

Dans le même intervalle, la mobilisation des créances nées sur l'étranger a enregistré une forte augmentation passant de 164 millions de dinars en décembre 1989 à 203 millions de dinars en décembre 1990 et ce, suite à l'assistance qu'a accordé la Banque centrale aux exportateurs sur l'Irak par l'admission au réescompte des créances impayées sur ce pays.

REESCOMPTE DES BANQUES DE DEPOTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE

(en millions de dinars)

Libellés / Fin de période	1988	1989	1990			
			Mars	Juin	Sept.	Déc.
Court terme	**589**	**564**	**594**	**642**	**328**	**349**
.Crédits saisonniers	31	86	163	159	13	-
.Préfinancement exportations	223	213	218	223	102	111
.Créances nées sur l'étranger	208	164	118	155	192	203
.Crédits de culture	34	35	44	45	12	35
.Financement de stocks assortis de lettre d'agrément huiles et céréales	73	37	31	32	8	-
.Crédits de campagne	-	-	-	-	-	-
.Autres	20	29	20	28	1	-
Moyen terme	**203**	**378**	**394**	**359**	**353**	**401**
.Grands ensembles industriels	20	38	34	30	28	24
.Petites et moyennes entreprises	37	60	53	57	56	63
.FONAPRA	38	40	39	37	39	41
.Industries exportatrices	23	114	136	136	134	169
.Crédits agricoles	56	48	49	22	22	22
.Avances CNEL (Banque de l'habitat)	26	23	23	22	22	20
.Autres	3	55	60	55	52	62
Long terme	-	2	2	2	5	9
Total réescompte	**792**	**944**	**990**	**1003**	**686**	**759**

Quant aux crédits à moyen terme réescomptés dont la part dans le total a augmenté de 13 points de pourcentage pour s'élever à 53% en 1990, ils sont passés, d'une fin d'année à l'autre, de 378 millions de dinars en 1989 à 401 millions en décembre 1990. Cette évolution s'explique essentiellement par l'accroissement du réescompte des crédits

finançant les industries exportatrices de 55 millions de dinars et les petites et moyennes entreprises de 3 millions de dinars.

D - RESSOURCES ET EMPLOIS DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT

L'activité des banques de développement a été marquée en 1990 par une intervention intensive dans le financement de l'économie sous forme aussi bien de crédits que de prises de participation.

1) Emplois des banques de développement

Portant la marque de l'augmentation substantielle de leur intervention dans le financement de l'économie, les emplois des banques de développement se sont accrus en 1990 à un rythme plus rapide que celui enregistré une année auparavant, soit respectivement 17,2% et 11,1%.

RESSOURCES ET EMPLOIS DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT (en millions de dinars)

Libellés / Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Concours à l'économie	1050	1082	1138	1178	1226
Créances sur l'Etat	9	-	-	-	-
Comptes de trésorerie	122	146	139	147	143
Autres postes nets	-62	-61	-51	-57	-58
Total emplois = Total ressources	**1119**	**1167**	**1226**	**1268**	**1311**
Ressources monétaires&quasi-monétaires	143	173	180	207	222
Ressources spéciales	386	393	413	401	417
Fonds propres nets	567	580	602	617	625
Refinancement auprès de la BCT	23	21	31	43	47

a - Concours à l'économie

Représentant plus de 90% des emplois, les concours à l'économie des banques de développement ont atteint plus de 1,2 milliard de dinars en 1990, en progression de 16,8% par rapport à leur niveau de 1989 contre 8,7% l'année écoulée.

L'accélération a intéressé essentiellement les crédits accordés sur ressources ordinaires aux entreprises travaillant dans le secteur du tourisme et de l'immobilier, dans l'agriculture et dans les industries agro-alimentaires ainsi que ceux accordés sur ressources spéciales notamment les crédits dispensés sur les fonds de prêts extérieurs octroyés principalement par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et par la Banque européenne d'investissement (BEI).

Pour le portefeuille-titres constitué essentiellement de prises de participation des banques de développement, il a progressé de 20,5% en 1990 contre 10,1% une année auparavant pour s'élever à 223 millions de dinars.

CONCOURS A L'ECONOMIE DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Crédits sur ressources ordinaires	528	545	579	603	616
Banque centrale	23	21	31	43	47
Marché monétaire	15	12	21	31	34
Réescompte sur billet de mobilisation	8	9	10	12	13
Banques de dépôts	505	524	548	560	569
dont : Portefeuille escompte	308	325	313	300	317
Comptes courants débiteurs	31	31	51	66	58
Crédits sur ressources spéciales	337	347	357	364	387
Portefeuille-titres	185	190	202	211	223
Total des concours	**1050**	**1082**	**1138**	**1178**	**1226**

b - Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie des banques de développement n'ont progressé que de 21 millions de dinars en 1990 contre 35 millions en 1989. Cette évolution résulte de l'augmentation des prêts aux banques de dépôts sur le marché monétaire.

COMPTES DE TRESORERIE DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT (en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Encaisse	-	-	-	-	-
Comptes courants ordinaires	1	-	1	1	-
Dépôts au CCP	-	-	-	-	-
Comptes devises	26	26	26	22	22
Moins : Autres concours BCT	-	-	-	-	-
Correspondants banquiers nets	90	120	113	124	122
Sièges, succursales et agences nets	5	-	-1	-	-1
Total	**122**	**146**	**139**	**147**	**143**

2) Ressources des banques de développement

Les ressources des banques de développement se sont accrues en 1990 à un rythme plus rapide que celui enregistré une année auparavant. L'accroissement a intéressé, à des degrés divers, toutes les catégories de ressources.

Ce sont les dépôts quasi-monétaires qui se sont accrus au taux élevé de 70,9% en 1990 pour totaliser 188 millions de dinars alors que les dépôts monétaires n'ont pratiquement pas varié.

L'augmentation des dépôts quasi-monétaires a intéressé essentiellement les obligations et emprunts à plus d'un an qui, en s'élevant à 137 millions de dinars, se sont inscrits

en accroissement de 55 millions suite aux souscriptions des entreprises et particuliers aux emprunts obligataires lancés par la BTKD, la BDET, la BNDT et la Société Tunisie leasing pour 25,7 millions de dinars ainsi qu'à l'emprunt obligataire privé émis par la BNDT pour 25 millions de dinars. L'augmentation des dépôts quasi-monétaires provient également des émissions de certificats de dépôts et de billets de trésorerie pour 15 millions de dinars et de l'accroissement du poste "autres sommes dues à la clientèle" de 8 millions de dinars.

RESSOURCES MONETAIRES ET QUASI-MONETAIRES DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT

(en millions de dinars)

Libellés / Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Ressources monétaires	33	34	32	32	34
dont : Dépôts à vue des résidents	5	5	3	4	5
Ressources quasi-monétaires	110	139	148	175	188
dont : Obligations et emprunts à plus d'un an	82	92	91	118	137
Total	**143**	**173**	**180**	**207**	**222**

Représentant près du tiers des ressources des banques de développement, les ressources spéciales ont atteint 417 millions de dinars à la fin de 1990, en augmentation de 31 millions de dinars par rapport à leur niveau de l'année écoulée. Cette augmentation s'explique dans sa quasi-totalité par les utilisations sur les nouvelles lignes de crédits extérieurs, notamment celles de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque européenne d'investissement (BEI). De 374 millions de dinars en 1989, l'encours des prêts extérieurs est passé à 403 millions en 1990, soit une progression de 29 millions de dinars.

RESSOURCES SPECIALES DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT (en millions de dinars)

Libellés / Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Fonds de prêts de l'Etat	12	11	11	12	14
dont : FOPRODI	5	4	4	5	5
Fonds de prêts extérieurs	374	382	402	389	403
dont : BIRD-AID	35	24	27	43	39
Marché financier	78	46	73	68	66
Total	**386**	**393**	**413**	**401**	**417**

Quant aux fonds propres nets, ils se sont élevés à 625 millions de dinars, en accroissement de 58 millions de dinars par rapport à leur niveau de 1989 contre 34 millions une année auparavant. Cet accroissement provient essentiellement de l'affectation d'une partie des bénéfices réalisés, au titre de l'exercice 1989, aux provisions et aux réserves pour respectivement 26 et 23 millions de dinars et de la libération d'une tranche de 7 millions de dinars du capital de la Banque tuniso-libyenne de développement et du commerce extérieur.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES NETS DES BANQUES DE DEVELOPPEMENT

(en millions de dinars)

Libellés — Fin de période	1989	1990			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.
Fonds propres	**593**	**606**	**629**	**645**	**654**
.Capital libéré	422	431	429	433	433
.Report à nouveau	1	1	2	2	2
.Réserves	111	111	125	134	134
.Provisions	59	63	73	76	85
Moins : Immobilisations nettes	**-26**	**-26**	**-27**	**-28**	**-29**
.Immeubles et mobiliers	29	29	30	31	33
.Non-valeurs	7	7	7	7	7
.Amortissement	10	10	10	10	11
Fonds propres nets	**567**	**580**	**602**	**617**	**625**

- Refinancement

Le refinancement des banques de développement auprès de la Banque centrale a augmenté de 24 millions de dinars en 1990 pour s'élever à 47 millions de dinars. Ce refinancement ne concerne en fait que la Banque de dévelopepment économique de Tunisie (BDET) et la Banque tuniso-koweïtienne de développement (BTKD) et constitue une solution provisoire à leurs problèmes de trésorerie en attendant la mobilisation des ressources plus stables intérieures ou extérieures.

III. - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

Grâce à la vigilance des autorités monétaires qui ont pris à temps les mesures nécessaires, l'évolution des agrégats, qui était assez rapide au début de 1990, a pu facilement être maîtrisée au cours du second semestre de l'année. Pour la première fois, la masse monétaire M2 s'est accrue à un taux nettement inférieur à celui du PIB exprimé aux prix courants, soit 7,1% contre 14,1%.

Parmi les mesures restrictives décidées par la Banque centrale, la réduction des quantités de liquidité injectées sur le marché monétaire sous forme d'appel offres et le relèvement des taux d'intervention aussi bien dans le cadre de l'appel d'offres que de prises en pension ont joué un rôle déterminant.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS MONETAIRES

	En millions de dinars			Variations en %	
	1988	1989	1990	90/89	89/88
MASSE MONETAIRE (M3)	4857	5426	5901	8,8	11,7
Masse monétaire (M2)	4604	5103	5467	7,1	10,8
Monnaie M1	2448	2494	2643	6,0	1,9
Monnaie fiduciaire	800	874	1005	15,0	9,3
Monnaie scripturale	1648	1620	1638	1,1	- 1,7
Quasi-monnaie	2156	2609	2824	8,2	21,0
M3-M2	253	323	434	34,4	27,7
AUTRES RESSOUCES	2029	2087	2310	10,7	2,9
TOTAL RESSOURCES = TOTAL CONTREPARTIES	**6886**	**7513**	**8211**	**9,3**	**9,1**
SECTEUR EXTERIEUR*	542	671	604	- 67	129
CREDITS INTERIEURS	6344	6842	7607	11,2	7,8
Créances nettes sur l'Etat*	909	1009	1126	117	100
Concours à l'économie	5435	5833	6481	11,1	7,3
Crédits à l'économie	5149	5540	6166	11,3	7,6
Portefeuille-titres	286	293	315	7,5	2,4

* Pour ces agrégats, les variations sont exprimées en millions de dinars.

A - LA MASSE MONETAIRE M3

La masse monétaire M3 s'est accrue de 8,8% en 1990 contre 11,7% l'année précédente. La progression de la masse monétaire M3 résulte essentiellement de celle de la monnaie fiduciaire et de l'agrégat M3-M2, tempérée, il est vrai, par la décélération du rythme de progression des dépôts quasi-monétaires.

En conséquence, le taux de liquidité de l'économie, mesuré par le rapport de la masse monétaire M3 au PIB, a baissé de 2,7 points de pourcentage, revenant de 56,8% en 1989 à 54,1% en 1990. Cette évolution coïncide avec une diminution du taux d'inflation qui, exprimé en terme de moyenne annuelle de l'indice général des prix à la consommation, est revenu de 7,7% en 1989 à 6,5% en 1990.

- Masse monétaire M2

La masse monétaire M2 a progressé en 1990 de 7,1% contre 10,8% une année auparavant. C'est surtout la quasi-monnaie qui a été à l'origine de cette évolution alors que la monnaie n'a que faiblement augmenté.

Parmi les composantes de la monnaie M1 c'est la monnaie fiduciaire qui a enregistré la plus forte progression, soit 15% contre 9,3% l'année écoulée. Il convient de remarquer que la plus grande part de l'augmentation s'est produite au cours des huit premiers mois au terme desquels la monnaie fiduciaire qui, après avoir dépassé, pour la première fois, le chiffre de 1 milliard de dinars, a atteint son maximum de l'année, soit 1.024 millions de dinars. Cette augmentation s'explique par l'accroissement, en cette période de l'année, des besoins des agents économiques en billets et monnaies pour faire face aux dépenses qu'occasionnent habituellement les préparatifs des fêtes religieuses et la saison estivale ainsi que par l'accroissement des opérations de change manuel effectuées par les touristes et les tunisiens travaillant à l'étranger qui sont venus passer leurs vacances en Tunisie.

Par contre, les dépôts à vue auprès des banques, qui avaient régressé de 1,9% en 1989, ont augmenté de 0,7% en 1990. Mais en cours d'année, leur évolution n'a pas été régulière. Après avoir fluctué au cours des cinq premiers mois dans une fourchette allant de 1.489 à 1.538 millions de dinars, les dépôts à vue se sont inscrits en baisse continue jusqu'au mois de novembre pour se situer à 1.274 millions de dinars. En décembre 1990, ils ont de nouveau augmenté pour s'élever à 1.537 millions de dinars, niveau dépassant de 263 millions de dinars celui du mois précédent et de 10 millions de dinars celui de décembre 1989. L'augmentation, d'une année à l'autre, a résulté de la nette progression des dépôts des ménages et des entreprises privées atténuée en grande partie par la diminution des dépôts des entreprises publiques et surtout des dépôts des organismes de sécurité sociale.

MONNAIE SCRIPTURALE ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES

Libellés / Fin de période	Monnaie scripturale		dont Dépôts à vue			
			Auprès des banques		Auprès du CCP	
	Montant en MD	Variation en %	Montant en MD	Variation en %	Montant en MD	Variation en %
1988	1648	23,6	1557	25,5	95	4,4
1989						
Mars	1390	-15,7	1303	-16,3	85	-10,5
Juin	1470	-10,8	1382	-11,2	86	-9,5
Septembre	1593	-3,3	1501	-3,6	92	-3,2
Décembre	1620	-1,7	1527	-1,9	92	-3,2
1990						
Mars	1567	-3,3	1490	-2,4	76	-17,4
Juin	1554	-4,1	1475	-3,4	78	-15,2
Septembre	1396	-13,8	1307	-14,4	88	-4,3
Décembre	1638	1,1	1537	0,7	100	8,7

Quant aux dépôts à vue auprès du Centre des chèques postaux, qui avaient régressé de 3,2% en 1989, ils se sont accrus de 8,7% en 1990 pour atteindre 100 millions de dinars.

Portant la marque de la baisse des dépôts à terme, les dépôts quasi-monétaires se sont accrus en 1990 à un taux inférieur à celui enregistré en 1989, soit 8,2% contre 21%.

QUASI-MONNAIE ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES

Libellés	Quasi-monnaie		dont					
			Dépôts à terme		Certificats de dépôts		Dépôts d'épargne	
Fin de période	Montant en MD	Variation en %	Montant en MD	Variation en %	Montant en MD	Variation en %	Montant en MD	Variation en %
1988	2156	15,3	586	-18,4	129	..	1324	25,4
1989								
Mars	2340	8,5	611	4,3	183	41,9	1370	3,5
Juin	2399	11,3	617	5,3	215	66,7	1393	5,2
Septembre	2463	14,2	617	5,3	230	78,3	1420	7,3
Décembre	2609	21,0	680	16,0	192	48,8	1595	20,5
1990								
Mars	2733	4,8	623	-8,4	300	56,3	1620	1,6
Juin	2649	1,5	619	-9,0	209	8,9	1636	2,6
Septembre	2859	9,6	624	-8,2	349	81,8	1678	5,2
Décembre	2824	8,2	615	-9,6	197	2,6	1855	16,3

Totalisant 615 millions de dinars en décembre 1990 ou 21,8% du total des dépôts quasi-monétaires, les dépôts à terme accusent une diminution de 9,6% alors qu'ils avaient augmenté de 16% en 1989. Cette diminution trouve son origine dans la transformation par les entreprises et les particuliers d'une partie de leurs placements sous forme de dépôts à terme en bons du Trésor et au financement d'autres entreprises qui émettent des billets de trésorerie pour satisfaire leur besoin de liquidité.

S'agissant de l'encours des souscriptions aux certificats de dépôts, il n'a augmenté que de 2,6% en 1990 contre 48,8% en 1989. Notons qu'à l'intérieur de l'année, l'encours a atteint des niveaux beaucoup plus élevés, le maximum ayant porté sur 443 millions de dinars en août 1990.

Quant aux dépôts d'épargne, ils se sont élevés à près de 1,9 milliard de dinars en 1990, enregistrant ainsi une augmentation de 16,3% contre 20,5% une année auparavant. Le ralentissement de la progression des dépôts d'épargne a touché les comptes spéciaux d'épargne et l'épargne auprès de la Caisse d'épargne nationale tunisienne. De 277 millions de dinars en décembre 1989, cette dernière est passée à 314 millions de dinars, en progression 13,4% contre 18,9% en 1989.

S'agissant du taux de progression des dépôts en comptes spéciaux d'épargne, il demeure élevé quoiqu'en légère baisse par rapport à celui de l'année écoulée[1].

[1] Pour plus de détails, se référer à la page 152.

COMPTES D'EPARGNE

Libellés / Fin de période	Comptes spéciaux d'épargne		Epargne auprès de la CENT		Autres produits d'épargne	
	Montant en MD	Variat. en %	Montant en MD	Variat. en %	Montant en MD	Variat. en %
1988	1079	26,1	233	20,7	12	71,4
1989						
Mars	1114	3,2	244	4,7	12	-
Juin	1131	4,8	248	6,4	14	16,7
Septembre	1158	7,3	247	6,0	15	25,0
Décembre	1301	20,6	277	18,9	17	41,7
1990						
Mars	1316	1,2	284	2,5	20	17,6
Juin	1332	2,4	283	2,2	21	23,5
Septembre	1374	5,6	280	1,1	24	41,2
Décembre	1512	16,2	314	13,4	29	70,6

- L'agrégat M3-M2

Constitué par l'épargne-logement[1], l'épargne-investissement, l'épargne-projet et les emprunts obligataires, l'agrégat M3-M2 a totalisé 434 millions de dinars en décembre 1990, en progression de 34,4% contre 27,7% l'année écoulée.

M3-M2 ET SES COMPOSANTES

Libellés / Fin de période	M3 - M2		Epargne-logement		Emprunts obligataires		Epargne-projet & investissement	
	Montant en MD	Variat. en %	Montant en MD	Variat. en %	Montant en MD	Variat. en %	Montant en MD	Variat. en %
1988	253	7,7	196	9,5	55	-	2	100,0
1989								
Mars	269	6,3	197	0,5	67	21,8	5	150,0
Juin	259	2,4	202	3,1	51	-7,3	7	250,0
Septembre	247	-2,4	194	-1,0	47	-14,5	6	200,0
Décembre	323	27,7	202	3,1	117	112,7	4	100,0
1990								
Mars	339	5,0	206	2,0	122	4,3	11	175,0
Juin	344	6,5	207	2,5	129	10,3	8	100,0
Septembre	369	14,2	207	2,5	156	33,3	6	50,0
Décembre	434	34,4	212	5,0	216	84,6	6	50,0

Concernant l'encours des obligations et emprunts à plus d'un an, il a presque doublé entre 1989 et 1990 passant de 117 à 216 millions de dinars. Cette augmentation provient essentiellement des souscriptions des entreprises et particuliers aux emprunts obligataires émis notamment par la Banque nationale agricole (BNA), la Banque du sud (BS), la Banque tuniso-koweïtienne de développement (BTKD), la Banque de développement

[1] Pour plus de détails, se référer à la page 152.

économique de Tunisie (BDET) et la Société Tunisie-leasing ainsi qu'à l'émission d'emprunts obligataires privés par la Banque nationale de développement touristique (BNDT) et par la Société tunisienne de banque (STB).

B - SECTEUR EXTERIEUR

La reconstitution des réserves de change constatée durant les trois dernières années a cédé la place à une forte diminution. De 671 millions de dinars à la fin de décembre 1989, les créances nettes sur l'extérieur sont revenues à 604 millions de dinars en 1990, accusant ainsi une diminution de 67 millions de dinars contre une augmentation de 129 millions de dinars l'année précédente et 398 et 96 millions de dinars respectivement en 1988 et 1987. Ce mouvement de baisse est imputable à l'augmentation à un rythme soutenu des importations et des dépenses au titre du remboursement de la dette au moment où les exportations ont connu un certain essoufflement et où les recettes touristiques accusent une baisse.

CREANCES NETTES SUR L'EXTERIEUR (Montants et variations en millions de dinars)

Libellés / Fin de période	Créances nettes sur l'extérieur		Réserves internationales			Autres avoirs extérieurs	Engagements extérieurs	
	Montant	Variation	Total	dont : Avoirs en devises			Total	dont : Dépôts non-résid.
				Montant	Variation			
1988	542	398	749	733	393	399	606	244
1989								
Mars	378	-164	679	665	-68	337	638	250
Juin	472	-70	694	686	-47	412	634	249
Septembre	649	107	910	897	164	420	681	280
Décembre	671	129	839	831	98	474	642	281
1990								
Mars	584	-87	813	792	-39	445	674	285
Juin	594	-77	669	654	-177	624	699	306
Septembre	697	26	764	759	-72	614	681	316
Décembre	604	-67	628	622	-209	580	604	307

Principale composante des avoirs extérieurs du système financier, les avoirs nets en devises de la Banque centrale sont revenus graduellement de 831 millions de dinars en décembre 1989 à 581 millions de dinars en juillet 1990 pour connaître un mouvement de reprise en août et septembre sans toutefois atteindre leur niveau de décembre 1989. A partir d'octobre, ils ont, de nouveau, baissé pour s'établir à 622 millions de dinars en décembre, montant correspondant à 47 jours d'importation contre 72 jours en décembre 1989.

C - CREDITS INTERIEURS

Totalisant 7.607 millions de dinars en 1990, les crédits intérieurs se sont accrus de 11,2% par rapport à 1989 contre 7,8% une année auparavant. Cette évolution provient surtout des concours du système financier à l'économie, les crédits à l'Etat ayant progressé pratiquement au rythme de l'année écoulée.

1) Créances nettes sur l'Etat

Les créances nettes sur l'Etat, qui ont atteint 1.126 millions de dinars en 1990, se sont inscrites en augmentation de 117 millions de dinars par rapport à leur niveau de l'année précédente. Cette augmentation est due essentiellement aux souscriptions des banques de dépôts et de la CENT aux bons d'équipement pour respectivement 65 et 10 millions de dinars en net ainsi qu'à l'augmentation des dépenses de l'Etat par le biais de son compte courant dont le solde est revenu de 135 millions de dinars en décembre 1989 à 115 millions en décembre 1990[1].

CREANCES NETTES SUR L'ETAT (Montants et variations en millions de dinars)

Libellés Fin de période	Total des créances nettes sur l'Etat		dont				
			Compte courant du Trésor		Bons d'équipement et Bons du trésor		C/P dépôts entrep.& particuliers au CCP
	Montant	Variation	Montant	Variation	Montant	Variation	
1988	909	-4	116	49	811	32	95
1989							
Mars	933	24	96	-20	811	-	85
Juin	1006	97	74	-42	839	28	86
Septembre	989	80	57	-59	828	17	92
Décembre	1009	100	135	19	913	102	92
1990							
Mars	1104	95	95	-40	996	83	76
Juin	1165	156	100	-35	1040	127	78
Septembre	1110	101	92	-43	974	61	88
Décembre	1126	117	115	-20	971	58	100

2) Concours à l'économie

Comparés à leur niveau de 1989, les concours à l'économie du système financier sont en accroissement de 11,1% en 1990 contre 7,3% une année auparavant. L'accélération du rythme de progression a intéressé essentiellement les crédits sur ressources spéciales et le portefeuille-titres, les crédits sur ressources ordinaires ayant, certes, augmenté mais à un rythme moins rapide que celui de l'année écoulée.

- Crédits à l'économie

Totalisant près de 5,2 milliards de dinars en 1990, les crédits sur ressources ordinaires se sont accrus de 10,8% par rapport à leur niveau de 1989 contre 12,9% une année auparavant. L'accroissement a intéressé essentiellement les crédits d'investissement dont l'encours s'est élevé à 1.560 millions de dinars, en progression de 12,6% contre 15,2% l'année passée. Quant aux crédits d'exploitation, ils ont progressé de 10,1% en 1990 contre 12% en 1989.

[1] Pour plus de détails, se référer aux pages 150 et 151.

CONCOURS A L'ECONOMIE

Fin de période / Libellés	En millions de dinars			Variations en %	
	1988	1989	1990	1990/89	1989/88
Crédits à l'économie	**5149**	**5540**	**6166**	**11,3**	**7,6**
Crédits sur ressources ordinaires	4123	4656	5161	10,8	12,9
Court terme	2921	3271	3601	10,1	12,0
Moyen terme	684	773	904	16,9	13,0
Long terme	518	612	656	7,2	18,1
Crédits sur ressources spéciales	1026	884	1005	13,7	-13,8
Portefeuille-titres	**286**	**293**	**315**	**7,5**	**2,4**
Concours à l'économie	**5435**	**5833**	**6481**	**11,1**	**7,3**

En ce qui concerne les crédits sur ressources spéciales, ils ont progressé de 13,7% en 1990 pour atteindre 1.005 millions de dinars.

- Portefeuille-titres

Les participations du système financier dans le capital des entreprises économiques ont totalisé 315 millions de dinars en 1990, en augmentation de 22 millions de dinars ou 7,5% par rapport à leur niveau de 1989. Cette augmentation est imputable exclusivement à l'accroissement du portefeuille-titres des banques de développement.

IV. - LA DISTRIBUTION DU CREDIT

L'encours des crédits octroyés par le système financier tel que recensés par la centrale des risques a atteint 6,2 milliards de dinars en 1990, en accroissement de 13% contre 10,7% une année auparavant. L'accélération résulte de la progression rapide des crédits d'investissement alors que les crédits d'exploitation se sont accrus à un taux beaucoup plus faible.

En accroissement de 21,2% contre 1,6% seulement en 1989, les crédits à moyen et long termes se sont élevés à près de 2,5 milliards de dinars. Cette évolution a intéressé les crédits d'investissement accordés à l'agriculture et pêche et ceux alloués aux services dont les encours se sont accrus respectivement de 30,9% et 25,3% en 1990 contre 1,5% et 3% une année auparavant.

VENTILATION PAR SECTEUR ET PAR TERME DE L'ENCOURS DES CREDITS A L'ECONOMIE

(en millions de dinars)

	Déc. 1989	1990				Variations en %		Part dans le total	
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	89/88	90/89	1989	1990
Agriculture et pêche	**748**	**703**	**812**	**817**	**953**	**8,4**	**27,4**	**13,7**	**15,4**
Court terme	408	451	479	485	508	14,9	24,5	7,5	8,2
Moyen et long termes	340	252	333	332	445	1,5	30,9	6,2	7,2
Industrie	**2857**	**2829**	**2971**	**3040**	**3059**	**11,4**	**7,1**	**52,3**	**49,5**
Court terme	2040	2009	2119	2149	2138	16,6	4,8	37,3	34,6
Moyen et long termes	817	820	852	891	921	0,1	12,7	14,9	14,9
Services	**1861**	**1959**	**2082**	**2081**	**2163**	**10,5**	**16,2**	**34,0**	**35,0**
Court terme	965	1003	1071	1019	1040	18,6	7,8	17,7	16,8
Moyen et long termes	896	956	1011	1062	1123	3,0	25,3	16,4	18,2
Total des crédits recensés	**5466**	**5491**	**5865**	**5938**	**6175**	**10,7**	**13,0**	**100,0**	**100,0**
Court terme	3413	3463	3669	3653	3686	17,0	8,0	62,4	59,7
Moyen et long termes	2053	2028	2196	2285	2489	1,6	21,2	37,6	40,3

Il est à noter, à cet égard, que l'intervention des banques sous forme de crédits d'investissement en faveur de projets de création ou d'extension d'entreprises a enregistré en 1990 une augmentation de plus de 11% pour les approbations, de 101% pour les engagements et de 41,6% pour les décaissements. Totalisant 480 millions de dinars, les décaissements des banques se sont inscrits en accroissement de 41% par rapport à l'enveloppe accordée en 1989 et ont concerné à hauteur de 239 millions de dinars essentiellement l'extension de la capacité d'hébergement du secteur touristique, de 144 millions de dinars le financement des investissements nouveaux dans les industries manufacturières, de 71 millions de dinars des projets agricoles et le reliquat, soit 27 millions de dinars des unités dans les activités de services.

manufacturières, de 71 millions de dinars des projets agricoles et le reliquat, soit 27 millions de dinars des unités dans les activités de services.

Quant à l'encours des crédits d'exploitation, il n'a progressé que de 8% contre 17% en 1989. Ce fléchissement du rythme de progression a touché les crédits octroyés au secteur de l'industrie et des services dont les taux de croissance n'ont été respectivement que de 4,8% et 7,8% contre 16,6% et 18,6% en 1989. Quant à l'encours des crédits octroyés au secteur de l'agriculture et pêche, il a augmenté de 24,5% contre 14,9% en 1989.

Ventilés par secteur, les crédits distribués en 1990 ont bénéficié à l'agriculture et aux services dont les parts dans le total se sont consolidées, passant respectivement de 13,7% et 34% en 1989 à 15,4% et 35% en 1990. L'encours des crédits servis à l'industrie a, par contre, baissé de 2,8 points de pourcentage pour ne représenter que 49,5%.

Par ailleurs, cet accroissement des crédits a profité surtout aux entreprises privées dont la part s'est renforcée, passant de 82,6% en 1989 à 83,5% en 1990. Par contre, l'encours des crédits accordés aux entreprises publiques n'a représenté que 16,5% en 1990 contre 17,4% une année auparavant. Avec 5,2 milliards de dinars, l'encours des crédits accordés aux entreprises privées s'est inscrit en progression de 14,1% contre 15,4% une année auparavant. Cette progression a intéressé principalement les crédits d'investissement (24,5% contre 7,8% en 1989), le taux de progression des crédits de gestion ayant accusé un fléchissement (7,2% contre 21,1% en 1989).

REPARTITION DES CREDITS ENTRE ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVEES (en millions de dinars)

	1989			1990			Taux de croissance	
	Court terme	Moyen et long termes	Total	Court terme	Moyen et long termes	Total	89/88	90/89
Agriculture&pêche	**408**	**340**	**748**	**508**	**445**	**953**	**8,4**	**27,4**
Entrep.publiques	186	19	205	295	9	304	-	48,3
Entrep.privées	222	321	543	213	436	649	11,9	19,5
Industrie	**2040**	**817**	**2857**	**2138**	**921**	**3059**	**11,4**	**7,1**
Entrep.publiques	382	145	527	396	119	515	-11,3	-2,3
Entrep.privées	1658	672	2330	1742	802	2544	18,2	9,2
Services	**965**	**896**	**1861**	**1040**	**1123**	**2163**	**10,5**	**16,2**
Entrep.publiques	129	88	217	83	118	201	-4,0	-7,4
Entrep.privées	836	808	1644	957	1005	1962	12,8	19,3
Total	**3413**	**2053**	**5466**	**3686**	**2489**	**6175**	**10,7**	**13,0**
Entrep.publiques	697	252	949	774	246	1020	-7,4	7,5
Entrep.privées	2716	1801	4517	2912	2243	5155	15,4	14,1

Concernant l'encours des crédits dispensés aux entreprises publiques, qui avait régressé de 7,4% en 1989, il s'est accru de 7,5% en 1990 pour s'élever à un milliard de dinars environ. Cette augmentation trouve son origine dans l'évolution de l'encours des crédits d'exploitation qui, après la baisse de 30,8% en 1989, s'est accru de 11% en 1990 pour atteindre 774 millions de dinars. L'accroissement de ces crédits a bénéficié essentiellement aux entreprises relevant du secteur de l'agriculture et pêche. Par contre et

octroyés notamment aux entreprises opérant dans les branches de la chimie et du caoutchouc, des mines, de l'agro-alimentaire et des industries de la céramique et du verre.

A - FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

Totalisant 953 millions de dinars à la fin de 1990, l'encours des crédits bénéficiant directement et indirectement au secteur de l'agriculture et pêche s'est inscrit en progression de 27,4% contre 8,4% l'année précédente. L'accélération a intéressé aussi bien les crédits dispensés directement aux agriculteurs que ceux accordés par l'intermédiaire des organismes d'intervention exclusivement ceux de commercialisation des produits agricoles.

CREDITS ACCORDES A L'AGRICULTURE ET PECHE (en millions de dinars)

Formes et bénéficiaires de crédit / Fin de période	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long termes		Total des crédits	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Crédits directs aux agriculteurs	183	185	320	430	503	615
Crédits indirects	225	323	20	15	245	338
.Organismes de commercialisation de produits agricoles	225	323	3	1	228	324
dont : Office national de l'huile	84	184	1	1	85	185
Office des céréales	91	102	-	-	91	102
.Entreprises de commercialisation de matériel agricole	-	-	16	13	16	13
.Entreprises de production et de commercialisation des serres	-	-	1	1	1	1
Total	408	508	340	445	748	953

1) Crédits à court terme

En liaison avec le niveau élevé de la production agricole et plus particulièrement des campagnes oléïcole et céréalière, l'encours des crédits à court terme finançant ce secteur s'est inscrit en progression de 100 millions de dinars ou 24,5% pour totaliser 508 millions de dinars. L'augmentation enregistrée a profité dans sa quasi-totalité aux organismes de commercialisation de produits agricoles dont l'encours s'est élevé à 323 millions de dinars contre 225 millions de dinars en 1989. A lui seul, l'Office national de l'huile a bénéficié de 100 millions de dinars de crédits supplémentaires suivi de loin par l'Office des céréales dont l'encours n'a augmenté que de 11 millions de dinars.

Quant à l'encours des crédits octroyés directement aux agriculteurs, il ne s'est accru que de 2 millions de dinars ou 1,1% contre 30 millions de dinars ou 19,6% en 1989 en raison notamment de la baisse des crédits octroyés à l'activité de l'élevage.

2) Crédits d'investissement

Totalisant 445 millions de dinars en 1990, l'encours des crédits à moyen et long termes accordés à l'agriculture et pêche a augmenté de 30,9% contre 1,5% seulement une année auparavant.

L'accélération du rythme de progression a concerné les crédits accordés directement aux agriculteurs dont l'encours s'est accru de 34,4% contre 1,3% seulement en 1989, elle a intéressé, en grande partie, l'agriculture générale, la pêche et l'oléïculture. Cette évolution reflète les mesures prises en faveur de l'activité agricole tels que la révision à la hausse des barêmes des crédits de culture, le rééchelonnement des crédits en faveur des zones sinistrées par la sécheresse, le report avec abandon des intérêts des crédits de la campagne 1989-90 et, enfin, la consolidation des crédits supervisés.

B - FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

Atteignant plus de 3 milliards de dinars, l'encours des crédits accordés au secteur de l'industrie ne s'est accru que de 7,1% contre 11,4% en 1989, en rapport avec le ralentissement de l'activité dans ce secteur. Cette évolution a marqué les crédits de gestion tandis que les crédits d'investissement ont progressé à un rythme accéléré.

VENTILATION PAR BRANCHE D'ACTIVITE DE L'ENCOURS DES CREDITS ACCORDES AU SECTEUR INDUSTRIEL

(en millions de dinars)

Fin de période Branches d'activité	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long termes		Total des crédits	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Mines	62	69	18	13	80	82
Energie et distribution des eaux	2	4	18	18	20	22
Bâtiment et travaux publics	254	270	36	47	290	317
Industries agro-alimentaires	270	282	115	146	385	428
Textiles, habillement et cuir	240	272	106	152	346	424
Industries mécaniques et électriques	461	461	193	209	654	670
Industries de matériaux de construction, céramique et verre	218	201	157	158	375	359
Chimie et caoutchouc	372	396	109	102	481	498
Industries diverses	161	183	65	76	226	259
Total	**2040**	**2138**	**817**	**921**	**2857**	**3059**

De 817 millions de dinars en 1989, l'encours des crédits d'investissement est passé à 921 millions de dinars en 1990, en accroissement de 104 millions de dinars ou de 12,7% alors qu'il n'avait pratiquement pas varié l'année passée. L'accélération a intéressé les crédits alloués aux entreprises des branches d'activité du bâtiment et travaux publics, de l'agro-alimentaire ainsi qu'à celles de la branche "mécaniques et électriques".

Quant à l'encours des crédits de gestion, il s'est situé à plus de 2,1 milliards de dinars en 1990, en augmentation de 4,8% contre 16,6% une année auparavant. Le ralentissement a touché essentiellement les industries agro-alimentaires, celles du textile,

habillement et cuir, des matériaux de construction, de la céramique et du verre ainsi que les industries du bâtiment et des travaux publics.

1) Mines

L'encours des crédits accordés aux entreprises opérant dans les mines, qui avait régressé de 21 millions de dinars en 1989, a augmenté de 2 millions de dinars en 1990 et a bénéficié principalement à la Compagnie minière du nord-ouest notamment sous forme d'avances en compte courant.

2) Energie et distribution des eaux

Après avoir diminué de 14 millions de dinars en 1989, l'encours des crédits alloués à cette branche d'activité s'est inscrit en accroissement de 2 millions de dinars en 1990 sous forme exclusivement de crédits de gestion. Les industries de recherche et d'extraction de pétrole et de gaz naturel ont été les principales bénéficiaires de cet accroissement.

3) Bâtiment et travaux publics

La reprise de l'activité du bâtiment s'est traduite en 1990 par un endettement supplémentaire de 27 millions de dinars des entreprises opérant dans ce secteur dont l'encours des crédits est passé de 290 millions de dinars en 1989 à 317 millions de dinars en 1990. L'augmentation trouve son origine aussi bien dans les crédits à court terme que dans ceux à moyen et long termes.

De 254 millions de dinars en 1989, l'encours des crédits à court terme est passé à 270 millions de dinars en 1990, en augmentation de 16 millions de dinars. Ces crédits ont été accordés essentiellement sous forme d'escompte de papier commercial et d'avances en compte courant.

Quant à l'encours des crédits d'investissement, il s'est inscrit en augmentation de 11 millions de dinars suite à l'accroissement des investissements et à l'élan que connaissent, de nouveau, les travaux d'infrastructure.

4) Industries agro-alimentaires

L'encours des crédits alloués aux entreprises agro-alimentaires s'est inscrit en hausse de 11,2%, reflétant ainsi l'expansion de ce secteur suite à l'amélioration des récoltes dans le secteur de l'agriculture et pêche qui fournit l'essentiel des produits à transformer.

Totalisant 146 millions de dinars, les crédits à moyen et long termes accordés à cette branche d'activité ont augmenté de 27%. Les nouveaux crédits ont servi à financer les investissements des sociétés de fabrication des aliments pour bétail, des industries du lait et des conserves de fruits et légumes.

S'agissant de l'encours des crédits de gestion, il s'est élevé à 282 millions de dinars, en augmentation de 12 millions de dinars. Ces crédits ont bénéficié essentiellement

aux huileries, aux unités de fabrication d'aliments pour bétail et aux industries de conserves dont l'activité s'est intensifiée en 1990 en liaison avec les bonnes campagnes agricoles.

5) Textiles, habillement et cuir

L'encours des crédits alloués aux entreprises opérant dans cette branche a augmenté de 78 millions de dinars ou de 22,5%. Cette augmentation a bénéficié essentiellement aux unités de filature, aux entreprises de fabrication de vêtements et lingeries et aux industries de chaussures sous forme de crédits de gestion ainsi qu'aux entreprises de filature et de tissage, de confection et celles de fabrication de chaussures et produits chaussants sous forme de crédits d'investissement.

6) Industries mécaniques et électriques

S'élevant à 670 millions de dinars, l'encours des crédits alloués aux industries mécaniques et électriques s'est inscrit en augmentation de 2,4% contre 17,8% en 1989. Cet accroissement est imputable uniquement aux crédits d'investissement qui, d'une année à l'autre, sont passés de 193 à 209 millions de dinars, en accroissement de 8,3%. Ils ont bénéficié essentiellement aux unités opérant dans la métallurgie, la mécanique générale et les industries diverses.

S'agissant de l'encours des crédits d'exploitation, il n'a pas varié en 1990, se situant à 461 millions de dinars. Toutefois, l'examen de la ventilation de ces crédits par activité fait apparaître un accroissement des crédits alloués aux unités de fonderie, d'articles métalliques divers, de construction et de réparation navale et aux industries diverses compensé, en totalité, par la diminution des crédits octroyés aux activités de la mécanique générale et de la métallurgie.

7) Industrie de matériaux de construction, céramique et verre

L'encours des crédits octroyés aux entreprises opérant dans ce secteur a accusé une baisse de 16 millions de dinars en 1990 alors qu'il avait augmenté de 9 millions de dinars une année auparavant. La baisse trouve son origine dans la nette diminution de l'encours des crédits à court terme, les crédits à moyen et long termes ayant légèrement augmenté.

La baisse des crédits de gestion, qui a touché les activités d'extraction et de fabrication de matériaux de construction et de liants, a été atténuée par un accroissement de crédits accordés aux industries des produits rouges et du verre, de céramiques et de poteries.

Quant à l'encours des crédits d'investissement, qui avait baissé de 14 millions de dinars en 1989, il a augmenté en 1990, quoique faiblement. La légère augmentation résultant des nouveaux crédits octroyés aux industries d'extraction, de fabrication de matériaux de construction, des produits rouges et de verre est compensée, dans sa quasi-totalité, par la baisse de l'encours des crédits octroyés aux industries de liants et de fabrication de céramiques et poteries.

8) Chimie et caoutchouc

D'une année à l'autre, l'encours des crédits alloués aux industries de la chimie et du caoutchouc a augmenté de 3,5% contre 0,8% en 1989 enregistrés, en totalité, au niveau de l'encours des crédits d'exploitation.

De 372 millions de dinars en 1989, ce dernier est passé à 396 millions de dinars en 1990, en accroissement de 24 millions de dinars. Les nouveaux crédits ont bénéficié principalement aux unités de fabrication d'engrais et produits minéraux notamment à la Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais (SIAPE) ainsi qu'aux industries de caoutchouc et de matières plastiques.

Quant à l'encours des crédits d'investissement, il a, par contre, accusé une baisse de 7 millions de dinars ou de 6,4%, revenant, d'une année à l'autre, de 109 à 102 millions de dinars. Cette diminution a touché les crédits alloués aux entreprises de fabrication d'engrais et de produits minéraux divers.

9) Industries diverses

Totalisant 259 millions de dinars, l'encours des crédits alloués aux industries diverses, qui regroupent principalement les industries de fabrication de papier, de tabac, de transformation du bois et du liège, d'édition et d'impression, s'est inscrit en augmen-tation de 14,6% en 1990 contre 18,3% en 1989. L'augmentation a intéressé aussi bien les crédits à moyen et long termes que ceux à court terme.

S'élevant à 76 millions de dinars, l'encours des crédits à moyen et long termes a enregistré une augmentation de 11 millions de dinars ou de 16,9% par rapport à son ni-veau de 1989. Cette progression est relevée au niveau des crédits accordés aux industries de papier et aux unités de transformation du bois, d'impression, d'édition et de presse.

Quant à l'encours des crédits de gestion, il a augmenté de 22 millions de dinars ou de 13,7% contre 24 millions ou 16,6% en 1989. Les nouveaux crédits ont profité aux industries d'ameublement, de fabrication de papier et aux entreprises d'impression et d'édition sous forme essentiellement d'effets de transaction sur Tunisie, d'avances en compte courant et de crédits à l'exportation.

C - FINANCEMENT DES SERVICES

L'encours des crédits alloués au secteur tertiaire a augmenté en 1990 à un rythme plus rapide que celui enregistré l'année précédente, soit 16,2% contre 10,5%. L'accélé-ration a intéressé seulement les crédits d'investissement, les crédits de gestion ayant accusé un fléchissement de leur rythme de progression.

1) Transport et télécommunications

Totalisant 126 millions de dinars au terme de 1990, l'encours des crédits alloués aux entreprises de cette branche d'activité, qui n'avait pas varié en 1989, s'est inscrit en augmentation de 34% en 1990.

Après avoir stagné en 1989, l'encours des crédits de fonctionnement a progressé de 7 millions de dinars ou de 11,7% en 1990. Les nouveaux crédits, qui ont été accordés surtout sous forme d'avances en compte courant, d'effets de transaction sur la Tunisie et d'escompte de papier commercial, ont bénéficié aux entreprises de transport notamment la Société nationale de chemin de fer tunisien et la Compagnie tunisienne de navigation.

S'agissant de l'encours des crédits d'investissement, il a fortement augmenté, passant, d'une année à l'autre, de 34 à 59 millions de dinars. Cette augmentation est imputable essentiellement aux crédits alloués aux entreprises opérant dans le transport routier, ferroviaire et maritime.

2) Tourisme

S'élevant à 538 millions de dinars au terme de l'année 1990, l'encours des crédits alloués au tourisme s'est inscrit en progression de 98 millions de dinars ou de 22,3% contre 57 millions ou 14,9% l'année précédente.

Totalisant 136 millions de dinars, l'encours des crédits d'exploitation dispensés aux unités hôtelières ne s'est accru que de 11,5% contre 16,2% en 1989 et ce, en relation avec l'essoufflement de l'activité dans cette branche. Les nouveaux crédits ont été accordés sous forme d'avances en compte courant.

En revanche, l'encours des crédits d'investissement alloués à cette branche d'activité a augmenté de 84 millions de dinars ou 26,4% contre 40 millions de dinars ou 14,4% en 1989. Cette expansion traduit la relance vigoureuse des investissements dans ce secteur qui, en dépit de quelques aléas conjoncturels, demeure la première source de devises pour le pays.

3) Promotion immobilière

L'encours des crédits dispensés à cette branche d'activité, qui avait régressé de 5,4% en 1989, s'est inscrit en augmentation de 10,2% en 1990. Cette évolution a intéressé exclusivement les crédits d'investissement qui de 377 millions de dinars en 1989, sont passés à 470 millions de dinars en 1990, enregistrant un accroissement de 24,7% alors qu'ils avaient diminué de 5% l'année précédente.

Par contre, l'encours des crédits de gestion dispensés à cette branche a accusé une baisse de 45 millions de dinars contre une diminution de 7 millions de dinars en 1989 et ce, grâce à l'amélioration de la trésorerie de quelques sociétés immobilières.

4) Commerce

L'encours des crédits finançant l'activité commerciale n'a progressé que de 17,4% en 1990, taux en deçà de 6,3 points de pourcentage de celui enregistré une année auparavant. Cette évolution a intéressé aussi bien les crédits d'investissement que les crédits de gestion.

S'élevant à 637 millions de dinars, l'encours des crédits de gestion s'est inscrit en augmentation de 17,1% contre 22% en 1989. Les nouveaux crédits ont servi à financer

surtout les unités de commerce agricole et alimentaire, de matières premières, de combustibles, de textile et cuir ainsi que les unités de commerce de quincaillerie, machines et véhicules.

Parallèlement, les crédits à moyen et long termes ont évolué à un rythme moins rapide que celui enregistré en 1989, soit 19,4% contre 38,5%. Cette évolution trouve son origine exclusivement dans les crédits à moyen terme qui ont financé les entreprises de commerce de matières premières, de textile et cuir et de commerce divers.

5) Les autres services

Atteignant 258 millions de dinars, l'encours des crédits dispensés aux autres services, s'est inscrit en augmentation de 7,1% contre 13,7% une année auparavant. Cette décélération a marqué particulièrement les crédits d'exploitation octroyés, sous forme d'avances en compte courant, aux entreprises de la profession libérale notamment les cliniques et les activités para-médicales dont l'encours n'a progressé que de 4% contre 43% l'année écoulée. En ce qui concerne les crédits à moyen et long termes, ils ont augmenté de 11,6% contre une baisse de 13,6% en 1989.

VENTILATION PAR BRANCHE D'ACTIVITE DE L'ENCOURS DES CREDITS ACCORDES AU SECTEUR DES SERVICES

(en millions de dinars)

Fin de période Branches d'activité	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long termes		Total des crédits	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Transport et télécommunications	60	67	34	59	94	126
Tourisme	122	136	318	402	440	538
Promotion immobilière	93	48	377	470	470	518
Commerce	544	637	72	86	616	723
Autres services	146	152	95	106	241	258
Total	**965**	**1040**	**896**	**1123**	**1861**	**2163**

LA GESTION DE LA BANQUE CENTRALE

I - APERCU GENERAL

Pour la première fois, le total du bilan de la Banque centrale s'est inscrit en diminution. Il est revenu de 2.620 millions de dinars environ en 1989 à 2.278 millions de dinars en 1990, soit une baisse de 13%.

Du côté de l'**actif**, cette diminution trouve son origine dans l'amenuisement des réserves de change ainsi que dans la contraction du volume du réescompte.

Portant la marque du renversement du solde de la balance des paiements, redevenue déficitaire en 1990 après trois années d'excédents assez substantiels, les avoirs en devises, calculés sur la base du taux de référence comptable, ont clôturé l'année au niveau de 622 millions de dinars contre 831 millions à la fin de 1989.

Le réescompte a également accusé un net recul revenant de 952 millions de dinars à la fin de 1989 à 772 millions de dinars environ à la fin de 1990.

Concernant le **passif**, l'augmentation habituelle des billets et monnaies en circulation a été contrebalancée, et au-delà, par la diminution de certains engagements à vue et à terme suite principalement aux rachats effectués dans le cadre de nos opérations avec le FMI ainsi que par le changement de la position de la Banque centrale sur le marché monétaire devenue créditrice nette au terme de la dernière journée de l'année.

A cet égard, il est à noter que la Banque, qui était débitrice nette sur le marché monétaire à hauteur de 354 millions de dinars, le 31 décembre 1989, a terminé l'année dans une position de prêteur net pour 129 millions de dinars environ. Encore faut-il remarquer qu'hormis la situation particulière de fin d'année, le refinancement des banques, exprimé en termes de moyennes annuelles, a plutôt régressé.

En dépit de la contraction du refinancement, les **produits** de la Banque centrale se sont inscrits en accroissement, sous l'effet du relèvement des taux d'intérêt de l'appel d'offre et de la pension à 7 jours. Toutefois, les gains de change résultant de la différence de conversion au taux du jour et au taux de référence comptable des opérations courantes en devises, ainsi que la plus-value de réajustement des postes en devises ont enregistré une baisse de 26 millions de dinars.

L'accroissement a marqué également les **charges** de la Banque qui sont passées de 129 millions de dinars environ en 1989 à 158 millions de dinars en 1990. La hausse de 29 millions de dinars est due notamment à l'augmentation des intérêts servis au titre de la reprise des liquidités bancaires sous l'effet essentiellement de l'augmentation du taux au jour le jour pratiqué sur le marché interbancaire.

S'élevant à 103 millions de dinars environ, les intérêts servis sur les opérations effectuées sur le marché monétaire ont constitué, comme à l'accoutumée, l'essentiel des charges de la Banque.

Totalisant 18 millions de dinars environ, les dépenses d'administration se sont accrues de 2 millions de dinars touchant principalement les dépenses de personnel et celles consacrées à la fabrication des billets, monnaies et médailles.

En définitive, l'exercice 1990 s'est soldé par un **résultat** d'exploitation de 97 millions de dinars dont 90,5 millions de dinars, constituant le bénéfice net, ont été versés au Trésor contre 100 millions de dinars en 1989.

II - EVOLUTION DES PRINCIPALES RUBRIQUES DU BILAN

Le bilan de la Banque centrale est revenu de 2.619,9 millions de dinars en 1989 à 2.277,6 millions de dinars en 1990, accusant ainsi une baisse de 13%.

A - ACTIF

- Encaisse-or

De 3,8 millions de dinars, le stock d'or de la Banque, comptabilisé au cours officiel, est porté à 4,3 millions de dinars au 31 décembre 1990 et ce, suite à l'intégration de médailles et pièces anciennes logées jusque-là au compte "Valeurs en dépôt".

- Souscriptions aux organismes internationaux

Le solde de ce compte demeure inchangé depuis 1977 au niveau de 7,8 millions de dinars. Les souscriptions faites après cette date sont logées dans un compte d'attente.

- Avoirs en Droits de Tirage Spéciaux

Les avoirs en DTS ont accusé une diminution de 2 millions de dinars en 1990, montant qui a servi, avec les achats effectués en cours d'année, au remboursement des échéances des crédits accordés par les organismes internationaux, en l'occurrence le FMI et le FMA ainsi qu'au paiement des commissions sur les utilisations des ressources de ces deux organismes. A signaler, en outre, qu'il n'y a pas eu de nouveaux tirages sur le Fonds monétaire international au courant de 1990.

- Avoirs en devises

Amorcé en 1987, le mouvement de reconstitution des avoirs en devises s'est essoufflé en 1990. La tendance s'est même renversée comme en témoigne le niveau atteint par ces avoirs au terme de l'année, soit 622 millions de dinars contre 831 millions de dinars à la fin de 1989.

- Comptes spéciaux de coopération économique de l'Etat et des intermédiaires agréés

Les engagements de l'Etat et des intermédiaires agréés tunisiens sur les crédits octroyés dans le cadre des accords de coopération économique et technique se sont élevés à 139 millions de dinars à la fin de 1990 contre 144 millions de dinars une année auparavant. La baisse est imputable aux remboursements enregistrés au cours de l'exercice 1990 atténués, il est vrai, par les utilisations opérées dans le cadre du crédit "COFACE 20" relatif au financement d'importations en provenance de la France.

- Compte courant postal

Les avoirs de la Banque centrale au Centre des chèques postaux se maintiennent au niveau de 5 millions de dinars correspondant au plafond réglementaire.

- Effets escomptés

L'encours des crédits réescomptés auprès de la Banque centrale s'est élevé à 772 millions de dinars au 31 décembre 1990 contre 952 millions de dinars à la fin de 1989. Ce net recul trouve son origine dans les mesures adoptées en juillet 1990 qui ont abouti à l'exclusion du réescompte de trois formes de crédits. Il s'agit du préfinancement d'exportations accordés au groupe chimique ainsi que des avances sur marchandises (céréales, huiles et vins) et du financement de stocks (céréales et huiles) assortis de lettres d'agrément.

Ces mesures, qui s'inscrivent dans le cadre de la suppression graduelle des entraves à la conduite d'une politique monétaire par les taux d'intérêts, visent une plus grande transparence et une meilleure allocation de la bonification d'intérêts.

- Effets escomptés et chèques en cours de recouvrement

Les effets échus et non encore encaissés et les chèques du Trésor en cours de recouvrement sont passés de 15,7 millions de dinars à la fin de 1989 à 25,9 millions de dinars à la fin de 1990, en accroissement de 10,2 millions de dinars.

- Interventions sur le marché monétaire

Le refinancement alloué aux banques sous forme de réescompte a été neutralisé par la reprise de liquidités, l'opération se soldant en définitive par une bonification d'intérêts de l'ordre de 67,6 millions de dinars pour l'exercice 1990 et un refinancement exclusif sur le marché monétaire.

A ce titre, l'intervention de la BCT sous forme d'appels d'offre et de pension à 7 jours a porté sur 901 millions de dinars à la fin de 1990 contre 598 millions de dinars à la fin de 1989, soit une augmentation de 303 millions de dinars. Compte tenu des reprises de liquidités, l'Institut d'émission est passé, au vu du bilan, d'une situation d'emprunteur net de 354,1 millions de dinars au 31 décembre 1989 à celle de prêteur net de 129,2 millions de dinars au 31 décembre 1990.

- Avance permanente à l'Etat

Ce compte enregistre l'avance permanente de 25 millions de dinars accordée à l'Etat en vertu de la loi n° 70-22 du 7 mai 1970 relative à l'assainissement des finances publiques.

- Avance remboursable à l'Etat

S'inscrivant pour 4,4 millions de dinars, le solde de ce compte représente le reliquat dû sur l'avance initiale de 17,5 millions de dinars accordée par la Banque centrale à l'Etat en application de la loi sus-visée.

- Avance à l'Etat en contrepartie de DTS

Demeurant inchangé depuis 1971, ce compte enregistre la contrepartie de l'allocation cumulative de Droits de Tirage Spéciaux pour les années 1970 et 1971, soit 5,1 millions de dinars ayant servi à amortir, à due concurrence, l'avance remboursable à l'Etat.

- Portefeuille-titres

La souscription en devises au capital de l'Union Tunisienne de Banques s'est inscrite dans ce compte pour 5,4 millions de dinars à la fin de 1990 contre 5 millions de dinars à la fin de 1989. Ce léger accroissement est dû à la modification des taux de référence comptable.

- Immobilisations

La valeur comptable nette des immobilisations a accusé une diminution de 1,1 million de dinars et ce, en rapport avec les amortissements pratiqués au titre de l'exercice 1990 que l'augmentation du coût de construction de quelques comptoirs n'a compensé que partiellement.

- Effets publics en garantie de prêts extérieurs

S'élevant à 252,8 millions de dinars, les effets publics tirés sur l'Etat en garantie de prêts extérieurs, ont régressé de 12,1 millions de dinars suite au règlement des tombées de l'année. Il est à rappeler que les effets ont pour contrepartie les obligations émises par la Banque à l'ordre d'organismes étrangers figurant au passif.

- Débiteurs divers

Constitué principalement des crédits relais arrangés par l'Union Tunisienne de Banques en faveur d'entreprises tunisiennes, le solde de ce compte est demeuré pratiquement inchangé d'une année à l'autre au niveau de 3,5 millions de dinars.

- Compte d'ordre et à régulariser

Les comptes d'ordre et à régulariser abritent provisoirement les souscriptions et les libérations des quotes-parts de la Tunisie au FMI et au FMA ainsi que les ajustements des avoirs de la Tunisie auprès de ces deux organismes effectués après 1977.

Ce poste a accusé une régression de 79,1 millions de dinars touchant principalement les comptes "débits à régulariser" et "intérêts et produits divers à recevoir".

B - PASSIF

- Billets et monnaies en circulation

De 906 millions de dinars à la fin de 1989, les billets et monnaies en circulation se sont élevés à 1.053 millions de dinars à la fin de 1990, en accroissement de 16,2% contre 8,5% une année auparavant. En cours d'année, la circulation fiduciaire a connu des fluctuations entre un minimum de 832 millions de dinars enregistré le 19 janvier et un maximum de 1.076 millions de dinars atteint le 6 septembre.

Ces extrêmes reflètent entre autres, pour le premier, la basse saison touristique et le début d'année où l'activité économique est généralement faible et, pour le deuxième, l'effet expansionniste exercé par la haute saison touristique, l'arrivée en vacances des travailleurs tunisiens à l'étranger et le démarrage de la campagne agricole.

- Comptes courants des banques et des établissements financiers

Compte tenu des montants constitués de la réserve obligatoire majorés, le cas échéant, des dépôts provisoires, les dépôts des banques et des établissements financiers se sont inscrits pour 32,7 millions de dinars à la fin de 1990, en baisse de 2,7 millions de dinars par rapport à leur niveau de la fin de l'année précédente.

- Comptes du Gouvernement

Les comptes du Gouvernement ont enregistré en 1990 une diminution de 54,9 millions de dinars. Cette diminution provient à concurrence de 20,1 millions de dinars de la baisse du solde du compte courant du Trésor et de 32,9 millions de dinars des utilisations enregistrées sur les lignes de crédits Banque mondiale logées dans le compte spécial en devises du Gouvernement.

- Allocations de Droits de Tirage Spéciaux

Ce poste qui loge la contrepartie des allocations de Droits de Tirage Spéciaux accordés à la Tunisie par le Fonds monétaire international dans le cadre des première et troisième périodes de base (1970-1972) et (1978-1981) est resté inchangé depuis 1981 et ce, abstraction faite du réajustement du solde lors de la dévaluation du dinar intervenue en août 1986.

- Fonds national de garantie

Créé aux fins de garantir le dénouement de certaines catégories de prêts accordés par les banques en faveur notamment des petites et moyennes unités économiques, le Fonds national de garantie est intervenu depuis sa création pour 13,3 millions de dinars. Ses ressources qui proviennent surtout des commissions de garantie sur les découverts, ont atteint 48,3 millions de dinars dont 4 millions de dinars perçus au titre de l'année 1990.

- Autres engagements à vue et à terme

Inscrit au bilan 1990 pour 362,1 millions de dinars contre 464,2 millions de dinars au bilan 1989, le solde de ce poste a accusé une baisse sensible due, essentiellement, à la régression des comptes courants des organismes étrangers pour 111,9 millions de dinars suite aux rachats effectués en 1990 dans le cadre de l'utilisation des ressources du Fonds monétaire international.

Ce poste comprend, en outre, les placements auprès de la Banque centrale des devises non cessibles gérées par les banques, les devises des intermédiaires agréés et les interventions sur le marché monétaire en devises.

- Comptes de coopération économique

L'engagement de la Banque centrale dans le cadre de la coopération économique s'est établi au 31 décembre 1990 à 140,9 millions de dinars contre 145,7 millions de dinars au 31 décembre 1989. Cette baisse est imputable aux remboursements intervenus au cours de l'exercice 1990, atténués par les utilisations opérées dans le cadre du crédit "COFACE 20" relatif au financement d'importations de biens et services d'origine française.

- Provisions

Le montant des provisions s'est accru de 4,2 millions de dinas suite aux dotations de l'exercice, affectées à raison de 4,5 millions de dinars à la provision pour risque de change et de 0,4 million de dinars à la provision pour risque lié aux opérations de réescompte. Cet accroissement est atténué à hauteur de 0,7 million de dinars sous l'effet de la reprise de provisions antérieures.

- Réserve spéciale

La réserve spéciale est restée inchangée au niveau de 15,7 millions de dinars atteint en 1989. Cette réserve a été constituée conformément à l'article 68 des statuts de la Banque en vue de renflouer les fonds propres de l'Institut d'émission.

- Réserve légale

Cette réserve est maintenue au niveau légal de 50% du capital, soit 3 millions de dinars.

- Capital

Fixé initialement à 1,2 million de dinars, le capital de la Banque centrale de Tunisie a été augmenté en 1974 et 1979 pour atteindre respectivement 3 et 6 millions de dinars.

- Obligations en contrepartie d'emprunts extérieurs

Ce compte loge les obligations émises par la Banque centrale en garantie de prêts extérieurs accordés à la Tunisie et constitue la contrepartie du compte d'actif "Effets publics en garantie de prêts extérieurs".

- Créditeurs divers

Constitué essentiellement de la retenue d'impôt à la source opérée par la Banque centrale au profit de l'Etat au titre des revenus des bons d'équipement et des bons de trésor, le solde de ce compte s'est établi à la fin de 1990 à 1,4 million de dinars. Cette retenue s'inscrit dans le cadre des articles 52 et 55 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, instaurés en 1990.

- Comptes d'ordre et à régulariser

Le solde du compte d'ordre et à régulariser est passé d'une fin d'année à l'autre de 44,7 à 76,6 millions de dinars. L'accroissement est dû principalement aux montants en attente d'affectation provenant essentiellement des ajustements des avoirs des organismes internationaux, en l'occurrence le FMI et le FMA.

III - RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice 1990 s'est soldé par un bénéfice net, déduction faite des dotations aux amortissements et aux provisions de 90,5 millions de dinars contre 100 millions de dinars une année auparavant, soit une diminution de 9,5 millions de dinars.

- Les produits

Les produits de la Banque centrale se sont élevés à 255,4 millions de dinars en 1990 contre 235,2 millions de dinars en 1989 et 130,7 millions de dinars en 1988.

Nettement moins importante que celle enregistrée une année auparavant, l'amélioration des produits est due à l'accroissement des intérêts perçus sur les opérations de refinancement des banques qui en constituent près de 50%.

Les agios d'escompte ont connu un accroissement de 7,3 millions de dinars, grâce notamment au relèvement des taux d'intérêt à partir de juillet 1990 et à la modification de la structure des présentations admises.

Les produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire sont passés de 57,8 millions de dinars en 1989 à 88,9 millions de dinars en 1990. Leur progression sensible provient des intérêts sur prise en pension à 7 jours, forme de recours qui a

augmenté en 1990 suite à la réduction des interventions de l'Institut d'émission dans le cadre de l'appel d'offre décidée en vue de contenir l'évolution des crédits à l'économie.

En s'élevant au 31 décembre 1990 à 63,3 millions de dinars, les produits des opérations en devises, ont malgré l'amenuisement des réserves de change, enregistré une progression de 2,5 millions de dinars. Cette augmentation est, notamment, due à une évolution favorable des taux d'intérêts des monnaies européennes qui constituent 70% de nos réserves.

Par contre, la plus-value de réajustement des postes en devises opérée en 1990, ainsi que les gains de change résultant de la comptabilisation au taux de référence comptable des opérations courantes en devises ont enregistré une baisse de 26,1 millions de dinars. Cette baisse s'explique par la modération de la volatilité des devises par rapport au dinar.

Enfin, les intérêts sur les opérations avec les organismes internationaux ont légèrement augmenté, soit de 1,3 million de dinars, suite à la récupération en 1990 des commissions payées par la Tunisie en application du principe de la répartition des charges financières entraînées par les impayés du Fonds. Cette récupération correspond à la part proportionnelle de la Tunisie dans le total des montants recouvrés.

- Les charges

Les charges de la Banque ont, elles aussi, augmenté, passant de 128,9 millions de dinars en 1989 à 158,3 millions de dinars en 1990.

Comme à l'accoutumée, les intérêts servis sur les opérations de reprise des liquidités bancaires, dans le cadre du marché monétaire, ont constitué pour 102,7 millions de dinars, l'essentiel des charges de la Banque. Le différentiel d'intérêts dégagé en déduisant desdites charges les intérêts sur effets,soit 35,1 millions de dinars environ, correspond à l'effort déployé par la Banque centrale en faveur des activités prioritaires.

Totalisant 17,7 millions de dinars, les dépenses d'administration se sont accrues de 2,2 millions de dinars. Cette évolution a intéressé principalement les dépenses de personnel et celles consacrées à la fabrication des billets, monnaies et médailles.

Quant aux commissions versées aux organismes internationaux, elles ont enregistré une baisse de 915 mille dinars suite à la régression des commissions versées sur les utilisations des ressources du FMI et du FMA du fait des remboursements des crédits y afférents.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1990

DEBIT		CREDIT	(en dinars)
Dépenses d'administration	17.705.142,000	Intérêts sur effets	35.091.891,708
Charges des opérations d'intervention s/marché monétaire	102.684.258,448	Produits des opérations d'interv.s/mar.monét.	88.866.426,796
Charges sur opérations en devises	6.404.026,010	Intérêts sur opérations en devises	63.305.988,056
Charges sur autres opérations en devises	4.440.645,651	Produits sur autres opérations en devises	7.375.104,680
Commissions versées aux organismes internationaux	24.895.895,107	Intérêts sur opérations avec les org.internat.	2.841.528,482
Charges diverses	159.152,348	Intérêts des créances sur l'Etat	265.906,250
Amortissement des immobilisations	1.423.456,361	Intérêts perçus sur les comptes des banques	
Dotation au Fonds de logement	700.000,000	& établis.financiers	1.055.841,000
Dotation au Fonds social	1.000.001.105	Produits divers	584.693,756
Dotation aux provisions	4.900.000,000	Différence de change	54.774.663,033
Pertes sur exercices antérieurs	80.231,644	Profits sur exercices antérieurs	557.937,672
Pertes exceptionnelles	497.177,628	Profits exceptionnels	690.004,869
Résultat de l'exercice	90.520.000,000		
	255.409.986,302		255.409.986,302

- La répartition des bénéfices

Conformément aux dispositions de l'article 68 des statuts de la Banque centrale de Tunisie, le conseil d'administration a approuvé le versement de la totalité des bénéfices, soit 90,5 millions de dinars, au Trésor tunisien.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1990
(en dinars)

ACTIF		PASSIF	
Encaisse or	4.349.947,940	Billets et monnaies en circulation	1.053.056.876,341
Souscriptions aux organismes internationaux	7.811.842,518	Comptes courants des bques et étab. financiers	32.685.833,021
Avoirs en droits de tirage spéciaux	955.672,410	Comptes du Gouvernement	144.950.580,299
Avoirs en devises	622.325.204,468	Allocation de droits de tirage spéciaux	19.775.332,500
Comptes spéciaux de coopération économique de		Fonds national de garantie	35.076.520,072
l'Etat et des intermédiaires agréés	139.088.951,306	Autres engagements à vue et à terme	362.093.063,527
Compte courant postal	4.999.980,342	Déposants d'effets à l'encaissement	19.163.943,044
Effets escomptés	771.943.716,902	Comptes de coopération économique	140.871.893,471
Effets escomptés et chèques en cours de		Provisions	23.877.761,542
recouvrement	25.858.218,467	Réserve spéciale	15.747.452,981
Effets à l'encaissement	19.163.943,044	Réserve légale	3.000.000,000
Interventions sur le marché monétaire	129.175.272,315	Capital	6.000.000,000
Avance permanente à l'Etat	25.000.000,000	Obligations en contrepartie d'emprunts extérieurs	252.789.504,591
Avance remboursable à l'Etat	4.446.875,000	Créditeurs divers	1.388.101,636
Avance à l'Etat en contrepartie de DTS	5.053.125,000	Comptes d'ordre et à régulariser	76.617.677,861
Portefeuille-titres	5.426.590,155	Résultats de l'exercice	90.520.000,000
Immobilisations	17.575.205,571		
Effets publics en garantie de prêts extérieurs	252.789.504,591		
Débiteurs divers	3.506.686,742		
Comptes d'ordre et à régulariser	238.143.804,115		
	2.277.614.540,886		**2.277.614.540,886**

RAPPORT DU CENSEUR
SUR L'EXERCICE 1990

Monsieur le Ministre,

En exécution des prescriptions légales et conformément à la mission que vous avez bien voulu me confier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai procédé au contrôle des comptes de la Banque centrale de Tunisie le 31 décembre 1990.

Ainsi que le prévoit la loi, j'ai effectué une série de vérifications et de sondages afin de m'assurer de la conformité des bilan, comptes pertes et profits et tableau de répartition des résultats de l'exercice avec les écritures reprises sur les livres de la Banque centrale de Tunisie, d'une part, et les prescriptions légales, d'autre part.

Ce contrôle m'a permis de constater la régularité des opérations ainsi que leur parfaite conformité avec les règles statutaires.

Le bilan et les comptes de pertes et profits ci-joints peuvent être considérés comme exprimant correctement la situation de la Banque centrale de Tunisie au 31 décembre 1990.

LE CENSEUR

Ezzeddine SOUAI

Monsieur le Président,

Pour la première fois depuis la mise en oeuvre du plan de redressement, l'activité économique n'a pas été en 1990 entravée sensiblement par des facteurs exogènes défavorables. C'est que, pratiquement, tous les secteurs ont contribué à la réalisation d'une croissance vigoureuse qui compte parmi les plus élevées que la Tunisie ait jamais connues. En particulier, le secteur agricole, qui était défaillant au cours des deux campagnes précédentes, a pu de nouveau apporter sa pleine contribution à l'expansion de l'économie nationale avec une croissance remarquable de la valeur ajoutée.

Après une période d'hésitation et d'adaptation marquée par une vaste campagne d'assainissement de nombreuses entreprises en difficulté, la relance des investissements, déjà acquise en 1989, s'est nettement confirmée en 1990.

Consolidant leur part dans les investissements réalisés dans les secteurs productifs, les promoteurs privés contribuent de plus en plus à la réalisation des nouveaux projets avec l'appui des établissements financiers et, plus particulièrement, les banques de développement.

A cet égard, les banques sont appelées à tirer les enseignements du passé et en tenir compte dans le choix des projets qui leur sont soumis pour financement.

Car si les projets qu'elles sont amenées à financer ne répondent pas aux normes de la rentabilité financière, ils ne tarderont pas à connaître de sérieuses difficultés qui se traduiront par l'accumulation de créances compromises et de non-valeurs dans le bilan des banques dont la structure financière et la capacité de financement de l'économie se trouveront ainsi affaiblies. En outre, une plus grande sélectivité dans le choix des projets est de nature à assurer un développement soutenu de l'économie, à favoriser la création d'emplois durables et à générer des biens et services suffisamment compétitifs.

A cet effet, une plus grande responsabilisation des banques doit leur permettre de prendre leurs décisions de financement en toute liberté, d'observer les règles de saine gestion financière et d'éviter de répéter les erreurs du passé.

Un tel contexte ne peut que rassurer davantage les partenaires étrangers intéressés par la réalisation d'investissements en Tunisie et dont le nombre ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que se précisent et se concrétisent les nouvelles orientations de la politique économique de l'Etat vers une plus grande libéralisation de l'économie et son insertion progressive dans le marché international.

Ce qui est encore plus réconfortant et c'est là une des retombées majeures du plan d'ajustement, c'est qu'un grand nombre des nouveaux projets relève des secteurs orientés vers l'exportation dont notamment les industries manufacturières et le tourisme. A l'instar des pouvoirs publics, aussi bien les promoteurs que les banques doivent maintenant admettre que seule une croissance tirée par l'exportation a des chances d'être soutenue et durable. Une relance de la production provoquée par la demande intérieure ne peut être que

de courte durée tout en engendrant de graves déséquilibres macro-économiques intérieurs et extérieurs.

Si, sur le plan de l'économie réelle, la Tunisie a ainsi enregistré des performances remarquables notamment dans les domaines de la production et de l'investissement, sur le plan financier, les résultats les plus significatifs se rapportent à l'amélioration des paramètres de la dette extérieure et à la maîtrise des agrégats monétaires.

La politique de gestion de la dette menée au cours des dernières années a permis, tout en assurant la couverture des nouveaux besoins de l'économie en ressources extérieures, d'améliorer notablement la structure de l'encours de la dette et de ramener le taux d'endettement et le ratio du service de la dette à des niveaux plus acceptables. Il est vrai, toutefois, que l'accélération du rythme de la croissance économique et l'amélioration des recettes courantes ont contribué à la réalisation de ces objectifs.

Grâce à une politique monétaire plus active, l'évolution des moyens de paiement mis en circulation a pu être maîtrisée, ce qui a contribué efficacement à l'action menée en vue de contenir les tensions inflationnistes.

Ces résultats éminemment positifs tant sur le plan conjoncturel que structurel ne doivent pas, cependant, occulter les faiblesses notoires que connaît encore notre économie.

A cet égard, la situation des paiements extérieurs constitue l'un des premiers sujets de préoccupation des pouvoirs publics.

Après avoir connu depuis 1987 des taux d'expansion sans précédent, les exportations ont accusé en 1990 un net essoufflement en raison, entre autres, d'un certain recul de la compétitivité de nos produits sur les marchés extérieurs.

Avec la légère baisse des recettes touristiques et malgré le bon comportement de certaines autres rubriques comme la progression des économies sur salaires ou la baisse des remboursements au titre du service de la dette, la balance des paiements est redevenue déficitaire, pour la première fois depuis trois ans, ce qui s'est traduit par une forte réduction des réserves de change.

Il est vrai, toutefois, que si durant les années antérieures, une grande partie de la forte reconstitution des réserves de change provenait de tirages sur les lignes de crédits à moyen et long termes d'origine extérieure, en 1990, les recours à ces crédits n'ont pas été aussi importants.

En outre, le rythme d'utilisation des crédits commerciaux que les pays partenaires ont mis à la disposition de la Tunisie n'a pas atteint le niveau souhaité. Il faut reconnaître cependant que devant les procédures contraignantes qui conditionnent le recours à ces crédits, les opérateurs économiques ont souvent préféré, à la faveur de la libéralisation du commerce extérieur, opter pour le mode de paiement de leurs importations au comptant ou à court terme, ce qui s'est encore traduit par des ponctions sur les réserves de change.

A cette insuffisance des entrées de ressources extérieures, sont venues s'ajouter de nouvelles sorties de capitaux à court terme qui ont donné lieu à l'accumulation

d'importantes créances sur l'étranger. Ce phénomène est le résultat de la tendance des opérateurs à utiliser au maximum les crédits à l'exportation mis à leur disposition à des conditions de faveur mais aussi des retards dans le rapatriement du produit des exportations sur certains pays avec lesquels la Tunisie enregistre un volume d'impayés de plus en plus préoccupant.

Toutes ces difficultés relevées au niveau de la balance des paiements et des conditions de l'échange avec l'extérieur prévalaient déjà avant le déclenchement de la crise du Golfe qui n'a fait que les aggraver davantage tout en en faisant apparaître l'acuité.

Il est vrai, certes, que la crise du Golfe a eu pour effet immédiat de réduire nos exportations sur les pays de la région, de retarder la réalisation, déjà difficile, des recettes en devises en provenance de certains de ces pays et de faire tarir le flux de capitaux que d'autres destinaient à la Tunisie. Il est vrai aussi que nos relations avec nos autres partenaires ont également subi les effets indésirables de la crise dans les domaines des investissements, des exportations, des recettes touristiques et de l'aide financière.

Mais c'est surtout après le déclenchement des hostilités que les conséquences de la crise sur l'économie de la Tunisie devaient prendre une nouvelle dimension.

Après avoir arrêté un schéma de développement ambitieux sur la base de la relance vigoureuse enregistrée en 1990, et que l'on espérait durable, les pouvoirs publics ont jugé nécessaire, dès le mois de janvier 1991, de réviser à la baisse les objectifs de croissance retenus initialement et de s'accomoder de nouveaux équilibres, du reste précaires, en matière de finances publiques et de paiements extérieurs.

En adoptant cette attitude réaliste et responsable, les pouvoirs publics montrent, encore une fois, une vigilance à toute épreuve face aux évènements défavorables quelle qu'en soit l'ampleur et une grande aptitude à gérer l'économie du pays dans les situations les plus difficiles.

Ce qui est encore plus réconfortant, c'est qu'en dépit de ces difficultés, il est décidé de garder le cap sur la réalisation des réformes structurelles difficiles arrêtées dans le cadre du plan d'ajustement en matière, notamment, de libéralisation du commerce extérieur et des changes et de restructuration du secteur public.

Ainsi, au lieu de servir de prétexte à une renonciation aux ajustements nécessaires, les crises doivent inciter plutôt à persévérer dans l'action de restructuration de l'économie. Car si les réformes structurelles ne sont pas menées jusqu'à leur terme, de nombreuses fragilités continueront à caractériser l'économie du pays la rendant plus vulnérable aux chocs intérieurs et extérieurs.

La poursuite de ces réformes devient encore plus impérieuse pour faire face, dans les meilleures conditions, aux nouveaux déséquilibres macro-économiques surtout que sur le plan international, la situation n'est guère aussi favorable que durant les dernières années. Les changements profonds intervenus récemment sur la scène internationale n'ont pas manqué d'introduire des perturbations sur les marchés financiers, d'engendrer une réduction des ressources disponibles de financement et de détourner l'attention des bailleurs de fonds vers d'autres zones géographiques.

Dans cette étape de finalisation du VIIIème Plan de développement économique et social, toutes les forces vives de la nation doivent oeuvrer, dans le cadre du consensus national, sur la stratégie adoptée en vue de renforcer notre économie et de la rendre moins vulnérable. A cet égard et afin d'éviter de subir pleinement le contrecoup de retournements imprévisibles de la conjoncture internationale et du repli de l'assistance étrangère qui pourrait en résulter, il nous faut compter en premier lieu sur nos propres moyens et veiller, en toutes circonstances, à une utilisation judicieuse des ressources nationales disponibles.

La réalisation de ces objectifs restera tributaire de l'avancement des réformes engagées en vue de réhabiliter les principes de base régissant l'efficacité économique, de redéfinir le rôle de l'Etat et poursuivre l'ouverture économique sur l'extérieur.

Telles sont, Monsieur le Président, les réflexions que m'a inspirées l'analyse de la conjoncture économique et financière que connaît notre pays et qui constitue la toile de fond de l'action des autorités monétaires, pleinement engagées dans l'oeuvre de développement économique et social sous la conduite de l'Etat.

LE GOUVERNEUR

Mohamed El Béji HAMDA

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 129249303

Offset B.C.T.